This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Vet. Fr. II A. 974

ZAHAROFF
FUND

Bought from Norman

[M. Le Prince l'aîné]

coll.

TABLEAU
HISTORIQUE
DE LA BIBLIOTHEQUE
DU ROI,
ET DES DIFFÉRENS DÉPÔTS QUI LA COMPOSENT.

On y a joint une Liste historique des Bibliotheques publiques et particulieres de Paris, l'Indication du jour et des heures ou elles sont ouvertes, &c.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHEQUE DU ROI,

Et sur chacun des dépôts qui la composent, avec la Description des Bâtimens, & des objets les plus curieux à voir dans ces différens dépôts.

Nos Rois ne possedent rien pour eux-mêmes ; la France est leur Famille, leurs Palais sont l'asyle d'un Peuple nombreux, leur Trésor coule dans les veines de leurs Sujets ; & c'est dans ce système de bienfaisance, que la Bibliotheque du Roi est devenue celle de la Nation, & commune aux Etrangers.

Eloge de l'Abbé Sallier, tom. XXXI de l'Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres.

Prix 2 liv. 8 s. br. & 3 liv. relié.

A PARIS,

Chez BELIN, Libraire, rue Saint-Jacques.

Et se trouve à la Bibliotheque du Roi, chez le Suisse de la Porte-Royale, rue de Richelieu.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

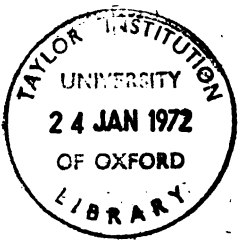
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
24 JAN 1972
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

PARMI les Curieux, soit François, soit Etrangers, qui viennent en foule admirer la Bibliotheque du Roi, il n'en est aucun qui ne paroisse désirer de la connoître en détail, & d'avoir une idée des richesses qu'elle renferme, l'œil étonné ne saisissant que l'ensemble, & ne pouvant distinguer les différentes parties qui la composent.

C'est pour satisfaire à ce desir, que j'ai entrepris cet Essai Historique sur la Bibliotheque du Roi en général, & sur les dépôts particuliers qui constituent l'ensemble de ce riche trésor.

Je comptois, en commençant ce petit ouvrage, ne donner qu'une simple & courte description de chacun de ces dépôts; mais la richesse & l'intérêt de la matiere m'ont fait passer bien au-delà des premieres bornes que je m'étois prescrites moi-même : toujours animé par le desir d'être utile, encouragé au travail, & soutenu par ce motif, que jamais je n'ai perdu de vue, j'ai peut-être oublié que j'entreprenois au-delà de mes forces; mais qui pourra jamais m'en faire le reproche, quand j'avoue moi-même ma foi-

bleſſe, en donnant à connoître ce qui m'a porté à l'entreprendre.

Cet Eſſai doit être regardé comme un ſimple guide que l'on prend en entrant dans la Bibliotheque du Roi, pour annoncer les détails, les richeſſes & les beautés qui échapperoient à l'œil le plus attentif, & que perſonne n'a encore cherché à faire connoître.

A la deſcription locale de chaque dépôt, j'ai toujours joint l'hiſtorique de ſon origine & de ſes divers accroiſſemens.

J'ai extrait d'un grand nombre d'ouvrages tout ce qu'on a écrit d'intéreſſant ſur cette immenſe Bibliotheque, ſoit en général, ſoit ſur quelques-unes de ſes parties : je l'ai réuni ſous un ſeul point de vue, pour que l'Etranger, le Curieux ou l'Homme de Lettres pût ſe former ſur le champ une idée claire & préciſe de toutes les richeſſes, ſoit en manuſcrits, ſoit en Livres imprimés, Eſtampes, Planches gravées, Titres, Généalogies, Médailles & Antiques raſſemblés dans ce ſuperbe Muſée.

Si parmi les faits que je rapporte il arrivoit que quelque erreur ſe fût gliſſée, je prie le Public de ne pas m'en imputer la faute, il n'a pas toujours été en mon pouvoir de vérifier tout ce que je citois ;

mais je puis assurer que jamais je n'ai cité que d'après des Auteurs connus ; & pour ma justification, j'ai fait imprimer à la p. xi de cet Avertissement la liste des Ouvrages dans lesquels j'ai puisé, afin de mettre le Lecteur en état d'apprécier lui-même d'où peut partir l'erreur, qu'il eût été en droit de me reprocher sans cette précaution ; car, je le répete encore, cet Essai n'est qu'un rapprochement de divers morceaux épars çà & là, & qui rassemblés ne peuvent qu'offrir un ensemble intéressant, très-propre à justifier l'idée que les Étrangers & les Nationaux se forment de la Bibliotheque du Roi.

Le mémoire historique qui se trouve à la tête du premier volume du Catalogue des Livres imprimés de cette superbe Bibliotheque, m'a été du plus grand secours : je l'ai toujours eu sous les yeux comme un guide certain, & comme un excellent modele. J'ai également profité des Mémoires donnés à Messieurs Blondel & Mariette par Monsieur l'Abbé Barthelemy, Garde du Cabinet des Médailles, & de celui que Monsieur Joly, Garde des Estampes, a communiqué à Monsieur l'Abbé de Lubersac : car les Savans à qui la Garde des différens dépôts est confiée, loin de repousser de leurs cabinets

les Étrangers & les Curieux qui viennent y chercher des lumieres, ſe font toujours un plaiſir & un devoir de les aider dans leurs recherches, & de leur ouvrir leurs tréſors, ſecondant en cela les vues éclairées de Monſieur Bignon, qui ſait que tant de richeſſes ſeroient perdues & inutiles, ſi elles n'étoient publiques.

J'ai diviſé cet ouvrage en deux parties; dans la premiere j'offre au Public un Eſſai Hiſtorique ſur l'origine, l'établiſſement & l'accroiſſement des différens dépôts qui forment la Bibliotheque du Roi: cette premiere partie eſt ſuivie d'une notice des Arrêts du Conſeil, Déclarations du Roi, Ordonnances & Réglemens de Librairie relatifs aux Livres qui doivent être fournis à la Bibliotheque du Roi, par les Auteurs, Imprimeurs & Libraires.

La ſeconde partie contient la deſcription de chaque dépôt en particulier dans l'ordre ſuivant.

Dépôt des Livres imprimés, p. 121.

La deſcription des Bâtimens, l'ordre qu'on a ſuivi dans l'arrangement des Livres, le plan bibliographique, la deſcription du Salon qu'on prepare pour les deux ſuperbes globes de Coronelli, &c.

Dépôt des Manuscrits, *p.* 151.

Description des Bâtimens, arrangement des Manuscrits, Essai historique sur les différens fonds qui composent ce dépôt, une notice de quelques Manuscrits rares & précieux.

Cabinet des Estampes, *p.* 225.

L'historique de ce Cabinet & de ses différens accroissemens depuis son origine jusqu'à nos jours.

L'ordre observé dans l'arrangement des Estampes & des planches gravées.

Une Notice des objets les plus curieux à voir dans ce dépôt.

Cabinet des Titres & Généalogies, *p.* 257.

L'Histoire de ce Cabinet, l'ordre observé dans l'arrangement des Titres & Généalogies, la Notice des Pieces les plus curieuses.

Cabinet des Médailles & Antiques, *page* 265.

Description de ce Cabinet, l'Histoire de ses accroissemens, arrangement des Médailles & Antiques.

Description de plusieurs morceaux curieux, comme Vases, Boucliers, Médailles, Médaillons, Jettons, &c.

L'Ouvrage est terminé par un Supplément à la Notice des Chartes des différentes Eglises de France, & par la liste des Bibliotheques de Paris : j'ai cru devoir le faire précéder d'une courte description des reliures employées sous différens Regnes depuis François I.er jusqu'à nos jours, & d'un avis sur les marques auxquelles on peut connoître les Livres de la Bibliotheque du Roi.

J'ai cherché à mettre dans ces descriptions le plus de clarté qu'il m'a été possible ; persuadé que l'exactitude & la précision sont tout ce qu'on peut exiger dans un Ouvrage de ce genre.

Mon seul dessein, en le composant, a été de mettre le Public en état de connoître & d'apprécier les différentes richesses de cet immense & superbe dépôt, que nous devons à la magnificence de nos Rois, à leur goût pour les Sciences & les Arts, & qui perpétuera à jamais leurs bienfaits & leur gloire.

Liste des Ouvrages qui ont servi à la composition de l'Essai Historique sur la Bibliotheque du Roi.

Mémoire historique sur la Bibliotheque du Roi, qui se trouve à la tête du premier vol. du Catalogue des Livres imprimés, *in-fol.*

L'Architecture Françoise, par Blondel, *in-fol.* 4 vol. *le second vol. contient la description des Bâtimens de la Bibliotheque, un abrégé historique sur le dépôt des Livres imprimés, le Cabinet des Estampes, & sur le Cabinet des Médailles; ce dernier article a été donné à M. Blondel par M. l'Abbé Barthelemy, Garde.*

Description de Paris, par Piganiol, *in-12*, 10 vol. *pour tous les dépôts.*

Description de Paris, par Felibien, *in-fol. ibid.*

Dictionnaires, recherches & autres Ouvrages sur Paris, tant *in-fol. in-4°. in-8°.* qu'*in-12*, *ibid.*

Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, *in-4°.* 42 vol. *aux éloges de Messieurs les Bibliothécaires & Gardes de la Bibliotheque; dissertations qui y sont relatives, soit pour tous les dépôts en général, ou pour chaque dépôt en particulier; descriptions des Médailles, Médaill. &c. Voyez les Tables, aux mots Bibl. Médailles & Antiques, &c.*

Nécrologe des hommes célebres, *in*-12, *Eloges de Meſſieurs les Bibliothécaires & Gardes.*

Diſcours ſur les Monumens publics, par M. l'Abbé de Luberſac, *in-fol. ſur le dépôt des imprimés, ſur celui des Eſtampes (article donné à l'Auteur par M. Joly, Garde) & ſur celui des Médailles, article pris dans l'Architecture Françoiſe.*

Dictionnaire Encyclopédique, *in-fol.* 35 vol. *aux mots Bibl. Médailles, Eſtampes, &c.*

Dictionnaire de Moreri, *in-fol.* 10 vol. *aux mots Bibl. Parnaſſe françois, & aux noms de Meſſieurs les Bibliothécaires & Gardes.*

Dictionnaire de l'Homme d'État, par M. Robinet, Cenſeur-Royal, *in*-4°. *au mot Bibliotheque (cet article a été copié dans l'Encyclopédie).*

Journal des Savans, *in*-4°. Voyez *la Table aux mots Bibl. Médailles, Globes, Eſtampes, Livres & Manuſcrits, Catalogues & noms propres, &c.*

Le Mercure de France, *in*-12.
Le Journal de Trévoux, *in*-12.
Le Journal de Verdun, *in*-12.
La Gazette de France, *in*-4°.
} à différentes époques.

Traité des Bibliotheques par Louis Jacob, *in*-12, 2 vol.

Remarques ſur le premier vol. de la Bibliotheque du Roi, par M. Saas, *in*-12.

Diſcours ſur les Bibliotheques, ſervant de préface au Catalogue des Livres de M. de Thou.

Traité des plus belles Bibliotheques de l'Europe, par M. Gallois, *in*-12.

Traité singulier des plus belles Bibliotheques *in*-12.

Histoire des plus fameuses Bibliotheques, par J. D. Morhof dans son Polyhistor.

Histoire des plus fameuses Bibliotheques, par Grævius.

Recherches sur Paris, par Jaillot, *in*-8°. Quartier du Palais-Royal.

Curiosités de Fontainebleau, *in*-4°. 2 vol.

Un Manusc. intitulé État des principales Bibl. de Paris, Extrait de divers Auteurs, *in-fol.*

Voyages de Paul Lucas, *in*-12.

Voyages de Dalmatie, *in*-12.

Code de la Librairie *in*-12.

Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France, tome 7, page 221.

Description du Parnasse François, par du Tillet, *in-fol.*

Description des Globes de Coronelli, par Lahire 1704. *in*-8°. *Il n'a été tiré que quelques exemplaires de cet Ouvrage composé par ordre de Louis XIV & pour ce Monarque.*

Traité de Diplomatique, par les Bénédictins, *in*-4°. 6 vol.

Catalogue des Manusc. de Baluze, *in*-12.

Catalogue des Livres de Goutard, *in*-8°.

Bibliotheque de la France, édit. donnée par M. de Fontette, *in-fol.* 5 vol.

Bibliotheca Bibliothecarum, *in-fol.* 2 vol.

Extrait d'un Journal de Hollande, *in*-12. 2 vol.

Notice des Manuscrits de Cangé, *in*-12.

Bibliographie instructive, par M. de Bure, *in*-8°. 7 vol.

Mémoire sur le Manuscrit des Statuts de l'Ordre du St. Esprit au droit desir ou du nœud, institué à Naples en 1352, *in*-8°.

Traité des Pierres gravées, par M. Mariette, *in-fol.* 2 vol. *pour le Cabinet des Médailles.*

Histoire du Cabinet des Médailles du Roi, par le P. Dumoulinet. *Voy.* Mercure de France, Mai 1719, p. 46.

Sciences des Médailles, *in-fol.*

Histoire abrégée des Empereurs, par M. Beauvais, *in*-12, 3 vol.

Les Monumens de la Monarchie Françoise, par le P. Montfaucon, *in-fol.* 5 vol.

Telle est à-peu-près la Liste des Ouvrages d'après lesquels j'ai composé celui que j'offre aujourd'hui au Public : je l'ai placée ici avec d'autant plus de confiance, qu'il sera par-là en état de juger si j'ai réuni dans ce petit vol. tout ce qu'on a pu écrire d'in-

téreſſant ſur la Bibliotheque du Roi, & qui ſe trouvoit comme noyé dans un ſi grand nombre d'Ouvrages, d'après leſquels j'ai extrait tout ce qui m'a paru le plus propre à remplir mon objet : j'ai en conſéquence raſſemblé du mieux qu'il m'a été poſſible ces différens matériaux, pour en former un enſemble capable d'offrir aux Curieux un tableau varié, & de donner une juſte idée des richeſſes qui compoſent toutes les parties de cette immenſe Bibliotheque.

Célebre depuis plus d'un ſiécle, & citée comme la plus riche & la plus belle Bibliotheque du monde, j'ai toûjours vu avec peine, (je le répete) qu'il ne reſtoit aux Amateurs, ſoit Étrangers ou Nationaux qui viennent viſiter cet auguſte Monument, qu'une connoiſſance imparfaite des richeſſes en tout genre qu'il renferme; je les ai toujours vu regretter, & même marquer quelque ſurpriſe, de ce qu'il n'exiſtoit aucun Ouvrage qui pût leur en indiquer les richeſſes, leur en expliquer les beautés de détail, & leur en apprendre l'hiſtorique.

En effet, de tous les Auteurs qui ont écrit ſur la Bibliotheque du Roi, aucun n'a cherché à la faire connoître dans ſon entier ; il n'en a été fait mention qu'en paſ-

sant, & dans divers grands recueils: il n'y a donc, à proprement parler, d'Ouvrages composés exprès sur cette Bibliotheque, que le Mémoire qui se trouve à la tête du premier vol. du Catalogue des Livres imprimés, & quelques dissertations historiques sur son origine, composées par M. Boivin, qui se lisent dans les premiers vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

Mais, outre que de pareils Ouvrages ne peuvent pas toujours être entre les mains du Public, puiqu'ils ne se trouvent que dans les vol. que je viens de citer, c'est qu'ils ne peuvent convenir à tout le monde, sur-tout aux personnes que la curiosité attire les jours publics dans cette magnifique Bibl. & qui desirent de trouver dans un Livre, non une dissertation historique sur le dépôt qu'elles viennent voir, mais la description & l'explication pure & simple des objets propres à piquer leur curiosité.

Il est aisé de voir, par ce que j'ai déja dit & par ce que je viens de dire, quels sont les motifs qui m'ont engagé à entreprendre ce petit Ouvrage, & combien je me trouverois récompensé de mon travail, si le succès pouvoit répondre au desir que j'ai eu de le rendre utile & agréable au Public.

ÉTAT
OU
TABLEAU
DE LA BIBLIOTHEQUE DU ROI.

Année 1781.

Bibliothécaire & Grand-Maître de la Librairie de la chambre du Cabinet du Roi.

M. Bignon, Conseiller d'État, Conseiller d'honneur du Parlement, Académicien Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, à l'Hotel de la Bibliotheque.

Garde du Cabinet des Médailles & Antiques.

M. l'Abbé Barthelemy, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, des Académies de Londres, de Madrid, Censeur-Royal, rue Colbert.

M. l'Abbé Barthelemy de Courcay, Adjoint, même demeure.

Garde du dépôt des Manuscrits.

M. Bejot, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur-Royal en Éloquence latine, Censeur-Royal, à la Bibliotheque.

Garde du dépôt des Livres imprimés.

M. l'Abbé Desaulnais, Censeur-Royal, rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis celle de Chabanois, ou à la Bibliotheque.

Garde du Cabinet des Titres & Généal.

M. l'Abbé de Gevigney, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Besançon, à la Bibliotheque, ou Quai de la Mégisserie.

Garde du Cabinet des Planches gravées & des Estampes.

M. Joly, rue Colbert.

Garde de la Bibliotheque du Roi à Versailles, & du Cabinet des Livres à la suite de la Cour.

M. de Sancy, Secrétaire-général de la Li-

brairie, Censeur-Royal, à Versailles, ou à Paris, rue neuve St. Roch.

Garde des Livres du Cabinet du Roi à Choisy.

M. de la Miniere, Secrétaire-général des Dragons, rue St. Nicaise.

Secrétaire de la Bibliotheque,

M. l'Abbé Martin, à la Bibliotheque.
M. Dufour, Adjoint, rue Colbert.

Concierge & Tréforier.

M. de Villeneuve, à la Bibliotheque.

Inspecteur chargé de veiller au recouvrement des Exemplaires dûs à la Bibl.

M. le Prince aîné, Inspecteur de la Librairie près la Chambre Syndicale de Paris, rue des Moulins B. St. Roch, ou à la Bibliotheque.

Interprêtes pour les Langues Orientales.

M. Cardonne, Professeur-Royal en Arabe,

Cenſeur-Royal, Inſpecteur de la Librairie près la Chambre Syndicale de Paris, au Collége Royal, Place de Cambrai.

M. Anquetil, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Chauſſée d'Antin, vis-à-vis la rue de Provence.

M. le Roux Deshauterayes, Profeſſeur-Royal en Arabe, au Collége Royal.

M. de Guignes, Profeſſeur Véteran au Collége Royal de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Cenſeur Royal, rue des Moulins Butte St. Roch.

M. Rufin, à la Bibliotheque du Roi, ou à Verſailles.

M. Venture, rue du Petit Pont.

Pour les Langues Allemande, Danoiſe, Suedoiſe, Flamande & Angloiſe.

M. Tobieſen Duby, à la Bibliotheque, ou rue des Moulins Butte St. Roch.

Pour les Langues Italienne, Eſpagnole & Angloiſe.

M. l'Abbé Blanchet, Cenſeur Royal, rue Dauphine, à l'Hôtel de Flandres, ou à St. Germain-en-Laye.

Graveur en Taille-douce attaché à la Bibliotheque.

M. St. Aubin.

Imprimeur en Taille-douce du Cabinet des Eſtampes.

M. Lercullier, Imprimeur en Taille-douce de la Ville, à la Bibliotheque.

Relieur des Livres de la Bibliotheque.

M. Durand, Relieur du Clergé de France, rue du Mont-Saint-Hilaire vis-à-vis le Puy-certain.

APPROBATION.

J'Ai lu par Ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Ouvrage intitulé, *Tableau Hiſtorique des plus belles Bibliotheques de Paris*, &c. dans lequel je n'ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion.

A Paris le 3 Mai 1780.

BEJOT.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé le ſieur LE P... Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au public *Le Tableau Hiſtorique & critique des plus belles Bibliotheques de Paris, tant publiques que particulieres*, ou *Voyage Bibliographique de Paris & de la France en général, de ſa compoſition*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre par-tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilége, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à perſonne; & ſi cependant il jugeoit à pro-

pos d'en faire une ceſſion, l'Acte qui la conſtiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la ceſſion; & alors par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décede avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du trente Août 1777; portant Réglement ſur la durée des Priviléges en Librairie. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits ouvrages ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contre-façons. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beau caractere, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en ſera enſuite

remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le trentieme jour d'Août l'an de grace mil sept cent quatre-vingt, & de notre regne le septieme. Par le Roi, en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numéro 2029, *fol.* 324, *conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége ; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de* 1723. *A Paris ce* 13 *Octobre* 1780.

FOURNIER, *Adjoint.*

ESSAI HISTORIQUE SUR *LA BIBLIOTHEQUE* DU ROI.

LA Bibliotheque du Roi, foible dans ſes commencemens, aujourd'hui parvenue à ce degré de magnificence, & à cette immenſité de volumes, qui la rendent la plus belle & la plus riche Bibliotheque du Monde, reſſemble à ces grands établiſſemens dont l'origine eſt ſouvent obſcure & incertaine. Formée d'abord d'un nombre peu conſidérable de volumes, il n'eſt pas aiſé de déterminer auquel de nos Rois elle eſt redevable de ſa fondation. Ce n'eſt donc qu'après de médiocres accroiſſemens & une longue ſuite d'années, de même qu'après diverſes révolutions, qu'elle eſt devenue ce qu'on la voit aujourd'hui.

Plusieurs de nos Rois, avant le quatorzieme siecle (1), ont eu des Bibliotheques; mais il paroît qu'elles ne subsistoient que pendant la vie de ces Princes, qui en disposoient à leur

(1) Les Sciences & les Arts que l'Empereur Charlemagne avoit appellés en France, n'y firent pas des progrès aussi rapides qu'on avoit lieu de l'espérer; ils semblerent renaître & s'éclipser tour-à-tour dans les siecles suivans, avec les Savans qui les professoient. Les guerres intestines & étrangeres, le goût des Croisades, l'avidité des Seigneurs, uniquement occupés du soin d'aggrandir leurs domaines & de conserver ceux qu'ils avoient usurpés; le génie même des François, vif, léger & naturellement plus porté à la galanterie & à l'exercice des armes, qu'à l'étude & à la méditation, furent sans doute la cause de la décadence des Lettres & de la léthargie dans laquelle les Sciences parurent plongées pendant trois siècles. On se tromperoit cependant, si l'on s'imaginoit qu'elles furent absolument négligées; chaque Cathédrale avoit ses Ecoles, les Monasteres avoient aussi les leurs; mais à quoi se réduisoient les leçons que l'on donnoit alors aux Clercs, les seuls qui s'adonnassent à l'étude? Quelques principes de Grammaire, de Dialectique, de Théologie & de Musique, faisoient toute la science des Professeurs. On ne lisoit point sans permission les Ouvrages des Grecs, ni ceux des Romains, on les regardoit comme aussi profanes que leurs Auteurs; des copies de la Bible, quelques traités des Peres de l'Eglise, des Canons, des Missels & des Livres Liturgiques & de Plein-chant, formoient dans ces tems-là toutes les Bibliotheques: on peut juger qu'elles n'étoient pas considérables. *Voy.* Rech. sur Paris, *par Jaillot*, quart. Montmartre, p. 533; *Dubreul*, tom. 1. p. 157.

gré, & en faveur de qui ils jugeoient à propos. Presque toujours dissipées après leur mort, il n'en passoit guere à leurs successeurs que les livres qui avoient été à l'usage de leur Chapelle (1). C'est ce qu'on vit arriver sous S. Louis. Ce

(1) L'Histoire nous apprend que Charlemagne, à qui les Sciences ne doivent pas moins que la Religion, avoit amassé une Bibliotheque, & ordonna par son testament qu'elle seroit vendue & l'argent distribué aux pauvres. *Voy.* la Vie de ce Prince par *Eginhard*, citée par *Lambecius*, *Bib. Cæs. Vindob.* tom. 2, p. 264, lequel nous donne la notice d'un des plus beaux livres de la Bibliotheque de ce Prince; il ajoute qu'il ne sait comment il est passé dans celle de l'Empereur: ce vol. est un recueil de lettres que les Papes Grégoire III, Etienne III, Zacharie I, Paul I, Etienne V, Adrien I, & l'Anti Pape Constantin, écrivirent à Charles Martel, à Pépin & à Charlemagne. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on lit dans le titre, qu'il a été écrit par les ordres & par les soins de Charlemagne. Louis le Débonnaire, Charles-le-chauve & ses successeurs ont eu aussi des Bibliotheques. On voit parmi les subscriptions d'un Concile tenu l'an 876, que Hilduin, Abbé de Saint Denis, étoit Bibliothécaire de Charles-le-chauve; Ebon, Archevêque de Reims, l'avoit été aussi de cet Empereur, comme on le voit par une de ses lettres au Pape Nicolas, où il dit qu'Ebon avoit reçu cet emploi de son pere Louis le Débonnaire. *Voy. Morhoff. Polyhist.* tom. 1, liv. 1, cap. 6, 8.

On voit par-là combien la place de Bibliothécaire de nos Rois étoit dès-lors honorable, puisqu'on ne la donnoit qu'à des Archevêques ou à autres personnages de ce rang.

Prince protégea les Lettres, & chercha tous les moyens de se rendre utile au petit nombre de ses Sujets & autres, qui les cultivoient sous son regne. Etant en Orient, il entendit parler d'un Seigneur Sarrasin d'Egypte, qui faisoit transcrire les meilleurs livres de Philosophie qui se pouvoient trouver, pour l'usage des jeunes gens du Pays. Cet exemple le porta, à son retour en France, à faire la même chose à l'égard des Stes Ecritures, & des Ouvrages des Sts Peres, dont il fit copier un grand nombre sur les manuscrits qu'il avoit trouvés en diverses Abbayes: il fit construire exprès à Paris au Trésor de la Sainte Chappelle, un lieu commode & sûr, où il renferma sa nouvelle Bibliotheque, & laissa aux Gens de Lettres la liberté d'aller consulter ces sources de la Sainte Doctrine; lui-même s'y enfermoit souvent pour y étudier dans ses heures de loisir, & l'on a remarqué qu'il lisoit bien plus volontiers les Ouvrages des Peres, que tous les Ecrits des meilleurs Ecrivains de son tems. Cette Bibliotheque étoit aussi nombreuse qu'elle pouvoit l'être, dans un tems où l'ignorance des siecles précédens commençoit à peine à se dissiper. Ce Prince ne la laissa pas à ses enfans: il en fit quatre portions égales, non compris les livres de sa Chappelle, & la légua par son Testament aux quatre Maisons Religieuses qu'il affectionnoit le plus, savoir, aux Jacobins, aux Cordeliers de Paris, à l'Ab-

baye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiegne. Philippe-le-Bel donna les livres qui lui avoient appartenu, à divers Particuliers, & ses trois fils en firent autant. Philippe de Valois n'eut que de l'indifférence pour les Lettres & pour les Savans.

Ce n'est donc que sous les regnes suivans que l'on doit chercher l'époque du premier établissement d'une Bibliotheque Royale, fixe & permanente, destinée à l'usage du Public, regardée comme inaliénable, & comme une des plus précieuses portions des meubles de la Couronne, à l'enrichissement de laquelle nos Rois ont contribué, suivant le plus ou moins d'inclination qu'ils ont eu pour les Lettres.

Le goût pour l'étude, qui s'étoit renouvellé quelque tems avant S. Louis, se fortifia insensiblement, & prit une nouvelle vigueur par la protection dont le Roi Jean honora les Lettres; il les cultiva lui-même, & aima par conséquent les livres. Ce Prince n'en avoit cependant qu'un petit nombre, le tout se réduisant à-peu-près à huit ou dix vol. parmi lesquels on comptoit: 1.° la traduction du livre *de la Moralité des Echecs*, qui lui fut présentée par *Jean de Vignay*, Religieux Hospitalier de S Jacques du Haut-Pas; 2.° *un Dialogue* Latin, touchant les substances (1); 3.° la Traduction

(1) Il existe dans la Bibliotheque de S. M. un exemplaire de cet Ouvrage qu'on croit unique. Ce Livre

Françoise *des trois Décades de Tite-Live*, que Pierre Berceure, *Bénédictin*, Prieur de S. Eloi, avoit entreprise par ordre du Roi ; 4.° des Fragmens d'une Version Françoise *de la Bible*, commencée par Maître *Jean de Sy*, & qui vraisemblablement n'a pas été achevée ; 5.° un volume *des Guerres de la Terre Sainte* ; 6.° trois ou quatre Livres de Dévotion. C'étoient-là, ou peu s'en faut, toutes les richesses littéraires de ce Roi, lesquelles ayant passé à son Successeur, furent le premier fonds de la Bibliotheque que Charles V fonda dans la suite, & que l'on peut regarder comme l'origine de la Bibliotheque du Roi telle qu'elle est aujourd'hui.

Charles V profita, pour la culture des Lettres, de la paix qu'il rendit à ses Etats. Il étoit Savant pour son tems, & aimoit passionnément la lecture & les livres : son principal soin étoit d'en faire copier continuellement, & il les faisoit orner de belles miniatures. Jean de Bruge auquel il accorda le titre de son Peintre, paroît être celui que ce Prince avoit choisi pour cela. Pour lui plaire, les Princes, les Grands de sa Cour & les Officiers de sa Maison s'empressoient à lui en offrir. Les Savans animés par les récompenses dont il payoit leurs travaux, enrichirent & augmenterent considéra-

fait honneur au Roi Jean ; ce Prince y est interlocuteur avec l'Auteur, homme de grands sens, versé dans la lecture des bons livres.

blement & en peu de tems la Bibliotheque de ce Prince, de leurs productions & d'un grand nombre de Traductions Françoiſes ; genre de travail qui étoit devenu à la mode ſous le regne de ce ſage Monarque (1).

La protection qu'il ſe fit gloire d'accorder aux Savans, & ſon amour pour les Lettres, le porterent à mettre ſes Sujets en état de profiter d'un ſi riche tréſor, qu'il n'avoit amaſſé que pour ſa propre inſtruction. Il le logea à Paris, dans une des tours du Louvre, que l'on appella *Tour de la Librairie* : les livres y occupoient trois étages, & y étoient rangés avec autant de ſoin que de propreté (2). La garde en fut donnée à Gilles Mallet, pour lors Valet de Chambre, & enſuite Maître d'Hôtel du Roi.

(1) Tous ces Ouvrages ajoutés à l'ancien fonds & à ceux que ce Prince avoit acquis d'ailleurs, augmenterent beaucoup & en peu de tems, & formerent une collection d'environ 900 vol. nombre remarquable dans un tems où les Lettres n'avoient fait que de médiocres progrès en France.

(2) Pour les conſerver précieuſement, Charles V, [rapportent Sauval & Félibien], voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton & de vitres peintes, toutes les fenêtres de ſa Bibliotheque : les lambris des murs étoient de bois d'Irlande, la voûte étoit lambriſſée de bois de cyprès, & tous ces lambris étoient embellis de ſculptures en bas relief. On y mit par ſon ordre trente petits chandeliers & une lampe d'argent qui étoient allumés toutes les nuits, afin que l'on pût y travailler à toute heure.

Mallet en dressa lui-même l'inventaire (1) en 1373. lequel fait connoître les livres dont cette Bibliotheque étoit composée. Ce Catalogue est divisé en trois chapitres, le premier nous apprend que la premiere Chambre de la Librairie contenoit 269 vol. la seconde 260, & la troisieme 381, ce qui fait en tout 910 vol.

Quelque mal rédigé que soit ce Catalogue, & quoique les livres y soient énoncés sans ordre, on ne peut nier qu'il ne soit un morceau précieux pour l'Histoire Littéraire : il y est fait mention d'Auteurs & d'Ouvrages François, inconnus à nos Bibliographes. Gilles Mallet a encore eu soin d'y observer à quelle occasion ces livres avoient été composés, par qui ils avoient été donnés au Roi, & à qui ils avoient été prêtés ou remis par ordre de ce Prince. Cet inventaire, comme nous

(1) Il est intitulé [*Inventoire des Livres du Roy, nostre Sire, estans en son Chastel du Louvre.*] Cet inventaire existe à la Bibliotheque du Roi, fonds de Colbert (ou *de Baluse*); on a tâché d'en effacer la signature de François I, à qui il avoit appartenu.

Le premier feuillet est en blanc; on lit sur le second, *cy-après en ce papier sont écrits les livres de très-souverain & très-excellent Prince Charles-le-Quint de ce nom, par la grace de Dieu, Roi de France, estans en son Chastel du Louvre, en trois Chambres l'une sur l'autre, l'an de Grace 1373, enregistrés de son commandement par moi Gilles Mallet, son Varlet de Chambre.*

l'avons déja dit, contient 910 vol. On y trouve des Bibles Lat. des Verſions Franç. faites par différens Traduct. des Miſſels, des Pſeautiers ou Breviaires, des Heures, des Offices particuliers, & autres livres d'Egliſe, preſque tous enluminés avec ſoin, couverts de riches étoffes, & garnis de fermoirs d'or & d'argent. La plupart de ces livres venoient des prédéceſſeurs de Charles V, & pluſieurs avoient appartenu à S. Louis. On y voyoit auſſi des livres de Dévotion d'un autre genre, tels que la Légende dorée, l'Hiſtoire particuliere des Miracles & les Vies particulieres de Saints & de Saintes: les Ouvrages des Saints Peres y étoient en petit nombre, mais il y avoit beaucoup de Traités d'Aſtrologie, de Géomancie & de Chiromancie, ſciences vaines & mépriſables, *le ſcandale de la Philoſophie*, & que l'on regardoit alors comme les plus ſublimes des connoiſſances humaines. Charles V partageoit l'erreur de ſon ſiecle; le crédule Monarque fit traduire tous les livres qui avoient rapport à ces ſortes de Sciences. Les Ouvrages de Juriſprudence ſe réduiſoient aux Décrétales, au Code & au Digeſte, avec quelques livres de Politique, & les Coutumes de quelques Provinces de France: ceux de Medecine, à quelques Ouvrages d'Hippocrate, un d'Avicenne, divers ouvrages d'Auteurs Arabes, traduits en Latin ou en François, & quelques Ecrits compoſés par des Auteurs du tems. La Phyſique & la Philoſophie paroiſſent avoir été les plus

négligées : l'Histoire y étoit très-abondante ; il y en avoit plusieurs tant générales que particulieres, sur-tout de la Vie de S. Louis & des guerres d'outre-mer. Cette partie de l'Histoire, & les Romans, soit en rime soit en prose, étoient les deux parties dominantes, & peut-être les plus curieuses, de la Bibliotheque du Louvre.

Il paroît par le catalogue de *Gilles Mallet*, & par un autre inventaire général, que Charles V. avoit encore des livres ailleurs que dans le Louvre, & qu'il en faisoit mettre de tems en tems dans ses différentes Maisons Royales. Il sembleroit, (*dit l'Auteur au Mem. Hist. sur la Bibl. du R. p.* 5.) que ce Prince, en divisant ainsi sa Bibliotheque, prévît quelle en seroit la destinée après sa mort, & qu'il voulût, par une précaution si sage, préparer quelques ressources pour son rétablissement.

Tel étoit à-peu-près l'état de cette Bibliotheque, qu'on ne connoîtroit plus sans le catalogue qui nous en a été conservé, lequel nous apprend de quelles sortes de livres la Biblioth. du Louvre étoit composée, & nous met à portée de juger quel étoit le goût de ce siecle pour les Sciences & pour la Littérature.

Après la mort de Charles V, un des premiers soins de Charles VI, lorsqu'il fut monté sur le Trône, (en 1380), fut de faire faire dans les formes, par un de ses Secrétaires, le recollement des livres du Louvre, sur l'inventaire qui en avoit été fait par Gilles Mallet : il ne s'y trouva

de manque que ceux qui avoient été donnés ou prêtés à divers Particuliers par le feu Roi.

Ce Prince ne conſerva pas ces livres avec le même ſoin; il en tira même de ſa Bibliotheque pluſieurs, qui n'y rentrerent plus. Le Duc d'Anjou, Régent du Royaume, & quelques autres Princes s'approprierent ceux qu'on leur avoit prêtés; les Officiers de la Cour en emporterent beaucoup qui ne furent pas rendus; mais le Roi réparoit en quelque ſorte ces pertes par de nouvelles acquiſitions qu'il faiſoit de tems en tems. « Il ſemble, (dit M. Boivin), (1) que la » Bibliotheque du Roi étoit alors comme un » Magaſin public, ouvert à tout le monde, & » une eſpece de Tréſor Royal, d'où il ſortoit » autant de richeſſes qu'il y en entroit. » Le Duc de Guyenne ſon fils aîné augmenta, en 1409, le nombre des livres du Louvre d'une vingtaine de volumes. G. Mallet les reçut & en fit l'état, ou plutôt il les inſéra à la ſuite de ſon catalogue (2).

A Gilles Mallet, mort en 1410 ſuccéda pour la garde de la Librairie Antoine des Eſſarts, Garde des deniers de l'Epargne. On

(1) Mém. de l'Acad. des Inſcrip. tom. 1.

(2) Il eut ſoin de mettre à la tête de cette liſte, ce petit avertiſſement: Ce ſont les livres que noble & puiſſant Prince, Monſeigneur le Duc de Guyenne, aîné fils du Roy Charles VI. de ce nom, Roy de France, a envoyez en la Librairie du Roy noſtre

voit par l'inventaire (1) que firent alors deux Officiers & le Greffier de la Chambre des Comptes, mais avec beaucoup plus de formalités qu'auparavant, que ces livres, tant ceux qui étoient dans le premier inventaire, & dont on trouve de manque environ 200 volumes, que ceux qui n'avoient point encore été inscrits, n'alloient point, en 1411, au-delà de onze cens, dont il faut retrancher ceux qui ne se trouvoient plus. Jean Maulin, Clerc du Roi en sa Chambre des Comptes, & Garnier de Saint-Yon, (2) Echevin de Paris, paroissent avoir succédé l'un après l'autre à Antoine des Essarts, dans l'Office de Garde de la Bibliotheque du Roi.

L'an 1423, peu de tems après la mort de Charles VI, les livres de la Tour du Louvre furent de nouveau inventoriés par trois Commissaires de la Chambre des Comptes, qui vaquerent pendant cinq jours à dresser un nouvel inventaire, & on en fit faire en même tems,

---

Seigneur, au Louvre, par Maistre Jean d'Arsonval, Confesseur & Maistre d'Ecole de mondit Seigneur de Guyenne, & lesquels ont été reçus & mis en ladite Librairie par moi Gilles Mallet, Maistre d'Hostel du Roy notredit Seigneur, & Garde de ladite Librairie, le 7 de Janvier 1409.

(1) Cet inventaire se conserve à la Bibliotheque du Roi.

(2) La Garde de la Bibliotheque lui fut donnée le 21 du mois de Mai 1412.

par trois Libraires, la prisée, qui se montoit à deux mille trois cent vingt trois livres quatre sols, somme considérable pour ce tems-là. Le nombre des livres ne fut pas augmenté depuis le décès de Gilles Mallet ; au contraire, il ne s'en trouva alors qu'environ huit cens cinquante.

Les Anglois, appellés à Paris par Isabeau de Baviere, s'étoient rendus les maîtres de cette Capitale : le Duc de Betfort, qui prenoit alors le titre de Régent du Royaume de France, se fit représenter, le 22 Juin 1425, par Garnier de Saint-Yon, les livres dont celui-ci avoit la garde, & qui étoient contenus dans l'inventaire de 1423 ; il en rendit bon compte, & continua de les avoir jusqu'en 1429, qu'il en fut pleinement déchargé par le même Duc de Betfort, qui lui en fit donner quittance. Ces livres furent achetés 1200 liv. par ce Duc, & cette somme fut comptée à Pierre Thyery, Entrepreneur du mausolée de Charles VI & de la Reine Isabeau son Epouse. Il y a toute apparence qu'il ne les acquit que pour les faire passer en Angleterre.

C'est ainsi que les malheurs dont le Royaume de France fut accablé au commencement du regne de Charles VII, furent cause que la Bibliotheque du Roi fut entiérement dissipée. Ce Prince ne songea point à en réparer la ruine, des soins plus importans l'en empêcherent ; il se contenta seulement du petit nombre de livres

qui lui furent dédiés par des Auteurs & des Traducteurs de son tems.

Louis XI, Prince studieux & habile, dont le Regne fut assez tranquille, se fit un devoir de ramasser les débris de la Librairie du Louvre, épars dans les Maisons Royales, où Charles V avoit fait remettre un nombre de volumes: il y joignit les livres de son pere & les siens, & s'en forma (vers l'an 1475), une Bibliotheque, qui, à la faveur de l'Imprimerie inventée peu auparavant, s'accrut de beaucoup. Il l'augmenta ensuite des livres de Charles de France son frere, (1) &, selon toutes les apparences, de ceux des Ducs de Bourgogne, dont il réunit le Duché à la Couronne. La Bibliotheque de Louis XI eut un Garde particulier, nommé *Laurent Palmier;* il y avoit aussi un Enlumineur en titre, nommé *Jean Fouquet, de Tours*, dont l'habileté se fait remarquer dans le manuscrit des Antiquités judaïques de Joseph, qui existe dans la Bibliotheque du Roi. Pour Robert Gaguin (2) il n'est pas certain qu'il ait été Bibliothécaire du Roi.

(1) On reconnoît encore aujourd'hui les livres de Charles de France, parce qu'ils sont marqués de sa propre main: pour ceux de Louis XI, excepté quelques-uns, ce n'est que par conjecture qu'on peut les reconnoître.

(2) Selon Dubreuil, la grande science que Robert Gaguin avoit dans les bons livres, lui fit mériter la dignité de Bibliothécaire de Louis XI. *Voy.* Ant. de Paris, page 10 & 49, liv. 3.

Charles VIII ajouta, aux livres que Louis XI avoit rassemblés, ceux qui furent composés en son honneur & à son usage. En 1495, il y joignit encore ceux qu'il fit apporter de Naples, après la conquête de ce Royaume : ces livres étoient d'autant plus précieux, qu'ils venoient d'une Bibliotheque formée dans les XIV & XV siecles, par des Princes que leur savoir & leur amour pour les Lettres avoient rendus également recommandables. Robert, de la Maison d'Anjou, l'avoit commencée; Alphonse & Ferdinand d'Arragon, Rois de Naples, après Robert, s'étoient appliqués à l'enrichir : Ferdinand sur-tout l'avoit beaucoup augmentée par l'acquisition des livres confisqués sur les Grands du Royaume, qui, ayant conspiré contre lui, furent condamnés au supplice. Il est encore facile de distinguer, dans la Bibliotheque du Roi, ceux des Rois de Naples & de Seigneurs Napolitains, par les armories, les souscriptions, les signatures & autres marques.

Pendant que Louis XI & Charles VIII s'empressoient ainsi de rassembler le plus de livres qu'ils pouvoient, les deux Princes de la Maison d'Orléans, Charles & Jean Comte d'Angoulême son frere, revenus d'Angleterre après plus de 25 ans de prison, jettoient, le premier à Blois, & le second à Angoulême, les fondemens de deux Bibliotheques qui devinrent bientôt Royales : ces deux Princes rapporterent d'Angleterre plusieurs livres qu'ils y acheterent

parmi lesquels il s'en trouva plusieurs de ceux que le Duc de Betfort avoit enlevés de la Tour de la Librairie. Cet achat consistoit en soixante vol. qui, au retour de ces Princes (1), furent apportés d'abord à Saint-Omer, & delà envoyés à Blois (2). Le premier fonds de cette Bibliotheque venoit également des livres de la Tour de la Librairie du Louvre, qui en avoient été tirés par Louis d'Orléans, fils de Charles le Sage, assassiné à Blois, en 1407 : ces livres consistoient en cinq vol. savoir, *les Voyages de Marc Paul, Vénitien*; *le Gouvernement des Rois*; une *Bible* très belle & très-richement ornée; une autre *Bible* & un *Missel* : ce petit nombre de vol. fut, comme on le voit, le premier fonds de la Bibliotheque de Blois, de même que ceux du Roi Jean l'avoient été de celle de Charles V.

Louis XII, fils de Charles Duc d'Orléans, étant parvenu à la Couronne, réunit la Bi-

(1) Charles d'Angoulême aimoit beaucoup l'étude : on remarque sur la plûpart des livres qui lui ont appartenu, sa signature écrite d'une main exercée & plus savante que ne l'étoit ordinairement celle des Grands Seigneurs. Il est encore facile de reconnoître une partie des livres de Blois, parce qu'ils portent l'écu d'Angoulême.

(2) Le Catalogue original existe encore aujourd'hui dans le trésor de la Chambre des Comptes de Blois; il y en a une copie à la Bibliotheque du Roi.

bliotheque de Blois à celle du Louvre, ou plutôt il fit tranſporter à Blois les livres de ſes deux prédéceſſeurs, Louis XI & Charles VIII: il eut un ſoin particulier pendant ſon regne d'augmenter ce tréſor, qui devint encore bien plus conſidérable, lorſque ce Prince y eut fait entrer la Bibliotheque que les Viſcomti & les Sforce, Ducs de Milan, avoient établie à Pavie; elle n'étoit guere d'un moindre prix que celle des Rois de Naples, dont Charles VIII s'étoit emparé quelque tems auparavant. Louis XII y ajouta encore les livres qui avoient appartenu au célebre *Petrarque*, & ceux du cabinet de *Louis de la Gruthuſe*, Seigneur Flamand, qui avoit fait une grande figure à la Cour des derniers Ducs de Bourgogne (1). La Bibliotheque des Ducs de Milan, ſelon quelques Auteurs de ce tems-là, étoit l'admiration non-ſeulement de la France, mais encore de l'Italie; elle étoit compoſée de ce que nous avons

(1) La plûpart des manuſcrits qui ont appartenu à ce Seigneur, & qui ont paſſé dans la Bibliotheque Royale, étoient preſque tous décorés de ſes armes; mais on les a gratées pour y ſubſtituer celles du Roi, ce qui ſe remarque aiſément, pour le peu qu'on y faſſe attention; il eſt aiſé par-là de reconnoître encore la plus grande partie des livres qui ont appartenu au Seigneur de la Gruthuſe, dont les armes ſont à la croix de ſable, écartelée d'argent, au ſautoir. La déviſe eſt *plus en vous*, que l'on lit encore ſur ces différens manuſcrits, & qui a été effacée ſur pluſieurs. On trouve auſſi dans différentes Bibliotheques [dans celle de M. le

de meilleurs Auteurs Latins, sacrés & profanes, outre quelques anciens Auteurs Grecs (1).

François premier fit, à l'égard des livres de Blois, dont il avoit lui-même augmenté le nombre de tems en tems, ce que Louis XII avoit fait à l'égard de ceux des Rois Louis XI & Charles VIII: il se détermina, en 1544, à les incorporer à la Bibliotheque qu'il avoit commencé d'établir au Château de Fontainebleau. Mellin de Saint-Gelais porta à Blois les ordres du Roi, & en conséquence deux Maîtres des

---

Duc de la Valliere,] plusieurs manuscrits qui ont aussi appartenu au Seigneur de la Gruthuse. Ces manuscrits sont de la plus parfaite conservation, tous en velin, écrits supérieurement, & ornés de belles miniatures & vignettes en or. Parmi ceux que le Roi possede dans sa Bibliotheque, & dont quelques-uns portent encore les armes de la Gruthuse, on en distingue d'une grande beauté, savoir, *la Somme Rurale*, in-fol. 2 volumes avec de belles miniatures & de riches ornemens, n.° 6817; la *Consolation de Boëce*, d'une exécution parfaite, & d'une magnificence sans exemple, n.° 6810; un autre exemplaire du même Ouvrage aussi de la plus grande beauté. M. le Duc de la Valliere possede aussi un de ces manuscrits, lequel est parfaitement beau; il a pour titre *la Forteresse de la Foi*, in-fol. 3 vol. décorés de belles & grandes miniatures; ce superbe exemplaire est le même que celui dont parle *Duverdier*.

(1) Il est encore facile de reconnoître parmi les livres manuscrits de la Bibliotheque du Roi, l'origine de la plûpart de ces anciennes acquisitions, par des marques particulieres qui les distinguent.

Comptes, commis par la Chambre de cette Ville, dreſſerent l'inventaire des livres, ſpheres, globes, &c. Saint-Gelais donna ſon récépiſſé, & accompagné d'un des deux Maîtres des Comptes, il fit conduire les ballots à Fontainebleau, où ils furent remis entre les mains de *Mathieu la Biſſe*, qui en donna ſon reçu le 22 Juin 1544, comme Garde de la Librairie de ce Château. Cet inventaire fut fait en préſence de Mellin de Saint-Gelais & de Jean de la Barre, commis à la Garde de la Librairie du Château de Blois; on le conſerve à la Bibliotheque du Roi, il eſt de cent & vingt-huit feuillets, & commence par une eſpece de procès-verbal. Il réſulte de cet inventaire, que la Bibliotheque de Blois n'étoit que d'environ 1890 volumes, parmi leſquels on ne compte pas plus de 109 vol. imprimés, & 38 ou 39 manuſcrits grecs, qui avoient été apportés de Naples, & remis à Blois par le célébre Laſcaris. Cette augmentation donna un grand luſtre à la Bibliotheque de Fontainebleau, qui par elle-même étoit déja aſſez riche, & qui devoit ce qu'elle étoit à François premier (1).

Ce Prince, ami des Lettres & des Savans, fit

(1) Outre l'inventaire que l'on poſſéde des livres de Blois transférés à Fontainebleau, il eſt encore très-facile de les reconnoître, puiſqu'on lit ſur la plus grande partie de ces livres, cette inſcription, *de Camera Computorum Bleſens.*

chercher par-tout des manuscrits grecs, & en obtint un grand nombre, dont il enrichit sa Bibliothéque. *Jerôme Fondule* fut chargé le premier de faire dans les pays étrangers la recherche des manuscrits grecs; il en rapporta environ soixante, qui lui avoient couté douze cens écus, & le Roi lui donna pour ses voyages quatre mille écus d'or; c'étoit vers l'an 1529. Dans la suite, Jean de *Pins*, Evêque de Lavaur, George d'*Armagnac* & *Guillaume Pelliciers*, Evêque de Montpellier, qui furent successivement Ambassadeurs de France à Rome ou à Venise, eurent ordre d'acheter tous les livres grecs qu'ils pourroient trouver, & de faire copier ceux qu'ils ne pourroient obtenir par argent. Pendant que ces Ministres exécutoient les ordres du Roi, divers particuliers envoyoient aussi d'Italie de quoi enrichir la Bibliothéque de Fontainebleau. On compte parmi eux *Antoine Eparque*, savant grec de l'Isle de Corfou, *Jean Gadde*, *François Asulan*, habile Imprimeur de Venise, & beau-frere d'Alde Manuce. Les livres, tant manuscrits qu'imprimés, envoyés à la Bibliothéque de Fontainebleau par ces différens particuliers, sont la plûpart signés, & par conséquent aisés à reconnoître.

Le Catalogue de ces manuscrits qui, en 1544, n'alloit pas au delà de deux cens soixante, fut dressé par *Ange Vegece* ou *Vergece*, ce copiste grec, dont l'écriture est si belle (1), & que

(2) Il est très-aisé de se convaincre de la beauté de

François I fit venir en France. On trouve dans ce Catalogue les noms de ceux qui avoient ou donné ou procuré ces différens manuscrits. Plusieurs Auteurs assurent que *Pierre-Gilles, Guillaume Postel & Juste Tenelle* voyagerent aussi au Levant aux dépens du Roi, avec ordre d'y acheter des livres pour sa Bibliothéque; & l'on croit que c'est de-là que viennent les manuscrits grecs qui sont entrés dans la Bibliothéque de Fontainebleau les trois dernieres années de la vie de François I. Le nombre des manuscrits apportés par Pierre Gilles, Guiliaume Postel & Juste Tenelle, n'alloit pas au-delà de quatre cens volumes, avec une quarantaine de manuscrits orientaux. La passion de ce Prince pour ce genre de manuscrits, lui fit un peu négliger les latins, & même les ouvrages en langues vulgaires étrangeres: à l'égard des livres françois, il n'en mit guère dans sa Bibliothé-

---

l'écriture de Vergece, par un Oppien qui existe à la Bibliotheque du Roi, écrit par ordre de Henri II, pour Diane de Poitiers sa Maîtresse; il est de toute beauté, & orné de figures supérieurement peintes. L'écriture de ce manuscrit est si belle, que c'est sur ce modele que les beaux caracteres Grecs dont s'est servi Robert Etienne pour ses magnifiques éditions, ont été gravés. La relieure de ce manuscrit est très-curieuse; d'un côté sont les armes de Henri II, de l'autre on voit Diane de Poitiers représentée avec les attributs de la divinité dont elle portoit le nom, &c.

que que soixante-dix volumes, dont une partie avoient été écrits avant son regne; l'autre étoit composée des ouvrages qui lui avoient été dédiés ou qui avoient été faits pour son usage, & de ceux qui lui avoient été donnés par Louise de Savoye, sa mere, & par Marguerite de Valois, sa sœur.

En 1527, la Bibliotheque de Fontainebleau fut enrichie des livres des Princes de la maison de Bourbon, en conséquence de la confiscation des biens, meubles & immeubles du Connétable de Bourbon (1). Cette collection ne con-

(1) De quelque maniere que les livres qui composoient la Bibliotheque de ce Connétable soient parvenus dans celle de Fontainebleau, il est certain qu'elle reçut son plus riche accroissement de cette confiscation. Ces livres ne se font reconnoître que par l'écu de Bourbon. On y remarque aussi ceux qui avoient appartenu à Jean Duc de Berry, lequel avoit eu pour les livres le même goût que le Roi Charles V, son frere. Ce Prince s'étoit formé une Bibliotheque beaucoup moins nombreuse que celle de la Tour du Louvre, mais peut-être mieux choisie. Le Laboureur en a publié l'inventaire; le Roi en possède 23 vol. qu'il est aisé de reconnoître à la signature de ce Duc, ou à celle de Flamel son Sécretaire. Il y a encore de ces livres dans quelques Bibliotheques particulieres, puisque le Laboureur, dans l'inventaire qu'il nous en a donné avec la vie de ce Prince, en fait monter le nombre à 81 vol. Il en existe aussi plusieurs vol. à la Bibliotheque du Roi, dont le Laboureur ne fait aucune mention dans ledit inventaire; ce qui fait croire que cet Auteur, non-seulement n'est point exact, mais que cette Bibliotheque étoit beaucoup plus considérable qu'il ne l'annonce.

tribua pas peu à relever encore le lustre de cette Bibliothéque; mais tandis que François I. rempliſſoit ainſi ce tréſor de manuſcrits grecs & latins, ce Prince ne fut pas également curieux de l'enrichir des livres qui furent imprimés de ſon tems en France ou ailleurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Bibliothéque de Fontainebleau ne contenoit pas plus de deux cens volumes imprimés, en y comprenant même ceux qui venoient de la librairie de Blois.

Juſqu'à François I, il n'y avoit eu pour prendre ſoin de la Bibliotheque Royale, qu'un ſimple Garde en titre, quelques Ecrivains, & un Enlumineur. François I, pour donner plus de relief à ſa Bibliotheque, & ſans doute pour avoir dans ſa maiſon une charge diſtinguée qui fût particulierement la récompenſe du ſavoir, en créa une de Bibliothécaire en chef, qu'on appella long-tems, & qui dans les proviſions s'appelle encore, *Maître de la Librairie du Roi.* Guillaume Budé fut pourvu le premier de cette charge vers 1522, & ce choix fit également honneur au Prince & à l'homme de Lettres.

Pierre Duchaſtel ou Chaſtelain, Evêque de Tulle, qui s'acquit une grande réputation par ſon habileté dans les langues Grecque & Latine, ſuccéda à Guillaume Budé, mort en 1540, dont on a l'éloge écrit par Pierre Galland, & publié par le ſavant Baluze. Duchaſtel eut pour le ſeconder dans ſon emploi le célebre poëte Mellin de Saint-Gelais. Ce Prélat ſe ſervit uti-

lement de ſon crédit pour l'avancement des Lettres, & ce fut ſous ſa maîtriſe que la Bibliothéque reçut ſes augmentations les plus remarquables pendant le regne de François I. Il y ajouta en moins de cinq ans les manuſcrits de *Guillaume Pellicier*, d'*Antoine Eparque*, de *N. Gaddi*, du Cardinal d'*Armagnac*; & ce fut ſans doute lui qui porta François I à faire entrer tous les livres de la Bibliothéque de Blois dans celle de Fontainebleau, en 1544.

Après la mort de ce Prince, Duchaſtel exerça le même emploi & ne fut pas moins en faveur auprès de Henri II, qui, preſque à ſon avénement à la Couronne, le fit Grand Aumônier de France, & le nomma enſuite à l'Evêché d'Orléans, il mourut ſubitement, en prêchant dans cette derniere Ville, en 1552.

Ce Prélat ne ſe contenta pas d'avoir enrichi de ſon temps la Bibliotheque de Fontainebleau. Il ſongea encore à pourvoir à ſa conſervation, ſoit en faiſant relier les livres qui étoient venus en blanc des Pays étrangers, & ceux de l'ancien fonds qui avoient beſoin de nouvelles couvertures; ſoit, ce qui n'étoit pas moins important, en faiſant dreſſer des Catalogues de ces mêmes livres, pour en conſtater l'état.

Avant le regne de François I. la plûpart des livres de la Bibliothéque du Roi, étoient couverts de velours ou d'autres étoffes précieuſes, de toutes façons & de toutes couleurs; les couvertures de cuir y étoient fort ſimples,

imples & différentes selon les divers pays où les Livres avoient été reliés.

De plusieurs Catalogues qu'on peut supposer que Pierre du Chastel fit faire des Livres de Fontainebleau, il n'en est resté à la Bibliotheque que deux des manuscrits Grecs, l'un, par ordre alphabétique, & l'autre, par ordre des matieres. Le premier paroît être celui qui avoit été écrit de la main de Vergece, non pas avec soin, mais à la hâte, & d'une écriture fort négligée; il contient les titres & les principales indications d'environ 540 volumes. Le second Catalogue est de la main de Palæocappa, autre Grec, qui fut associé à Vergece pour ce travail; celui-ci est mieux écrit, & fut relié du tems de Henri second, le chiffre 1552, ajouté d'une main étrangere au commencement du Catalogue de Palæocappa, semble désigner l'année où il fut achevé.

Pierre du Chastel étant mort cette même année, la place de Maître de la Librairie fut remplie par Pierre de Montdorré, Conseiller au Grand Conseil, homme très-savant, sur-tout dans les mathématiques: on a de lui une traduction du dixieme Livre d'Euclide, dédiée au Cardinal du Bellay: & il y a toute apparence que cet ouvrage valut à Montdorré la charge de Bibliothécaire du Roi, car à peine eut-il montré, par cet essai, de quoi il étoit capable, qu'elle lui fut donnée par Henri second,

auprès de qui le Cardinal du Bellay étoit en grand crédit.

En 1556, Henri second rendit une Ordonnance, dont l'exécution ne pouvoit tourner qu'à l'avantage des Lettres : il y étoit enjoint aux Libraires *de fournir aux Bibliotheques Royales un exemplaire en velin & relié, de tous les Livres qu'ils imprimeroient par Privilége.* Ce nouveau tribut apporta de nouvelles richesses dans la Bibliotheque du Roi, & en augmenta de beaucoup le nombre des Livres imprimés, dont on avoit jusqu'alors trop négligé l'acquisition ; mais malheureusement cette Ordonnance si sage & si juste, qu'on a été assez souvent obligé de renouveller dans la suite, avec quelques modifications, n'a pas toujours été observée avec autant d'exactitude qu'elle méritoit de l'être. Cette utile précaution avoit été imaginée par *Raoul Spifame ;* qui en donna l'idée dans un ouvrage qu'il publia cette même année, sous le titre de *Dicœarchia Henrici Regis Christianissimi Progymnasmata* (1).

Si on en juge seulement par les Livres que l'on peut reconnoître, soit par l'empreinte des reliures, ou par quelqu'autres marques, la Bibliotheque de Fontainebleau ne reçut que de médiocres accroissemens sous les regnes des

(1) Hist. de l'Acad. des B. Let, & Inscrip. tom. 33, p. 376.

trois fils de Henri second ; les troubles & les divisions que le prétexte de la Religion excita alors dans le Royaume, furent cause qu'elle ne fut augmentée que des livres imprimés par Privilége.

On ne voit guere plus de quinze vol. manuscrits du tems de François second ; sous Charles IX, le nombre en fut porté jusqu'à cent quarante, sans les imprimés. Comme on ne distingue presque tous ces volumes que par l'empreinte des reliures, il n'est pas certain qu'ils ayent tous été mis dans la Bibliotheque de Fontainebleau, du tems de Charles IX, si ce n'est l'Histoire de France de du Tillet, exemplaire original offert à Charles par l'Auteur. Cependant, comme dans plusieurs de ces volumes on remarque la signature ou l'écriture d'Aimar de Ranconnet, Président du Parlement de Paris, qui mourut prisonnier à la Bastille en 1559. Il y a toute apparence qu'une partie de la Bibliotheque de ce Magistrat est entrée dans celle du Roi, & que cette acquisition est la plus importante qui ait été faite pendant que Pierre de Montdorré en étoit Bibliothécaire.

Ce Savant soupçonné & accusé de donner dans les opinions nouvelles en matiere de religion, s'enfuit de Paris en 1567, & se retira à Sancerre en Berry : il y mourut de chagrin trois ans après, éloigné de sa famille qui étoit restée à Orléans, d'où il étoit originaire.

Jacques Amiot, qui avoit été Précepteur de

Charles IX, & des Princes ses freres, fut pourvû, après l'évasion de Montdoré, de la charge de Maître de la Librairie : le tems pendant lequel il la posséda, ne fut rien moins que favorable aux arts & aux sciences ; & l'on ne croit pas que durant sa maîtrise la Bib. R. ait été augmentée d'autres Livres que de ceux de Privilége, excepté quelques vol. qui furent donnés à Henri III. Tout ce que put faire Amiot, ce fut d'y donner entrée aux Savans, & de leur communiquer, avec facilité, l'usage des manuscrits dont ils avoient besoin. Il mourut en 1593, & la Librairie de Fontainebleau, qui resta dans ce Château à peine deux ans après lui, passa de ses mains en celles du célebre Jacques-Auguste de Thou.

Henri IV ne pouvoit faire un choix plus honorable aux Lettres ; mais les commencemens de son regne ne furent pas assez paisibles pour lui permettre de leur rendre, comme il l'auroit souhaité, le lustre qu'elles avoient perdu pendant les guerres civiles. Aussi-tôt que ce Prince, tout occupé du soin de réparer les malheurs de l'Etat, & d'en assurer la tranquillité sur des fondemens durables, eut un peu rétabli le calme, il pensa sérieusement aux moyens de procurer l'avancement des Lettres, & sa Bibliotheque fut le premier objet sur lequel il jetta les yeux ; elle s'étoit ressentie des troubles de la Ligue, pendant lesquels une partie des Livres avoit été dissipée (1).

(1) Parmi les Livres distraits de la Bibliotheque du

Jean Gosselin, qui avoit succédé à Mathieu la Bisse, étoit alors Garde de la Librairie de Fontainebleau : comme il le dit lui-même dans une note qui se lit sur le côté intérieur de la

---

Roi pendant les troubles de la Ligue, étoit le beau manuscrit intitulé *Statuts & Livre Armorial des Escripts & Blasons des Armes des Chevaliers, Commandeurs de l'Ordre & Milice du St. Esprit, institué par Henri III, en 1578.*

Ce manuscrit fut fait par ordre du Roi Henri III, lorsqu'il eut formé le dessein d'instituer un nouvel Ordre du Saint-Esprit. On rapporte à ce sujet, que ce Prince revenant de Pologne, & passant par *Venise* pour aller prendre possession du Trône qui lui étoit échu par la mort de Charles IX, la République lui remit, comme le plus beau présent qu'elle lui pût faire, le manuscrit original *des Statuts de l'Ordre du St. Esprit, au droit desir ou du nœud institué par Louis d'Anjou premier du nom, Roi de Naples & de Sicile, l'an de grace* 1352. Ce manuscrit précieux à tous égards, & que les curieux regardent comme un des plus beaux monumens littéraires de la Nation Françoise, existe à Paris, dans le magnifique cabinet de M. le *Duc de la Valliere*, qui l'a eu de M. *Gaignat*.

Il y a dans la Bibliotheque du Roi plusieurs copies de ce manuscrit, une parmi les manuscrits du fonds de Dupuy, un autre entre ceux du fonds de Gaignieres, cette derniere est très-précieuse, elle est sur velin, & reliée en maroquin rouge, aux armes de France. M. l'*Abbé Lefebvre*, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, qui a fait imprimer, en 1764, un Mémoire sur le manuscrit *des Statuts de l'Ordre du St. Esprit, au droit desir ou du nœud institué à Naples, en* 1352, s'est avancé trop légérement, quand il a dit, à la page 5 de son Mémoire, que la fameuse copie de ces

couverture d'un manuſcrit intitulé : *Les Marguerites Hiſtoriales, par Jean Maſſuë*, duquel manuſcrit on avoit ôté le premier cahier : dans cette même note il rapporte que le Préſident

---

Statuts peinte ſur velin & conforme à l'original, d'après lequel M. de *Gaignieres* l'avoit fait faire pour ſon cabinet, riche ſur-tout en monumens de l'Hiſtoire de France, étoit déja perdue lorſque l'Abbé Sallier ſuccéda à M. Boivin en qualité de Garde des Livres de la Bibliotheque du Roi.

Un peu plus d'attention auroit inſtruit ce critique, & lui auroit appris que ſitôt que la Bibliotheque du Roi put jouir du legs que M. de Gaignieres venoit de faire de ſon cabinet au Roi, M. l'Abbé Bignon, Bibliothécaire du Roi, jugea qu'il falloit claſſer les matieres de ce vaſte cabinet, & placer chacune à ſon rang : il fit donc réunir les imprimés aux imprimés, les manuſcrits au dépôt des manuſcrits, les titres & les armoiries au cabinet de généalogie ; le coſtume & les monumens, par figures, au cabinet des eſtampes.

M. l'Abbé Lefebvre n'auroit pas dû, avant d'être bien inſtruit du fait, annoncer gratuitement, dans un ouvrage imprimé, la perte d'un morceau auſſi intéreſſant pour l'Hiſtoire que pour les arts : M. de Gaignieres avoit pris tout le ſoin poſſible pour que la beauté de cette copie pût égaler celle de l'original, qui, comme on le ſait, fut ſauvé des flammes par le Chancelier de Henri III, (Philippe Hurault de Chiverni), à qui ce Prince confia le deſſein qu'il avoit de créer un nouvel Ordre du St. Eſprit, ſur le modele de celui qui avoit été inſtitué en 1352 par un de ſes ancêtres (Louis d'Anjou), & dont le manuſcrit, (comme nous venons de le dire), lui avoit été donné en préſent par la République de Veniſe.

Henri III fit extraire de ces anciens *Statuts*, ce qui

de *Nully*, durant la Ligue, s'étoit saisi de la Librairie du Roi, en ayant fait rompre les murailles, & qu'il la garda jusqu'à la fin de Mars 1594, environ l'espace de six mois, « du-

étoit le plus conforme aux usages de son tems, & à ses vues particulieres; ensuite après avoir expliqué ses intentions au Chancelier de, Chiverni, il lui commanda de brûler le manuscrit original qu'il lui remettoit, de maniere qu'il n'en restât pas le moindre vestige. Ce Ministre exécuta en partie les ordres de son Souverain, en faisant faire le nouveau manuscrit dont il est ici question; mais il ne put se résoudre à exécuter celui qui lui enjoignoit de priver le Public d'un des plus beaux monumens littéraires de la Nation, que des circonstances heureuses & inespérées avoient conservé pendant plus de deux cents ans pour être remis entre ses mains; il se contenta de dire simplement à Henri III, (en lui remettant le nouveau manuscrit), que ses ordres étoient exécutés; & ce Prince n'ayant pas demandé d'autre éclaircissement, le manuscrit fut conservé. Ce Ministre aima mieux le condamner à ne lui laisser jamais voir le jour; & quand il donna sa Bibliotheque à son fils l'Evêque de Chartres, celui-ci étoit déja instruit du secret qu'il avoit à garder. L'alliance de la Maison de Chiverni avec celle de Nicolaï fit passer ce manuscrit dans cette derniere, qui le perdit, on ne sait ni quand ni comment: mais un heureux hasard l'avoit placé dans le riche cabinet de M. Gaignat, &c.

M. Lefebvre, à la page 7 du même Mémoire, dit que c'est un malheur que le P. de *Mont-Faucon* n'ait pu se procurer l'original pour son ouvrage *des Monumens de la Monarchie Françoise*, réduit nécessairement (ajoute ce critique) « à se servir de cette copie, puisque l'original lui a été caché, il nous l'a donnée » avec toutes les fautes dont elle fourmille.

» rant lequel tems on a coupé & emporté le » premier cahier du présent Livre, auquel » cahier étoient contenues choses remarqua- » bles; il dit ensuite que *Guillaume Rose*, Evê-

---

C'est sans doute pour rendre la prétendue perte de cette copie moins sensible, que M. Lefebvre la suppose inexacte & pleine de fautes, comment ce Savant a-t-il pu aussi légérement conjecturer qu'il falloit qu'elle fût plutôt fautive que l'ouvrage du P. Mont-Faucon, il ne devoit pas ignorer que les copies perdent toujours quelque attention qu'on apporte à les faire. M. Lefebvre dans son Mémoire compte 114 fautes d'après les monumens de la Monarchie Françoise, & suppose qu'elles doivent toutes exister dans le manuscrit du Roi dont s'est servi le P. Mont-Faucon.

Après avoir examiné cette précieuse copie, nous n'en avons trouvé que 17, ce qui est bien éloigné de 114. Voici les numeros des Variantes du Mémoire de M. Lefebvre, où se trouvent ces fautes, n.° 1, 10, 20, 22, 27, 30, 31, 36, 45, 47, 48, 54, 56, 64, 65, 93 & 102, c'est à quoi elles se réduisent, si toutefois M. Lefebvre ne s'est pas trompé lui-même. Nous avons encore remarqué que cette copie differe en quelques endroits du texte original rapporté par ce Savant. Ce qui prouve que le P. de Mont-Faucon n'a pas toujours été exact à se conformer, soit aux originaux, soit aux copies qu'il avoit devant les yeux, ces fautes au nombre de 10 à 12, ne sont pas plus essentielles que les 17 autres, & sont conséquemment de plus dans l'ouvrage du Savant Bénédictin.

Le manuscrit que nous indiquons doit être regardé comme un autre original, très-précieux dans son genre, puisqu'il a été fait à l'occasion de la nouvelle institution. Il a été remis premiérement dans la Bi-

que de Senlis, &. *Pegenat*, Docteur de Sorbonne, fameux Ligueurs, firent dans un autre tems, pour envahir la Bibliotheque Royale, plusieurs tentatives, & qu'ils en furent empê-

---

bliotheque de Henri III, mais on rapporte qu'il en fut distrait en 1589, durant les troubles de la Ligue, & qu'il fut vendu à l'encan devant l'Hôtel de Ville, avec d'autres meubles & effets de ce Prince, depuis, il est resté dans l'oubli pendant un assez long-tems, & il est enfin tombé entre les mains de feu M. *Guyon de Sardiere*, qui le conserva jusqu'à sa mort dans sa Bibliotheque. M. *le Duc de la Valliere* ayant acheté depuis cette Bibliotheque, est devenu le propriétaire de ce manuscrit, après en avoir joui quelque tems, il le céda au Roi avec plusieurs autres manuscrits très-précieux, sans parler d'une collection de plus de deux cents volumes d'Histoire Naturelle très-bien enluminés. Cette acquisition se fit vers l'année 1771.

Voici la description abrégée qui a été faite de ce précieux manuscrit, dans le Catalogue de feu M. Guyon de Sardiere.

» Ce beau & précieux manuscrit ; qu'on peut dire » unique, & comme la matrice de l'Ordre du St. Es» prit, fut fait par ordre de Henri III, par Martin » Courtigier, sieur de la Fontaine, Héraut du titre » de Provence. On voit au commencement une grande » miniature qui représente la disposition de la Chapelle » où ce Prince fit la cerémonie de la premiere pro» motion de l'Ordre du St. Esprit. Le Roi est assis » dans un fauteuil, & tous les Chevaliers sont en » cercle ; Courtigier est derriere le Roi ; le portrait » d'Henri III en pied, est sur le second feuillet ; & » sur les suivans, on voit les blasons, les noms &

chés par le Président Brisson, & à la *sollicitation de lui Gosselin.*

Afin de prévenir d'autres dissipations qu'on pouvoit encore craindre, Henri IV, en 1595, fit transporter à Paris la Bibliotheque de Fontainebleau, & mit par là les Gens de Lettres à portée de profiter d'un trésor, dont l'éloignement ne leur permettoit pas de jouir.

Louis XIII avoit conçu le dessein de rétablir une Bibliotheque Royale à Fontainebleau; mais ayant changé de sentiment, il fit seulement revivre le titre de Garde de cette Bibliotheque, en faveur d'*Abel de Sainte Marthe*, qui en fut pourvu dès l'an 1627; Abel son fils l'eut après lui, & fit ce qu'il put pour engager Louis XIV à exécuter le dessein qu'avoit eu Louis XIII, ce fut inutilement: il mourut en 1706, & la charge de Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau demeura vacante pendant 14 ans, au bout desquels elle fut réunie par

» qualités des Chevaliers des trois premieres promo-
» tions; l'écriture en est belle, les portraits, les
» vignettes & les armes en miniature sont bien des-
» sinées & bien peintes. Courtigier reçut, pour le payé-
» ment de ce manuscrit, cent écus d'or de M. Ni-
» colas de Neufville, Marquis de Villeroy, Tréso-
» rier de l'Ordre du St. Esprit, suivant l'Ordonnance
» de Philippe Hurault, Comte de Chiverni, Chan-
» celier & Sur-Intendant des deniers dudit Ordre ».
Ce manuscrit étoit de la Bib. d'Henri III, il en fut distrait en 1589, lorsque la Ligue, qui faisoit l'inventaire des meubles du cabinet de S. M. & de ses Li-

Edit du mois de mars 1720 à celle de Bibliothécaire du Roi.

Les Livres de Fontainebleau ne furent pas plutôt arrivés à Paris, & placés dans le Collége de Clermont, devenu libre par l'expulſion des Jéſuites, qu'on y joignit le beau manuſcrit de la grande Bible de Charles-le-Chauve (1).

» vres, le vendit à l'encan, devant l'Hôtel de Ville, » avec les autres effets.

Ce manuſcrit de forme in-fol. eſt relié en maroquin bleu.

(1) Cet exemplaire, l'un des plus précieux monumens littéraires du zele de nos Rois de la ſeconde race, pour la Religion, avoit été conſervé depuis le regne de cet Empereur, dans l'Abbaie de St. Denis, & leur avoit été donné par Charles V. Sur ce qu'il fut repréſenté au Roi, que les Religieux ſongeoient à s'en défaire, il y eut un Arrêt du Parlement du 20 Août 1595, qui ordonna que cette Bible ſeroit miſe dans la Bibliotheque Royale; en conſéquence elle y fut apportée le 23 Octobre ſuivant, & remiſe entre les mains de M. de Thou, par *Edme* de *Velu*, Religieux & Garde des Archives de cette Abbaye.

Le commencement de chaque livre de l'Ecriture-Sainte, & même des Prologues de St. Jérôme eſt en or, il y a même des pages entieres en lettres d'or fort brillantes, telles ſont les deux ou trois premieres pages de la Geneſe. On y remarque cinq ſortes d'écritures; la premiere eſt la capitale ruſtique ou aiguë, pointue & oblique, c'eſt celle des vers écrits ſur les colonnes de pourpre en lettres d'or; elle domine dans les petits titres; la ſeconde écriture capitale eſt fort nette, à proportion elle a plus de largeur que de hauteur: l'une & l'autre ſervent alternativement pour commencer les vers. La premiere eſt conſacrée

Le Président de Thou signala son entrée dans l'exercice de la place de Bibliothécaire du Roi, en proposant à Henri IV, d'unir à la Bibliotheque de Sa Majesté, celle de Catherine de Médicis, composée de plus de huit cents Manuscrits, la plupart Grecs, rares, anciens, & d'un grand prix. Depuis la mort de cette Princesse, ces Livres étoient restés en dépôt chez *Jean-Baptiste Benciveni, Abbé de Bellebranche*, premier Aumonier, & Bibliothécaire de la feue Reine. Mais en vertu de Lettres-Patentes, que le nouveau Bibliothecaire fit dresser par Pierre Pithou, son ami, & qui furent expédiées le 14 Juin 1594, le Roi or-

aux hexametres, & la seconde aux pentametres. (Cette piece de Vers est adressée à Charles-le-Chauve); la troisieme est l'onciale, très-propre, d'un tour hardi & tranchant, dans le goût du huitieme ou neuvieme siecle; la quatrieme un peu quarrée, a un coup d'œil Saxon, & porte quelquefois des perles enchassées dans les lettres; elle ne se trouve qu'au premier mot de l'Ouvrage. La cinquieme écriture n'est autre chose que la minuscule, & cette minuscule est très-ressemblante à la plus commune du neuvieme siecle, depuis l'an 850. les titres sont marqués au haut des Livres de l'Ecriture-Sainte, les mots sont de tems en tems séparés sans points. Ce précieux manuscrit est sur velin, il est de forme in-folio-max. relié en maroquin rouge, du tems de Henri IV, aux armes de France d'un côté de la couverture avec la lettre H couronnée, empreinte en or, placée aux quatre coins, & accompagnée de fleurs de lys d'or aussi couronnées; de l'autre côté il y a aussi la même lettre & les fleurs de lys d'or avec cette légende au milieu; *H. IIII Patris Patriæ virtutum Restitutoris.*

donna que tous les Livres anciens, Hébreux, Grecs, Latins, Arabes, François, Italiens, & autres, nommés entre les meubles de la feue Reine, seroient joints à la Bibliotheque Royale; & il étoit ordonné à l'Abbé de Bellebranche, à qui les Livres avoient été donnés en garde, de les remettre entre les mains de J. A. de Thou, Maître de la Librairie, pour demeurer toujours à l'avenir, meubles de la Couronne, & ne pouvoir être jamais aliénés. Les créanciers de cette Princesse, qui étoit extrêmement endettée, ayant fait mettre le scellé sur les Livres comme sur les autres effets, & les ayant compris dans un inventaire dressé en 1589, par deux Maîtres des Comptes, s'opposerent à l'exécution de ces Lettres. L'ordre du Roi n'eut lieu que cinq ans après: dans cet intervalle, trois Commissaires, l'un desquels étoit François Pithou, frere de Pierre, firent au mois de Mars 1597, la prisée des livres de cette Princesse, & la porterent en argent comptant, à la somme de cinq mille quatre cents écus, » encore, ajoutent-ils, » qu'ils ne se puissent assez estimer, tant par la » rarité & bonté desdits Livres, qui ne se » pourroient trouver ailleurs, que pour être » une bonne partie d'iceux, non-imprimez, & » lesdis Livres originaux, & non copies, di» gnes d'être réservez en France, pour la pos» térité, conservation des bonnes Lettres, & » pour l'honneur du Royaume & impossibilité

» de pouvoir colliger & assembler à présent » une telle Bibliotheque, pour quelque prix, » & en quelque pays que ce soit. »

Malgré les mesures que M. de Thou avoit prises, les choses restèrent dans le même état, jusqu'au commencement de 1599, que le Parlement rendit deux Arrêts; l'un du 25 Janvier, & l'autre du dernier jour d'Avril, en vertu desquels *Denis de Here*, Conseiller & Commis à l'exécution de ces deux Arrêts, se fit représenter les Livres de la Reine Catherine, par Pierre-Dominique Benciveni, neveu de l'Abbé de Bellebranche, qui étoit mort, & les fit transporter au Collége de Clermont; ils furent remis par le même Commissaire, à Jean Gosselin, Garde de la Bibliotheque du Roi, & placés dans une Chambre attenante la salle haute, où étoit cette Bibliotheque. Cet fut ainsi que la Bibliotheque de Catherine de Médicis, fut incorporée à celle du Roi, par les soins du Président de Thou.

Catherine de Médicis avoit laissé cette rare collection de Manuscrits, dans l'état où elle étoit du tems qu'elle appartenoit au Maréchal Strozzi, tué au siége de Thionville, & dont elle étoit proche parente. Cette princesse, peu scrupuleuse sur les moyens de satisfaire sa passion pour les Livres, prit un prétexte plus spécieux que réel, pour s'approprier la Bibliotheque de ce Maréchal, qui l'avoit achetée

après la mort du Cardinal Ridolfi, neveu du Pape Leon X, arrivée en 1550 ; elle la regardoit comme un démembrement de la Bibliotheque des Médicis, sur laquelle elle croyoit avoir des prétentions fondées.

On ne voit guere plus de trois ou quatre vol. reliés du tems de cette Reine, & à ses armes ; une grande partie des autres, c'est-à-dire environ trois cens cinquante, furent reliés magnifiquement, sous le regne de Henri IV, avec les armes & le chiffre de ce Prince. Ce sont tous des Manuscrits Grecs, à la réserve de trois ou quatre Hébreux, & de sept ou huit Latins : ce qu'il y a de singulier & digne de remarque, c'est que la dépense qui fut faite pour la reliure de ces Manuscrits, fut prise sur quelques rentes qui appartenoient aux Jésuites, desquelles le Roi jouissoit pendant leur expulsion du Royaume. Les autres Manuscrits, soit Grecs, Latins ou autres, furent reliés du tems de Louis XIII & de Louis XIV, ou depuis.

Les Jésuites ayant obtenu leur rappel en 1604, la Bibliotheque Royale passa du Collége de Clermont chez les Cordeliers, où elle demeura quelques années en dépôt, dans une grande Salle du Cloître : sous la garde d'*Isaac Casaubon*, que le Roi avoit attiré depuis quelques années à Paris, & qu'il avoit désigné dès 1601, pour succéder à Gosselin qui exerçoit la charge de Garde de la Librairie depuis 1560.

& qui étoit mort en 1603, peu de tems avant que ce changement arrivât.

Après la mort de Henri IV, Casaubon crut qu'il n'étoit pas sûr pour lui de demeurer en France; il se retira en Angleterre, où néanmoins il conserva toute sa vie le titre de Garde de la Bibliotheque du Roi, avec ses appointemens, & avec la pension dont Sa Majesté l'avoit gratifié. Ce Savant acquit plus de réputation personnelle étant Garde de la Bibliotheque Royale, soit par les Éditions excellentes qu'il donna de plusieurs Auteurs anciens, & par d'autres Ouvrages qu'il publia; soit par le commerce qu'il entretint avec les plus savans hommes de l'Europe, que la Bibliotheque du Roi ne reçut d'augmentation pendant qu'il en eut la garde: il mourut en Angleterre en 1614.

Nicolas Rigault, connu par les divers Ouvrages qu'il a donné au Public, fut nommé, en 1615, à la place de Garde de la Bibliotheque du Roi, que la mort de Casaubon son ami avoit laissée vacante, & qu'il rempliſſoit auparavant, comme par commiſſion, en l'absence du Titulaire. Il y avoit déja près de deux ans que Rigault étoit en poſſeſſion de cette place, lorſque le Préſident de Thou mourut, & que la Charge de Maître de la Librairie du Roi fut donnée à François de Thou son fils aîné, qui n'avoit que neuf ans. Pendant la minorité du jeune Bibliothécaire, Nicolas Rigault eut

seul la direction entiere de la Bibliotheque Royale.

Les orages qui s'éleverent pendant la minorité de Louis XIII, l'épuisement des finances abandonnées au pillage des étrangers, ne permirent pas de se livrer alors à la recherche des Livres, pour enrichir ce trésor. Outre que ce Prince étoit d'un caractere triste & mélancolique, il ne parut pas avoir un goût décidé pour les Lettres, il se trouva d'ailleurs tellement embarrassé par les guerres qu'il eut à soutenir, qu'il ne lui fut guere possible pendant son regne d'augmenter beaucoup sa Bibliotheque.

Ce Monarque ne négligea cependant pas les occasions de le faire, sur ce qu'il lui fut représenté qu'entre les Livres de feu Philippe Hurault, Evêque de Chartres, fils de Philippe Hurault, Comte de Chiverni, Chancelier de France, il y avoit un grand nombre de manuscrits Grecs, Latins & autres; il fut rendu un Arrêt du Conseil, le 8 Mars 1622, par lequel Messieurs Pierre Dupuy & Nicolas Rigault furent nommés avec deux autres personnes pour en faire l'estimation: ils la firent monter à la somme de douze mille livres, que le Roi fit payer à l'épargne, aux héritiers dudit Evêque. Ces manuscrits consistoient en quatre cens dix-huit vol. environ, dont cent étoient des manuscrits Grecs, venant pour la plûpart de Jean Hurault sieur de Boistaillé, Conseiller d'État sous le Roi Charles IX, & son Ambassa-

deur d'abord à Venise, & ensuite à Constantinople, qui les avoit acquis pendant ces deux ambassades.

Ce Prince, quelque tems avant cette acquisition, avoit encore fait acheter, des héritiers de M. de Breves, qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, plus de cent huit beaux manuscrits Syriaques, Arabes, Turcs & Persans. Antoine Vitré avoit été chargé de cette commission; il se rendit adjudicataire de ces Livres, aussi bien que des caracteres Syriaques, Arabes & Persans, avec les matrices toutes frappées, que le même M. de Breves avoit fait faire au Levant: le tout fut payé des deniers du Roi. Ces manuscrits furent remis dans la Bibliotheque du Cardinal de Richelieu, où fut aussi transportée la Bibliotheque publique de la Rochelle, après la prise de cette Ville; ces Livres, manuscrits & autres font maintenant partie de la belle Bibliotheque léguée par cette Eminence à la maison de Sorbonne.

Les manuscrits de Philippe Hurault ayant augmenté le nombre des Livres qui étoient déja dans la Bibliotheque Royale, Rigault songea à faire un nouveau Catalogue, & il fut aidé par Saumaise & Hautain; ce Catalogue se conserve encore aujourd'hui dans la Bibliotheque de Sa Majesté, il est relié en deux volumes in-fol. en maroquin rouge, à la tête de chacun desquels on lit l'inscription suivante en l'honneur de Louis XIII.

Ludovicus. Rex. Chriſtianiſſ.
Pius. Felix. ſemperaug.
Inter. Graves. Belli. Civilis. Curas.
Scriptorum. Veterum. Bibliothecam
Ab. Ludovico XII. Franciſco I.
Henrico. II. Carolo. IX.
Henrico. magno. Congeſtam
Inſtauravit
Atq. ad uſus. publicos
Sede. commodiſſima. conlocatam.
Codicib. exquiſitiſſimis. complurib.
Amplificari
Regia. Munificentia. juſſit.

Cette inſcription fait aſſez connoître que ce fut ſous Louis XIII que les Livres du Roi furent tranſportés du Cloître des Cordeliers dans une grande maiſon de la rue de la Harpe, au-deſſus de St. Come, appartenant à ces Religieux. On y logea les Livres, partie dans l'étage d'en-haut, & partie dans celui d'en-bas, qu'on appelloit la baſſe & la haute Librairie. Rigault y eut ſon logement qu'il conſerva juſqu'en 1635, qu'il fut Conſeiller au Parlement

de Metz ; il mourut dans cette Ville en 1653 ; dans un âge très-avancé (1). La place de Garde fut donnée aux Doctes Freres *Pierre & Jacques Dupuy*, parens de M. de Thou, chez qui ils demeuroient alors, & dont la Bibliotheque avoit été confiée à Pierre Dupuy l'aîné, dès 1617, par le testament du Président de Thou. Les deux Freres ne vinrent occuper leur logement à la Bibliotheque du Roi que dix ans après, vers la fin de Juin 1645.

François de Thou ayant été décapité en 1642, l'Illustre Jérôme Bignon, dont le nom seul fait l'éloge (2), lui succéda dans la charge de Maî-

(1) La Bibliotheque du Roi possede plusieurs Livres notés de sa main, dans quelques-uns desquels il y a des commentaires entiers de sa façon.

(2) La nomination du célebre Jérôme Bignon à la place de Bibliothécaire, fit de la maniere du monde la plus honorable pour lui ; le Roi étant à Saint-Germain en-Laye, fit dire à M. Bignon de venir lui parler : aussi-tot qu'il parut, le Roi lui dit avec un air de bonté qui le charma : *J'ai un présent à vous faire qui est digne de vous, je vous donne la place de Grand-Maître de ma Bibliotheque.* M. Bignon commença son remerciment, mais le Roi l'interompit pour lui dire que souvent on avoit voulu lui persuader qu'il n'étoit pas dans ses intérêts, mais qu'on n'y avoit jamais réussi. *Je sais que vous m'aimez*, ajouta ce Prince, *& feu M. le Fresne ne cessoit de me dire que je prisse confiance en vous à cause de votre exacte probité :* M. B. répondit à ce compliment comme il le devoit. Les provisions pour cette place furent conçues dans les termes les plus

tre de la Librairie. M. Bignon persuadé que la Bibliotheque ne pouvoit être en de meilleurs mains qu'en celles de Messieurs Dupuy, les conserva, & ne jugea pas à propos de les troubler dans l'espece d'indépendance où ils étoient; il ne voulut point, par considération pour eux, se prévaloir de ses droits. En 1651 il obtint pour son fils aîné, nommé Jérôme comme lui, la survivance de la charge de Maître de la Librairie; & le nouveau Bibliothécaire, âgé de vingt-six ans, eut les mêmes égards que son pere pour les Gardes de la Bibliotheque. Pierre Dupuy étant mort en 1651, son frere Jacques resta seul en possession de la charge de Garde, & continua de l'exercer jusqu'au 17 Novembre 1657, qu'il mourut, en rendant sa mémoire immortelle dans la Bibliotheque Royale, par le legs qu'il fit des Livres *que lui & son frere avoient rassemblés.*

Après la mort de Jacques Dupuy, M. Colbert, qui méditoit déja de grands projets pour l'avancement des Lettres, fit donner à son frere *Nicolas Colbert* la place vacante de Garde de la Librairie; les provisions lui en furent expédiées le 20 Novembre 1656, & il prêta, entre les mains de Jérôme Bignon, Maître de la Librai-

---

avantageux & les plus honorables pour M. Bignon: elles furent expédiées le 25 Octobre 1642, & M. B. prêta serment le 8 Mai 1643, entre les mains du Chancelier Seguier.

rie, le ſerment *en tel cas requis & accoutumé*, aux termes des mêmes proviſions.

A peu-près dans le même tems, Hippolyte, Comte de Bethune; touché peut-être de l'exemple de Jacques Dupuy, fit préſent au Roi d'une ample collection de manuſcrits modernes compriſe en 1923 volumes, dont plus de 950 ſont remplis de Lettres & de pieces originales ſur l'Hiſtoire de France.

En ſupputant ces diverſes augmentations, la Bibliotheque du Roi dans la rue de la Harpe ne conſiſtoit à peu-près qu'en 16746 vol. tant manuſcrits qu'imprimés, lorſque l'Abbé Colbert, nommé à l'Évêché de Luçon en 1661, abandonna l'exercice de ſa charge de Garde de la Librairie: il n'en retint que le titre, & laiſſa à M. Colbert ſon frere, le principal ſoin & l'entiere direction de cette Bibliotheque, que celui-ci n'eut pas de peine enſuite à mettre abſolument dans ſa dépendance, comme Sur-Intendant des Bâtimens du Roi.

Ce fut un grand avantage pour cette Bibliotheque d'avoir un pareil Directeur: à un zele également vif pour le progrès des Sciences & pour la gloire de ſon Maître, M. Colbert joignoit une paſſion extraordinaire pour les Livres: il en avoit déja un grand nombre, & commençoit à fonder cette célebre Bibliotheque, rivale de celle du Roi, quand l'inſpection de cette derniere lui fut confiée. L'attention qu'il eut aux intérêts de l'une, ne l'empêcha pas de veil-

ler à ceux de l'autre, & c'est aux soins de ce grand Ministre que la Bibliotheque Royale est vraiment redevable des acquisitions les plus importantes dont elle a été enrichie.

La premiere qui fut faite alors par ce Ministre, est celle des *manuscrits de Brienne*, ou de ce vaste recueil de pieces concernant les affaires de l'État, qu'Antoine de Lomenie de Brienne, Secrétaire d'État, avoit rassemblées avec beaucoup de soin. Cette acquisition qui se fit en 1661 ou 1662, après la mort du Cardinal Mazarin, ne pouvoit passer que comme une restitution faite au Roi, puisque ce recueil lui appartenoit dès long-tems auparavant.

Quelque tems après, M. Colbert proposa au Roi (en 1662) une autre acquisition, il s'agissoit de la curieuse & nombreuse Bibliotheque de Raphaël Trichet sieur Dufresne, fils d'un Avocat de Bordeaux; l'homme de son tems qui entendoit le mieux la Librairie: il avoit fait plusieurs voyages en Italie & en Espagne, pour visiter les Cabinets & les Bibliotheques des curieux; il s'en étoit formé une lui-même composée de neuf à dix mille vol. imprimés, avec lesquels il y avoit aussi une quarantaine de manuscrits Grecs, & environ cent manuscrits Latins & Italiens: il avoit entr'autres une collection de Livres sur l'Histoire d'Italie, que M. Fouquet avoit achetée de lui 14000 livres; & il en avoit deux autres, l'une sur l'Histoire d'Espagne, l'autre sur celle des Indes Orientales,

la premiere étoit composée de 499 volumes; & la seconde de 135; outre un Atlas en 15 vol. qui étoit alors unique en son espece. Après sa mort M. Colbert ayant appris que sa veuve étoit sur le point de vendre cette précieuse Bibliotheque, fit traiter avec elle, & l'acquit pour la Bibliotheque de Sa Majesté, où l'on conserve encore un exemplaire du Catalogue que la veuve fit imprimer, à la tête duquel on lit cette note de la main de Pierre Carcavi : *Catalogue des Livres que le Roi a acheté de la veuve de M. Dufresne.*

M. Carcavi, après avoir quitté une charge qu'il avoit de Conseiller au Grand Conseil, s'étoit livré à la recherche des Livres rares, & étoit devenu le plus habile homme en ce genre, qu'il y eut à Paris; M. Colbert se l'étoit attaché pour sa Bibliotheque, où M. de Carcavi mit en ordre & fit copier, dans l'espace de cinq ans, cet immense recueil des Mémoires du Cardinal Mazarin, en 536 vol. outre les copies des Mémoires de Brienne : le Ministre, pour recompenser son zele, le commit, en 1663, à la Garde de la Bibliotheque du Roi : l'Evêque de Luçon conservant toujours le titre de Garde de la Librairie, avant M. de Carcavi, *Varillas* eut le même emploi dans la Bibliotheque Royale, dès le tems de Messieurs Dupuy : il y avoit son logement, & l'abbé Colbert l'y avoit laissé continuer ses travaux; mais il en sortit à la fin de 1663, pour faire place au nouveau Commis.

M.

M. Colbert, qui étoit tout à la fois Contrôleur-Général des Finances & Sur-Intendant des Bâtimens, songeoit à placer ailleurs la Bibliotheque du Roi, trop nombreuse alors pour rester commodément dans la maison de la rue de la Harpe: il lui importoit d'ailleurs d'avoir ce dépôt sous ses yeux, & il jugea à propos de le faire transporter dans deux maisons de la rue Vivienne qui lui appartenoient, & qui étoient contiguës à son Hôtel (1): ce qui fut exécuté dans le courant de 1666, année également remarquable par cette translation & par l'établissement de l'Académie Royale des Sciences, qui tint fort long-tems ses séances dans cette Bibliotheque. M. Colbert satisfait de voir ce précieux dépôt sous ses yeux, redoubla d'ardeur pour le rendre digne de la Grandeur & de la Magnificence du Roi, sinon par la beauté des bâtimens où il venoit de le loger, du moins par les divers tréfors dont il se proposa encore de l'enrichir.

Au mois de Novembre de la même année, l'Abbé Bruneau Garde du Cabinet des Médailles, ayant été assassiné dans le Louvre par

(1) Ces deux maisons appartenoient à M. de Bautru qui les avoit fait bâtir, & après sa mort elles furent vendues à M. Colbert qui les fit orner, pour y placer (comme on vient de le dire,) la Bibliotheque du Roi. En 1720. Le Régent acheta ces deux maisons avec l'Hôtel Colbert, pour y loger ses Ecuyers & placer ses écuries.

un voleur, l'intendance de ce cabinet fut jointe à la charge de Garde de la Librairie, & les clefs en furent remises à M. de Carcavi, sous l'inspection & en la personne de Nicolas Colbert, qui de l'Evêché de Luçon avoit passé à celui d'Auxerre. Ce cabinet, qui étoit connu dès le tems de Charles IX, lequel contribua beaucoup à l'augmenter, passoit *pour une merveille du monde, pour ses raretés & antiquités, outre ses pierreries* (1). Antoine de Rascas sieur de Bagarris en avoit en 1611. l'intendance, sous le titre de Maître des cabinet, médailles & antiquités de Sa Majesté : elle fut donnée depuis à Jean de Chaumont Conseiller d'Etat, qui avoit en même tems la garde de la Bibliotheque particuliere du Roi, qu'on appelloit les Livres du *cabinet du Louvre*.

Le don que fit au Roi J. B. Gaston, Duc d'Orléans, oncle de Sa Majesté, du cabinet qu'il s'étoit fait un plaisir de former pendant sa vie, enrichit de beaucoup celui du Louvre : il étoit composé non-seulement de Médailles, mais encore de Livres, tant imprimés, que manuscrits, de Miniatures, d'Estampes & de toutes sortes de raretés. Ce Prince mourut vers la fin du mois de Février 1660. M. le Tellier écrivit aussi-tôt à l'Abbé Bruneau Bibliothécaire du Duc d'Orléans, pour lui ordonner de la part du Roi,

(1) *Voy.* Traité des Bibliotheques par le P. L. Jacob, 1644 *in*-8°.

de veiller soigneusement à la conservation de tout ce qu'il avoit en sa garde & d'en envoyer un inventaire exact ; l'empressement & la fidélité avec lesquels l'Abbé Bruneau exécuta les ordres de S. M. lui mériterent l'intendance du cabinet des Médailles & antiques, vacante en *1664*, par la mort de Jean de Chaumont.

M. de Carcavi persuadé, d'après le genre de mort de l'Abbé Bruneau, que le cabinet des Médailles n'étoit point en sûreté où il étoit, & qu'il seroit mieux dans la Bibliotheque du Roi nouvellement transférée dans la rue Vivienne, en écrivit à M. Colbert qui en parla plusieurs fois au Roi, en conséquence les Médailles avec quelques autres raretés qui étoient au Louvre furent transportées à la Bibl. en *1667*. Celles de Gaston avec ses Livres & ses manuscrits y entrerent aussi dans le même tems (1), on ajouta aux

(1) Les manuscrits de ce Prince étoient au nombre de 52. parmi lesquels étoit le beau manuscrit de l'Histoire des Rois de France, présenté à Charles IX par du Tillet qui en étoit l'Auteur, (ainsi que nous l'avons déja dit.) Il est écrit sur de très-beau velin ; on y voit les portraits de nos Rois depuis Clovis jusqu'à François I, tous ces portraits peints en miniature de la hauteur de cinq a six pouces, sont d'une belle exécution & renfermés dans des bordures chargées d'ornemens très-bien peints. Ce manuscrit est un des plus beaux en ce genre qui existent à la Bibliotheque du Roi. Les Livres de Gaston sont presque tous reliés en veau fauve, & ont sur le dos le double G empreint en or, & quelquefois surmonté d'une couronne.

Médailles, raretés, &c. qu'on tira du Louvre pour être remises à la Bibliotheque Royale, le grand recueil des Estampes de l'Abbé de Marolles, contenant 224 vol. in fol. que le Roi venoit d'acheter, & que Sa Majesté avoit fait mettre d'abord dans son cabinet, le tombeau de Childeric passa aussi dans ce même tems du cabinet du Louvre dans la Bibliotheque de Sa Majesté.

Toutes ces différentes richesses littéraires ainsi tirées du cabinet du Louvre ne furent pas les seules qui augmenterent la Bibliotheque du Roi, en 1667. elle fut encore enrichie des Livres que M. de Carcavi avoit amassé avant que d'y être attaché, & qu'il vendit au Roi. M. Colbert en faisoit aussi acheter de tems-en-tems à divers inventaires; il en venoit aussi quelques-uns des pays étrangers, & l'autorité du Ministre rendit sur-tout les Libraires plus exacts à fournir les exemplaires des Livres de privilége.

Après la disgrace de M. Fouquet, arrêté à Nantes le 7 Septemb. 1661. ses créanciers firent saisir tous les effets & la bibliotheque qu'il avoit dans sa maison de Saint-Mandé; elle étoit composée de près de trente mille vol. la plûpart rares & précieux, parmi lesquels étoit un recueil de Livres imprimés & manuscrits concernant l'Histoire d'Italie, qui avoit été acheté de Raphaël Trichet sieur du Fresne, dont nous avons déja parlé. Cette Bibliotheque ne fut mise en vente qu'en 1667: M. de Carcavi fut

alors chargé de dresser des mémoires des Livres qui pouvoient convenir au Roi, & on en acheta, outre le recueil de l'Histoire d'Italie, un peu plus de 1300. vol. le tout montant à 729 *in*-fol.* & 1588 *in*-4°. la plupart marqués aux armes de M. Fouquet (l'Ecureuil) & au chiffre de ce Ministre, figuré par ces deux lettres grecques entrelassées Φ Φ.

Comme tant d'acquisitions multiplioient nécessairement les doubles, le Roi par Arrêt du Conseil du 12 Janvier 1668. ordonna qu'il seroit dressé un état des manuscrits & des imprimés qui étoient dans la Bibliotheque de Sa Majesté & dans celle du Cardinal Mazarin, propres à être échangés, & qu'ensuite des Libraires nommés d'Office procédassent à l'estimation de ces Livres; en conséquence de cet Arrêt on fit trois Catalogues que l'ont conserve encore, & que signerent doubles M. de Carcavi, & M. de la Poterie Garde de la Bibliotheque Mazarine.

Le premier de ces Catalogues contenoit les manuscrits de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, que l'on desiroit prendre tous pour celle du Roi, sans choix ni distinction; le second étoit celui des Livres imprimés, que M. de Carcavi choisit sur le Catalogue de la même Bibliotheque Mazarine, & qui n'étoient pas dans celle du Roi; le troisieme comprenoit les livres imprimés qui furent triés parmi les dou-

bles de la Bibliotheque du Roi, pour être donnés en échange à la Bibliotheque Mazarine. Ce fut sur ces trois inventaires que Leonard & Cramoisy, Libraires, firent leur estimation le 14 Mars suivant, en commençant par les manuscrits.

Ils en trouverent deux mille cent cinquante-six de toutes grandeurs, compris dans le Catalogue seulement en deux mille vingt-six articles numérotés; parmi ce nombre, cent deux étoient en langue Hébraïque, 343 en Arabe, Samaritain, Persan, Turc & autres langues orientales, 229 en langue Grecque, & 1422 en langues Latine, Italienne, Françoise, Espanole, &c. les Livres imprimés étoient au nombre de 3678. pour lesquels la Bibliotheque du Roi en devoit donner 2341. suivant la prisée que les mêmes Libraires avoient faite des uns & des autres. Un second Arrêt du Conseil du 25 Juin de la même année, ordonna que l'échange seroit fait sur le pied de cette estimation, & les Livres furent transportés de part & d'autre dès le lendemain.

Il s'offrit presqu'en même tems deux occasions favorables d'augmenter considérablement les Livres en langues orientales, que la Bibliotheque R. venoit de tirer de celle du Cardinal Mazarin. L'une étoit la vente qui se faisoit à Leyde des Livres du Savant J. Golius, dont on acheta une petite partie; l'autre étoit celle de Gilb. Gaulmin, Doyen des Maîtres des Re-

quêtes, qui s'étoit particuliérement appliqué à l'étude & à la recherche des Livres orientaux ; cette Bibliotheque contenoit environ 1100 manuscrits tant Hébreux qu'Arabes, Turcs, Persans, Grecs, Latins, François, Esclavons & autres, avec près de 600 vol. imprimés dans ces différentes langues.

Les manuscrits de Gaulmin, ainsi que ceux du Cardinal Mazarin, se reconnoissent dans le Catalogue général des manuscrits de la Bibliotheque Royale, par le soin que l'on a pris de mettre en marge à côté du titre de chaque vol. le nom ou les premieres lettres du nom de l'ancien Possesseur.

Ce n'étoit pas seulement à Paris & chez nos voisins que M. de Colbert faisoit faire des achats de Livres pour le Roi ; Messieurs de Monceaux & Laisné, qui voyageoient au Levant, ayant reçu les instructions qui leur furent envoyées en 1667. se mirent en devoir de s'y conformer : on y prioit M. de Monceaux de rechercher pendant ses voyages les meilleurs manuscrits anciens en Grec, en Arabe, en Persan & autres langues orientales, excepté en Hébreu, parce que, disoit-on, on en avoit suffisamment. On leur recommandoit aussi de faire emplette de Médailles & Pierres gravées antiques, pour le Cabinet de Sa Majesté ; mais un article sur lequel on n'insista pas moins, c'étoit de choisir de belles peaux de maroquin dans le Levant, pour couvrir les Livres de la

Bibliotheque du Roi. M. de Monceaux s'acquitta de sa commission à l'égard des manuscrits Grecs, dont il envoya 62 vol. à la Bibliotheque en 1669. lesquels sont énoncés dans un Catalogue de M. Cotelier ; il ne négligea pas ce qui regardoit les peaux de maroquin, & il en envoya cette même année & les suivantes une grande quantité du Levant & de la Manufacture de Marseille. Ce fut là le premier établissement du fonds des peaux de maroquin destinées aux magnifiques reliures des Livres du Roi. Cette provision a toujours été renouvellée au besoin, par les ordres du Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine.

Cette même année 1669. M. de Carcavi prit des mesures, & entama une négociation avec M. de Thou pour faire acheter au Roi la fameuse Bibliotheque formée par Messieurs de Thou, rien n'eût été plus avantageux pour celle du Roi ; M. l'Abbé de Thou écrivit en conséquence au sous-Bibliothécaire (1), mais, soit

(1) Nous apprenons par la lettre de M. de Thou à M. de Carcavi, que la Bibliotheque Royale étoit alors de trente mille vol. Voici comme s'exprime M. de Thou : » Je vous envoie, M. l'extrait du Catalogue » qu'il vous a plu de me communiquer, & suis surpris que dans les 30000 vol. à quoi monte la Bibliotheque de Sa Majesté, à présent, il en manque » encore ce nombre, &c. » on voit par le calcul que nous avons fait plus haut, qu'en moins de huit ans la Bibliotheque du Roi fut presque augmentée du double.

que le Roi ou le Ministre trouvassent que M. de Thou mettoit cette collection à trop haut prix, l'affaire n'eut pas d'autre suite. Cette Bibliotheque étoit recommandable par la beauté des reliures & la bonté des éditions (1).

L'année suivante le fonds de la Bibliotheque Royale augmenta de beaucoup par l'achat de la nombreuse collection des Livres de Jacques Mentel Médecin (2), né à Château-Thierry & originaire de Strasbourg: elle étoit nombreuse, bien choisie & composée de Livres non-seulement de sa profession, mais encore de Théologie, de Jurisprudence, de Philosophie, d'Histoire & de Belles-Lettres, parmi lesquels il y en avoit plusieurs que Naudé Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, avoit légués à Mentel son ami.

Dans le même tems M. Verjus Ambassadeur de France en Portugal, fit un envoi de deux cents quarante six vol. imprimés avec quatre manuscrits, tous concernant l'Histoire d'A-

(1) Cette belle collection passa au Président de Menars, & ensuite fut incorporée dans la Bib. de feu M. le Cardinal de Soubise, dont elle fait encore aujourd'hui le principal ornement.

(2) Cette Bibliotheque, quoiqu'inférieure à celle de M. de Thou, procura néanmoins à celle du Roi une infinité d'ouvrages qui manquoient, & une cinquantaine de manuscrits, dont six seulement étoient Grecs. Elle étoit composée d'environ 10000 vol. comme on le peut voir par le Catalogue qui existe encore à la Bibliotheque du Roi.

ſie, d'Afrique, d'Amérique, d'Eſpagne & de Portugal; cet Ambaſſadeur avoit fait acheter ces Livres à Lisbonne. Chaque année on recevoit d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, &c. les différens ouvrages qui s'imprimoient dans ces Pays, & on envoyoit ſouvent, ſur-tout d'Italie, des copies des manuſcrits les plus rares. C'eſt ainſi que le célebre Colbert ſe plaiſoit à perfectionner la Bibliotheque du Roi; il ſembloit que toutes les Nations ſe diſputoient entr'elles la gloire de ſatisfaire les vues de ce Miniſtre, & de ſeconder l'heureuſe inclination de Louis le Grand, en enrichiſſant ainſi la Bibliotheque de ce Monarque.

L'attention de M. Colbert à procurer tout ce qui pouvoit augmenter & enrichir la Bibl. de ſon Maître ne ſe borna pas à faire chercher chez l'étranger ce qu'il y avoit de plus rare, ce vigilant miniſtre n'avoit garde de négliger les richeſſes littéraires que devoit fournir l'intérieur du Royaume: il avoit conçu le deſſein de faire tirer des copies authentiques des titres & des autres monumens hiſtoriques conſervés dans les archives des Provinces; il chargea des ordres du Roi les ſieurs Doat, Alland, Godefroy & autres, de faire faire des copies des titres conſervés dans les Chambres des Comptes & Abbayes, Maiſons Religieuſes de toutes les Provinces du Royaume, particuliérement des Chambres des Comptes de Navarre, de Dauphiné, dans les Archives de Flandres & dans les différentes Ab-

bayes, Maisons Religieuses & autres de ces Provinces, & l'on vit arriver en 1670 quarante-quatre ballots de copies envoyées de Béarn & Languedoc, que l'on fit relier en maroquin & distribuer en 340 vol. in fol. Cette abondante récolte qui fut encore augmentée par la suite, fait aujourd'hui un des plus importans recueils de manuscrits modernes de la Bibliotheque de Sa Majesté, d'autant plus précieux pour les Familles Nobles & pour les Communautés de ces Provinces, que dans le cas où les originaux viendroient à se perdre, ces copies faites & collationnées en vertu de Lettres-Patentes ne seroient pas moins authentiques.

La même année 1670. vit établir dans la Bibliotheque Royale un fonds d'un autre genre, mais bien capable de la décorer & d'éterniser la magnificence de Louis XIV, on commença alors à graver pour Sa Majesté avec une dépense vraiment royale, ces belles planches dont les Estampes servent encore aujourd'hui aux présens que le Roi fait aux Princes & aux Ministres étrangers, ou aux personnes de distinction qu'il plaît à Sa Majesté d'en gratifier.

En 1671. M. Colbert fit renouveller ce qu'il avoit déja fait du tems de M. de Monceaux, ce fut lui-même qui fit entreprendre au P. Michel Vansleb Dominicain, Savant dans les langues orientales, le voyage d'Egypte aux dépens du Roi & sous les ordres du ministre; ce Religieux enrichit, durant l'espace d'environ cinq

ans que dura son voyage (1), la Bibliotheque du Roi de près de six cent trente manuscrits, les uns Hébreux, Syriaques & Coptes, les autres Arabes, Turcs & Persans, avec une trentaine de manuscrits Grecs. Jean Petis de la Croix & Antoine Galland, tous deux Interpretes du Roi & Professeurs Royaux en langue Arabe, qui voyageoient également au Levant, étoient aussi chargés de semblables commissions. Ant. Galland, qui avoit suivi M. de Nointel Ambassadeur de France à Constantinople, fut de plus occcupé à traduire les Confessions de Foi des Eglises Grecques, que M. de Nointel suivant les intentions du Roi, fit assembler à Jérusalem en 1672. 1673. pour déclarer quelle étoit leur croyance sur les articles qui divisoient les Sectaires d'avec l'Eglise Catholique, sur-tout au sujet de l'Eucharistie (2).

(1) Nous avons la relation de son voyage, imprimée à Paris en 1677.

(2) L'original des actes de ce Concile, traduits par M. Galland, & plusieurs autres confessions de foi qui y étoient conformes, furent envoyées au Roi Louis XIV, par Madame Nointel: mais au lieu de les faire mettre dans sa Bibliotheque, ce Prince jugea à propos de les faire communiquer par M. de Pompone, à M. Arnaud, qui travailloit alors à son grand Ouvrage de *la Perpétuité de la Foi*; & qui ne manqua pas de faire un bon usage de ces actes, en les donnant au public: ce célebre Docteur ne se servit point de la traduction qu'en avoit donné M. Galland, il préféra celle du P. Fouqueret de la Congrégation de St. Maur. Ces Actes avec les Confessions de Foi resterent chez M. Arnaud jusqu'à sa mort, & ce ne fut qu'en 1697

En 1672. le Roi fit l'acquisition de quelques manuscrits Latins & de quelques imprimés d'anciennes éditions, qui furent tirés de la Bibliotheque des Carmes de la place Maubert; les premiers étoient au nombre de 67, & les seconds au nombre de 18 seulement, selon le reçu original de M. Carcavi, qui se lit sur la liste de ces Livres, datée du 29 Octobre (1).

Durant l'espace de plusieurs années le nombre des Livres ne s'accrut que de quelques manuscrits envoyés de tems en tems par M. Vansleb, & d'environ 7 à 8 cents vol. presque tous imprimés, concernant sur-tout l'Astronomie & les Mathématiques, remis gratuitement à la Bibl. R. par le célebre Cassini.

En 1676. Nicolas Colbert Evêque d'Auxere, étant mort, & ayant laissé vacante la charge de Garde de la Bibliotheque du Roi, à laquelle étoit unie celle d'Intendant & Garde du Cabinet des Médailles, le Ministre en fit pourvoir *Louis Colbert* son fils, alors Prieur de Nogent-le-Rotrou, & connu depuis sous le nom de Comte de Linieres.

L'année 1681. sera à jamais remarquable

qu'ils furent restitués & remis par le P. Quenel, au Commis à la Garde de la Bibliotheque du Roi.

(1) Cette liste existe a la Bibliotheque du Roi: parmi les Livres manuscrits cédés au Roi par ces Religieux, il y en avoit un des œuvres de St. Augustin, de près de 800 ans d'antiquité. Le Roi donna en échange à cette maison six minots de sel par an à perpétuité. Leur Bible de Mayence de 1462 passa dans la Bibliotheque de M. Colbert.

par la visite dont Louis XIV. daigna honorer sa Bibl. ; M. de Colbert se flatoit alors de l'avoir mise dans une état digne de la grandeur du Roi ; Sa Majesté y vint accompagnée de Monseigneur, de Monsieur, de M. le Prince & des plus grands Seigneurs de la Cour. Après que le Ministre eut montré tout ce qui y étoit le plus capable d'attirer l'attention, le Roi fit aussi l'honneur à l'Académie de Sciences, d'assister à une de ses Assemblées qu'elle tenoit encore dans la Bibliotheque.

Au mois de Septembre 1683. la Bibliotheque du Roi perdit M. Colbert, sa mort y apporta d'assez grands changemens. M. Louvois comme Surintendant des Bâtimens, y exerça la même autorité que son Prédécesseur, & M. de Carcavi s'étant retiré à cause de son grand âge, le Ministre mit en sa place l'*Abbé Gallois*, qui reçut en qualité de Commis à la Garde le 18 Octobre suivant, de M. Girardin Lieutenant Civil, les papiers & manuscrits qui avoient été trouvés dans le Cabinet de M. Mezerai, mort quelques mois auparavant, & qui par ordre du Roi furent remis dans la Bibliotheque de Sa Majesté.

M. de Louvois s'étant chargé de la direction immédiate de la Bibliotheque Royale, traita de la charge de Maître de la Librairie avec M. Bignon Conseiller d'Etat & de celle de Garde avec Mrs. Colbert, qui vinrent d'eux mêmes lui offrir la démission de la charge de Garde de

la Librairie, & de celle d'Intendant du Cabinet des Médailles, dont Louis Colbert avoit été revêtu après la mort de l'Evêque d'Auxerre son Oncle. Ces deux charges ainsi réunies sur la démission volontaire de Mrs Bignon & Colbert, les provisions en furent expediées au mois d'Avril 1684. en faveur de Camille le Tellier, appellé depuis l'Abbé de Louvois, qui n'avoit alors que neuf ans.

L'Abbé Gallois qui ne garda pas long-tems son emploi, ayant remis les clefs de la Bibliotheque, elles furent données à l'Abbé de *Varès*, que M. de Maux avoit employé autrefois à faire des Extraits & des Collections pour le Dauphin, & qui fit les fonctions de Garde sous les ordres de M. de Louvois Pere, attendu que le nouveau Bibliothécaire n'étoit pas en âge d'exercer par lui-même; la commission de Garde du Cabinet des Médailles, qu'avoit eu M. de Carcavi sous Mrs. Colbert, fut donnée à M. Raissant Médecin & Antiquaire.

Le récollement de la Bibl. R. qui se trouvoit prodigieusement augmentée, devenoit après ces mutations un objet essentiel; & c'est à quoi l'on s'occupa sérieusement: les manuscrits étoient alors au nombre de 10542. sans compter ceux de Brienne & de Mezerai; les imprimés montoient environ à 40000. à quoi il faut ajouter les Planches gravées & les Estampes du Roi, les Estampes de l'Abbé de Marolles, celles de Privilége, & les Cartes de

Géographie. Toutes ces différentes parties demandoient un récollement particulier, M. l'Abbé de Varés prit pour l'aider dans cette pénible opération, M. Clément de Toul qui avoit travaillé sous M. de Carcavi à la Bibliotheque de M. Colbert, ce fut à quoi se termina l'administration de l'Abbé de Varés, qui morut au mois de Septembre 1684.

Le 4 Décembre suivant, *Melchisedech Thevenot*, si connu par ses voyages, fut commis à la Garde de la Bibliotheque, & M. Clément qui l'étoit déja depuis 1670 à la Garde des Estampes & des Planches gravées, continua sous M. Thevenot de travailler à la composition des Catalogues qu'il avoit entrepriſe.

M. de Louvois fit pour procurer à la Bibliotheque du Roi de nouvelles richesses, ce qu'avoit fait M. de Colbert; il y employa nos Ministres dans les Cours étrangeres, & l'on reçut des Livres manuscrits & imprimés pour des sommes considérables, envoyés de Hollande par les soins de Messieurs d'Avaux & d'Alencé, d'Angleterre par ceux de M. d'Obeil, de Suede par M. Piquetiere. Il en vint aussi de Madrid & de Lisbonne. Le Pere Mabillon qui voyageoit alors en Italie, fut aussi chargé de rassembler tout ce qu'il pourroit de Livres: ce Savant s'acquitta de cette commission avec tant de zele & d'exactitude, qu'en moins de deux ans il procura à la Bibliotheque Royale près de 4000 vol. imprimés & plusieurs manus-

crits achetés à Rome, Naples, Florence, à Veniſe, à Milan & à Lyon.

Afin d'obliger les Libraires à exécuter plus ponctuellement les Ordonnances de Henri II. au ſujet de la fourniture des Livres imprimés par privilége. M. de Louvois obtint le 31 Janvier 1689 un Arrêt du Conſeil à ce ſujet: par ce moyen la Bibliotheque recouvra une bonne partie des Livres dont la négligence ou la mauvaiſe foi l'avoient fruſtrée juſques-là: (il ſeroit à deſirer qu'on renouvellât de tems en tems un pareil Réglement).

Les précautions que prenoit M. de Louvois pour pourvoir la Bibliotheque du Roi des Livres imprimés, tant en France que dans les pays étrangers, ne lui firent pas négliger les manuſcrits. M. le Pelletier Contrôleur-général des Finances, fit porter à la Bibliotheque au mois de Juin 1685. deux vol. magnifiquement reliés, contenant les titres & actes tirés du tréſor des Chartes du Château de Nantes. On acquit cette même année les manuſcrits de Chantereau-le-Fevre, qui avoit été Intendant de Lorraine. Ce recueil conſiſtoit en pluſieurs porte-feuilles, où Chantereau-le-Fevre avoit ſur-tout ramaſſé beaucoup de choſes ſur la Lorraine & le Duché de Bar, ce qui devoit lui ſervir à continuer un ouvrage dont il avoit publié le premier vol. en 1642. ſous le titre de *Mémoires ſur l'origine des Maiſons & Duchés de Lorraine & de Bar.*

On continuoit au Levant, par ordre du Mi-

nistre, les recherches que M. Colbert y avoit fait commencer, & on vit venir à la Bibliotheque, pendant les années 1688. & 1689., environ une cinquantaine de manuscrits Grecs avec quelques manuscrits orientaux, dont plusieurs semblent être sortis de la Bibliotheque du Grand Seigneur; on s'étoit flatté de recueillir plus de fruit de ce voyage, mais la guerre que le Roi déclara à l'Empereur fit cesser pour quelque tems les acquisitions littéraires; elle n'interrompit cependant pas les travaux qu'on avoit entrepris pour mettre la Bibliotheque du Roi dans un ordre qui en facilita l'usage, & qui en fit connoître les richesses. Pendant que M. Clément travailloit sans relâche, & que les sieurs Compiegne Juifs de nation, Dipy, Petis-de-la-Croix, d'Herbelot, Ducange, Cotelier, les P. Mabillon, Placide, l'Abbé Renaudot & autres Savans travailloient à faire les notices des manuscrits Hébreux, Arabes, Turcs, Persans, Grecs & autres. M. l'Abbé de Louvois songeoit à les loger à la Place Vendôme que l'on bâtissoit en 1691. mais la mort de ce Ministre, arrivée au mois de Juillet de la même année, fit évanouir ce magnifique projet, & fit en même tems changer de forme à la Bibl. Royale, du moins quant à l'administration.

La charge de Maître de la Librairie avoit été jusqu'alors sous l'autorité & la direction du Surintendant des bâtimens; mais le Roi, en fixant par un Réglement du 25 Juillet 1691. les fonc-

tions de cette charge, se réserva de donner à l'avenir ses ordres sur tout ce qui concernoit sa Bibliotheque & le cabinet des Médailles. Par un Arrêt du Conseil du 21 Août suivant, il fut ordonné qu'en conséquence de ce Réglement, M. l'Abbé de Louvois jouiroit & feroit les fonctions de *Maître de la Librairie, Intendant & Garde du cabinet des Livres, Manuscrits, Médailles & raretés antiques & modernes, & Garde de la Bibliotheque de Sa Majesté, sous l'autorité de Sa Majesté seulement; nonobstant qu'il soit porté par ses Provisions du mois d'Avril 1684. qu'il devoit l'exercer sous l'autorité & direction du Sur-intendant des bâtimens dont Sa Majesté le décharge & dispense, lui & ses successeurs en ladite charge*: & *seront*, ajoute l'Arrêt, *les dépenses qu'il conviendra faire pour la Bibliotheque, le cabinet des Manuscrits, Médailles, raretés & autres concernant les fonctions & exercice de ladite charge, ordonnées par Sa Majesté, & les Etats & Ordonnances, signées d'elle, & contresignées par le Secrétaire d'Etat & des Commandemens ayant le département de sa Maison.*

L'indépendance que cet Arrêt assuroit à la Bibliotheque du Roi, donnoit un nouveau lustre à la charge de Bibliothécaire: mais M. l'Abbé de Louvois étoit encore trop jeune pour ordonner par lui-même, & l'Archevêque de Rheims son oncle, continua d'exercer dans la

Bibliotheque de Sa Majesté, le même pouvoir qu'il avoit eu pendant la vie de M. de Louvois.

Melchisédech Thevenot s'étant retiré, M. Clément fut proposé au Roi pour le remplacer, & sur les témoignages avantageux que l'Archevêque de Rheims rendit de lui, Sa Majesté l'agréa. La place de Commis en second à la garde de la Bibliotheque étant venue à vaquer, M. *J. Boivin* qui, comme attaché au jeune Abbé de Louvois, avoit son logement à la Bibliotheque depuis 1689, fut nommé pour remplir ce poste (1).

(1) M. Boivin montra d'abord combien il étoit digne de la place dont on venoit de l'honorer, en profitant de ce trésor littéraire & en y puisant des connoissances très-étendues. Ce Savant fit en 1692. la découverte d'un ancien manuscrit que l'on avoit depuis long-tems dans la Bibliotheque du Roi, sans le connoître. Ce manuscrit qui est devenu célebre parmi les Savans, ne paroissoit contenir autre chose qu'un texte grec de St. Ephrem écrit vers le commencement du quatorzieme siecle : M. Boivin, en le lisant, apperçut sous cette écriture un autre texte à demi-effacé, dont il reconnut cependant que les caracteres étoient en *lettres onciales* : il s'attacha à en déchiffrer quelques mots, & les premieres qu'il lut se trouvant être du nouveau testament, il eut d'autant plus de curiosité de feuilleter tout le vol. que la couleur de l'encre jointe à la forme des lettres, dénotoit une antiquité de douze à treize cents ans : il remarqua dans toutes les pages de semblables vestiges d'ancienne écriture, plus ou moins apparens, & demeura convaincu que ce vol. renfer-

En 1694. on échangea les Livres doubles de la Bibliotheque contre les Livres nouveaux qui s'imprimoient dans les Pays étrangers, cette sorte de commerce autorisé par les Ordres exprès du Roi, & qui dura quelques années, ne laissa pas de fournir une assez grande quantité de bons Livres, sur-tout d'Angleterre & d'Allemagne. En 1697. le P. Bouvet, Missionnaire, apporta 49 vol. Chinois que l'Empereur de la Chine envoyoit en présent au Roi; c'est ce petit nombre de vol. (joint aux quatre en cette langue que le Roi possédoit déja, lesquels venoient de la Bibliotheque Mazarine), qui a donné naissance aux progrès que ce genre de littérature a fait depuis en France; mais ces Livres se sont par la suite si considérablement multipliés, que la Bibliotheque est sans contredit une des plus riches de l'Europe en ce genre.

Le Roi fit remettre en échange aux Mission-

---

moit une partie de la bible écrite dès les premiers tems de l'Eglise.

Ce précieux manuscrit vient de la Bibliotheque de Cath. de Medicis; qui, comme nous l'avons déja dit, n'étoit autre que celle que cette Princesse s'étoit appropriée après la mort du Maréchal Strozzi, il est de forme in-fol. relié en maroq. aux Armes de France du tems de Henri IV, avec le chif. de ce Prince: voici ce qu'on lit sur le premier feuillet. *In Catalogo cod. Græcorum Nicolai Rodulphi Cardinalis.*

M. Boivin ayant fait une étude particuliere des manuscrits Grecs de la Bibliotheque du Roi, en a écrit une Histoire Latine, qui est restée entre les mains de sa veuve.

naires, un recueil de toutes ses Estampes relié magnifiquement, pour le présenter de sa part à l'Empereur de la Chine.

En 1699. les Planches gravées de la Bibliotheque furent tout-à-coup augmentées d'un grand nombre d'autres, représentans les événemens militaires du regne de Louis XIV, gravées par le Chevalier de Baulieu & autres. Cette même année Sa Majesté ayant accordé un logement au Louvre à l'Académie des Sciences, cette illustre Compagnie cessa de tenir ses assemblées dans la Bibliotheque du Roi.

Vers le milieu de l'année 1700. un certain Nosrallah Gildé, Médecin Arabe de la Ville de Damas, présenta au Roi un rouleau où tout le Pentateuque étoit écrit en Hébreu, & trois manuscrits Arabes contenant l'Histoire des Druses; Louis XIV fit donner au Médecin une gratification considérable. A la fin de cette même année M. l'Archevêque de Rheims tira de sa riche Bibliotheque cinq cents manuscrits pour être remis en pur don dans celle du Roi; ils consistoient en 306 vol. Latins, 111 Grecs, 53 François, 16 Ital. & 14 Hébreux; ces manuscrits, parmi lesquels il y en avoit quelques-uns de très-anciens, avoient appartenu à M. Fouquet, & venoient la plupart de M. de Monchal Archevêque de Toulouse. En 1710. tems auquel mourut l'Archevêque de Rheims, on y remit encore 58 autres manuscrits de Livres de Lithurgie, comme Missels, Bréviaires, &c.

qu'il s'étoit réservés, & que M. l'Abbé de Louvois revendiqua, persuadé que l'intention de son oncle avoit été qu'ils fussent réunis à ceux qu'il avoit donnés auparavant au Roi.

Au mois de Septembre 1700. on acheta pour une somme assez forte trente-cinq vol. manuscrits uniformes, reliés aux Armes de Brétonvilliers; dont 23 ne regardent que la Lorraine. Au mois d'Octobre suivant le P. de Fontenay nouvellement revenu de la Chine, remit au Roi 12 gros vol. les uns Chinois, les autres Tartares qui furent par Ordre du Roi apportés à sa Bibliotheque par le Concierge de Versailles.

M. Faur Docteur de Sorbonne l'un des plus célebres de son tems, légua sa nombreuse & belle Bibl. à l'Intendant de M. l'Archevêque de Rheims, celui-ci en fit distraire les manuscrits & les fit acheter au Roi en 1701, ils étoient au nombre de 275, presque tous modernes Latins & François. Tandis que l'oncle profitoit de toutes les occasions d'acquérir pour enrichir la Bibliotheque du Roi pendant l'absence de son neveu; ce dernier ne la perdoit pas de vue dans ses voyages, & il eut soin à son retour, d'y remettre tous les Livres qu'il avoit rassemblés à Rome, Naples, Florence & autres Villes.

Durant l'espace de cinq années il n'entra rien de remarquable dans ce vaste dépôt, que le présent que M. de Spanwenfeld Maître de cé-

rémonies de la Cour de Suede fit à la Bibliotheque Royale, de deux manuscrits rares, dont l'un est un Missel Romain d'une grande antiquité, & l'autre une relation de voyages en langue Russe; ce dernier étoit le seul en cette langue que possédât la Bibliotheque, lorsque le Czar Pierre I. la vint voir le 28 Mai 1717. M. l'Abbé de Louvois l'avoit fait magnifiquement relier aux Armes du Roi, & le montra à ce Prince qui prit plaisir à en parcourir plusieurs endroits: Il faut encore ajouter à ce présent un manuscrit de Pétrone (1) acheté à Rome avec

(1) C'est de ce manuscrit qu'on a tiré le fameux fragment de Pétrone, contenant le Festin de Trimalcion, & communément appellé *Fragmentum Tragurianum*: outre ce Fragment & plusieurs autres morceaux de Pétrone, on y voit Tibulle, Properce & Catulle en entier, l'Epitre de Sapho & de Phaon, & le petit Poëme de Claudien touchant le Phenix; cette derniere piece est écrite d'une main plus-récente que le reste: ce manuscrit avoit été, dit-on, trouvé à *Traw* en Dalmatie, c'est un petit vol. in-fol. en papier, de 237 pag. écrit vers le commencement du quinzieme siecle.

Selon l'Auteur du Dictionnaire des Hommes célebres, la découverte de ce précieux manuscrit est due à Pierre Petit: voici ce qu'il en dit,

» Pierre Petit déterra à *Traw* en Dalmatie, l'an » 1665, un Fragment considérable, qui contient la » suite du *Festin de Trimalcion*. Ce Fragment, ajoute » cet Auteur, imprimé l'année suivante à Padoue & » à Paris, excita une guerre parmi les Littérateurs. » Les uns soutenoient qu'il étoit de *Pétrone*, & les au» tres le lui enlevoient. *Petit* défendit sa découverte

quelques

quelques autres pour la Bibl. du Roi, par le P. de la Parre, Procureur-général de la Congrégation de St. Maur, & envoyés à Paris en 1703.

François de Camps, Abbé de Signy, connu par les services qu'il aimoit à rendre aux Gens-de-Lettres, étoit dans l'usage de donner tous les ans au Roi des Etrennes singulieres; c'étoit pour l'ordinaire quelques Médailles, qui pouvoient convenir au Cabinet de Sa Majesté; au lieu de médailles il présenta en 1706, un manuscrit Grec très-ancien, des quatre Evangiles, en parchemin & en lettres onciales. Il y a une chose particuliere dans ce manuscrit, c'est qu'il est tout noté entre les lignes, de notes de musique en rouge (1).

» & envoya le manuscrit à Rome, où il fut reconnu » pour être du quinzieme siecle. Les critiques de » France qui en avoient attaqué l'authenticité, se » turent lorsqu'on l'eut déposé dans la Biblioth. du » Roi; on l'attribue généralement aujourd'hui à *Pé-* » *trone*, & on le trouve à la suite de toutes les édi- » tions qu'on a données de ce voluptueux délicat. *Voyez sur ce manuscrit le Voyage de Dalmatie, tom. 1er. p.* 33, 34.

(1) Quelques Critiques ont pris ces Notes pour une marque certaine que ce manuscrit n'étoit pas aussi ancien qu'on le prétendoit; il ne laisse cependant pas d'être regardé parmi les Savans comme l'un des plus précieux manuscrits Grecs du Nouveau Testament qui soient dans la Bibliotheque du Roi: ce n'est pas le seul que M. l'Abbé de Camps y ait remis.

Parmi les manuscrits d'Emeri Bigot, acquis par le Roi cette même année (1706.) il se trouva un manuscrit des quatre Evangélistes, à-peu-près pareil au précédent, en lettres onciales & d'une conservation merveilleuse (1).

Vers le tems de cette derniere acquisition, arriva dans la Bibl. le vol qui fit tant de bruit, & qui causa tant de chagrin à M. Clement. Une espece d'aventurier, nommé Jean Aymont, Prêtre du Dauphiné, ayant changé de religion, s'étoit retiré à La Haye, où il avoit été décoré du titre de Ministre réfugié, & il s'y étoit marié. Cet homme d'un esprit inquiet & intrigant, las sans doute de son état, forma le dessein de revenir en France; il se forgea des projets chimériques, soit par rapport à la religion, soit par rapport à l'état, à la faveur desquels il espéra non seulement d'obtenir avec plus de facilité sa rentrée dans le Royaume,

(1) Emery Bigot, qu'on peut appeller le plus studieux des Savans du dernier siecle, & que ceux-ci consultoient comme un oracle, mourut à Rouen en 1689. il avoit une Bib. riche en manuscrits & en imprimés, qui lui venoit de ses peres, & qu'il avoit augmentée lui-même d'un grand nombre de Livres, la plûpart notés, & quelques-uns écrits de sa main; il l'avoit substituée dans sa famille, mais 15 ou 16 ans après, son héritier se détermina à s'en défaire, & il la vendit à quelques Libraires de Paris. Ceux-ci céderent à la Bibl. du Roi, pour le prix qu'en voulut donner M. l'Abbé de Louvois, la partie des manuscrits dont cette Bibl. étoit composée, au nombre de plus de 450 vol.

mais encore ſe s'y faire valoir comme un homme important. Il s'étoit ſervi, ſur la fin de l'année 1705, du prétexte d'offrir au Roi un Livre qu'il diſoit avoir acheté, pour écrire à M. Clement, dont il n'étoit nullement connu: il ne lui parla d'abord que d'une maniere énigmatique de ſes vues pour ſon changement de religion, & pour la découverte de certaines choſes qu'il prétendoit être du ſervice du Roi: il ne pouvoit les communiquer, diſoit-il, que lorſqu'il ſeroit en lieu de ſûreté; il lui falloit, avant toutes choſes, obtenir un Paſſeport: le trop facile Sous-Bibliothécaire, charmé peut-être de faire un Proſélite, ou perſuadé du bien de l'Etat, donna dans les viſions du Miniſtre réfugié, obtint pour lui un Paſſeport de M. le Comte de Pont-Chartrain, & juſqu'à ſon arrivée en France, il entretint avec lui un commerce de Lettres où il entroit du myſtere, comme lorſqu'on traite des plus grandes affaires.

Aymont étant venu à Paris au mois d'Avril 1706. M. Clement lui procura tous les ſecours qui dépendoient de lui; il le préſenta au Miniſtre, & enſuite au Cardinal de Noailles, qui pour s'aſſurer de la converſion de cet Apoſtat, le fit entrer au Séminaire des Miſſions étrangeres. Ce malheureux ayant, par de fréquentes viſites, eu l'adreſſe de gagner la confiance de M. Clement, en abuſa; & comme il avoit la liberté de reſter ſouvent ſeul dans la Bibliothe-

que, il lui fut facile d'enlever ce qu'il jugea à propos.

Après avoir consommé son crime, il s'adressa à M. de Chamillard, Ministre de la Marine, dont il eut un Passeport, avec lequel il s'évada au mois de Mai 1707, sans qu'on pensât à lui, & se rendit à La Haye. Là, sans doute pour se préparer des moyens de se justifier, il donna pour cause de son absence & de son voyage en France, le pieux dessein qu'il avoit eu d'y rechercher des pieces qui servissent à la défense de la Religion protestante; il fit trophée des manuscrits qu'il avoit rapportés, & ce ne fut que par la voix publique que M. Clement apprit en 1707, que la Bibl. du Roi avoit été volée.

Le manuscrit que le Ministre réfugié avoit affecté le plus de montrer en Hollande, étoit le fameux *Concile de Jérusalem*. M. Clement, pénétré de douleur d'avoir été dupe de cet hypocrite, envoya promptement sa procuration à La Haye pour le poursuivre en Justice, & pour demander nommément la restitution de ce volume & celle des autres qu'il pouvoit avoir, & qu'on reconnoîtroit avoir appartenu au Roi. Malheureusement depuis qu'on avoit remis le Concile de Jérusalem à la Bibliotheque en 1697, on s'étoit contenté de le tenir sous la clef, & on avoit négligé d'y apposer la marque ou l'estampille aux Armes de France; avec ces mots autour, *Bibliotheca Regia*. Aymont sut bien profiter de cette circonstance; il cria à la ca-

lomnie, & dans une lettre qu'il fit imprimer alors, il eut l'effronterie de soutenir que ce manuscrit n'avoit jamais appartenu à la Bibliotheque Royale, qu'il étoit de celle de St. Germain-des-Prez, & qu'il le tenoit d'un Religieux de cette Abbaye, protestant dans le cœur. Rien n'étoit plus grossier que les mensonges répandus dans cette lettre; mais pour prouver le contraire, il eut fallu que l'estampille eût été au volume, & c'est ce qui rendoit Aymont si hardi: d'ailleurs, en assurant, comme il faisoit, que ce Livre dont il ignoroit qu'il eût été publié une édition plus de trente ans auparavant, étoit propre à renverser tout ce que M. Arnaud avoit avancé contre le Ministre Claude, au sujet de la croyance des Orientaux sur l'Eucharistie, il s'étoit fait des protecteurs parmi les Dévots. Enfin, malgré tous les mouvemens que M. l'Abbé de Louvois & M. Clement se donnerent, malgré les instances & les sollicitations que firent M. de Torci & M. le Comte de Pontchartrain, par ordre du Roi, auprès des Magistrats qui devoient prendre connoissance de cette affaire; il ne fut pas possible d'avoir justice; le manuscrit du Concile de Jérusalem resta entre les mains du voleur, jusqu'à ce qu'en 1709, les Etats-Généraux l'obligerent de s'en défaire; ils le restituerent au Roi par les mains du Chevalier de Croissy, qui le rapporta la même année dans la Bibliotheque de Sa Majesté.

Pour constater en quoi consistoit précisément le vol d'Aymont, M. Clément fit une révision exacte de tous les manuscrits du Roi, & il marqua sur un mémoire qu'il envoya en Hollande, ceux qui avoient été enlevés de la Bibliotheque, & qu'il ne trouva plus à leur place. En voici la liste :

1. Epîtres de Saint Paul, les Epîtres Canoniques & l'Apocalypse en latin, écrit sur velin en lettres majuscules, petit *in-fol.* n°. 3938.

2. Les Evangiles en latin, écrits sur velin, en lettres majuscules, petit *in*-4°. n°. 4582.

3. Les Evangiles en latin, écrits sur velin, en lettres Saxones fort anciennes, *in* 8°. n°. 4583.

4. Lettres Italiennes du sieur Visconti, Nonce du Pape au Concile de Trente, écrites en 1562. manuscrit de Béthune, n°. 10042, le second vol. seulement.

5. Lettres Italiennes écrites par Prospero-Santa Croce, Nonce du Pape Pie IV. en France, depuis 1561 ; M. de Béthune, n°. 8679.

6. Ambassade de M. l'Evêque d'Angoulême à Rome, depuis 1560, jusqu'en 1564, manuscrit de Béthune, n°. 8630. le second vol. seulement.

7. Registre des Taxes de la Chancellerie Romaine, *in-fol.* n°. 10056.

8. Dialogo politico sopra i tumulti di Francia dell'anno 1632, e altri discorsi n°. 10080.

9. Deux Livres Chinois; l'un intitulé, Entretiens familiers de Confucius, & l'autre, Arithmétique Chinoise.

On avoit mandé à Paris qu'Aymont avoit encore emporté d'autres Livres en Hollande, entr'autres un manusc. espagnol, contenant des Extraits de Lettres d'un Dom Diego, Ambassadeur de Charles-Quint à Rome; un vol. de Lettres Missives de Catherine de Medicis, de Charles IX, & de Henri III à leurs Ambassadeurs à Rome, & un troisieme qu'Aymont disoit être le Chiffre du Cabinet de France pour les Affaires Ecclésiastiques au Concile de Trente; mais M. Clement assure dans son mémoire, qu'il n'a pas trouvé que ces manuscrits eussent appartenu à la Bibliotheque du Roi.

En faisant cette recherche, M. Clement n'avoit jugé du vol que par l'extérieur des Livres, & n'avoit pas songé au ravage qu'Aymont pouvoit avoir fait dans l'intérieur de plusieurs. Il fut aussi surpris qu'affligé, lorsqu'on lui fit remarquer, quelques mois après, les feuillets qui avoient été arrachés ou coupés dans différens manuscrits, sur tout dans celui qui passe pour le plus rare & de l'antiquité la plus vénérable, *les Epîtres de Saint Paul en grec & en latin*, écrites sur velin en lettres d'or, & qu'on croit des premiers siecles de l'Eglise: il y manquoit trente-cinq feuillets. *La Bible manuscrite de Charles-le-Chauve*, d'où on avoit ôté avec le canif quatorze feuillets; sans parler de quelques autres manuscrits de Bethune, où l'on découvrit dans la suite de semblables preuves de larcin.

Tout ce qu'on a pu recouvrer de ces feuillets ainsi enlevés de ces deux manuscrits, c'est d'abord un feuillet du vol. des Epîtres de Saint Paul, & un autre feuillet de la Bible de Charles-le-Chauve. Un Particulier écrivit de La Haye en 1720, qu'il avoit acheté l'un & l'autre d'Aymont lui-même, avec un manuscrit Arabe, pour la somme de cent florins : il en fut remboursé après avoir envoyé le tout à la Bibliotheque du Roi.

D'un autre côté, Mylord Oxford & Mortimer, dans la Bibliotheque de qui les trente-quatre autres feuillets du vol. des Epîtres de Saint Paul étoient entrés, eut la générosité de renvoyer, en 1729, à la priere de M. l'Abbé Bignon, ces précieux débris.

M. Clement fut inconsolable d'avoir été la cause, bien que très-innocente de cet événement; sa santé s'en altéra sensiblement, & il traîna toujours depuis une vie languissante.

On gardoit à la douanne, depuis plus de quinze ans, une caisse que personne n'avoit encore réclamée; les Fermiers-Généraux la firent porter chez M. Desmaretz, Contrôleur-Général : on y trouva 14 Porte-feuilles contenant des Livres Tartares, lesquels furent envoyés à la Bibliotheque par Ordre du Roi, à qui M. Desmaretz en avoit parlé. Ces Livres Tartares remis à la Bibliotheque en 1708. furent augmentés de quelques autres Livres pareils, que Sa Majesté fit tirer de son Garde-

meuble, où elle s'étoit souvent à cette occasion qu'ils étoient restés.

Ces Porte-feuilles de Livres Tartares firent bientôt suivis d'un grand nombre d'autres, qui n'avoient, avec les premiers, rien de commun que le nom. Jean Haudiquer de Blancour, gendre de François Duchêsne, suivant l'exemple de son beau-pere, s'étoit appliqué à l'étude des Généalogies; il fut accusé d'avoir fabriqué & contrefait d'anciens titres de Noblesse, & condamné en 1701 à une prison perpétuelle; ses biens, ses Portefeuilles remplis de titres & papiers furent confisqués ainsi que ses Livres, & le Roi, par Arrêt du 10 Juillet 1708, en disposa en faveur de sa Bibliotheque.

En 1709, M. le Comte de Pontchartrain envoya à la Bibliotheque 23 manuscrits Grecs, Arabes, Turcs & Persans, que le célebre Paul Lucas avoit apportés au retour d'un de ses voyages; il en est toujours revenu chargé de quelques nouveautés pour la Bibliotheque & le Cabinet de Sa Majesté. Cette même année M. de Valincourt fit présent à la Bibliotheque du Roi de plus de trois cents Cartes manuscrites, formant deux vol. *in-fol.* max. obl. de la Typographie d'Irlande; ce précieux recueil est unique dans son genre (1).

(1) Mylord Petti, Comte de Sherburne, de la Société R. de Londres, envoyé en Irlande par le Roi Jean II, avec autorité, & en qualité d'inspecteur-

L'année 1712 termina les travaux de M. Clement ; il mourut dans l'Hôtel de la Bibliotheque du Roi, le 16 Janvier, âgé de soixante-cinq ans ; il légua à la Bibliotheque un recueil de Portraits gravés au nombre de dix-huit mille, distribués dans un bel ordre, & renfermés dans plus de cent Porte-feuilles. Le Roi nomma lui-

---

général, pour faire une description exacte de tout le pays, en avoit levé le plan, & en avoit fait la carte dans un détail si exact, qu'il avoit distingué jusqu'aux héritages des particuliers ; ce travail achevé, il avoit mis ses cartes en ordre, & en avoit composé deux vol. En 1707, environ 20 ans après sa mort, des Armateurs François prirent le vaisseau *l'Unité*, appartenant à Mylord Sherburne, fils de l'Auteur, qui repassoit de Dublin à Londres : parmi plusieurs Livres qui étoient dans le vaisseau, se trouverent les deux vol. de cartes faites à la main, avec un troisieme des mêmes cartes gravées en petit ; & cette partie du butin fut envoyée à M. de Valincourt, Secrétaire-général de la Marine, qui crut qu'un tel ouvrage étoit digne d'avoir place dans la Bibl. de Sa Majesté.

Ce recueil demeura long-tems égaré, & on le crut même perdu : on savoit bien que M. l'Abbé de Louvois l'avoit fait porter en 1718, au Palais Royal, chez l'Abbé Dubois, qui a été depuis Cardinal ; mais on ne l'avoit pas retrouvé à sa mort en 1723. On fit là-dessus plusieurs conjectures assez mal-fondées : la vérité étoit que le Cardinal l'avoit communiqué à M. Delisle, le Géographe, & que celui-ci, comme les Livres n'étoient pas estampillés, ne sachant à qui ils appartenoient, les avoit gardés jusqu'à sa mort, sans s'embarrasser de les remettre aux héritiers du Cardinal : ce fut un bonheur, car ces deux vol. auroient eu le même sort que les autres Livres de cette Eminence,

même M. l'Abbé de Targny à la Place que M. Clement laiſſoit vacante. Cette même année la Bibliotheque du Roi acquit les manuſcrits orientaux & autres de Melchiſedec Thevenot, cidevant commis à la garde de cette Bibl. mort depuis vingt ans. Elle avoit auſſi acheté quelques mois auparavant huit cents vol. du Cabinet de M. Charles Bulteau, Doyen des Secrétaires du Roi.

La paix publiée en 1713, procura à la Bibl. du Roi de nouvelles richeſſes; les Savans & Libraires d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande & des pays les plus éloignés, ſe firent un plaiſir & un honneur d'envoyer de tems en tems tout ce qu'ils croyoient de plus propre à l'enrichir. Cette même année & les ſuivantes, la Bibl. reçut le legs que lui fit M. Caillé du Fourny, d'un inventaire des titres conſervés dans la Chambre des Comptes de Lorraine & de Bar; celui de M. Galland de l'Académie des Belles-Lettres, mort le 17 Février 1715, conſiſtant environ en 100 vol. ou Portefeuillles de manuſcrits Arabes, Turcs, Perſans & autres,

---

& auroient été vendus à l'étranger. La veuve de M. Deliſle, ayant enfin découvert par hazard qu'ils étoient au Roi, les remit elle même à la fin de l'année 1727, à Sa Majeſté, qui les fit reporter à ſa Bibliotheque où ils ſont actuellement.

L'Abbé de Louvois, alors Bibliothécaire du Roi, fit donner à Milord Petti, par compenſation, une ſuite entiere des Eſtampes du Roi.

dont plusieurs étoient des Extraits de sa main ; & un grand nombre de Livres amassés par M. l'abbé Sévin, pendant le voyage qu'il fit en Italie, par Ordre du Roi.

Mais la donation que François de Gaignieres avoit faite en 1711, de son Cabinet au Roi, & dont la Bibliotheque ne commença d'entrer en possession que cette année 1715, étoit d'une toute autre importance que le legs de Messieurs Galland & du Fourny ; aussi est-il regardé comme un des fonds les plus précieux que l'on y conserve : cette acquisition fut la derniere qui se fit sous le regne de Louis XIV.

La magnificence de ce Prince, la protection qu'il se fit gloire d'accorder aux beaux Arts & aux Sciences, contribuerent le plus à rendre sa Bibliotheque une des plus nombreuses de l'Europe, puisqu'à son avénement à la Couronne elle étoit au plus de cinq mille vol., & qu'à sa mort il s'y en trouva plus de soixante-dix mille, sans compter le fonds des Planches gravées & des Estampes, accroissement immense, & qui étonneroit, si l'on n'avoit vu depuis la même Bibl. recevoir des augmentations encore plus considérables à proportion.

Sous la minorité de Louis XV, M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, n'épargna rien pour enrichir encore la Bibl. de Sa Majesté par des acquisitions immenses.

La façon dont M. de Gaignieres avoit été ré-

compensé du don de son riche Cabinet, engagea Charles d'Hozier, Généalogiste de la Maison du Roi, à disposer du sien à peu près de la même maniere: c'étoit en son genre le plus curieux qui fût en Europe. Ce fut cette même année que M. l'Abbé de Louvois entreprit de faire entrer à la Bibliotheque le recueil de Plantes, venant du cabinet de Gaston d'Orléans, légué au Roi en 1660, lequel avoit été porté à Versailles.

Tant de richesses firent bientôt connoître que les deux maisons de la rue Vivienne ne suffisoient plus pour contenir cette Bibliotheque; M. l'Abbé de Louvois se proposoit alors de la transporter dans la grande Gallerie du Louvre; mais l'arrivée de l'Infante d'Espagne, qui devoit demeurer dans ce Palais, derangea ce projet.

C'est ainsi que l'illustre Bibliothécaire s'occupoit à ajouter au dépôt qui lui étoit confié, de quoi en augmenter la splendeur, lorsqu'une mort prématurée l'empêcha d'exécuter d'autres projets qu'il avoit formés, & qui auroient été de nouvelles preuves de son zele. Tourmenté cruellement des douleurs de la pierre, il se résolut à souffrir l'opération de la taille, dont il mourut peu de jours après, le 5 Novembre 1718, âgé de 43 ans.

Si quelque chose put alors consoler la Bibl. du Roi d'une telle perte, ce fut le choix que le Régent fit de M. l'abbé Bignon, pour succéder à M. l'Abbé de Louvois. Les Sciences & les Lettres ne virent pas sans applaudissement

un de leurs plus éclairés Protecteurs, élevé au poste le plus brillant de la Littérature, & occuper une place qui étoit en quelque sorte héréditaire dans la famille. Il n'entra en possession que vers la fin de l'année suivante, & n'eut ses provisions que le 15 Septembre.

Il reçut d'abord en cette qualité les divers manuscrits & imprimés que feu M. l'Abbé de Louvois avoit légués par son testament à la Bibliotheque Royale, au nombre de trois cents vol. manuscrits, beaucoup de Porte-feuilles, de boîtes & de Livres.

M. l'Abbé Bignon se défit lui-même de sa Bibliotheque, pour ne s'occuper que de celle de Sa Majesté, & n'en réserva qu'une collection assez ample de Livres Chinois, Tartares & Indiens, qu'il donna au Roi pour être jointe aux autres Livres écrits dans les mêmes langues, que la Bibliotheque avoit déja.

Le premier soin du célebre Bibliothécaire fut de prendre une connoissance bien précise des différentes parties qui composoient la Bibliotheque du Roi, à quoi il ne pouvoit parvenir que par un inventaire général ou un récollement dans les formes. Cette opération autorisée par Arrêt du Conseil, du 20 Septembre 1719, dura 15 mois, & fut l'occasion d'un nouveau partage des richesses qu'on venoit de reconnoître.

Ce partage étoit un objet qu'il n'avoit pas eu moins à cœur que l'inventaire : plus il prit

connoiſſance de l'intérieur de la Bibliotheque, plus il demeura perſuadé qu'un ſeul homme, ou même deux, ne ſuffiſoient pas, comme auparavant, pour veiller à la conſervation de tant de choſes d'une nature ſi différente; il crut donc qu'il étoit plus convenable de les ſéparer en quatre portions, ſavoir, les manuſcrits, les Livres imprimés, les titres & généalogies, & les planches gravées avec tous les recueils d'Eſtampes. Il prit là-deſſus les ordres du Régent, qui nomma M. Boivin en particulier pour la garde des manuſcrits, M. l'Abbé de Targny pour celle des imprimés, les titres & généalogies furent confiés à M. Guiblet, & le ſieur le Hay fut chargé des Eſtampes & des planches gravées: ce ſont là les quatre Commis à la garde de la Bibliotheque Royale, qui ont ſigné, chacun pour la partie qui le regardoit, au procès-verbal du récolement ou inventaire.

Le Duc d'Orléans trouva bon que dans le même tems M. l'Abbé Bignon attachât encore beaucoup d'autres perſonnes à la Bibliotheque, comme pouvant y rendre quelques ſervices, les uns pour la recherche des Livres, les autres comme interpretes des langues orientales & de preſque toutes les langues vivantes de l'Europe.

Tandis que par ces arrangemens l'adminiſtration de la Bibliotheque du Roi prenoit une forme nouvelle, M l'Abbé Bignon, pour réunir ſous la direction d'un ſeul chef tous les

trésors littéraires que peut posséder Sa Majesté dans ses différentes Maisons Royales, traitoit du Brevet de Garde des Livres du Cabinet du Louvre, avec M. Dacier qui en étoit pourvu; & de celui de Bibliothécaire de Fontainebleau, avec les héritiers de M. de Sainte-Marthe, dernier Titulaire.

Non content d'avoir donné à la charge de Bibliothécaire du Roi tout le relief qu'elle pouvoit recevoir par ces différentes unions, M. l'Abbé Bignon, à l'exemple de son ayeul, prit des mesures pour la perpétuer dans sa famille: il en proposa au Régent la survivance en faveur de M. Bignon son neveu, Maître des Requêtes & Intendant de Soissons. Les provisions en furent expédiées telles qu'il les demandoit, le premier septembre 1722.

Ces diverses négociations ne diminuoient rien de l'activité du Bibliothécaire, soit pour décorer, enrichir & perfectionner le dépôt dont il se trouvoit chargé, soit pour en fixer la police intérieure. Dès les premiers jours de son exercice, il signala son zele pour contribuer à la perfection de la Bibliotheque du Roi, par l'acquisition des manuscrits de M. de la Mare, de ceux de Baluze, & d'environ huit cents vol. Chinois, qu'avoient rapportés Mrs. des Missions étrangeres. M. l'Abbé Bignon crut que cette collection n'étoit pas suffisante pour une Bibliotheque comme celle du Roi; en conséquence, il sollicita encore le Régent, & obtint des or-

dres adressés aux Directeurs de la Compagnie des Indes, pour faire venir de la Chine tous les Livres qu'on y pourroit acheter, & dont on envoya alors des mémoires. S. A. R. fut ponctuellement obéie, & l'on vit arriver, en 1723, à la Bibl. plusieurs caisses remplies de Livres Chinois, au nombre de plus de dix-huit cents. Tous ces vol. avec ceux que Sa Majesté avoit déja, & auxquels on en a joint beaucoup d'autres, envoyés dans la suite par le R. P. de Premare, ancien Missionnaire Jésuite, furent remis à M. Fourmont l'aîné, pour en faire le Catalogue, qui a été imprimé dans le premier vol. des manuscrits orientaux du Roi.

En recevant les Livres nouvellement arrivés de la Chine, la Bibl. R. faisoit deux récoltes également capables d'y jetter beaucoup de Livres imprimés, & plusieurs manuscrits. Ce fut en y incorporant les Livres du cabinet du Louvre, en vertu de l'union de la charge de Garde du cabinet du Louvre à celle de Bibliothécaire de Sa Majesté, & ceux que M. Dacier, mort en 1723, légua au Roi par son testament.

M. l'Abbé Bignon, qui en 1721, étoit venu prendre son logement dans les maisons de la rue Vivienne, où étoit encore la Bibl. Royale, voyant l'état de ces deux maisons, le grand nombre de Livres dont la Bibliotheque étoit composée, & l'impossibilité de continuer les insertions & les autres opérations ordinaires,

craignant d'ailleurs que toutes les chambres remplies de Livres & embarrassées de paquets, ne s'écroulassent sous le poids énorme de tant de volumes, profita de la décadence de ce qu'on appelloit alors le système, pour engager le Duc d'Orléans à ordonner que la Bibl. du Roi fut placée à l'Hôtel de Nevers, rue de Richelieu, où avoit été la Banque; & en conséquence des ordres du Prince on y transporta, sans différer, le plus que l'on pût de Livres, lesquels furent placés dans différentes chambres, & rangés sur des tablettes faites à la hâte. En 1722, on y mit les deux magnifiques Globes de Coronelli, présentés à Louis XIV, par le Cardinal d'Estrées en 1683, & qui quelques années auparavant avoient été apportés de Marly dans une salle du Louvre; mais malgré les intentions & les ordres du Régent, il se présenta dans la suite, pour conserver la possession qu'on venoit de prendre de l'Hôtel de Nevers, des difficultés presque insurmontables: M. l'Abbé Bignon soutenu & appuyé par M. le Comte de Maurepas, qui ne prenoit pas un intérêt moins vif au succès de cette affaire, vint à bout, en 1724, d'obtenir des Lettres patentes enrégistrées au Parlement le 16 Mai, & à la Chambre des Comptes le 13 Juin de la même année, par lesquelles Sa Majesté affecte à perpétuité cet Hôtel au logement de sa Bibliotheque.

On s'occupa alors à faire dans cette grande

maison des dépenses vraiment royales, pour donner à cette Bibliotheque, par rapport à la commodité & aux embellissemens extérieurs, toutes les décorations qu'elle méritoit.

M. l'Abbé Bignon satisfait d'avoir placé dans un lieu sûr ce magnifique dépôt confié à ses soins ne songea plus qu'à en augmenter la splendeur, conjointement avec M. le Comte de Maurepas, (dont la mémoire sera toujours chere à la Biblioth.). On vit venir de toutes parts des richesses immenses, entr'autres les trente-trois vol. *in-folio* des copies des manuscrits du Concile de Basle, les planches gravées des différens tableaux de Vander-Meulen, qui regardent l'Histoire du regne de Louis XIV, au nombre de cent vingt-neuf; les Livres de Musique légués au Roi par le sieur Brossard, Chanoine de Meaux, & auparavant Maître de Musique d'une grande réputation; un recueil d'environ soixante mille pieces fugitives, que M. Morel de Thoisy, Lieutenant-Général à Troyes, céda gratuitement au Roi en 1718, & une grande quantité de Livres envoyés de Lisbonne, & donnés à la Biblioth. du Roi par Messieurs les Comtes d'Ericeira; il en vint aussi des Foires de Leipsic & de Francfort, pour une somme considérable.

Le 29 Octobre 1726, la Bibliotheque du Roi perdit Monsieur Boivin, Commis à la garde des manuscrits; M. l'Abbé Bignon proposa au Roi M. l'Abbé Sallier, que Sa Majesté

agréa ; M l'Abbé de Targny, chargé de la garde des Livres imprimés, voulut avoir celle des manuscrits, qui lui fut accordée.

M. l'Abbé Bignon, à l'exemple de Messieurs Colbert & de Louvois, signala de nouveau son zele pour la Bibliotheque Royale, en faisant faire au Levant de nouvelles recherches.

L'établissement d'une Imprimerie Turque à Constantinople lui fit naître, en 1727, l'idée de s'adresser pour avoir les Livres qui sortiroient de cette Imprimerie, à Zaïd Aga, lequel, disoit-on, en avoit été nommé le Directeur, & pour obtenir aussi le Catalogue des manuscrits grecs & autres qui pourroient être dans la Bibliotheque du Grand Seigneur. M. l'Abbé Bignon l'avoit connu en 1721, pendant qu'il étoit à Paris à la suite de Mehemet Effendi son pere, Ambassadeur de la Porte. Zaïd Aga promit les Livres qui étoient actuellement sous presse ; mais il s'excusa sur l'envoi du Catalogue, en assurant qu'il n'y avoit personne à Constantinople d'assez habile pour le faire. M. l'Abbé Bignon communiqua cette réponse à M. le Comte de Maurepas, qui prenoit trop à cœur les intérêts de la Bibliotheque du Roi, pour ne pas saisir avec empressement & avec zele cette occasion de la servir ; il fut arrêté que la difficulté d'envoyer le Catalogue demandé n'étant fondée que sur l'impuissance de trouver des Sujets capables de le composer, on feroit passer à Constantinople quel-

ques Savans, qui, en se chargeant de le faire, pourroient voir & examiner de près cette Bibl.

Ce n'est pas qu'on fût persuadé à la Cour que la Bibliotheque tant vantée des Empereurs Grecs existât encore; mais on vouloit s'assurer de la vérité ou de la fausseté du fait. D'ailleurs, le voyage qu'on projettoit, avoit un objet qui paroissoit moins incertain; c'étoit de recueillir tout ce qui pouvoit rester des monumens de l'antiquité dans le Levant, en manuscrits, en médailles, en inscriptions, &c.

M. l'Abbé Sevin & M. l'Abbé Fourmont, tous deux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, furent chargés de cette commission. Ils arriverent au mois de Décembre 1728, à Constantinople; mais ils ne purent obtenir l'entrée de la Bibliotheque du Grand Seigneur; ils apprirent seulement, par des gens dignes de foi, qu'elle ne renfermoit que des Livres Turcs & Arabes, & nul manuscrit Grec ou Latin, & ils se bornerent à l'autre objet de leur voyage. M. l'Abbé Fourmont parcourut la Grece, pour y déterrer des inscriptions & des médailles; M. l'Abbé Sevin fixa son séjour à Constantinople: là, secondé de tout le pouvoir de M. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, il mit en mouvement les Consuls & ceux des Echelles qui avoient le plus de capacité, & les excita à faire chacun dans son district quelques découvertes importantes. Avec tous ces secours & les soins par-

ticuliers qu'il se donna, il parvint à rassembler en moins de deux ans plus de six cents manuſ. en langues orientales; mais il perdit l'espérance de rien trouver des ouvrages des anciens Grecs, dont on déplore encore aujourd'hui la perte. M. l'Abbé Sevin revint en France, après avoir établi les correſpondances néceſſaires pour continuer ce qu'il avoit commencé; & en effet la Bibliotheque du Roi reçut pluſieurs envois de manuſcrits, ſoit grecs, ſoit orientaux. On eſt auſſi redevable à M. le Comte de Maurepas de l'établiſſement des enfans ou jeunes gens de langues, qu'on éleve à Conſtantinople aux dépens du Roi; ils ont ordre de copier & de traduire les Livres Turcs, Arabes & Perſans; ces copies & ces traductions ſont adreſſées au Miniſtre, qui, après s'en être fait rendre compte, les envoie à la Bibl. du Roi: les traductions ainſi jointes aux textes originaux, forment déja un recueil conſidérable.

M. l'Abbé Bignon, non content des tréſors dont la Bibliotheque s'enrichiſſoit, prit les meſures les plus ſages pour faire venir des Indes les Livres qui pouvoient donner en France plus de connoiſſance qu'on n'en a de ces pays éloignés, où les Sciences ne laiſſent pas d'être cultivées. Les Directeurs de la Compagnie des Indes ſe prêterent avec un tel empreſſement à ſes vues, que depuis 1729 juſqu'en 1737, chaque année fut marquée par des envois aſſez conſidérables de Livres indiens, pour former dans la Bibliotheque de Sa Ma-

jesté un recueil en ce genre, peut-être unique en Europe, & qui s'est encore accru depuis.

Dans les années suivantes (1729, 1730, &c.) la Bibl. du Roi s'accrut encore par la remise d'un manuscrit précieux qui intéresse la Monarchie, (intitulé, *Régistre de Philippe-Auguste*), qu'avoit légué au Roi M. Rouillé du Coudray, Conseiller d'État; & par diverses acquisitions considérables: telles sont celles des manuscrits de Saint-Martial de Limoges (1), des Man. du Président de Mêmes, du cabinet d'Estampes de M. le Marquis de Beringhen, du fameux recueil des manuscrits an-

(1) Ces manuscrits, au nombre de 204, sont divisés en quatre parties dans le Catalogue qui en a paru imprimé; la premiere contient des Bibles, des Gloses & des Commentaires sur l'Ecriture Sainte; la seconde, des Missels, des Antiphoniers, des Rituels, des Martyrologes & autres Livres liturgiques; la troisieme, des Ouvrages des SS. Peres, des Auteurs Ecclésiastiques, & quelques Conciles; la quatrieme enfin renferme quelques Livres de Droit canonique & civil, de Philosophie, de Médecine, d'Histoire, &c.

Ces manuscrits, d'une antiquité vénérable, étoient dans le plus mauvais état; & ils se seroient totalement gâtés ou détruits, si Messieurs de St. Martial n'avoient pas songé à s'en defaire. Combien existe-t-il encore en France de trésors en ce genre épars çà & là dans les Provinces, & qui courent les mêmes risques! Il est à craindre, si on n'y met ordre, qu'insensiblement on ne soit privé de plusieurs monumens, dont l'Eglise, l'Etat & les Lettres pourroient tirer les plus grands avantages.

ciens & modernes de la Bibliotheque de M. Colbert, la plus riche de l'Europe, si l'on en excepte celles du Roi & du Vatican; du cabinet de M. de Cangé, collection infiniment précieuse; & quantité d'autres acquisitions en Livres, tant manuscrits qu'imprimés faites dans les différentes ventes.

Tant de richesses méritèrent au Roi, de la part des Savans, la plus grande reconnoissance, & la France en particulier lui donna les plus grands éloges. L'Acad. R. des Insc. & Belles-Lettres se fit honneur de célébrer cet événement, par une Médaille frappée en 1732, pour en éterniser la mémoire: d'un côté est le buste du Roi avec la légende ordinaire, *Lud. XV. Rex Christianiss.* & le revers porte cette Inscription, dans une couronne de Laurier & d'Olivier.

Quod
Bono Reipublicæ
Liter. consuluit,
Bibliotheca Regia
X. millib. Codd.
Mss. aucta.
M. DCC. XXXII.

A peine cette Illustre Académie venoit-elle, par ce témoignage immortel, de prouver au feu Roi sa juste reconnoissance, que M. l'Abbé Bignon,

Bignon, toujours animé du même zele, & persuadé que la Bibl. ne pouvoit assez acquérir, enrichit encore dans les années suivantes ce vaste dépôt, d'un recueil estimable, donné au Roi par M. Lancelot, lequel renfermoit environ 200 manuscrits, & plus de 500 portefeuilles remplis de pieces détachées concernant les droits du Roi ; de cinquante manuscrits de M. l'Abbé Drouin, Docteur de Sorbonne, concernant l'Histoire & la Théologie ; d'environ quatre cents Chartes acquises par M. l'Abbé Sallier, au mois de Mai 1734. Elles regardent différens Seigneurs, des Abbayes, des Prieurés, des Commanderies, & quelques Villes ou Communautés du Royaume ; quelques-unes sont du onzieme & du douzieme siecle, il y en a un plus grand nombre du treizieme ; les autres sont du quatorzieme & du quinzieme. L'autorité de M. le Comte de Maurepas avoit donné à M. l'Abbé Bignon autant de correspondans qu'il y avoit de Consuls dans les différentes Villes du monde, ils furent chargés de faire la recherche & l'achat des Livres imprimés & manuscrits qui pourroient convenir à la Bibliotheque de Sa Majesté, & c'est à cette attention qu'elle est redevable d'un nombre considérable de Livres précieux reçus de Lisbonne, de Madrid, de Londres, de la Haye, de Pétersbourg, de Venise, &c. &c.

Les Ambassadeurs & Envoyés de France

dans les différentes Cours, persuadés que c'étoit plaire au Roi que de contribuer à l'accroissement de sa Bibliotheque, établirent entr'eux & l'illustre Bibliothécaire une correspondance littéraire ; de-là vinrent une immensité de volumes tant imprimés que manuscrits ; d'Italie, par les soins de M. de la Bastie ; de Venise, par M. le Comte de Froulay ; de Constantinople, par M. le Marquis de Villeneuve, (c'étoient des manuscrits Persans, Arabes & Arméniens) ; de Suisse, par M. le Marquis de Bonnac, (il s'y trouvoit aussi quelques Livres qu'il avoit rapportés de Constantinople, & les Lettres originales en Turc, concernant son ambassade dans cette Cour) ; de Danemarck, environ sept cents vol. partie en Danois & Suédois, partie en Finois & Islandois, avec des copies de quelques manuscrits importans, envoyés par le Comte de Plelo.

Le 3 Mai 1737. M. l'Abbé de Targny étant mort, M. l'Abbé Sevin, qui, à son retour de Constantinople, lui avoit été donné pour Adjoint, & qui logeoit en cette qualité à la Bibliotheque, lui succéda ; celui-ci étant mort en 1741, fut remplacé par M. Melot, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, lequel travailla beaucoup au Catalogue des richesses que renferment ces immenses archives de la littérature. Les Livres imprimés & manuscrits provenans de la succession de M. l'Abbé de Targny, furent acquis pour la Bibl. du Roi, d'a-

près l'estimation qui en fut faite par M. l'Abbé Sallier; ils consistoient en cent vingt-huit manuſ. & environ quarante vol. imp. qui n'étoient pas dans la Bibliotheque de Sa Majesté.

Ce sont là les principales sources dont s'est formée cette immense collection, devenue, par les accroissemens qu'elle reçut, moyennant les soins de M. l'Abbé Bignon, la plus riche & la plus belle de l'Europe.

En 1741. M. l'Abbé Bignon, qui étoit près d'entrer dans sa 80e. année, & qui sentoit que sa santé s'altéroit de jour en jour, se retira à son Château de l'Isle-Belle, près de Meulan, & remit à M. Bignon son neveu l'exercice de sa charge, dont celui-ci avoit obtenu la survivance dès 1722.

Au commencement de l'année 1743, M. l'Abbé Bignon fut attaqué d'un rhume violent accompagné d'une fievre continue, dont il mourut le 14 Mars suivant, ayant conservé jusqu'au dernier moment, non seulement toute sa raison, mais encore la douceur & l'égalité d'esprit qu'il avoit toujours fait paroître. La perte que la Bibl. faisoit de M. l'Abbé Bignon, avoit été précédée par celle de M. Bignon son neveu, arrivée six jours auparavant: la Bibliotheque & les Lettres virent détruire, par cette mort prématurée, les justes espérances qu'elles avoient conçues, mais heureusement pour elles, le Roi voulut bien lui donner pour successeur M. son frere, Maître des Requêtes, qui, ayant été élevé sous les

yeux, & formé, pour ainsi dire, par les mains de M. l'Abbé Bignon, remplit les engagemens que contracte avec les Lettres & avec le Public, tout ce qui porte cet illustre nom.

L'heureuse inclination de M. Bignon pour les Lettres fit présumer qu'il ne feroit pas moins pour la Bibliotheque que son illustre prédécesseur ; en effet, malgré les places dont le Roi honora son zele, & récompensa son respectueux attachement, il n'épargna rien pour procurer à la Bibliotheque de Sa Majesté des richesses immenses, tirées de tous les pays du monde. L'Académie Françoise s'empressa de lui offrir la place qui venoit de vaquer par la mort de M. l'Abbé Bignon son oncle, & voulut par cette nomination récompenser cet amour pour les Lettres, qu'on pouvoit regarder comme une passion héréditaire dans cette famille.

M. Bignon, tout occupé de la place dont le Roi venoit de l'honorer, commença d'abord par prendre une connoissance exacte du trésor inappréciable confié à ses soins; il entretint exactement les différentes correspondances établies dans les pays étrangers par M. l'Abbé Bignon : cette sage précaution valut à la Bibliotheque du Roi d'abondantes récoltes, qui arrivoient de tems en tems de tous les pays du monde. Non content des différentes richesses venant de l'étranger, il n'épargna rien pour faire entrer dans ce vaste dépôt, tout ce qui

pouvoit s'offrir d'intéreſſant aux ventes des cabinets de pluſieurs amateurs diſtingués.

C. de Boze, qui, depuis 1719, avoit eu la garde du cabinet des Médailles, étant mort dans le courant de l'année 1754, M. l'Abbé Barthelemi, membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, fut choiſi pour remplir ce poſte important, & chacun applaudit au choix qu'avoit fait M. Bignon.

Le 11 Janvier 1756, le Roi fit l'acquiſition des manuſcrits de Ducange, tous précieux pour l'Hiſtoire des Provinces de France, ſur-tout pour celle de Picardie. Le 3 Avril ſuivant, les manuſcrits de l'Egliſe de Paris furent auſſi acquis par le Roi : cette importante & précieuſe collection, compoſée d'environ trois cents vol. la plûpart du 10 & du 11e. ſiecle, fut remiſe à la Bibliotheque du Roi par Meſſieurs Malherbe, Bibliothécaire, & Thiery, Chancelier de l'univerſité. Quelques années auparavant, la Bibliotheque avoit été enrichie d'un grand nombre de porte-feuilles remplis de piéces concernant la Lorraine, qu'on fit venir de Nancy, après la mort de M. Lancelot.

M. Melot, qui dès 1741 avoit eu le dépôt des manuſcrits ſous ſa garde, & qui depuis ce tems avoit travaillé ſans relâche à la compoſition du Catalogue, fut frappé d'apoplexie, le 8 Septembre 1759, & mourut le même jour. Cette perte devenoit immenſe pour la Bi-

bliotheque du Roi : M. Bignon crut ne pouvoir mieux la réparer qu'en obtenant du Roi & du Ministre, la nomination de M. Capperonnier, Professeur en grec au Collége Royal & de l'Académie des Belles-Lettres, à ce grade important, auquel ses talens l'appelloient autant que le droit acquis par les services qu'il avoit précédemment rendus pendant plus de vingt-deux ans : l'année suivante, la Bibl. eut encore à regretter dans la personne de M. l'Abbé Sallier, de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, la perte d'un de ses plus fermes appuis. Tout le monde a connu son extrême attachement pour la Bibliotheque du Roi, & son attention particuliere à remplir avec exactitude les devoirs de sa place. Ceux que l'envie de s'instruire attiroient à cette Bibl. trouvoient en lui un guide officieux, toujours prêt à seconder leurs vues. M. Capperonnier perdit dans M. l'Abbé Salier un pere & un ami sincere, qui avoit cherché à l'obliger dans toutes les occasions ; il le pleuroit encore, lorsque M. Bignon & M. le Comte de St. Florentin, depuis Duc de la Vrilliere, demanderent au Roi & obtinrent pour lui la garde des Livres imprimés. Ces illustres Protecteurs, demanderent en même tems, & obtinrent aussi, pour M. Bejot son parent, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & professeur d'éloquence au College Royal, la place de Garde des manuscrits, comme une

récompense due à plus de vingt années d'un travail assidu & pénible. M. Capperonnier n'eut pas plutôt succédé à M. l'Abbé Sallier, qu'il s'occupa d'honorer sa mémoire, en veillant à l'impression du dernier ouvrage de cet académicien ; ouvrage que le public attendoit avec impatience : c'étoit l'édition, qui se faisoit à l'Imprimerie Royale, d'un manuscrit de l'Histoire de Joinville, plus complet que ceux qu'on avoit connus jusqu'alors. Cette nouvelle édition étoit l'ouvrage de M. l'Abbé Sallier, conjointement avec M. Melot, qui en avoit composé le Glossaire. M. Capperonnier s'étoit déja occupé de ce travail sous leurs yeux ; & pour satisfaire avec plus de promptitude le desir du public, il fut aidé par M. Bejot & par M. Malin, Commis en second à la garde des Livres imprimés ; homme d'un vrai mérite, qu'une trop grande modestie cache aux yeux du Public, mais qui est connu dans la Bibl. du Roi par cinquante années d'un travail non moins difficile qu'essentiel.

En 1762, on vit arriver dans ce vaste Temple des Muses une colonie nouvelle ; c'étoient onze mille vol. choisis dans la riche Bibliotheque de M. Falconnet, Médecin célebre, dont peu de gens ont égalé l'immense érudition, & qui n'avoit épargné ni soins ni peines pour se procurer tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus précieux en livres. Plein de reconnoissance pour les bontés dont Louis XV l'avoit honoré,

M. Falconnet supplia Sa Majesté, au mois de Décembre 1742, d'accepter tous les Livres de son cabinet qui ne se trouveroient pas dans la Bibl. R. s'en réservant l'usage jusqu'à sa mort, qui arriva en 1762.

La place de Garde du cabinet des Estampes & des planches gravées, dont M. le Hay avoit été pourvu en 1720, passa successivement à Messieurs Ladvenant, Coypel & de la Croix. Après la mort de ce dernier, elle fut donnée à M. Joly, qui la remplit encore aujourd'hui avec distinction.

Trois ans après. la fameuse Bibliotheque de M. Huet, Évêque d'Avranches, fut déposée dans une des salles de celle du Roi. On sait que ce Savant, qui avoit été choisi par Louis XIV pour seconder M. Bossuet dans l'éducation de Monseigneur le Dauphin, s'étoit retiré sur la fin de ses jours chez les Jésuites, auxquels il avoit légué la collection précieuse de ses Livres. Le legs étant devenu nul par des circonstances particulieres, cette Bibliotheque fut rendue juridiquement aux héritiers du Prélat: M. de Charsigné, Abbé de Fontenay, après avoir été déclaré le seul héritier, pria M. Bignon de recevoir en dépôt les 8271 vol. dont elle étoit composée, y compris 200 vol. manuscrits précieux par leur objet. M. Huet, à qui l'Europe avoit donné le surnom de Savant des Savans, avoit encore augmenté le prix de ses Livres par les notes manusc. dont il les avoit enrichis. M.

Bignon sentit mieux que personne l'importance & la nécessité de cette acquisition ; aussi conféra-t-il avec le Ministre sur les moyens d'empêcher ce dépôt unique de sortir de ses mains : il écrivit à M. de Charsigné, dans lequel il trouva les dispositions les plus favorables. Digne neveu de M. Huet, il offrit à Sa Majesté la Bibliotheque de son oncle; & ce généreux sacrifice fut depuis recompensé comme il méritoit de l'être.

Environ six mois avant la réunion de la Bibl. de M. Huet à celle du Roi, on avoit fait l'acquisition d'un nombre considérable de Livres imprimés provenans de la vente des Jésuites : M. l'Abbé Boudot, alors Commis en second à la garde des Livres imprimés, fut chargé de vérifier & reconnoître, d'après le Catalogue, les Livres que le Roi n'avoit pas dans sa Bibl. & d'en faire l'acquisition. La grande connoissance qu'il avoit des Livres fit qu'il s'acquitta parfaitement bien de cette commission, & cette acquisition, faite avec intelligence, augmenta la Bibl. d'une infinité de Livres précieux, qu'il eût été presqu'impossible de rassembler sans cet événement. Elle s'accrut subitement de plusieurs manuscrits assez importans, faisant partie de ceux de la Bibliotheque de ces Religieux, dont la totalité avoit été achetée par M. Meerman, Savant Hollandois, qui depuis les a légués à la Bibl. de Leyde. Ces manuscrits avoient été arrêtés à la sortie du Royaume ; mais les sollicita-

tions de l'Ambassadeur de Hollande ayant fait lever les défenses, ils furent tous rendus à M. Meerman, qui par reconnoissance se hâta d'en envoyer une trentaine à la Bibliotheque du Roi, & ce sont ceux dont il est ici question.

L'année 1766 fut célebre par l'acquisition du cabinet de M. de Fontanieu, Conseiller d'Etat, & Intendant des meubles de la Couronne, riche en Livres imprimés, Estampes & manuscrits précieux, parmi lesquels est un recueil de 60000 titres & pieces sur l'Histoire générale de France, & d'une partie d'Histoire naturelle que S. M. destinoit pour son cabinet de Trianon. M. Capperonnier nommé par le Roi pour se transporter à Mont-Rouge conjointement avec M. Debure, afin de procéder à l'estimation de cette précieuse collection, profita de cette occasion pour enrichir la Bibl. de quelques Livres précieux qu'il savoit que M. de la Valiere avoit doubles, & de quelques manuscrits auxquels il étoit attaché; il en rendit compte à M. Bignon, qui saisit avec empressement l'occasion d'ajoutèr à ce dépôt de nouvelles richesses. C'est ainsi que la Bibl. du Roi acquit le *Rationale Durandi*, sur vélin, de 1459. l'*Hortus Sanitatis*, sans date; un recueil de Traités de paix, en deux vol. *in-fo*. l'exemplaire de Henri III, des Statuts & des premieres promotions de l'Ordre du St. Esprit, avec les Armoiries superbement enluminées; le fameux Traité des Joutes & Tournois, de René, Roi de Sicile, que M. le Duc de la Valiere tenoit du Prince de Conti, &c.

Les Livres acquis pour être transportés à Trianon, resterent à la Bibl. du Roi, où ils avoient été transférés, M. Bignon voyant qu'on avoit renoncé à les placer à Trianon, en obtint la propriété pour la Bibl. Cette rare collection, acquise de M. le Duc de la Valiere, ne sortit point du lieu où elle avoit été déposée, & fut jointe à ce que le Roi avoit déja dans sa Bibl. sur cette matiere.

Vers ce même tems, la Bibl. fut encore enrichie d'environ cent boîtes de carton, remplies d'un nombre considérable de titres, amassés & mis en ordre par M Blondeau de Charnage, qui les vendit au Roi. Ils font maintenant partie du dépôt des généalogies.

Après ces différentes négociations, M. Bignon, satisfait de voir la Bibl. du Roi s'accroître par de telles acquisitions, songea, à l'exemple de ses prédécesseurs, à prendre des mesures pour perpétuer dans sa famille une place qu'il regardoit, avec raison, comme la plus importante de la Littérature; il en sollicita la survivance en faveur de son fils, & l'obtint du Roi, qui l'honora en plus d'une occasion des marques de sa bienveillance: les Provisions en furent expédiées peu de tems après, & conçues dans les termes les plus flatteurs pour cette illustre famille.

Tant d'acquisitions, & une infinité d'autres moins précieuses à la vérité, mais nécessaires pour compléter ce riche trésor, furent le-

fruit des soins vigilans du Bibliothécaire : les étrangers, pour répondre à ses desirs, se réunirent, pour ainsi dire, & lui envoyerent des Livres en tous genres & dans toutes les langues, pour être remis dans ce sanctuaire de la Littérature. Quelque tems avant sa mort, il remit au dépôt des manuscrits une copie magnifique du Livre d'Enoch, qui avoit échappé aux recherches réiterées de M. Colbert ; il fut apporté d'Abyssinie, & donné en présent au Roi pour sa Bibl. par M. le Chevalier Bruce, Anglois.

Lorsque M. Bignon s'occupoit encore à procurer à la Bibl. de nouvelles richesses, le terme de sa vie approchoit : il ne falloit ni de fortes ni de fréquentes secousses pour l'éteindre ; une maladie de peu de jours, qui néanmoins lui permit de remplir tous les devoirs de la Piété chrétienne, l'enleva le 8 Mars 1772. M. Bignon son fils, Conseiller d'État, digne héritier du nom des Bignons & de leur amour pour les Lettres, comme il l'est des autres qualités qui les ont rendus si célebres, fut pourvu de cette place importante, qu'il exerce aujourd'hui avec la plus grande distinction, & à la satisfaction de tous les Gens-de-Lettres, dont il se fait un plaisir de prévenir les desirs.

Le nouveau Bibliothécaire donna des preuves sensibles de son amour pour les Lettres, & signala son entrée dans la place de Maître de la Librairie, en procurant à la Bibl. du Roi de nouvelles richesses, par les acquisitions impor-

tantes ; 1°. du précieux cabinet des Médailles de M. Pellerin ; 2°. d'une partie du cabinet d'Estampes de feu M. Mariette ; 3°. d'environ 300 vol. imprimés en langue Russe & d'environ 100 man. Ind. Pers. &c. tous apportés de Versailles, & venant du Bureau des affaires étrangeres ; 4°. de plus de 300 manuscrits Persans, Arabes, Indiens, &c. donnés au Roi par M. *****, & d'un nombre assez considérable de Livres Chinois envoyés à la Bibl. par le Pere Amyot, Missionnaire Jésuite.

Trois ans avant ces acquisitions, la Bibl. avoit perdu M. Capperonnier, Garde des Livres imprimés, au moment où il venoit de terminer le travail immense qu'exigeoit la multitude des Livres arrivée de toutes parts à la Bibliotheque : il avoit été obligé de leur assigner la place qu'ils doivent un jour occuper dans le Catal. général. Cette occupation pénible, qui dura plusieurs années, ne lui avoit cependant pas fait perdre de vue la suite du Catalogue de la Bibl. on y travailloit sous ses yeux avec toute l'attention qu'exige une entreprise de cette espece, & avec toute la célérité qu'elle comporte.

Empressé de donner au public la partie du Droit civil, suite naturelle de la Jurisprudence canonique, M. Capperonnier étoit allé chez M. Duperron, Directeur de l'Imp. R. pour prendre avec lui les arrangemens indispensables & relatifs à une entreprise de cette importance ; lorsque, rentré dans sa maison, qu'il n'avoit pas regagnée sans peine, il sentit dans la région de l'esto-

mac des douleurs que les gens de l'art prirent pour une attaque de goutte, à laquelle cependant il n'étoit pas sujet. Quoi qu'il en soit, les douleurs allerent en augmentant, & devinrent très-aiguës; elles furent accompagnées d'une toux considérable & d'efforts violents, dont il mourut en moins de quatre jours, le 30 Mai 1775, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu: il conserva pendant le court intervalle de sa maladie assez de présence d'esprit pour sentir les approches de sa derniere heure; il la vit arriver avec les sentimens de patience, de fermeté & de résignation que le christianisme inspire. Cet homme distingué, aussi estimable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, fut remplacé dans ce poste important par M. l'Abbé Desaulnays, Censeur Royal.

Il est aisé de voir, par ce qu'on vient de lire, combien le zele de plusieurs Ministres a concouru à mettre la Bibl. du Roi dans cet état de magnificence où elle est aujourd'ui, & combien il est glorieux pour Messieurs Bignon, qui depuis un siecle & demi en ont le gouvernement, & pour les Ministres leurs parens, du département desquels elle a fait partie, d'avoir porté nos Rois à faire de cet auguste musée un trésor inappréciable, où se trouvent réunis tout à la fois l'utile & l'agréable. M. de Maurepas est un de ceux à qui elle a eu d'abord & a encore les plus grandes obligations; M. le Comte d'Argenson n'a pas peu contribué à son accroissement; M. le Duc

de la Vrilliere, pendant tout le tems qu'a duré son ministere a cherché, à l'exemple de ses prédécesseurs, tous les moyens d'y faire entrer de nouvelles richesses. M. Amelot, dans le département duquel elle est aujourd'hui, également ami des Lettres & des Savans, regarde la Bibl. comme une des plus précieuses parties de son administration.

On ne peut rien ajoûter au bel ordre & à la distribution de ce riche & précieux dépôt des connoissances humaines : on a déja 10 vol. imp. du Cat. des Livres qui le composent, que l'on doit au zele de Mrs. les Bibliothécaires en chef, & aux travaux continuels de Mrs les Gardes. De ces 10 vol. quatre comprennent les manusc. savoir, le premier, les manuscrits orientaux ; le second, les manusc. grecs ; le troisieme & le quatrieme, les manusc. latins ; les 6 autres vol. comprennent les Livres imprimés ; savoir, 3 vol. pour l'Ecr. Ste. & la Théol. 2 pour les Belles-Lettres, 1 pour le Droit Can Le Publ c jouiroit maintenant du 11e. vol. si M. Capperonnier ne fût pas mort dans le tems même où l'on alloit commencer à imprimer la partie du droit civil, qui étoit toute prête ; ouvrage immense, disposé & rangé sous un plan que les plus habiles Bibliographes ne pourront s'empêcher d'admirer.

Cette Bibl. est ouverte à tout le monde deux jours de la semaine, savoir, le Mardi & le Vend. matin, excepté les jours de Fêtes : les Vacances

sont depuis le 8 Sept. jusqu'au 12 Nov. de 15 jours à Noël, 15 jours à Pâques & 8 jours à la Pentecôte. On sait avec quel plaisir les Savans, à qui la garde en est confiée, facilitent aux Auteurs les recherches qu'ils y font, & les encouragent en les aidant de leurs conseils & de leurs lumieres.

Sous le Garde général de la Bibl. sont (comme nous l'avons déja dit) plusieurs Savans commis par le Roi à la Garde particuliere des différens dépôts qui constituent ce riche trésor : ceux qui sont actuellement en place sont.

M. l'Abbé Barthelemi, pour la garde du cabinet des Médailles & Antiques.

M. Bejot pour la garde du dépôt des manuf.

M. l'Abbé Desaulnays, pour la garde des Livres imprimés.

M. Joly, pour la garde du cabinet des Planches gravées & des Estampes.

M. l'Abbé de Jevigney, pour la garde des Titres & Généalogies.

Il y a encore un certain nombre de Personnes attachées à cette Bibl. dans chaque dépôt séparément, sous les ordres du Garde particulier, & qui sont occupées, les jours consacrés au Public, à donner les Livres que l'on demande, & les autres jours à vaquer aux travaux relatifs au dépôt où chacun est employé.

Il y a aussi plusieurs Savans qui y sont attachés, & qui sont également appointés par le Roi, en qualité d'interprêtes pour les langues étrangeres.

Droits & Autorités pour la Bibliotheque de Sa Majesté, concernant la remise que les Auteurs, Imprimeurs, Libraires, Graveurs, Marchands d'Estampes & autres doivent faire, de trois Exemplaires de tout ce qu'ils impriment & gravent, tant à Paris que dans le Royaume. *

ARTICLE CVIII.

Du Réglement de la Librairie, du 28 Février 1723.

TOUS Libraires, Graveurs, & autres personnes, qui obtiendront des Priviléges ou Permissions du grand Sceau pour l'impression, réimpression ou gravûres des Livres, Feuilles, Estampes, seront tenus avant que de les pouvoir afficher & exposer en vente, de remettre sans frais entre les mains des Syndic & Adjoints, cinq Exemplaires brochés de chacun des Livres, Feuilles & Estampes qu'ils auront imprimés ou fait imprimer en vertu desdites Lettres de Privilége ou permission : desquels cinq Exemplaires lesdits Syndic & Adjoints seront tenus de se charger sur un Registre particulier, & d'en donner un reçu, pour être par eux lesdits Exemplaires remis huitaine après, savoir, deux au Garde de la Bibliotheque publique de Sa Majesté, un au Garde du Cabinet du Château du Louvre ; un en

* Après avoir donné dans notre *Essai Historique* une idée progressive & détaillée de la Bibliotheque du Roi ; nous croyons qu'il est à propos d'y joindre les différentes autorités qui obligent les Auteurs, Imprimeurs, Libraires, Graveurs, Marchands d'Estampes & autres, de fournir à cette Bibliotheque trois exemplaires de tout ce qu'ils font imprimer & graver.

la Bibliotheque de M. le Garde des Sceaux de France, & un à celui qui aura été choisi pour l'Examen desdits Livres, feuilles ou Estampes : comme aussi lesdits Imprimeurs, Libraires, Graveurs ou autres, remettront sans frais entre les mains desd. Syndic & Adjoints des Libraires & Imprimeurs de Paris, trois Exemplaires brochés de toutes les impressions & réimpressions de Livres, Feuilles & Estampes, desquels Exemplaires lesdits Syndic & Adjoints se chargeront, pour être employés aux affaires & besoins de ladite Communauté; le tout à peine de nullité des Lettres de Privilége ou Permission, de confiscation des Exemplaires, & de quinze cents Livres d'amende. Enjoint auxdits Syndic & Adjoints d'y tenir la main, & de saisir tous les Exemplaires des Livres, Feuilles & Estampes qui seront mis en vente & affichés avant qu'il ait été satisfait à ce qui a été ordonné par le présent Article; ce qui sera pareillement observé pour les Livres & autres Ecrits imprimés avec Permission des Juges de Police.

Déclaration de François I. du 8 Décembre 1536, pour la restauration des Belles-Lettres; qui défend de vendre ni envoyer en Pays Etranger aucuns Livres ou Cahiers, en telle langue qu'ils soient, sans en avoir remis un Exemplaire ès mains de son Aumônier ordinaire, l'Abbé de Reclus, M. Mellin de Saint Gelais, Garde de la Librairie au Château de Blois, & de même pour les autres Villes du Royaume.

Ordonnance de Henri II. donnée en 1556. qui enjoint aux Libraires de fournir aux Bibliotheques R. un Exemplaire en vélin & relié, de tous les Livres qu'ils imprimeront par Privilége.

Arrêt du Parlement du trente Mars 1623. La Cour fait défenses à tous Libraires & Imprimeurs d'exposer en vente aucuns Livres par eux imprimés avec Privilége du Roi, qu'auparavant ils n'ayent fourni & mis en la Bibliotheque du Roi deux Exemplaires de chacun desdits Livres: ordonne au Procureur-Général de faire saisir les Exemplaires ès Boutiques & Magasins de ceux qui n'auront pas satisfait.

Arrêt du Conseil du 19 Mars 1642. Fait défenses à tous Libraires & autres d'exposer en vente aucuns des Livres & Figures, qu'ils n'ayent le certificat du Garde de la Bibliotheque du Roi, comme lesdits deux Exemplaires y ont été remis. Ordonne Sa Majesté que tous les Priviléges & Permissions d'imprimer Livres ou figures, seront signifiés au Syndic : en cas de contravention ou de refus d'y obéir, ledit Syndic, ensemble lesdits Libraires & tous autres y seront contraints par corps, même au paiement de l'amende de mille livres, à laquelle dès-à-présent Sa Majesté les a condamné, sans espérance d'aucune remise.

Arrêt du Conseil du 29 Mai 1675, qui ordonne que tous les Auteurs, Libraires, Imprimeurs, fourniront au Sieur Lavau Joland, pour la Bibl. du Cabinet du Roi, un Exemplaire de chacun des Livres qui n'ont pas été fournis.

Arrêt du Conseil du 31 Janvier 1685, que tous les Auteurs, Libraires, Imprimeurs & Graveurs, qui ont obtenu des Priviléges du Roi depuis l'année 1652, pour faire imprimer des Livres ou graver des Estampes, & qui n'ont pas fourni des Exemplaires desdits Livres & Estampes pour la Bibl. de S. M. seront tenus de fournir au Garde de ladite Bibl. lesdits Exemplaires quinze jours après la signification du présent Arrêt faite aux Syndics de leurs Communautés, sous peine de confiscation de tous lesdits Livres & Estampes, & de l'amende de quinze cent livres. Le Roi en son Conseil ayant été informé que bien que par divers Arrêts du Conseil d'Etat & de ses Cours Supérieures, rendus en conséquence des Déclarations de S. M. même par celui dudit Conseil du 17 Mai 1672, il ait été ordonné que tous les Auteurs, Libraires, Imprimeurs & Graveurs, qui auroient obtenu depuis vingt ans auparavant des Priviléges de S. M. pour faire imprimer des Livres, ou graver des Estampes, seroient tenus quinze jours après la signification dudit Arrêt aux Syndics de leurs Communautés, de rapporter & mettre ès mains du

Garde de la Bibl. de S. M. ou du Commis à ladite Garde, deux Exemplaires de tous les Livres imprimés ou Estampes gravées depuis ledit tems, dont les Exemplaires n'auroient été fournis, sur les peines & ainsi qu'il est plus particuliérement porté par ledit Arrêt : 1.ésmoins la plûpart desdits Auteurs, Libraires, Imprimeurs & Graveurs n'ont tenu compte d'y satisfaire. & S. M. voulant que ce qui a été ordonné en cela par ledit Arrêt, du Conseil d'État soit exécuté : Sa Majesté étant en son Conseil, conformément à l'Arrêt d'icelui dudit jour 17 Mai 1672, a ordonné & ordonne que tous les Auteurs, Libraires, Imprimeurs & Graveurs, qui ont obtenu des Priviléges de S. M. pour faire imprimer des Livres ou graver des Estampes, & qui depuis le tems prescrit par ledit Arrêt, n'ont pas fourni des Exemplaires des Livres & Estampes qu'ils ont imprimés & tirés, seront tenus, quinze jours après la signification qui sera faite du présent Arrêt aux Syndics de leurs Communautés, de rapporter & remettre ès mains du Sieur Camille le Tellier, Abbé de Bourgueil, & Garde de la Bibl. de S. M. ou du Sieur Thevenot son Commis à ladite Garde, deux Exemplaires de tous les Livres imprimés ou Estampes gravées depuis ledit tems, dont lesdits Exemplaires n'auront été fournis. Autrement, & à faute de ce faire dans ledit délai de quinzaine, & icelui passé, Sa Majesté a déclaré & déclare tous lesdits Livres & Estampes à elle acquis & confisqués; & pour cet effet elle a permis & permet audit Garde de la Bibl. ou au Commis d'icelle, de les faire saisir & vendre, pour être les deniers en provenans délivrés aux Administrateurs de l'Hôpital Général des Villes où lesdits Exemplaires auront été saisis : & lesdits Auteurs, Imprimeurs, Libraires ou Graveurs qui ont obtenu lesdits Priviléges, condamnés en l'amende de quinze cent livres, applicable un tiers à Sa Majesté, un tiers au Dénonciateur, & l'autre tiers audit Hôpital général. Enjoint Sa Majesté, aux Syndics desdits Libraires, Imprimeurs & Graveurs

de satisfaire auxdits Réglemens & Arrêts ; ce faisant de délivrer lesdits Exemplaires des Livres qui seront ci-après imprimés, & Estampes gravées, au Garde de la Bibl. de S. M. ou autres personnes prépposées à cet effet, sous les mêmes peines que dessus, & de leur délivrer des Extraits de leurs Régistres. A quoi faire ils seront contraints par toutes voies dûes & raisonnables, & à leur refus, comme pour les affaires de S. M. en vertu du présent Arrêt ; à l'exécution duquel elle enjoint à tous ses Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 31 Janvier 1685. Signé COLBERT.

Ordre de M. Pontchartrain, Secrétaire d'Etat, du 21 Mai 1698, portant que quand on visitera à la Chambre Syndicale des Libraires, les Livres imprimés avec Privilége, on retienne trois Exemplaires pour le Roi, même ceux imprimés dans les Provinces.

Arrêt du Conseil du 11 Octobre 1720, Article V. ordonne que les Auteurs, Libraires, Graveurs & autres, qui ont obtenu des Permissions ou Priviléges généraux ou particuliers, pour faire imprimer des Ouvrages, ou graver des Estampes, & qui n'ont pas fourni les Exemplaires de tout ce qu'ils ont imprimé ou réimprimé, en quelque Province ou Ville qu'aient été faites lesdites impressions ou réimpressions, seront tenus un mois aprés la signification qui sera faite du présent Arrêt à leur personne ou domicile, ou au Syndic de leur Comunauté, de faire apporter & remettre à la Bibl. de S. M. & au Cabinet du Louvre, le nombre desdits Exemplaires porté par les Réglemens ; autrement, & à faute de ce faire dans ledit délai d'un mois, & icelui passé, tous les Exemplaires imprimés & les Estampes gravées en conséquence desdits Priviléges & Permissions, seront saisis, confisqués & vendus, pour être les deniers en provenans délivrés aux Administrateurs des Hôpitaux généraux les plus prochains des lieux où les

Exemplaires auront été saisis : seront en outre les Auteurs, Imprimeurs, Graveurs, Libraires & autres, qui ont imprimé, réimprimé ou gravé, en vertu desdits Priviléges ou Permissions, sans avoir fourni lesdits Exemplaires, condamnés en quinze cents livres d'amende, applicable un tiers au Dénonciateur, un tiers auxdits Hôpitaux Généraux, suivant les Arrêts du Conseil, des 17 Mai 1672, & 31 Janvier 1685.

Idem, Art. 8. Au lieu de trois Exemplaires que les Réglemens obligent de fournir, savoir, deux à la Bibliotheque de Sa Majesté, & un au Cabinet du Louvre, il n'en sera fourni que deux, dont l'un sera en grand papier ; ce qui s'exécutera à l'égard de toutes sortes d'impressions, par tous ceux qui les feront faire, en quelque lieu du Royaume que ce puisse être, & en vertu de quelques Permissions ou Priviléges généraux ou particuliers qu'ils prétendent en avoir, excepté dans les cas où ledit Sieur Bibliothécaire de Sa Majesté jugera que les Ouvrages ne méritent pas d'être mis en grand papier ; & seront lesdits Exemplaires remis avant l'exposition en vente, à peine de confiscation & d'amende, & les Reçus d'iceux donnés par le Bibliothécaire, ou par tel autre fondé de son pouvoir spécial.

Exemplaires de tout ce qui s'imprime pour le Clergé, donnés à la Bibliotheque du Roi.

Assemblée générale du Clergé de France, tenue extraordinairement à Paris, au Couvent des Grands Augustins, en l'année 1748.

ARTICLE VII. *Livres & Impressions.*

Le 7 Juin M. l'Abbé de Breteuil ayant représenté à la Compagnie qu'il seroit convenable de mettre dans la Bibliotheque du Roi les Exemplaires de tout ce que le Clergé fait imprimer, & qu'il ne pouvoit être qu'honorable au Clergé de contribuer à remplir un dépôt

auſſi précieux ; l'Aſſemblée a approuvé les réflexions de M. de Breteuil, & en conſéquence a arrêté qu'il ſeroit envoyé dorénavant, à la Bibl. du Roi, des Exemplaires de tout ce qui s'imprimeroit pour le Clergé.

Voyez La collection des Procès-verbaux des Aſſemblées générales du Clergé de France, Paris, Deſprez 1778, tom. 7, *pag.* 211.

LETTRE de Monſieur BIGNON, *Bibliothécaire du Roi, aux Syndic & Adjoints de la Librairie & Imprimerie de Paris.*

LE devoir de ma place, Meſſieurs, étant de veiller aux intérêts de la Bibliotheque du Roi, je ne ſaurois me diſpenſer de vous adreſſer mes plaintes ſur le grand nombre d'Ouvrages que Meſſieurs les Libraires & les Graveurs ne fourniſſent pas. Comme je n'aime pas à uſer des voies de contrainte, vous me ferez plaiſir de les engager à ſe conformer volontairement aux Ordonnances, en remettant avec exactitude à votre Chambre Syndicale les plus belles éditions.

1°. Des Ouvrages anciens qu'ils ont imprimés & gravés, & qu'ils n'ont pas fournis.

2°. Les ſuites des Ouvrages qu'ils ont commencé à fournir.

3°. Les Ouvrages nouveaux qu'ils impriment, qu'ils gravent ; qu'ils débitent, & qu'ils ne devroient mettre en vente qu'après les avoir fournis.

Tout rentrera par ce moyen dans l'ordre ; le Public trouvera à la Bibliotheque les reſſources qu'il vient y chercher ; Meſſieurs les Libraires & les Graveurs rempliront les engagemens ſous leſquels ils ont obtenu des Priviléges & des Permiſſions ; & je ne me verrai pas dans la dure néceſſité de les y contraindre par les voies de rigueur preſcrite par les Ordonnances.

Je me flatte, Messieurs, que votre zele pour le bien des Lettres vous portera à entrer dans mes vues, & à presser l'exécution de ce que j'ai l'honneur de vous demander pour la Bibliotheque du Roi. J'en conserverai la plus vive reconnoissance.

Je suis avec une parfaite estime, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

BIGNON.

A l'Hôtel de la Bibliotheque du Roi, le 5 Mars 1773.

Vous êtes avertis de la part de vos Syndic & Adjoints, de fournir plus exactement que par le passé à la Chambre Syndicale les sept Exemplaires prescrits par les Réglemens, de tous les Ouvrages que vous imprimerez, soit en vertu de Priviléges, soit en vertu de Permissions simples ou tacites, avant de les mettre en vente; comme aussi d'y joindre les reçus de Messieurs les Censeurs; & d'y faire porter également, le plutôt possible, tous ceux que vous auriez pû oublier de fournir jusqu'à ce jour, sans quoi ils se trouveroient forcés de retenir les Balles ou Ballots de Livres qui pourroient venir à votre adresse, jusqu'à ce que vous eussiez satisfait aux Réglemens, en fournissant tous les Articles qu'ils feront dans le cas de vous demander.

22 *Mars* 1773.

DESCRIPTION
DES BATIMENS.

Les Bâtimens qui compoſent aujourd'hui la Bibliotheque du Roi, faiſoient anciennement partie de l'Hôtel Mazarin, échu en partage au Duc de Nevers; ils en porterent le nom pendant long-tems; dans la ſuite, le Roi en fit l'acquiſition, & on y plaça la Banque. En 1721, Sa Majeſté ordonna par un Arrêt de ſon Conſeil, qu'on tranſportât ſa Bibliotheque dans cet Hôtel, de ſorte qu'aujourd'hui on le nomme *Bibliotheque du Roi*, ainſi qu'on le voit par l'inſcription placée ſur la porte Royale.

Cette porte, dont l'entrée eſt majeſtueuſe & de la plus belle apparence, donne ſur la rue de Richelieu. La cour de cet édifice eſt aſſez conſidérable (1), mais ſa proportion vicieuſe & le peu de ſymmétrie de ſes bâtimens, ne peuvent être approuvées; les piés-droits ou pilliers que l'on y remarque, annoncent cependant qu'on avoit voulu continuer un mur de ſéparation, pour diviſer ſa grande longueur, & faire un jardin de la plus grande partie, & une cour principale de la plus petite.

Tout le rez de chauſſée eſt compoſé de différentes pieces ſervant à des Bureaux, Magaſins, Atteliers & à d'autres uſages du reſſort d'un Bâtiment de cette eſpece. Dans l'une de ces pieces on a vu pendant longtems les modeles des différens bâtimens, *faiſant l'objet de l'architecture navale*, exécutés ſous la conduite

(1) Le cadran que l'on voit en entrant dans cette Cour, eſt le premier de cette grandeur où l'on ait vu une aiguille à minutes.

de M. Duhamel, & qui ont été transportés au Louvre, de là à l'Hôtel Royal des Invalides.

Il y a aussi une Chapelle où l'on dit la Messe seulement les Dimanches & Fêtes; la décoration en est simple : elle est, ainsi que toute cette aile de bâtimens, voûtée en ceintre surbaissé avec des arcs doubleaux, soutenus à leur naissance par de fortes corniches d'un profil très-pesant, mais correct. Dans la même partie il y a deux très-grandes pieces, que l'on nomme ordinairement le Secrétariat; c'est là que l'on dépose les livres de privilége & autres, qui arrivent de la Chambre Syndicale : on y dépose aussi les Livres doubles pour y être vendus ou échangés.

PREMIER ETAGE DE LA BIBLIOTHEQUE.

DÉPÔT DES LIVRES IMPRIMÉS.

M. l'Abbé Desaulnais, Censeur Royal, Garde.

La partie des Livres imprimés est ouverte à tout le monde les Mardi & Vendredi de chaque semaine, depuis neuf heures jusqu'à midi, excepté les jours de fête & le tems des vacances, qui sont les mêmes dans tous les dépôts qui constituent ce riche trésor.

Deux grands escaliers précédés de vestibules conduisent au premier étage, & sont situés de maniere que chacun communique à l'extrémité des galeries : ces deux escaliers sont très-bien éclairés; celui qui est adossé à la rue de Richelieu est remarquable par le grand espace qu'il occupe, & par sa hardiesse : la rampe de fer de cet escalier mérite attention; le travail en est admirable, & elle passe pour un chef-d'œuvre de l'aveu des plus grands Artistes en ce genre : le plafond a été peint du tems du Cardinal Mazarin par un Peintre Italien nommé Pelegrini : on y voit du génie & de l'invention, mais beaucoup de confusion dans l'ordonnance, par la trop grande multiplicité

d'objets. De cet escalier on entre dans une premiere grande salle de neuf croisées de face, d'environ 17 toises de longueur, delà dans un sallon de quatre croisées, de 7 toises & demie de long, & enfin dans une autre galerie (1) formant deux retours d'équerre d'environ 91 toises de longueur, sur 4 toises & démie de largeur, qui se trouve la même par-tout; elle est éclairée par trente-trois croisées: toutes ces ouvertures donnent sur la cour. Sur les murs opposés sont distribués, dans toute la hauteur du plancher, des corps d'armoires, d'une menuiserie très-riche & supérieurement bien travaillée: cette hauteur est divisée par un balcon en saillie, soutenu en vousture avec beaucoup d'art, lequel continue horisontalement dans toute la longueur de cette Bibliotheque; & par le moyen de plusieurs petits escaliers ménagés derriere la boiserie, l'on est à

(1) Une partie de cette galerie a été plafonnée en ceintre surbaissé en 1720, lorsqu'on plaça la Banque dans cet Hôtel. Pelegrini, Peintre Vénitien, qui avoit beaucoup travaillé en Italie, en Allemagne & en Angleterre, fut chargé de représenter dans ce plafond la félicité de la France, par divers tableaux allégoriques, les succès de cette Banque & de la Compagnie des Indes; mais cet ouvrage ne fut que commencé. Comme dans la suite cette galerie fut destinée à un autre usage, & qu'elle n'avoit que huit croisées, on fut obligé de l'agrandir; alors on blanchit le tout, & les peintures allégoriques furent effacées. Quoiqu'on y pût beaucoup desirer, (*dit Germain Brice, Hist. de Paris, tom. 1. p. 363.*) » il est toujours fâcheux qu'on ait détruit dans la suite ce morceau où il paroissoit bien du génie. » Les changemens & augmentations considérables qui eurent lieu dans cet Hôtel vers l'année 1719, pour y établir la Banque Royale & tous les Bureaux qui en dépendoient, furent faits sous les ordres de *Jean Law*, Ecossois d'origine, dont la fortune sans exemple & le crédit extraordinaire ont été de si peu de durée. Il mourut à Venise en 1729, après avoir été Contrôleur-général des Finances.

C'est dans cette même galerie qu'étoit placée la fameuse Bibliotheque Mazarine, formée par Gabriel Naudé: elle étoit composée de plus de quatante mille vol. & passoit au rapport de Naudé pour la plus belle qu'il y eut alors en Europe.

portée de tous les Livres qui y sont rangés dans un ordre admirable relativement au Catalogue qu'on en a fait.

Description du Parnasse François (1).

Dans la principale galerie les amateurs des beaux arts, étrangers ou citoyens, verront avec plaisir un monument fameux élevé aux arts par feu M. Titon du Tillet, & dont il a été lui-même l'Architecte. C'est un Parnasse François, exécuté en bronze à la gloire de Louis le Grand, & des plus célebres Poëtes & Musiciens depuis François Ier. Ce Parnasse est représenté par une montagne isolée, un peu escarpée, d'une belle forme, dont tous les aspects sont riches & agréables, sur laquelle sont dispersés quelques lauriers, palmiers, Myrthes, & troncs de chênes entourés de lierre.

Louis le Grand, Protecteur des Sciences & des beaux Arts, qui a animé le génie des Poëtes & des Musiciens à célébrer & à chanter les merveilles de son regne, y paroît sous la figure d'Apollon. *La Nymphe de la Seine* est placée un peu plus bas. On voit sur une terrasse au-dessous de l'Apollon les trois Graces du Parnasse François, Mesdames de la *Suze* & *Deshoullieres*, & Mademoiselle de *Scuderi*, connues par la beauté de leur génie, & par l'élégance de leurs ouvrages en vers & en prose. Onze Poëtes célebres & un Musicien occupent une grande terrasse, qui regne autour du Parnasse. Ces Poëtes célebres sont *Pierre Corneille*, *Moliere*, *Racan*, *Segrais*, *Lafontaine*, *Chapelle*, *Racine*, *Despreaux*, *Crebillon*, *Voltaire*, *Rousseau*, & le Musicien est *Lulli*. On a pris avec exactitude la ressemblance de toutes les personnes qu'on vient de nommer sur les portraits qui en sont restés, & on leur a donné les symboles convenables au caractere de leur génie, & au genre de Poésie qu'ils ont traité. Toutes ces figures (2) sont dans des attitudes

(1) Voyez *Descript. du Parnasse François par M. Titon du Tillet*, in-fol. *pag.* 49.

(2) Les principales figures ont depuis douze jusqu'à seize pouces de hauteur ou de proportion.

nobles & bien contraſtées. Vingt-deux Génies ſous la forme d'enfans ailés ſont répandus ſur ce Parnaſſe; ils y ſont une diverſité agréable, & y forment divers groupes avec les principales figures, & avec les arbres qui y ſont diſperſés. Ces Génies ont différentes occupations; quelques-uns ſoutiennent des médaillons de Poëtes & de Muſiciens. Comme le nombre de ces médaillons eſt aſſez conſidérable, ils ne ſont pas tous portés par des Génies, la plûpart ſont ſuſpendus à des branches de laurier ou de palmier.

Deſcription particuliere des figures, avec leurs attributs & ſymboles.

Louis le Grand, l'Apollon du Parnaſſe, eſt aſſis ſur le ſommet de la montagne, dans une attitude belle & majeſtueuſe; il tient une lyre dont il touche les cordes d'une maniere délicate & aiſée; il eſt couronné de laurier, ſes cheveux flottent négligemment ſur ſon dos; une draperie attachée ſur ſes épaules voltige de façon qu'on peut voir la beauté de tous les contours de la figure, dont la plus grande partie eſt vue à nud; il eſt chauſſé avec les brodequins.

Ce Prince y eſt repréſenté âgé d'environ quarante ans: on voit derriere lui pluſieurs lauriers, par-deſſus leſquels le cheval Pégaſe, animé d'une noble fureur, la tête levée, les ailes étendues, & les crins hériſſés, s'éleve dans les airs. A la droite d'Apollon, un Génie ſur une branche de laurier s'élance pour prendre ſon vol; il tient un frein ou un bridon, dans le deſſein de le mettre au cheval Pégaſe pour le conduire, & régler ce grand feu qui l'emporte; un grand palmier joint ſes palmes avec les branches de laurier, & forme le ſommet.

Le médaillon de *Marguerite de France Reine de Navarre*, triſaïeule de Louis le Grand, eſt attaché à une branche de laurier aſſez près d'Apollon; & à ſa droite le médaillon de *Clement Marot*, que cette Prin-

cesse estimoit, est suspendu à cette même branche un peu au-dessous.

Un Génie placé aussi à la droite d'Apollon, porte une branche de laurier, & le regarde pour savoir à qui il la destine; il est disposé de maniere à pouvoir soutenir le médaillon de quelque grand Poëte; à la gauche d'Apollon & proche de sa lyre, on voit un autre Génie portant le médaillon de *Malherbe*, qui a donné le premier les regles les plus justes & les plus excellens modeles pour la poésie françoise: ce médaillon se trouve aussi auprès de la Nymphe du Parnasse, ce qui fait entendre qu'Apollon lui a inspiré les premiers beaux vers françois.

Un peu au-dessous du médaillon de *Malherbe* est celui de *Voiture*, dont les écrits sont remplis de grace & de délicatesse; il est soutenu par un Génie placé sur un mirthe, au-dessus & fort près des Graces que ce Poëte aimable avoit si bien accoutumées à son badinage; de l'autre côté à la droite d'Apollon, & assez près des Graces, on voit le médaillon de *Sarasin*, aussi porté par un Génie.

Au milieu de ce mont, sur un terrein applani, paroissent les trois Graces, Mesdames de la *Suze* & *Deshoulieres*, & Mademoiselle de *Scudery*. Ces trois Dames sont représentées à la fleur de leur âge; elles se tiennent par des guirlandes composées de fleurs, de feuilles de laurier & de mirthe, & forment une danse charmante au son de la lyre d'Apollon. Elles ont un air enjoué & brillant, leurs cheveux sont relevés & noués d'une façon négligée & aimable; une légere draperie mise en écharpe & soutenue sur les hanches, couvre seulement ce qui pourroit blesser la modestie, & donne plus d'agrément à leur danse; elles portent encore d'une main, l'une une branche de laurier, l'autre une palme, deux attributs de la gloire & du triomphe, & la troisieme une branche d'olivier, symbole de la paix, pendant laquelle les Sciences & les beaux Arts fleurissent avec plus d'éclat.

Au milieu sont trois Génies soutenant chacun un rouleau, sur lesquels sont gravés les noms de plusieurs Poëtes & Dames illustres; ils volent vers Apollon pour lui présenter les noms de ces Poëtes, afin qu'il leur donne des places selon le mérite de leurs ouvrages. Un autre Génie assis au pied des Graces, soutient aussi le médaillon de *Benserade*, qui étoit fort à la mode chez les Dames aimables & spirituelles.

A la droite, trois des plus excellens Poëtes François (*Corneille*, *Racine* & *Moliere*) occupent la partie d'une terrasse qui se trouve élevée de ce côté.

Corneille est debout, il regarde d'un air noble & attentif Apollon, qui lui a fait connoître le premier l'excellence de la Tragédie françoise: il n'a point de Génie auprès de lui, mais une flamme lui sort du sommet de la tête, & marque le beau feu, l'élévation & la capacité de son génie, qui lui a fourni presque seul & sans le secours d'une grande étude des Auteurs de l'antiquité, les belles pensées & les sentimens héroïques dont ses ouvrages sont remplis.

Il est vêtu à la maniere des Généraux d'Armée Grecs & Romains, à-peu-près comme nos acteurs de théâtre pour le tragique avec le *thorax*, c'est-à-dire le *corselet*, ou *cotte d'armes*; garni d'ornemens très-riches: une longue draperie jetée sur une de ses épaules, forme une maniere d'écharpe sur ses hanches, & tombe ensuite jusqu'à terre: le cothurne ou les brodequins lui servent de chaussure; il tient une couronne de laurier d'une main, & de l'autre un rouleau où sont écrits, *le Cid*, *les Horaces*, *Cinna*, *Polieucte* & *Rodogune*, titres de cinq de ses Tragédies.

Racine est assis un peu au-dessous des Graces, à l'angle opposé de *Corneille*, qu'il regarde avec admiration, comme celui qui lui a montré le chemin de la belle tragédie: il est habillé & chaussé de même que *Corneille*. Deux Génies sont près de lui, dont un porte une corne d'abondance pleine de fleurs de myrthe &

de laurier, pour marquer son stile fleuri, tendre & héroïque, & lui présente une couronne de lauriers; l'autre tient un poignard, un sceptre & une couronne à l'antique, symbole de la tragédie.

Racine tient un rouleau à la main, où on lit les noms des tragédies d'*Andromaque*, de *Britannicus*, d'*Iphigénie*, de *Phedre* & d'*Athalie*.

Moliere est assis entre *Corneille* & *Racine*, il est couronné de lierre, & chaussé avec le socque; un grand manteau le couvre à demi; un Génie sous la figure de Satyre lui présente un masque: on reconnoît facilement les attributs de la Comédie dans ceux qu'on a donnés à ce Prince des Poëtes comiques.

Deux Génies paroissent sur un petit terrein un peu élevé, entre *Moliere* & *Corneille*; ils sont destinés à soutenir les médaillons des Poëtes comiques à venir.

Plus bas, sur la droite, est *Jean-Baptiste Rousseau*, représenté tenant une lyre; une longue draperie jetée négligemment le couvre à demi & laisse entrevoir le nud; il porte un rouleau où on lit les noms des trois genres de Poésies dans lesquelles ce Poëte a excellé, *Odes*, *Cantates*, *Allégories*.

Au sommet de l'autre face la Nymphe de la *Seine* y est représentée nue, mais dans une attitude qui n'a rien d'immodeste; elle est assise le corps penché en devant, ses longs cheveux lui couvrent une partie du dos; elle a une main appuyée sur une urne, d'où sort une nappe d'eau, qui se sépare ensuite en diverses cascades & forme quelques ruisseaux. Plusieurs lauriers, myrthes & troncs de chênes entourés de lierres, ornent le terrein du milieu de cette face, & sont groupés avec des Génies. On y apperçoit le médaillon de *Maynard*, assez près de celui de *Malherbe* son Maître en poésie.

A côté & à la droite de *Corneille* est *Chapelle*, disciple d'Apollon, & favori de Bacchus; il est couronné de lierre & de pampres, & assis dans l'attitude d'un voyageur qui se repose au bord d'un ruisseau

qui coule sur le penchant de la montagne: il appuie une main sur le tronc d'un chêne entouré de lierre; de l'autre main posée sur ses genoux, se développe un rouleau où est écrit; *Voyage de Chapelle & de Bachaumont*, Ouvrage charmant, vrai chef-d'œuvre dans ce genre d'écrire.

Despreaux, les bras étendus, tenant un rouleau de la main gauche, est assis proche *Chapelle*; deux Génies sous la figure de Satyres accompagnent ce Poëte satyrique & ce grand Maître dans l'art poétique: l'un de ces Génies porte un lutrin, pour faire allusion à son poëme intitulé le *Lutrin*, où l'on connoît l'heureuse fécondité & la beauté du génie de son Auteur; l'autre Génie lui présente une couronne de lierre mêlée avec quelques feuilles de laurier; le lierre par rapport à la satyre, & le laurier par rapport à son ode sur la prise de Namur, & à sa belle Epître au Roi sur le passage du Rhin: ce même Génie tient d'une main une plume & une lime entourrées de fleurs, pour marquer son style pur, châtié & fleuri.

Lafontaine est à l'angle de cette face, il est assis sur une petite éminence auprès d'un ruisseau: on le voit dans l'attitude d'une personne qui déclame & instruit, ayant un bras levé & étendu; de l'autre, qui est baissé, il montre du doigt le loup & la brebis qui viennent boire au même ruisseau qui coule à ses pieds, sujet d'une de ses fables.

Le coq & le renard sont aussi proche de ce Poëte: on a préféré le coq à d'autres oiseaux, parce qu'il est la figure hiéroglifique qui désigne la France, & que cet oiseau est consacré à Apollon.

Un Génie tenant une palme à la main, la porte de la part d'Apollon à Lafontaine, auquel elle est légitimement due pour le genre des fables & celui des contes.

Chapelle, *Despreaux* & *Lafontaine* sont couverts en partie de draperies jetées négligemment & de bon goût,

laissant voir la plus grande partie de leur corps à nud.

Sur un terrein moins élevé à la gauche de cette face est le célebre *Crebillon*; il est assis & vétu à la maniere des Généraux d'Armée Grecs & Romains; sa main droite est armée d'un poignard, pour marquer le genre terrible de ses Tragédies; de l'autre, il tient la couronne & le sceptre: il est couronné de laurier.

De l'autre côté, plusieurs lauriers garnissent une partie du sommet, & un grand palmier éleve sa tête entre plusieurs branches de laurier.

Deux Génies groupés avec quelques touffes de laurier rempliſſent une partie du milieu de cette face.

Un de ces Génies d'une Physionomie enjouée & comique tient le médaillon de *Scarron*, dont les écrits en vers & en prose, pleins de saillies vives & plaisantes, inspirent de la gaieté, & sont capables de chasser la mélancolie la plus invétérée; l'autre Génie, placé sur le terrein du milieu, porte le médaillon de *Lainez* & embouche une trompette, pour faire connoître que ce Poëte a composé un poëme héroïque à la gloire de *Charles XII*, Roi de Suede, dont les actions martiales ont fait l'admiration de l'Univers.

Sur la portion de la terrasse, élevée sur cette face derriere *Lafontaine* & au milieu, *Segrais* est assis auprès d'un tronc de chêne, garni de quelques feuilles & entouré de lierre: il paroît méditer sur un livre placé sur ses genoux, où sont écrits *Géorgiques* & *Enéide*, (ces deux poëmes admirables de *Virgile*) qu'il a traduits avec élégance en vers françois: on a mis une houlette à côté de lui, par rapport à ses Eglogues, qui lui ont acquis une grande réputation: il est couronné de laurier entremêlé de lierre & de fleurs: le laurier marque le genre héroïque de l'Enéide; le lierre & les fleurs conviennent à la traduction des Géorgiques & au genre pastoral. A l'extrémité de

cette face & de la suivante est *Lully* placé debout ; une longue draperie attachée sur ses épaules traîne jusqu'à terre, & forme plusieurs plis d'un beau choix : ce Prince des Musiciens est attentif au concert de la lyre d'Apollon, & à la danse des Graces ; il tient un papier roulé, dont il bat la mesure, ce qui marque son caractere de grand Musicien, & le sublime où il a porté son Art, qui le rendent digne de battre la mesure au concert du Parnasse.

Lully soutient sur un bras le médaillon de *Quinault*, qu'il fait voir triomphant & couronné de laurier, comme celui qui a excellé le premier en France dans la Poésie chantante, & qui l'a animé à composer tous les airs que l'on admire dans ses Opéra.

Racan assis auprès de *Lully*, est couronné de laurier & de fleurs, par rapport à l'ode & à la pastorale qu'il a traitées avec succès ; il tient une trompette à la main, pour marquer le style sublime de l'ode ; & une brebis couchée à ses pieds est un symbole convenable à son Poëme des Bergeries.

Au haut du tronc du palmier dont on a déja parlé, on remarque deux Génies ; l'un y attache un rouleau, où sont gravés les noms des célebres Musiciens François que la mort a enlevés ; l'autre y soutient le médaillon de *Sarasin*, si renommé par la délicatesse de ses pensées & par le tout charmant de ses expressions.

Le médaillon de la *Lande*, qui a excellé dans la Musique d'Eglise, qu'il a fait exécuter pendant plus de quarante ans devant Louis le Grand & devant Louis XV, est suspendu à une branche du même palmier.

A côté du médaillon de la *Lande* & au même palmier est celui de *Marais*, Auteur de quatre Opéra & de plusieurs autres Ouvrages de ce genre.

Sur un terrein moins élevé, au milieu de cette face, est *Voltaire* ; il est représenté debout, couronné de laurier, tenant d'une main un poignard, & de l'autre

une trompette ; à côté de lui & à sa droite sont les attributs qui désignent les différens genres dans lesquels cet Historien, Poëte & Philosophe célebre, a excellé ; il est vêtu à la maniere des Généraux d'Armée Grecs & Romains, & richement drapé.

Entre *Racan* & *Racine* sont placés deux Génies, dont l'un soutient l'inscription du Parnasse ; & l'autre la montre du doigt ; elle est conçue en ces termes :

A la gloire de la France
Et
De Louis le Grand,
Et à la mémoire immortelle
Des illustres Poëtes
Et des illustres Musiciens François
Titon du Tillet a inventé & fait élever
ce Parnasse François
Dédié au Louis XV,
Roi de France & de Navarre.
M. DCC. XVIII.

A l'angle de cette face à droite au pied de la montagne, on voit la figure de feu M. *Titon du Tillet*, Auteur de ce Parnasse : il est représenté debout, il soutient de ses deux mains une lame de cuivre, où est écrit, *le Parnasse François par M. Titon du Tillet dédié au Roi* : il regarde Apollon, & le conjure d'accepter la dédicace du Parnasse François, qu'il a élevé à la gloire de son regne & de la nation : une longue draperie jetée négligemment & avec goût, lui couvre une partie du corps.

Tout le groupe de bronze est de trois pieds quatre

pouces de haut, sur une bâse de deux pieds & demi de long, & de deux pieds deux pouces de large ; il est soutenu sur une terrasse de bois couverte de rochers, d'où sortent des lauriers, des roseaux & des troncs de chênes entourés de lierre, de quatre pieds deux pouces d'élévation pour le mettre à une juste distance de la vue, afin d'en découvrir toutes les parties : le grouppe & la terrasse ont ensemble huit pieds de haut, & forment une figure pyramidale. *Louis Garnier*, Sculpteur habile dans les ouvrages de fonte, a été chargé de l'exécution de ce Parnasse où il a mis tous ses soins,, & l'a terminé en 1718, comme on le voit par l'inscription & par la dédicace au Roi (1). Ce monument a été gravé par Gérard Audran & autres.

Description de deux Tableaux peints par Touzé (2).

Dans les trumeaux presque vis-à-vis le Parnasse sont placés deux tableaux représentant un monument à ériger dans une place publique, projetté à la gloire de Louis XVI & de la France, par M. l'Abbé de Luberſac, Vicaire-Général de Narbonne, Abbé de Noirlac & Prieur de Brive.

Du sommet d'un rocher escarpé, & environné de

(1) Les figures de Rousseau, Crebillon, Voltaire & Titon ont été placées successivement l'une après l'autre.

M. Evrard Titon du Tillet, ancien Maître-d'Hôtel de Madame la Dauphine, mere de Louis XV, a donné la description de ce Parnasse, avec une liste rangée par ordre chronologique & historique des Poëtes & des Musiciens qui y sont rassemblés : la premiere édition est de 1727, *in-12* ; la seconde, de 1732, *in-fol.* avec fig. il y a ajouté deux suppléments, l'un de 1743, & l'autre de 1755, trois petits vol. *in-fol.* & le troisieme en 1761 aussi *in-fol.*

(2) Voyez *Discours sur les Monumens publics, par M. l'Abbé de Luberſac.* Pag. 213.

profondes cavités d'où sortent des torrens d'eau qui tombent avec fracas, & vont se perdre dans des abymes, s'éleve un obélisque de marbre blanc, dont la hauteur répond à la magnificence des édifices qui l'environnent. Un globe d'azur, parsemé de trois fleurs de lys, rend l'écusson de la France, termine la cime tronquée de l'obélisque; & sur le globe est fixé un coq de bronze doré, agitant ses ailes, exprimant l'audace, la vigilance & la fierté: caracteres des anciens Gaulois, & le vrai symbole de la Nation Françoise.

La *Renommée*, les ailes déployées, s'élance du haut des airs, & reste suspendue vers le milieu du monument: elle sonne de la trompette, & invite les peuples à se réunir pour célébrer la gloire & les vertus du Héros de la France.

Le *Tems* également personnifié, après s'être précipité jusqu'au socle de l'obélisque, & avoir reçu le médaillon du Prince regnant des mains de la *Vertu* qui en étoit la dépositaire, s'empresse de le fixer à l'obélisque. Armé d'un marteau, il frappe à coups redoublés le crampon où est passé l'anneau de la chaîne qui tient au médaillon, & semble prononcer ces mots, *nunquàm peribit opus meum.* Les *heures* & les *siécles*, Génies du *Tems*, après avoir enchaîné le médaillon par le bas & au pourtour de l'obélisque, sont occupés à briser la faulx, pour marquer que bien loin d'en vouloir faire usage pour détruire à l'avenir le monument, eux & le tems le prennent à jamais sous leur sauvegarde.

Deux *Génies*, placés au-dessus du médaillon, sont occupés, l'un à poser sur le buste du *Prince* la couronne de l'immortalité, désignée par un serpent en cercle; l'autre tenant une tige de lys, paroît caresser avec la fleur la *Renommée* qui le domine.

Le buste du *Prince* régnant, qui est du métal le plus précieux, l'or, se trouve fixé sur un grand mé-

daillon de forme antique, du plus beau porphyre. Quatre rameaux différens ceignent le pourtour du médaillon, & se réuniſſent par les extrémités. Les deux ſupérieurs ſont, l'un de chêne, & l'autre de palmier : le premier exprime la force, le ſecond l'allégreſſe ; les deux inférieurs ſont, l'un de laurier, & l'autre d'olivier ; le premier déſigne les triomphes, & le dernier la paix.

Sur le côté oppoſé de l'obéliſque, où eſt le médaillon du Roi, l'on apperçoit une très-grande médaille de bronze rouge, aſſujetie au monument par la même chaîne qui fixe le médaillon du Roi. Cette médaille repréſente deux buſtes accolés, avec cette légende au bas, *concordia fratrum*, & déſigne *Caſtor & Pollux*, dont l'un reſſemble à *Monſieur*, & l'autre à Monſieur *le Comte d'Artois* : au pourtour de chacun des deux buſtes on lit les noms de ces deux auguſtes Princes.

Sur un des angles de l'obéliſque ſe trouve la *Vertu* à demi voilée & debout, ſymbole qui eſt le caractériſtique exact de toutes les auguſtes *Princeſſes*, filles du feu Roi. Cette figure, ayant le bras droit élevé, montre de la main cette inſcription, *Regi benefico*, & fixant le peuple, ſemble lui adreſſer ces paroles : *Voilà votre jeune Maître qui fera déſormais votre bonheur.* La draperie large qui la couvre, contribue à la rendre majeſtueuſe, ainſi que ſes ailes à demi déployées : une flamme placée ſur ſa tête la caractériſe particuliérement.

Au côté droit de la *Vertu*, & à ſes pieds, paroît la *France* aſſiſe ſur le milieu du ſocle de l'obéliſque, couverte de ſon manteau royal, la couronne ſur la tête ; ſon bras gauche porte un faiſceau exprimant la puiſſance & les forces réunies ; & ſa main droite tient le ſceptre, qu'elle préſente dans l'attitude du commandement abſolu. A ſes pieds ſont amoncelés tous les caracteres diſtinctifs de la couronne de France, & les

attributs des honneurs, des récompenses accordées à la valeur, à la naissance & au mérite.

Elle y est représentée, à l'instant même qu'elle encourage le *Génie* vengeur du *Prince* & le fient, à terrasser les monstres audacieux du désordre, qui ont désolé les peuples par leur intrigue sourde & destructive, par leur rapacité, & par leur licence effrénée de tout oser.

Le premier de ces deux Génies vengeurs, armé d'un foudre, dont il vient de frapper les monstres, conserve toujours son attitude menaçante, & paroît encore dans l'action la plus animée du combat. Le second *Génie* est celui de la Reine, représentée par la *France*. Ce *Génie* a pris la figure d'un aigle de la plus grande force, ayant ses ailes déployées, portant sa tête menaçante, dont le plumage est encore hérissé de fureur sur les monstres qu'il a déchirés avec autant d'ardeur que le Vautour de Prométhée, & paroît toujours faire entendre ses sifflemens aigus.

Ces deux *Génies*, dont les forces semblent se réunir, se trouvent groupés ensemble sur les bords du précipice, &, dominant sur leurs ennemis terrassés, jouissent déja de leurs triomphes.

Les monstres abattus tombent dans des précipices affreux, & leurs têtes coupables vont s'écraser sur les rochers: leur rage se tourne contre eux-mêmes: les serpens, les torches, les poignards, dont leurs mains criminelles sont armées, ne servent plus que pour leur propre ruine: ils finissent par se déchirer & se poignarder entr'eux; les rochers suspendus sur leurs têtes se détachent, s'écroulent, & tombent sur eux dans des gouffres & des abymes où les torrens se perdent.

Les monstres ainsi exterminés, & la *France* vengée, le calme semble renaître tout-à-coup. *Pallas* & la *Paix* veulent être témoins de son triomphe: l'une & l'autre, fixées au pied du monument, sur les côtés de la France & de la Vertu, sont suivies de leur

cortege pompeux, & annoncent déja aux peuples le bonheur le plus durable.

La Déesse *Pallas*, sous les traits de *Madame*, le casque en tête, fièrement assise sur un lion soumis, le bras gauche appuyé sur son bouclier, repose sa main droite sur la crinière du lion, qui tourne sa tête du côté de la France, porte sa langue sur ses pieds, & exprime ainsi ses caresses. *Pallas* est suivie de plusieurs Génies qui, après avoir traîné avec effort un canon sur son affut, jouent entr'eux avec leurs armes & un drapeau : ces Génies sont coëffés dans les divers costumes des Guerriers du siécle présent, armés de même, & grouppés sans confusion.

Cette marche guerriere est suivie du Commerçant naturaliste, montrant d'une main le mot de *protectio* écrit sur un ballot. Son habillement est celui d'un Nantonnier François, qui doit être environné de toutes les especes de productions de la terre, de la mer & de l'air, tant animées qu'inanimées.

Sur l'autre côté, & en face de *Pallas*, l'on voit la Déesse de la *Paix*, ayant les traits de Madame la *Comtesse d'Artois*, présentant son rameau d'olivier d'une main, & de l'autre montrant au *Prince* les fruits qui sortent de la corne d'abondance versée par un Zéphyre, & placée sur ce char. Cet objet de décoration occupe la face de l'obélisque, opposée à celle où se trouve le canon : il est chargé de toutes especes de productions propres à nourrir les hommes, lesquelles désignent l'Abondance, compagne de la Paix.

A l'extrémité du char, formant le quatrieme angle du monument, & vis-à-vis du Commerçant naturaliste, paroît un Laboureur, sous le costume d'un ancien Gaulois, appuyé sur un joug de bœuf, un soc de charrue renversé à ses pieds, & un chien de Berger à ses côtés : d'une main il montre le mot *libertas*, qui finit d'être gravé par un Génie, sur un boisseau censé rempli de blé.

Au bas du rocher, & au côté opposé à la principale face de l'obélisque, on voit sortir un vaisseau de dessous une large voûte de rochers portant le monument. La Déesse de la *Seine* paroît noblement groupée & assise sur la proue de ce vaisseau ; elle reçoit les hommages & les tributs de celle de la *Marne*, sortant des eaux, & suivie de Naïades : ces deux Déesses font alliance ensemble, & sont désignées par Madame Clotilde & Madame Elisabeth de France, que l'étroite amitié unit autant que le sang.

Neptune armé de son trident guide lui-même le vaisseau des Déesses, que précèdent des Syrenes, des Dauphins & un Triton sonnant de la trompe, qui forment le cortége de leur Souverain : ce vaisseau caractérise les armes de la ville de Paris. Le Gouverneur de cette capitale est censé en tenir le gouvernail.

Sur une des quatre faces du piédestal de l'obélisque doit être fixé un grand bas relief, représentant la séance que Sa Majesté a tenue le 11 de Novembre 1774, en son Palais de Justice, pour y rétablir le Parlement dans ses fonctions ordinaires. Le Roi doit y paroître assis sur un Trône, environné des Princes de son sang & des Pairs de son Royaume ; &, après avoir délibéré avec eux & son principal Magistrat, ordonne à tous les membres de son Parlement de reprendre leurs fonctions, après leur avoir exprimé ses volontés.

Les trois autres faces de la base de l'obélisque, ou cartels, sont supposées rester dénuées de toute espece d'ornement, pour qu'à l'avenir on puisse encore y fixer, par des inscriptions & des bas reliefs en bronze, les autres événemens remarquables qui illustreront le plus le Regne présent.

Dans cette même galerie sont placés deux busles en marbre, des célebres Jérôme Bignon & l'Abbé du même nom, tous deux Bibliothécaires du Roi.

Aux deux retours d'équerre sont aussi placés deux

beaux globes composés par François Coronelli, ornés de leurs cercles, l'un céleste, l'autre terrestre, avec chacun une inscription servant de dédicace.

Voici celle du globe céleste.

Orbis cœlestis Typus opus à P. Coronelli Min. Convent. Sereniſſimaque Reipub. Veneta Coſmographo inchoatum. Societatis Gallica ſumptibus abſolutum Lutetiæ Pariſiorum. Anno R. S. 1693. *Delin. Arnoldus Deuvez, Regiæ Acad. Pictor. Sculpt. J. B. Nolin, Reg. Chr. Calchographus.*

Voici celle qu'on lit ſur le globe terreſtre.

Il Genio della Virtù raccommandò all'Eternità il nome di Ceſare, Cardinale Eminentiſſimo d'Eſtrées, Duca! e Pari di Francia, mentre fece elaborare per Lodovico il magno, dal P. Coronelli due Gran Globi, l'idea de' quali hà poi epilogata in queſti per l'accademia Coſmographica degli Argonauti l'anno 1688, *in Venezia. Alla Sereniſſima Republica e Sereniſſimo Principe* Franciſco Moroſini *Doge di Venetia Capitan Gen. dà mare, &c.*

Au-deſſous de cette Inſcription ſe voit le portrait

de Coronelli en médaillon soutenu par deux Génies, autour duquel on lit :

Fr. Vincenzo Coronelli M. C. suddito Cosmografo, e Lettore publico. F. V. Coronelli Cosmog. publ. attante Veneto.

ORDRE ET ARRANGEMENT DES LIVRES IMPRIMÉS.

Ce dépot, que l'on peut regarder comme unique dans le monde, est composé d'environ deux cent mille volumes, sans compter un nombre considérable de pieces précieuses sur toutes les matieres possibles, conservées avec soin dans des porte-feuilles, la plupart couverts en maroquin. Les Livres y sont placés dans des corps d'armoires fermés de fil de laiton, de dix pieds & demi de largeur sur sept pieds trois pouces de hauteur seulement. L'ordre admirable dans lequel ces livres sont rangés, est digne des plus grands éloges: le Cat. que l'on peut regarder comme unique (tant la partie manusc. que celle qui est imprimée) devient par le travail immense qu'il a couté & par les notes historiques dont il est enrichi, un monument précieux pour la littérature, & d'un grand secours pour les Gens de Lettres qui travaillent à la recherche d'ouvrages sur une même matiere. Les Auteurs de ce Catalogue ont pris soin (dans les volumes déja imprimés) de confondre les formes, en suivant un ordre chronologique dans la distribution des matieres de cette immensité d'ouvrages, & de former insensiblement par ce travail l'histoire, non-seulement des Auteurs & de leurs découvertes, mais encore de leurs ouvrages mêmes. On y a adopté la division générale d'une

grande Bibliotheque dans les cinq classes auxquelles elle se peut rapporter, & qui sont (1),

1°. *La Théologie*; 2°. *la Jurisprudence*; 3°. *l'Histoire*; 4°. *la Philosophie*; 5°. *les Belles-Lettres.*

Tous les Bibliographes ne s'accordent pas sur l'ordre que l'on a donné à ces cinq classes ou chefs. Plusieurs mettent l'histoire à la fin, d'autres changent l'ordre des autres chefs; mais les auteurs de l'arrangement de la Bibliotheque du Roi ont pensé qu'il seroit plus convenable de leur donner l'ordre dans lequel on vient de les nommer.

Il paroit que leur intention a été de les ranger selon leur dignité & leur rapport & convenance la plus intime: en effet la Théologie qui regarde Dieu & la Religion est placée la premiere, a cause de la majesté de son objet. La Jurisprudence qui donne les loix pour le gouvernement de l'Eglise & des différens états, ayant un rapport naturel avec la Religion, se trouve fort bien placée après la Théologie. L'Histoire qui conserve à la postérité la maniere dont la Religion, & les Loix ont causé, par leur exécution ou infraction, les différentes révolutions qui ont changé la face de la terre, ne peut avoir de place plus convenable que celle qu'elle tient ici.

Après ces trois chefs, qui se suivent si naturelle-

(1) Pour se mettre au fait de l'arrangement particulier que l'on a suivi dans le dépôt des Livres imprimés, il faut consulter la Table des matieres ou divisions qui se trouve à la tête de chaque vol. du Catal. soit la partie imp. ou manusc. Cette Table est un exposé fidele de la disposition des matieres, placées dans chaque vol. à la fin duquel est une autre Table alphabétique de tous les Auteurs qu'il renferme.

ment, on a placé ce qui concerne les Sciences, & les Arts sous le nom de Philosophie, & on les a fait suivre par les Belles-Lettres, comme la partie la moins éminente, & celle qui donne les regles nécessaires pour traiter des autres, soit en vers, soit en prose.

Chaque chef a demandé de nouvelles divisions, & des subdivisions que la nature des Livres a présentées, pour ainsi dire, à l'esprit; il a donc fallu diviser ces cinq chefs en vingt-trois parties à chacune desquelles on a assigné une lettre de l'alphabet, & à chaque lettre des nos. relatifs à ceux que les Livres portent dans les tablettes.

A la Théologie on a affecté les lettres A. B. C. D.
A la Jurisprudence E. F.
A l'Histoire, G. H, J. K. L. M. N. O P. Q.
A la Philosophie, R. S. T. V.
Et aux Belles-Lettres, X. Y. Z.

Il y a quelques-unes de ces lettres que l'on a doublées pour distinguer quelques matieres particulieres, comme D_2. E*. Y_2. & Z *anc.*

En voici le détail sommaire.

Théologie.

Cette partie comprend sous les lettres

A. L'Ecriture Sainte, les Interprêtes Juifs & Chrétiens, & les critiques sacrés.
B. Les Liturgies & les Conciles, tant généraux, que nationaux, provinciaux, & Synodes diocésains.
C. Les Peres de l'Eglise, Grecs & Latins.
D. Les Théologiens de l'Église Grecque & de l'Église Romaine.
D_2. Les Théologiens Hétérodoxes, & les Auteurs d'erreurs particulieres.

Jurisprudence.

Cette partie comprend sous les lettres

E. Le Droit Canon.

E*. Le Droit de la nature & des gens.

F. Le Droit Civil, tant ancien que moderne, divisé par Nations, & le Droit National de France (1).

L'Histoire.

Cette partie comprend sous les lettres

G. La Géographie, la Chronologie, l'Histoire Universelle, l'Histoire Ancienne & l'Histoire Générale.

H. L'Histoire Ecclésiastique, tant de l'ancien que du nouveau Testament, l'Histoire des Ordres Religieux & Militaires, & l'Histoire des Hérésies & des Inquisitions.

J. L'Histoire ancienne, l'Histoire Grecque, Byzantine & des Turcs, l'Histoire Romaine ancienne & antiquités.

K. L'Histoire d'Italie, l'Histoire de Rome moderne, & des différens Etats d'Italie & des Isles adjacentes.

L. L'Histoire de France & des différentes Provinces de ce Royaume.

M. L'Histoire d'Allemagne & de l'Empire des Pays

(1) Cette partie du Droit est actuellement sous presse, M. l'abbé Desaulnais qui a succédé à M. Capperonnier, empressé de faire jouir le Public d'un ouvrage commencé par M. Melot, qui, (comme nous l'avons déja dit dans notre essai historique) avoit été très-avancé par M. Capperonnier, travaille pour se mettre en état de la donner entiérement & sans interruption, il a cherché même à la compléter le plus qu'il lui a été possible. Cet ouvrage qui s'imprime avec célérité, en mettant le comble à la réputation de M. Capperonnier, fera honneur à M. l'Abbé Desaulnais, & à MM. Malin, & l'Abbé Capperonnier, Commis en second & Censeurs Royaux, chargés en partie de ce travail.

de l'Europe orientale, des Pays du Nord & de Hollande.

N. Histoire des trois Royaumes d'Angleterre, Ecosse & Irlande.

O. Histoire d'Espagne & de Portugal, des Pays hors de l'Europe, & des voyages en Asie, Afrique & Amérique.

P. Histoires mêlées, Histoires des Personnes illustres, tant hommes que femmes, dans les Arts & les Sciences.

Q. Histoire littéraire, Journaux & Bibliographes.

Philosophie.

Cette partie comprend sous les lettres

R. Les Philosophes anciens, Grecs & Latins, & les Philosophes modernes, les Traités de Logique de métaphysique, morale & physique.

S. L'Histoire Naturelle en général, & en particulier celle des Animaux, des Végétaux & des Minéraux.

T. Les Médecins anciens, Arabes & Latins; les Modernes rangés par Nations, les Anatomistes & Chirurgiens, les Chymistes & les Alchymistes.

V. Les Mathématiques & leurs différentes parties.

Les Belles-Lettres.

Cette partie comprend sous les lettres

X. Les Grammairiens & les Orateurs.

Y2. La Mythologie, les Poëtes & les Fabulistes rangés par Nations, & suivant l'ordre chronol.

Y. Les Romans, Contes & Nouvelles.

Z. Les Philologues, les Epistolaires & les Polygraphes.

Z. *anc.* Le Commerce, quelques Arts dépendans des Belles-Lettres, & les Pompes & Tournois.

Salon Des Globes.

Ce Salon, dont la hauteur eſt diviſée par un plancher, forme deux pieces, éclairées à leurs extrémités par des fenêtres qui donnent ſur des cours particulieres, dont les murs peu élevés procurent un jour favorable: il fut conſtruit en 1731, pour y placer les magnifiques Globes de Coronelli (1), préſentés à Louis XIV, par le Cardinal d'Eſtrées, que Louis XV fit, en 1722, mettre dans ſa Bibl. & qui quelques années auparavant avoient été apportés de Marly (2), dans une des Salles du Louvre.

(1) Vincent Coronelli, Frere Mineur conventuel, né à Veniſe; ſe fit Religieux dès ſa premiere jeuneſſe, & fut reçu Docteur à l'âge de 23 ans. Sa Science dans les Mathématiques l'ayant fait connoître au Cardinal d'Eſtrées, cette Eminence ſe ſervit de lui pour faire les Globes dont il eſt ici queſtion. Coronelli fit dans ce deſſein quelque ſéjour à Paris. En 1685, la République de Veniſe le nomma ſon Coſmographe, & quatre ans après, ſon Profeſſeur public de Géographie. Le Pape Innocent XII le fit Définiteur de ſon Ordre, dont il fut élu Général le 14 Mai 1702. Cet homme célebre mourut à Veniſe en 1718, au mois de Décembre; il a fondé une Académie Coſmographique, dont les Membres prirent le nom d'Argonautes; il a auſſi compoſé pluſieurs Ouvrages très-eſtimés.

(2) Au commencement de l'année 1704, Louis XIV avoit fait placer ces Globes, dans les deux derniers pavillons du jardin de ſon Château de Marly. Ces pavillons de forme quarrée, de ſix toiſes par chaque face ou côtés, étoient décorés de onze paneaux ou lambris, enrichis de divers ornemens analogues aux Globes qu'on venoit d'y placer. Dans celui où étoit le Globe terreſtre, on avoit placé des Cartes choiſies. Celui du Globe céleſte, étoit rempli de fig. aſtronomiques, peintes ſur ces paneaux, on y voyoit, 1°. les trois principaux ſyſtêmes du mouvement des Cieux, de Ptolemée, de Copernic & de Tychobrahé: 2°. les différentes figures des éclipſes de lune & de ſoleil; 3°. la fig. de la lune avec ſes différentes phaſes; 4°. les ſyſtêmes particuliers de Saturne & de Jupiter avec leurs Satellites.

Chacun de ces Globes est placé de maniere que les pieds & un des hémisphères sont vus dans la hauteur de la piece d'en-bas, & l'autre hémisphere dans la piece au-dessus, les planchers étant percés circulairement, afin de procurer plus de facilité à ceux qui veulent les examiner.

La piece d'en-bas a son entrée par la cour à droite; elle est précédée d'un beau péron & d'une belle & grande piece éclairée par trois portes vitrées: cette premiere piece est décorée, également comme le Salon, d'objets rélatifs à la Géographie & à l'Astronomie.

La piece d'en-haut est de plein pied à la Bibliotheque, & a son entrée par trois ouvertures pratiquées dans la galerie formant retour d'équerre: sur les murs de ce cabinet sont distribués des corps d'armoires dans toute la hauteur du plancher. Cette hauteur est divisée, comme dans les grandes galeries, par un balcon en saillie, qui au moyen d'une porte de communication pratiquée dans la boiserie, va se joindre à celui qui regne dans tout le pourtour de cette magnifique Bibliotheque.

Description particuliere des Globes.

On peut assurer sans crainte d'être contredit, qu'il n'a jamais existé & n'existe rien dans le monde en ce genre, d'aussi grand & d'aussi parfait, & qui soit exécuté avec autant de magnificence.

Ces deux Globes ont été faits par le P Coronelli, Vénitien, par ordre du Cardinal d'Estrées, & pré-

---

1°. deux planisphères célestes, de la composition de M. de la Hire, & une machine des éclipses aussi de M. de la Hire, où l'on voyoit d'un coup d'œil les éclipses de chaque année, & par le mouvement de quelques platines de cette machine on appercevoit les éclipses d'une autre année, & ainsi de suite pour les années à venir & passées.

sentés, en 1683, par cette Eminence, à Louis le Grand à qui il les avoit dédiés.

Quoique ces Globes fussent entiérement achevés, il y manquoit cependant une des plus considérables & des plus difficiles parties de l'ouvrage; c'étoit de faire les horisons & les méridiens: cette entreprise difficile demandoit un homme habile dans cet Art; M. Mansard, Sur-Intendant des Bâtimens de S. M. jetta les yeux sur Butterfield pour ce travail, & lui ordonna de s'en charger.

Butterfield, qui par la beauté & la perfection de ses ouvrages surpassoit alors tous ceux qui se mêloient de fabriquer des instrumens de Mathématiques, encouragé par cet ordre qui étoit pour lui une marque de distinction, & aidé des conseils & des lumieres de M. de la Hire, termina avec succès les cercles de bronze qui en sont les horisons & les méridiens, & qui ont plus de treize pieds de diametre.

Mesure juste de ces Globes.

Ces Globes ont précisément onze pieds onze pouces & environ six lignes de diametre; ce qui donne trente-quatre pieds six pouces & six lignes de circonférence, & selon M. de la Hire trente-sept pieds huit pouces & demi, à raison du diametre qu'il met à 11 pieds pour avoir une mesure juste.

Les horisons & les méridiens ont de diametre pris en dedans douze pieds deux pouces trois lignes: ainsi la différence du diametre intérieur des cercles & du diametre des Globes est de deux pouces neuf lignes, dont la moitié, savoir, un pouce quatre lignes & demie, est ce qu'il y a de jeu, c'est-à-dire, ce qu'il y a de distance entre la surface des Globes & la surface du bord intérieur des cercles. La largeur des horisons est de 8 pouces, & par conséquent le diametre extérieur de treize pieds six pouces trois lignes; l'épaisseur

est de deux pouces deux lignes & demie ; la largeur des méridiens est de quatre pouces onze lignes, & par conséquent le diametre extérieur de treize pieds une ligne ; l'épaisseur de deux pouces huit lignes.

Ces horisons sont soutenus par huit colonnes de bronze placées sur des dez de marbre, & enrichis de tous les ornemens qui y ont du rapport.

Quatre consoles forment les pieds des méridiens ; entre lesquelles est placée sous chaque Globe, une grande Boussole enrichie de marbre & de bronze : ces Boussoles divisées par dégrés avec les trente-deux vents, marquent la déclinaison de l'aiguille aimantée (qui étoit au commencement de 1704 de neuf dégrés six minutes du septentrion vers le couchant). Ces ouvrages sont aussi enrichis de tous les ornemens dont ils sont susceptibles, & ont été exécutés par les plus habiles Ouvriers de ce tems, sous les ordres du célebre Mansard, Sur-Intendant des Bâtimens du Roi.

Description du Globe céleste.

Sur le globe céleste sont placées toutes les étoiles fixes, qui sont visibles à la vûe simple, & les constellations qui les comprennent, suivant les anciens Astronomes & les modernes, avec la route que quelques cometes ont tenue ; on y voit aussi le lieu de toutes les planetes au tems de la naissance de Louis le Grand. Toute la peinture de ce Globe est de couleur bleue, les étoiles & les principaux cercles y sont de bronze doré & en relief, ce qui leur donne beaucoup d'éclat.

M. le Cardinal d'Estrées a fait graver dans un cartouche sur une lame de cuivre doré, la dédicace qu'il a faite de ce Globe au Roi Louis le Grand.

Elle est conçue en ces termes :

A l'Auguste Majesté
De Louis le Grand,
L'invincible, l'heureux,
Le Sage, le Conquérant.

CÉSAR, CARDINAL D'ESTRÉES, *a consacré ce Globe céleste, où toutes les étoiles du firmament & les planetes sont placées au lieu même où elles étoient à la naissance de ce fameux Monarque; afin de consacrer à l'éternité une image fixe de cette heureuse disposition, sous laquelle la France a reçu le plus grand présent que le Ciel ait jamais fait à la Terre. M. DC. LXXXIII.*

On voit encore sur ce Globe, en quelques endroits, des cadres, où il y a des remarques sur les nouvelles constellations & sur l'obliquité de l'écliptique. Sur la ligne écliptique est une coulisse ajoutée après coup, portant l'image du soleil, de la grandeur dont il paroit, étant vu de la terre, ensorte qu'on peut la placer dans tous les endroits du firmament où il se trouve dans le cours d'une année, ce qui met à portée de reconnoître son mouvement, & de voir comme il s'approche & s'éloigne des étoiles fixes qui se rencontrent dans son chemin.

Ce Soleil mobile sert aussi à faire connoître pourquoi le Soleil est plus élevé à midi dans un tems que dans un autre, ce qui est la cause des différentes saisons.

Description du Globe terrestre.

On a peint sur le globe terrestre toutes les mers

d'une couleur de bleu obscur ; les terres y sont blanches, afin de faire paroître l'écriture plus distinctement.

Au-dessus du cartouche qui renferme la dédicace de ce Globe, se voit le portrait de Louis le Grand ; d'un côté la Victoire le couronne, & de l'autre la Renommée l'accompagne. Les Sciences & les Arts que ce Monarque faisoit fleurir, entourent ce cartouche; des trophées d'armes en font les ornemens.

Cette dédicace est conçue en ces termes :

A l'Auguste Majesté
De Louis le Grand,
L'Invincible, l'heureux,
Le Sage, le Conquérant.

CÉSAR, CARDINAL D'ESTRÉES, *a consacré ce Globe terrestre, pour rendre un continuel hommage à sa gloire & à ses héroïques vertus, en montrant les Pays où mille actions ont été exécutées, & par lui-même & par ses ordres, à l'étonnement de de tant de nations qu'il auroit pu soumettre à son Empire, si sa modération n'eût arrêté le cours de ses conquêtes, & prescrit des bornes à sa valeur, plus grande encore que sa fortune. M. DC. LXXXIII.*

Il y a encore en plusieurs endroits de ce Globe d'autres cartouches décorés de figures & d'ornemens, qui conviennent au sujet des inscriptions qui y sont, comme sur les sources du Nil, sur la pêche des perles, sur les diverses manieres de vivre de quelques peu-

ples, & sur la nature des vents qui regnent en quelques endroits de la mer.

Les méridiens sont divisés en dégrés, mais l'horison du Globe céleste porte les dégrés des douze signes; & vis-à-vis des dégrés sont marqués les jours des mois qui leur répondent; enforte que le premier point du Bélier où commence l'équinoxe du printems, se trouve au milieu du 21 Mars, qui est le midi de ce jour-là; car les jours y commencent à minuit, suivant l'usage ordinaire de les compter. Sur l'horison du Globe terrestre on a ajouté aux dégrés les trente-deux vents que l'on met toujours sur cet horison; les cercles horaires sont divisés par heures & par quart-d'heures.

MANUSCRITS.

M. Bejot, de l'Académie des Inscriptions, Professeur au C. R. en Eloq. lat. et Censeur Royal, Garde.

Ce dépôt est public, les Mardi & Vendredi de chaque semaine, pour les personnes qui ont besoin de consulter quelques Manuscrits & d'y faire des recherches: on ne communique pas indistinctement toutes sortes de Manuscrits.

Description des Bâtimens de ce Dépôt.

La galerie destinée pour les Manuscrits, est de vingt-trois toises deux pieds de longueur, sur trois

toises quatre pieds de largeur; on l'appelle communément Galerie Mazarine (1), parce qu'elle faisoit anciennement partie de l'Hôtel Mazarin: elle est éclairée par huit croisées en vousure, lesquelles sont ornées de coquilles dorées; en face de chaque croisée est une niche aussi ornée de coquilles, dont la surface est décorée de payſages peints par Grimaldi Bolognese, mais qui sont masqués par les corps des tablettes qui reçoivent les Manuscrits.

Le plafond de cette Galerie est de la plus grande beauté; il fut peint à fresque l'an 1651 par Romanelli, qui y a représenté divers sujets de la Fable, avec un goût de dessein exquis & une vigueur peu commune. Au-dessus de la porte se voyent Apollon & Daphné, puis Vénus dans son char; le Parnasse; le Jugement de Paris vis-à-vis; Vénus éveillée (2) par l'Amour; Narcisse de l'autre côté; au milieu Jupiter qui foudroie

(1) Cette Galerie & les pieces qui la précédent faisoient partie des Bâtimens de l'Hôtel de la Compagnie des Indes. M. Duret de Chevry, président à la Chambre des Comptes, avoit commencé à en faire bâtir une partie: M. de Tugeul le fit augmenter, & le Cardinal Mazarin ne se contenta pas de l'orner de tout ce qu'il y avoit de plus rare, il le fit encore aggrandir si considérablement, qu'il comprenoit tout l'espace que nous voyons aujourd'hui renfermé entre les rues neuve des Petits Champs, de Richelieu, Vivienne & de Colbert. Après la mort de ce Ministre, ce Palais, (comme nous l'avons déja dit) fut partagé en deux parties, l'une fut donnée au Marquis de Mancini, l'autre au Duc de la Meilleraie, qui avoit épouſé une niece de ce Cardinal, à la charge de porter son nom & ses armes, & devint l'Hôtel Mazarin; il conserva ce nom jusqu'en 1719, que le Roi en fit l'acquisition & le donna à la Compagnie des Indes; une partie en a été démembrée pour y placer la Bourse, & ce fut en vertu d'un Arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724: en conséquence le Roi accorda pour sa Bibliotheque la Galerie de dessus la Bourse, pour y placer une partie des Manuscrits qu'elle renferme.

(2) Romanelli étoit d'une humeur enjouée, le Roi, la Reine & les principaux Seigneurs de la Cour l'honoroient

les Géans (1) ; l'embraſement de Troie ; l'enlevement d'Hélene en face ; celui de Ganymède ; Rémus & Romulus alaités par une Louve, & deux autres petits morceaux. Ces ſujets ſont diſtribués dans différens compartimens très-bien entendus, mêlés de médaillons ornés de Camayeux & ſoutenus par des figures & des ornemens feints de ſtuc, d'une beauté, d'une entente & d'une vérité qui n'ont de comparable que le plafond du Château de Vincennes, que l'on prétend avoir été peint auſſi par Romanelli. En un mot, on ne peut trop inviter les amateurs à viſiter ce chef-d'œuvre de peinture ; & quoiqu'il y ait plus d'un ſiécle qu'il ſoit exécuté, il conſerve encore toute ſa fraîcheur, & nous donne la plus haute idée du Peintre célebre à qui nous en ſommes redevables.

Cette magnifique Galerie eſt précédée de quatre grandes pieces deſtinées de même aux Manuſc. les plafonds de ces différentes pieces ſont auſſi peints à freſque, & repréſentent divers ſujets diſtribués par compartimens, dont la plupart repréſentent des fleurs & des oiſeaux, &c. Ces différens morceaux ont été exécutés, à ce que l'on prétend, par des Eleves de Romanelli, d'après les cartons de ce grand Maître ; mais ils ne ſont ni aſſez bien peints, ni aſſez bien deſſinés, pour avoir été faits d'après lui ; la partie des fleurs, oiſeaux, ornemens, n'eſt cependant

---

quelquefois de leur préſence, autant pour l'entendre parler que pour le voir peindre : les Figures repréſentées dans le Parnaſſe & le Jugement de Paris, ont été peintes d'après les Femmes de la Cour, qui ſe plaiſoient à ſe faire peindre ainſi.

(1) Nous avons remarqué que la Figure de Jupiter n'eſt ni aſſez noble, ni aſſez bien proportionnée, & qu'elle n'a pas cette majeſté terrible que doit avoir le Maître du Tonnere : en général cette Figure eſt trop petite, & ne ſe fait pas aſſez remarquer ; il la faut chercher, rien ne l'indique.

pas sans mérite, non plus que plusieurs marines représentées avec beaucoup de vérité.

Ordre & Arrangement des Manuscrits.

Manuscrits de diverses langues, orientaux & autres.

De toutes les Bibliothèques du monde, il est constant qu'il n'y en a point de plus riche en Manuscrits que celle du Roi, par rapport à l'Histoire de France, sur-tout depuis le commencement du régne de Louis XI, jusqu'à nos jours; cette belle suite a été formée de plusieurs recueils de Manusc. mis de tems-en-tems dans cette nombreuse & magnifique Bibliotheque: ces recueils ou dépots sont divisés par fonds, & portent les noms de ceux qui les ont légués ou vendus au Roi. Entre les Manusc. en langues étrangeres, les Hébreux y tiennent le premier rang, viennent ensuite les Syriaques, Samaritains, Coptes, Éthiopiens, Arméniens, Arabes, Persans, Turcs, Chinois, Indiens, Siamois, Grecs, Latins, & autres. On peut assurer qu'il n'y a point dans le monde de Bibliotheque aussi riche en Manuscrit dans ces différentes langues, tant par le nombre qui monte à plus de vingt cinq mille vol. que par la beauté & la rareté dont ils sont. Dans le Catalogue imprimé de ces manusc. la diversité des Langues a réglé les divisions: lorsque les vol. d'une même Langue ont été en assez grand nombre, on les a placés suivant les cinq grandes classes, & l'on y a distingué les vol. par forme. On a mis à tous les vol. des chiffres qui se rapportent aux numéros que les ouvrages portent sur les Catalogues: comme ces numéros sont subordonnés aux divisions principales, on les a désignées par leurs noms mis en abrégé, Heb. pour Hebreux, Ar. pour Arabe, &c.

Essai historique sur les différens fonds conservés séparément dans ce Dépôt.

Manuscrits François, Italiens & autres.

Outre les Manusc. de différentes Langues dont nous venons de donner l'énumération, & dont les notices contiennent quatre vol. imprimés de forme *in-fol.* il nous reste encore à parler des Manusc. François, Ital. Angl. Espag. & autres, divisés par fonds (comme nous l'avons déja dit) : on en a seulement tiré ceux écrits dans les diverses Langues, susceptibles d'être insérés dans les quatre vol. du nouveau Catal. en observant avec soin de faire mention, soit à la fin, soit au commencement de chaque notice, du fonds d'où on les a tirés, & si ces Manusc. ont été donnés ou achetés aux dépens du Roi dans les Pays Etrangers : au moyen d'une concordance, faite avec exactitude, des anciens numéros que les premiers possesseurs leur avoient donnés, il est très-facile de se procurer le n°. nouveau qui leur a été assigné lors de l'impression du Cat. Les différens fonds qui composent ce précieux trésor, à commencer depuis son origine jusqu'à nos jours, & y comprenant ceux de nouvelle acquisition rentrés depuis l'impression du Catalogue, se montent à plus de vingt-cinq mille vol. Comme les bornes que nous nous sommes prescrites dans ce petit ouvrage, ne permettent pas de nous étendre davantage, nous nous contenterons de dire en passant qu'il en existe d'un prix inestimable sur l'Histoire de France, que cette partie y est dominante, & que celle des Romans de chevalerie & autres est d'un très-grand prix, & peut-être unique en Europe.

Il sera aisé de se former une juste idée de cette superbe & immense collection, par le détail particulier que nous donnons des différens fonds qui la composent.

Anciens fonds du Roi.

Les Manuscrits compris dans ce qu'on appelle anciens fonds du Roi, consistent en Manuscrits acquis, &c. depuis l'origine de cette Bibliotheque jusqu'au régne de Louis XIV; ensuite, pour ne pas multiplier à l'infini les différens fonds, on a incorporé dans celui du Roi ceux qu'il n'étoit guere possible de conserver séparément, soit par leur peu d'importance, ou par le petit nombre de vol. qui les composoient: on a, de même que pour le Catalogue imprimé, établi des concordances où se trouve le rapport des anciens numéros avec ceux du fonds du Roi. On s'est toujours fait un devoir; dans l'insertion des Manusc. de ces différens fonds, de nommer le premier Possesseur de ces Livres, & d'y observer, s'ils ont été donnés ou vendus au Roi.

Fonds de Dupuy.

Jacques & Pierre Dupuy, d'une Famille distinguée dans la Robe, furent tous deux Gardes de la Bibliotheque du Roi; leur amour pour les Livres étoit extrême, & les différens emplois qu'ils eurent dans la Littérature fortifierent cet amour, qui s'accrut encore par le besoin qu'ils en avoient pour les différens travaux dont ils étoient chargés. Ces deux freres amasserent en commun une Bibliotheque précieuse en Manuscrits, & nombreuse en Livres imprimés. Tous deux également célebres, & d'une humeur affable, ils aimoient à obliger les Gens de Lettres qui travailloient; ils leur communiquoient ce qu'il y avoit de plus curieux dans le vaste recueil qu'ils avoient amassé durant l'espace de quarante ans. Pierre Dupuy étant mort en 1651, Jacques resta seul possesseur de cette précieuse Bibliotheque, dont il ne jouit que cinq ans, étant mort le 17 Novembre

1656, en rendant sa mémoire immortelle dans la Bibliotheque du Roi, par le legs qu'il lui fit des Livres que lui & son frere avoient rassemblés, au nombre de neuf mille vol. imprimés, & d'environ 300 vol. d'anciens manuscrits.

Louis XIV ayant accepté par Lettres-Patentes régistrées au Parlement, le 7 Avril 1657, le legs que Jacques Dupuy venoit de faire de sa Bibl. les Gens du Roi MM. Talon, Fouquet & Bignon, dont le dernier étoit en même tems Bibliothécaire du Roi, se transporterent avec le Lieutenant-Civil dans l'endroit où étoit cette Bibliotheque : le recollement qu'ils en firent, dura jusqu'au premier Octobre, & fut fait de l'ordre des Gens du Roi, par un Substitut du Procureur-général, sur un Catalogue alphabétique en deux vol., écrit de la main de Jacques Dupuy ; après quoi tous ces Livres manuscrits & autres furent délivrés à M. l'Abbé Colbert, qui avoit remplacé Jacques Dupuy dans la place de Garde de la Bibliotheque du Roi, à qui on enjoignit de faire transcrire ce Catalogue, dont l'original devoit être remis au trésor des Chartres.

Il est très-facile de reconnoître encore parmi les Livres de la Bibl. du Roi, ceux qui ont appartenu à Mrs. Dupuy, tant par leurs armes & par leur chiffre, qui sont sur les couvertures en demi-reliures, que par leurs signatures qu'on lit sur le premier feuillet de chaque vol.

Ces différens Manuscrits auxquels il faut joindre ceux acquis de M. de Fleury, & qui ont également appartenu à Messieurs Dupuy, traitent de toutes les matieres possibles, l'Histoire politique est la partie qui domine, celle de France sur-tout, pour ce qui concerne les Offices & dignités, les droits & prérogatives de la Couronne, & particuliérement les Traités de Paix, d'Alliances, Treves, &c.

Faits, 1°. entre les Rois de France & les rois de

Castille, les Ducs de Bourgogne, les Empereurs d'Allemagne, les Rois des Romains, les Archiducs d'Autriche, les Rois d'Espagne, d'Angleterre, les Ducs de Savoie, les anciens Comtes de Hollande & les Hollandois, les Rois de Navarre, la Lorraine, les Républiques ensemble, & chacune d'elles séparément, & les Cantons Suisses, les Rois d'Arragon, de Hongrie, d'Ecosse, le Pape, le Turc, Alger, Salé & plusieurs autres Traités de diverses Puissances entr'elles, &c.

2°. Contrats de Mariage des Rois & enfans de France; Contrats de Mariage de la Maison de Lorraine.

3°. Testamens des Rois, Reines de France, Princes & Princesses du Sang; Testamens de divers Personnes illustres, comme Ministres, Maréchaux de France, Ducs & Pairs, &c.

4°. Etats des maisons des Rois, Reines, Princes, Princesses de France & autres.

5°. Titres, Droits & prérogatives des différentes Cours, Jurisdictions, Tribunaux, &c. du Royaume & de leurs Officiers.

6°. Recueils de Lettres Grecques, Latines, Françoises, Ital. &c. des plus Grands Hommes du dix-septieme siécle sur différens points importans de Littérature.

7°. Titres & Généalogies des Rois, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs de France & autres.

La Bibliotheque du Roi eut long-tems à regretter de n'avoir pas hérité en même tems des Pieces originales, concernant notre Histoire & le Droit public, dont Pierre Dupuy avoit fait un si prodigieux amas, une bonne partie de cette collection avoit été formée des recherches de Pierre Pithou, & l'autre des papiers originaux que lui avoit abandonné M. de Loménie; ce curieux recueil étoit toujours resté chez Mrs. de Thou, à l'usage de qui on assure que M. Dupuy

l'avoit composé. En 1680, M. le Président de Menars l'acheta à la vente de Messieurs de Thou, il passa ensuite dans la Bibliotheque de M. le Procureur Général Joly-de-Fleury, & de là dans celle du Roi, où il est maintenant depuis environ 50 ans. Ce recueil qu'on regarde avec raison comme une des plus précieuses portions de la Bibliotheque du Roi, contient environ neuf cens vol. *in-fol.* & *in-4°*. Voici ce que plusieurs Auteurs rapportent au sujet de ses Manusc.

Le beau recueil des Manusc. de Messieurs Dupuy, dit l'Auteur de la nouvelle édition *de la Bibliotheque de la France, tom. II, pag. 71*, semble avoir été composé de plusieurs autres recueils, ce qui n'est pourtant qu'une conjecture. Le premier (ajoute le même Auteur) pourroit être celui de Nicolas le Fevre, Parisien, Précepteur de Louis XIII. Scévole de Ste. Marthe, dans l'éloge qu'il en a fait, rapporte » qu'il » avoit un grand nombre de Manusc. & des plus cu» rieux; que comme il avoit plus d'inclination pour » Auguste de Thou, que pour aucun autre de ses » amis, ce fut aussi à lui qu'en mourant, il laissa » par testament tous ses Livres manusc.» Je ne saurois dire comment ils passerent à Messieurs Dupuy; mais on peut croire qu'à la mort de M. de Thou, ses manusc. se trouvant en leur possession, il leur en laissa, comme à ses bons parens & amis, la jouissance pendant leur vie. Ce qui fortifie cette conjecture, est que Messieurs Dupuy donnerent à la Bibliotheque du Roi tous les Livres imprimés qu'ils avoient & environ trois cens anciens Manusc. mais Jacques Dupuy, qui mourut le dernier (le 17 Nov. 1756) ordonna par son testament, qu'on rendît à François-Aug. de Thou, second fils de Jacques Auguste, les livres que celui-ci lui avoit confiés. Le second recueil est celui d'Antoine de Lomenie, sieur de la Ville-aux-Clercs, qui avoit amassé avec soin beaucoup de pieces originales: il les confia à Messieurs Dupuy, qui les mirent en ordre,

& en firent mettre une copie au net, dont se contenta M. de Lomenie qui leur laissa les originaux.

M. Boivin, dans la vie du célebre Pithou, indique un troisieme recueil qui fut d'un grand secours à Messieurs Dupuy. Après la mort de M. Pithou (dit M. Boivin) » arrivée en 1722, Messieurs Dupuy » travaillerent à former le grand recueil de Traités & » de Manusc. de toute espece, qui a disparu depuis » quelques années. Il paroît, par le Catalogue qu'on » en a, qu'une bonne partie de ce grand recueil a été » composé des extraits de Pierre Pithou & de beau- » coup de pieces dont il avoit recouvré les originaux, » ou fait faire des copies ». Après en avoir rapporté » quelques preuves, M. Boivin ajoute: » On ne peut » donc douter que le grand recueil de Messieurs Dupuy » n'ait été formé en partie des extraits & des recueils » de Pierre Pithou, originaux ou copies.

La collection de Messieurs Dupuy fut aussi augmentée de quelques Manusc. copiés sur ceux de M. de Peyresc, Jacques Dupuy l'avoue lui-même, dans une de ses lettres, & dit que ce fut Pierre son frere qui les fit copier.

Entre les manuscrits légués au Roi par Jacques Dupuy, il s'en trouve plusieurs d'une très-grande antiquité, sur-tout le fameux manuscrit des Epîtres de St. Paul, en Grec & en Latin (1), écrit à deux co-

(1) Quoique D. Bernard de Montfaucon n'ait placé ce précieux Manuscrit qu'à la tête de ceux du septieme siécle, il semble qu'on peut, sans rien craindre, le placer au moins un siécle plus haut. Les proportions & la netteté des caracteres sont dignes des siecles les plus brillans de l'Empire. Le bon goût regne également dans le Latin comme dans le Grec. Ces deux Langues réunies annoncent un Manuscrit fait en Occident, dans des tems antérieurs au septieme siécle, où la barbarie s'étoit déja répandue de toutes parts. Quand les esprits & les accens qu'on y voit auroient été marqués de la premier main, ce ne seroit pas une raison pour reculer si tard une écriture de cette élégance; mais ceux du Manus-

lonnes en lettres majuscules. Il avoit appartenu à Claude Dupuy, pere de Mrs. Dupuy, comme on le voit par sa signature, laquelle se trouve encore sur quelques autres Manuscrits presque aussi estimables.

Fonds de Bethune.

Philippe, Comte de Bethune, pere d'Hippolyte, frere de Maximilien, Duc de Sully, fut employé sous Henri IV & sous Louis XIII, à diverses négociations importantes, à Rome, en Italie, en Ecosse & en Allemagne. Dans ces différentes ambassades, il eut grand soin de recueillir les Lettres originales & les Pieces historiques qu'il trouva sous sa main dans les endroits où il passa : son fils conserva le même goût pour cette sorte de recherche, & grossit confidérablement le recueil que Philippe lui avoit laissé. Sa curiosité ne se borna pas aux seuls manuscrits d'Affaires, de Politique & d'Histoire ; il y joignit des Livres de Piété, de Droit, de Philosophie, de Mathématique, de Médecine & de Belles-Lettres. Michel de Marolles, Abbé de Villeloin, contribua aussi à l'enrichissement de la collection de M. le Comte de Bethune : voici ce qu'il dit à ce sujet à la page du Catalogue de ses Ouvrages : » J'avois, dit-il, recueilli avec grand soin, » plusieurs Lettres, Négociations, avec divers ex» traits, copies & mémoires concernant les curiosi» tés de l'Histoire de France, qui ont passé depuis » dans le Cabinet du Roi par les mains du feu Comte

---

crit du Roi sont non seulement d'une autre main, ils sont encore postérieurs à l'écriture. Ce précieux Man. réunit à tous ces avantages celui d'être supérieurement bien écrit. La hauteur & la largeur des lettres s'y trouvent admirablement bien ménagées & dégagées d'ornemens superflus. Il est de forme *in*-4°. écrit sur de très-beau vélin, rel. en maroquin vert doré sur tr. *Voyez* Diplomatique, tom. 1, p. 691.

» de Bethune qui les avoit passionnément souhaités. Ce recueil, dont toutes les parties ne sont pas d'une égale valeur, est compris en 1923 vol. (1), dont plus de douze cens regardent l'Histoire de France. Parmi ces vol. il y en a environ mille de Lettres originales de la plupart des Rois, Reines, Princes & Princesses, & Republiques de l'Europe; & de leurs grands Officiers & Ministres d'Etat; des Négociations, de Traités des Paix, d'Alliances, d'Instructions d'Ambassades, & d'autres pieces curieuses dont on peut tirer de grandes connoissances pour l'Histoire, depuis l'an 1300, jusqu'au dix-septieme siécle. Hippolyte, Comte de Bethune, vers l'année 1658, supplia le Roi d'accepter ce précieux recueil, pour être déposé dans la Bibliotheque de Sa Majesté; cette collection, que l'on peut regarder comme unique, fait une des principales richesses de cette immense Bibliotheque, & rendra célebre à jamais le nom de Bethune (2).

Fonds de Brienne.

Après la mort du Cardinal Mazarin, vers 1661 ou 1662, le Roi fit l'acquisition du fameux recueil de Pieces concernant les affaires du Royaume qu'Antoine de Lomenie Secretaire d'Etat, avoit rassemblées avec beaucoup de soins; il avoit engagé Pierre Dupuy à les mettre en ordre, & à les faire transcrire, pour avoir le tout dans une suite de vol. celui-ci les ayant

(1) On en a séparé les volumes de Médecine, de Philosophie, de Droit, de Belles-Lettres &c. pour les confondre dans l'ancien fonds du Roi, & les ranger à leurs matieres.

(2) Presque tous ces volumes sont reliés en maroquin rouge aux armes de Béthune, sur la couverture; les lettres P B. jointes ensemble, & marquées sur le dos, sont le chiffre de Philippe de Béthune à qui la plupart de ses Manuscrits ont d'abord appartenu.

rangés sous des titres généraux, en composa un corps de trois cens quarante vol. y compris celui du Catalogue abregé qu'il en fit : M. de Lomenie, à ce que l'on prétend, lui laissa les originaux pour le récompenser de la peine qu'il s'étoit donnée.

En 1617, le même M. de Lomenie fit don de ces Manuscrits à Henri Auguste son fils, pourvu dès l'année 1615, en survivance de sa charge de Secrétaire d'Etat. Dans la suite Pierre Dupuy augmenta ce recueil de dix-neuf autres vol. contenant des Pieces & des Mémoires du même genre. On croit que le Cardinal de Richelieu acheta tous ces Manusc. pour le Roi, & que le Cardinal Mazarin, en entrant dans le ministère, en voulut avoir la communication ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étoient dans la Bibliotheque de ce Ministre au commencement de 1652, lorsque le Parlement rendit un Arrêt pour la faire vendre. Le Roi en ayant eu avis, écrivit de Poitiers, le 7 Janvier. de cette année, au Procureur-général M. Fouquet, » qu'attendu qu'il y avoit dans cette Bibl. plusieurs Cartes » géog. & environ 400 vol. manusc. marqués à l'écu » des armes du Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, » qui appartenoient à Sa Majesté, il eût à les faire retirer, & à les faire transporter chez M. le Comte de » Brienne, à qui il en confioit la garde, jusqu'à ce » qu'il en eût autrement ordonné.

L'ordre du Roi empêcha bien que les Manuscrits de Brienne ne fussent confondus avec les autres Livres du Cardinal Mazarin, mais il ne les fit pas remettre à M. de Lomenie ; ils resterent en dépôt chez le Procureur-général, & en 1656, il en fit faire un nouvel inventaire par Denis Godefroy : le Cardinal Mazarin les retira ensuite d'entre les mains de M. Fouquet ; mais après la mort de cette Eminence, M. Colbert les fit remettre à la Bibliotheque de Sa Majesté.

Les Manusc. de M. de Lomenie, qu'on regarde avec raison comme très-précieux, seroient d'une toute autre

valeur, s'il n'en existoit ailleurs des copies, qui eux-mêmes ne sont que des copies mises en ordre de ceux de Dupuy. Messieurs de Brienne en avoient plusieurs qu'ils conserverent long-tems, ils les donnerent en 1685, à M. le Chancelier Bouchera, d'où elles ont passé dans le cabinet de la Marquise de Vieux-Bourg, M. Colbert en avoit aussi une copie, faite dans le tems que la Bibl. du Roi étoit encore dans la rue de la Harpe; M. de Fontette, dans sa Bibl. de la France, assure qu'il y en avoit aussi une autre dans le recueil des manuscrits de M. Fontanieu, & qu'elle est aujourd'hui à la Bibl. du Roi (1).

Voici ce qui a donné lieu à ce beau recueil, & ce qu'en dit Nicolas Rigaud, pag. 51, *de la vie de Pierre Dupuy* : ce grand homme avoit des liaisons très-étroites avec Messieurs de Peyresc & de Lomenie; il se servit utilement de leur crédit pour amasser de toute part les Pieces & les Mémoires, qui peuvent servir à faire connoître les circonstances les plus curieuses de notre Histoire & de celle des pays étrangers. Il recueillit par ce moyen un grand nombre de Lettres originales de Princes & d'Ambassadeurs avec les réponses, des Instructions, des Ordonnances, & une infinité d'autres pieces, découvertes par l'adresse & la sagacité de

(1) M. de Fontette, avant que d'assurer ce fait, auroit dû examiner en quoi consistoit cette prétendue copie, & à quel usage M. de Fontanieu la destinoit : c'est ce qu'il n'a précisément point fait, & c'est à quoi il auroit dû songer, avant que de faire entrer ainsi gratuitement dans la Bibl. du Roi près de 360 vol. qui n'ont même jamais existé dans celle de M. de Fontanieu.

M. de Fontanieu n'a point fait faire une copie exacte ou complette des Manusc de M. de Lomenie, il s'est seulement contenté d'en faire copier ou extraire beaucoup de pieces détachées pour les classer à leur matiere dans son recueil des titres sur l'Histoire de France : (ce recueil est actuellement à la Bibliotheque du Roi. Voyez Fonds de Fontanieu) comme il a toujours eu soin de citer les sources où il a puisé, il est très-facile de se convaincre de la vérité du fait.

Meſſieurs de Loménie & de Peireſc, qui furent aſſez heureux, ou qui eurent aſſez de crédit pour les obtenir. Elles furent miſes en ordre par les ſoins de M. Dupuy, qui fit paroître en cela ſon induſtrie. C'eſt ce qui a formé le recueil de quatre cens vol. de Manuſcrits; (il n'y en a que trois cens ſoixante) que M. de Lomenie fit copier avec beaucoup de dépenſe, & qu'il fit relier d'une maniere fort magnifique. Il les mit dans ſon cabinet, pour les communiquer à ſes amis. Après ſa mort, le Roi les acheta de ſon fils aîné quarante mille livres; ils furent portés au Louvre, comme un meuble vraiment royal, en attendant qu'ils fuſſent placés dans la Bibliotheque la plus nombreuſe qui fut au monde, d'où ils ont été tranſportés dans la chambre du tréſor des Chartes. Si ce dernier fait eſt vrai, ajoute M. de Fontette, ces Manuſcrits en ont été depuis tirés & mis dans la Bibl. du Roi. Cette Bibl. ſi nombreuſe, où ils devoient être placés, eſt celle du Cardinal Mazarin, comme l'aſſure Gabriël Naudé, ſon Bibliothecaire, dans un Acte imprimé le 14 Février 1651 (1).

(1) Si M. de Fontette eût conſulté le Mémoire Hiſtorique qui ſe trouve à la tête du 1er. vol. du Catalogue de la Bibl. du Roi, il y auroit appris que ſes Manuſc. furent achetés en premier lieu par M. le Cardinal de Richelieu pour le Roi, & que le Cardinal Mazarin, en entrant dans le miniſtere, en voulut avoir communication, &c. M. de Fontette n'a pas été mieux inſtruit ſur l'Hiſtoire des manuſc. récens de Dupuy, qu'il place inconſidérément dans la Bibliotheque de Soubiſe. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cet Auteur, dans ſa nouvelle édit de la Bibl. de la France, nous donne la notice de la plupart de ces Manuſcrits, comme étant dans la Bibl. du Roi (où ils ſont vraiment) & que dans un autre endroit du même Ouvrage, en en citant l'inventaire, il dit formellement qu'ils ont paſſé du cabinet de M. Menars dans la Bibl. de Soubiſe. Comment a-t-il pu placer ces manuſc. dans une Bibl, & en indiquer un autre en les citant. Voici ce qu'il en dit. » Cet inventaire, lorſqu'il eſt entier, contient les titres de ſept cens ſoixante-dix-ſept vol. *in-fol.*

Les Manuscrits de Brienne étoient plutôt une restitution faite au Roi, qu'une acquisition nouvelle.

Fonds de Gaignieres.

On a peine à comprendre comment un seul homme, dont la fortune étoit bornée, avoit pu rassembler chez lui & mettre en ordre tant de pieces différentes, Imprimés, Manuscrits, Estampes, Desseins, Tableaux, Cartes géographiques, &c. & se former un cabinet rare & précieux, qui fut pendant long-tems l'admiration des Curieux.

François Roger de Gaignieres en fit don au Roi en 1711, par Acte passé en présence de M. le Marquis de Torci, acceptant pour Sa Majesté & par son ordre; par cet Acte le donateur s'en réserva la jouissance, sa vie durant. Le Roi, pour indemniser M. de Gaignieres de ce que ses recherches lui avoient coûté, lui constitua un contrat de rente viagere, avec une somme en argent comptant, & de plus une autre somme payable après sa mort à ses héritiers ou à ses légataires: la propriété de ce riche cabinet ayant été dès-lors acquise à sa Majesté, M. de Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roi, fut chargé d'en dresser les inventaires nécessaires, & de veiller à sa conservation.

M. de Gaignieres étant mort au mois de Mars 1711, tout ce qu'il y avoit de Manuscrits anciens & moder-

» comme est celui de M. Clairambaud, & sur-tout celui de » M. le Président de Menars, qui (possédoit) ce riche re» cueil de manuscr (aujourd'hui dans la Bibl. du Prince » Soubise) les autres inventaires de la Bibl. du Roi, » n°. 9430-9432, celui de M. le Président de Lamoignon » & plusieurs autres copies ne contiennent que six cens sept » vol. *in-fol.* &c ». *Voyez* Bibl. de la France, tom. II, pag. 71.

nes, Lettres, Titres originaux, Copies, Extraits, Eſtampes, Cartes, Plans, &c. fut porté à la Bibliotheque du Roi; & les différentes portions de ce cabinet furent partagées ſelon leurs matieres. Les Livres imprimés furent réunis au dépôt des Imprimés, les Manuſcrits au dépôt des Manuſcrits, les Eſtampes, Cartes, Plans, Deſſeins, &c. au cabinet des Eſtampes, la partie des Généalogies fut placée dans le cabinet généalogique, & tout ce qui concernoit le dépôt des affaires étrangeres fut dépoſé dans le cabinet du Louvre. Ce fonds, l'un des plus précieux de la Bibliotheque dans tous les genres, renferme un nombre conſidérable de Manuſcrits précieux ſur différentes matieres, entre leſquels on diſtingue,

1°. Plus de 80 vol. reliés en carton, dans leſquels ſont renfermés des titres originaux avec les ſceaux, & des copies & extraits de titres originaux avec les ſceaux deſſinés, & monumens concernant les Archevêques & Evêques, rangés par ordre alphabét. ſavoir, d'Agde, Angers, Aix, Arras, Avranches, Bayeux, Bazas, Beauvais, Beziers, Bordeaux, Cahors, Carcaſſone, Châlons, Chartres, Clermont, Coutances, Digne, Embrun, Evreux, St. Flour, Gap, Langres, Duman, Leſtoure, Limoges, Lizieux, Lombez, Maguelonne, Maillezais, Le Mans, Meaux, Mirepoix, Nantes, Narbonne, Nevers, Noyon, Pamiers, Rieux, Rouen, Rodez, St. Brieux, Séez, Senlis, Tarbes, Therouennne, Toulouſe, Tours, Treguier, Valence, Viviers, Xaintes, &c.

2°. Plus de 20 vol. de Titres originaux & Extraits, Armes & Tombeaux, concernant diverſes Abbayes, Abbés, Abbeſſes & Prieurs, de pluſieurs Provinces de France, &c.

3°. Environ 160 vol à dos rouge, & d'autres reliés en bazane, contenant des Lettres originales des Rois, Reines, Princes, Princeſſes, Miniſtres, Ambaſſadeurs, tant de France que des autres Royaumes

de l'Europe, depuis Charles VII jusqu'au Régne de Louis le Grand ; & plusieurs Mémoires de ces différens Régnes, avec des Etats des Maisons de plusieurs Rois, Princes & Princesses de France & autres.

4°. Environ 110 vol. de Mémoires, Dépêches, Lettres, &c. concernant plusieurs Ambassades de France dans les Pays étrangers, & les Ambassades des Pays étrangers en France.

5°. Un recueil considérable de Chartes & Cartulaires de plusieurs Eglises & Monasteres du Royaume ; ces Chartres sont en original, avec les sceaux, & conservées dans des porte-feuilles.

En donnant ici une liste des Eglises dont ces Chartes & Cartulaires font mention, nous y joignons le n°. qui leur est actuellement assigné dans la Bibliotheque du Roi, afin de trouver sur le champ ces différens recueils. Cette liste contient non-seulement les notices des Chartes & Cartulaires tirés du fonds de Gaignieres, mais encore celles des autres fonds du Roi. Nous avons suivi l'ordre des numéros & celui des Evêchés, Abbayes & Monasteres, dans lesquels ils sont rangés. Nous y avons joint aussi les notices de quelques Chartes, Cartulaires & Titres de plusieurs de nos Rois. Ceux des articles qui nont point de numeros, & qui se trouvent placés à la suite des autres, sont ceux de nouvelle acquisition ou ceux conservés séparément dans les différens fonds.

Nous avons eu soin de les citer & d'y joindre les numeros ou lettres qui leur sont assignés dans ces fonds particuliers.

NOTICES

NOTICES

Des Chartes, Cartulaires, &c. des Egliſes de France & autres, tirées des différens fonds qui compoſent le dépôt des Manuſc. (1)

MANUSCRITS LATINS.

5149. Bulle de Sixte IV, pour la réformation de l'Ordre de Fontevrauld, de l'an 1474 & 1475.
Projet de la réformation des Feuillans, dreſſé le 20 Mars 1589.

5185. Cartulaire des Archevêques de Paris, copié au 18e. ſiécle.

5185. Cartulaires de l'Egliſe de Paris, copiés au 18e.
A. B. C. ſiécle.

5185. Copie du Cartulaire de l'Egliſe Collégiale de St.
D. Cloud, dans le Diocèſe de Paris.

5185. Cartulaire de Meaux, copié au 18e. ſiécle.
F.

5185. Cartulaire des Evêques de Chartres, copié au
H. 18e. ſiécle.

5185. Cartulaire du Chapitre de Chartres, copié au
J. 18e. ſiécle.

5186. Actes de l'Egliſe de Lyon, depuis l'année 1331, juſqu'en 1436.

(1) Nous avons préféré l'ordre des Fonds à tout autre, afin d'éviter de repéter à chaque article l'indication particuliere de tel ou tel Fonds; ainſi chaque Fonds ſe trouve ſeparé, & eſt placé comme titre à la tête des Notices qui en dépendent.

5187. Registre de certains usages touchant l'administration du Siége Archiépiscopal de Lyon, depuis l'an 1365, jusqu'en 1373.

5188. 5189. Cartulaires de l'Eglise de Chartres, de l'an 1329 & suiv. écrit au 14 & 16e. siécle.

5190. Registre de l'Official de Langres, environ de l'an 1330, jusqu'en 1343, écrit au 14e. siécle.

5195. Epoques de la fondation des différentes Abbayes de Normandie, écrit. du 15e. siécle.

5197. Noms des Eglises paroissiales du Diocèse de Rouen, & combien chacune de ses Paroisses doit au trésor du Chapitre de l'Eglise de Rouen; écrit. en 1431.

5197. A. Chartes concernant les fondations faites à l'Eglise de Rouen, par le Pape Clément VI.

5199. Recueil de Pouillés, des Diocèses de Rouen, Angers, Beauvais, Paris & autres, écrit au 16e. siécle.

5201. A. Chartes de l'Eglise d'Evreux, depuis l'année 1254, jusqu'en 1591.

5207. Copie d'un registre de l'Evêché de Nevers, écrite au 14e. siécle.

5207. A. Chartes de l'Eglise de Metz, depuis l'an 1288, jusqu'en 1516.

5208. Registre des bénéfices & de leur collation dans la ville & le Diocèse de Toul, dressé en 1402, écrit au 16e. siécle.

5210. Anciens usages de l'Eglise Métrop. de Moutier, de l'an 1369, écrit. au 15. siecle.

5211. A. Cartulaire de l'Evêché de Châlons, copié au 18e. siécle.

5211. B. Cartulaire du Chapitre du Mans, copié au 18e. siécle.

5211. C. Cartulaire de l'Evêché de Dol, copié au 18e. siécle.

5211. D. Chartes de St. Paul de Narbonne, depuis 1007, jusqu'en 1525.

5214. Recueil d'Extraits de Cartulaires des Eglises & Monasteres de Vienne, de St. Venné, de Verdun, de Cluny & de l'Eglise Cathédrale de Chartres.

5215. Cartulaire de l'Evêché de Grenoble : copié au 18e. siécle.

5218. Cartulaires, ou Etats des Bénéfices des Diocèses d'Amiens, Paris, Troyes, Langres, Rouen, Beauvais, Soissons, Chartres, Laudun, Lizieux, Sens, Orléans, Reims, Meaux, Angers, &c.

Dénombrement des Bénéfices en l'exemption de St. Denis en France, étant en la collation de l'Abbé dudit lieu, &c.

Dénombrement des Bénéfices à l'exemption du Monast. de Cluny, &c. man. du 16e. siécle.

5219. Chartes concernant différentes Eglises de France.

5220. Bulles & états des dépenses faites pour les Bulles des Eglises, Monasteres, Abbayes du Royaume de France ; écrit. du 16e. siécle.

5221. Priviléges accordés par Clément VI, & autres, aux Monasteres & aux Comtes d'Avignon, écrit. du 15e. siécle.

5411. Cartulaire de Casaure en Italie, écrit. du 14e. siécle.

5413. Cartulaire de S. Magloire de Paris, écrit en 1330.

5414. Autre Cartulaire de St. Magloire, depuis l'an 1214, jusqu'en 1296, copié au 18e. siécle.

5414. A. Lettres de Louis VII, & de Philippe IV Rois de France, concernant l'Eglise de St. Magloire, années 1159 & 1314.

Plusieurs autres Lettres, Actes, &c. des Rois de France, concernant diverses Eglises & Hôpitaux, &c.

5415. Cartulaire de l'Abbaye de St. Denis en France, écrit au 14e. siécle.

5416. Cartulaire de St Maur-des-Fossés, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5417. Cartulaire de St. Pere de Chartres, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5418. Cartulaire du Monastere de Ste. Marie de Josaphat, Ordre St. Benoît, Dioc. de Chartres, copié au 16e. siécle.

5419. Cartulaire de la Trinité de Vandôme, Ordre de St. Benoît, dans le Diocèse de Chartres, aujourd'hui dans celui de Blois, copié au 18e. siécle.

5420. Cartulaire du Monastere de S. Mesmin ou Micy, près Orléans, copié au 18e. siécle.

5421. Cartulaire d'Ainé-les-Lyons, Ordre de Saint Benoît, écrit l'an 1519.

5422. Cartulaire de St. Martin d'Autun, Ordre St. Benoît, écrit en 1452.

5423. Cartulaire de St. Ouen de Rouen, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5423. A. Cartulaire du Monastere de St. George, proche Rouen, copié au 18e. siécle.

5424. Cartulaire du Monastere de Jumiege, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5425. Cartulaire du Monastere de St. Vandrille, Ordre St. Benoît, Diocèse de Rouen, copié au 18e. siécle.

5429. Recueil de Chartes originales, depuis 1220, jusqu'en 1479, avec leurs sceaux, concernant le Monastere de St. Sauveur d'Evreux.

5430. Chronique de la fondation du Monastere du Mont-Saint-Michel, écrite au 15e. siécle.

5430. A. Cartulaire de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, Diocèse d'Avranches, copié au 18e. siécle.

5431. Cartulaire de Senuc, Prieuré dépendant de St. Remi de Reims, écrit au 16e. siécle.

5432. Cartulaire du Monastere de Montier-Ramey, Diocèse de Troyes, écrit au 14e. siécle.

5433. Autre Cartulaire de Montier-Ramey, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Troyes, écrit au 17e. siécle.

5434. Cartulaire de l'Eglise de Royal-lieu, commençant en 1358, écrit au 17e. siécle.

5435. Cartulaire du Monastere de St. Vannes de Verdun, Ordre St. Benoît, écrit au 16e. siécle.

5436. Chartes copiées d'après un Cartulaire du Monastere de Gorze, Ordre St. Benoît, en Lorraine, du 17e. siécle.

5438. Chronique du Monastere de St. Bertin, Ordre de St. Benoît, Diocèse de St. Omer, commençant en 1471, écrit au 17e. siécle.

5439. Cartulaire du Monastere de St. Bertin, à St. Omer, transcrit au 17e. siécle.

5439. A. Cartulaire du Monastere de Morigny, Diocèse de Sens, depuis 1112, jusqu'en 1257, transcrit au 17e. siécle.

5440. Annales du Monastere d'Anchin, depuis l'an 1149, jusqu'en 1288.

5441. Cartulaire du Monastere de Marmoutiers de Tours, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5442. Autre Cartulaire du Monastere de Marmoutiers, écrit au 12e. siécle.

5443. Cartulaire du Monastere de St. Julien de Tours, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5444. } Cartulaires du Monastere de St. Vincent du
5445. } Mans, Ordre des Bénédictins, copiés au 18e. siécle.

5446. Cartulaire de St. Serge d'Angers, Ordre St. Benoît, copié au 18e. siécle.

5447. Cartulaire du Prieuré de Gouiz, dépendant de Saint-Aubain d'Angers, écrit en 1541.

5448. De l'institution, constitution & priviléges de

l'Abbye de Charroux, Diocèse de Poitiers, réunie en 1760 à la Collégiale de Brioude, manuscrit du 16e. siécle.

5449. Cartulaire du Monastere de St. Jouin-les-Marnes, Ordre St. Benoît, Diocèse de Poitiers, copié au 18e. siécle.

5450. Cartulaire du Monastere de Noaillé, Ordre St. Benoît, Diocèse de Poitiers, copié au 18e. siécle.

5451. Cartulaire de St. Jean d'Angeli, Ordre St. Benoît, Diocèse de la Rochelle, écrit au 17e. siécle.

5452. Chronique du Monastere de St. Martin de Limoges, Ordre St. Benoît, écrite au 14e. siécle.

5453. Cartulaire du Monastere de St. Pere Vigeois, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Limoges, copié au 18e. siécle.

5454. Cartulaire du Monastere de Saucilange, proche Clermont, écrit au 17e. siécle.

5455. Chartes du Monastere de Notre-Dame de Grasse, Ordre St. Benoît, depuis l'an 886, jusqu'en 1431.

5456. Priviléges, Testamens, Concessions, &c. des Rois de France, Princes & autres, en faveur de diverses Eglises de Grenoble, St. Etienne de Laon & autres, copies collationnées au 17e. siécle.

5456. A. Cartulaire du Monastere de St. Chafre, Diocèse d'Aneci, copié au 17e. siécle.

5457. Bulle d'Honoré II, donnée l'an 1125, pour confirmer les Priviléges accordés en faveur du Monastere de Psalmodi, Ordre St. Benoît, Diocèse de Beziers, transcrite au 16e. siécle.

5457. A. Bulle de Grégoire II, touchant l'Abbaye de Bernay & les Freres Mineurs, de l'an 1370.

5458. Cartulaire du Monaſtere de Cluni dans le Maconnois, Ordre de St. Benoit, commençant à la fondation de ce Monaſtere, juſqu'à l'an 1300, tranſcrit au 14e. ſiécle.

5459. Autre Cartulaire du Monaſtere de Cluni, copié en 1701.

5460. Cartulaire de St. Pierre de Lihons, Ordre de Cluni, Diocèſe d'Amiens, tranſcrit au 14 & 15e. ſiécle.

5460. A. Cartulaire du Monaſtere St. Jean du Mont, Ordre de Cluni, écrit au 14e. ſiécle.

5461. Recueil de Chartes, concernant l'Ordre de Cluni, depuis l'an 1221, juſqu'en 1455.

5462. Cartulaire du Monaſtere de Notre-Dame du Val, près Pontoiſe, Diocèſe de Paris, copié au 18e. ſiécle.

5463. Cartulaire de Ste. Marie de la Buſſiere, Ordre de Cîteaux, dans le Diocèſe d'Autun, écrit au 14e. ſiécle.

5464. Quatre cartons contenant environ 250 Chartes de l'Abbaye de Lanoue, avec les ſceaux en Cire.

5465. Cartulaire du Monaſtere de Pontigny, Ordre de Cîteaux, écrit au 14e. ſiécle.

5466. Cartulaire du Monaſtere de Barbeaux, Ordre de Cîteaux, écrit au 17e. ſiécle.

5467. Cartulaire du Monaſtere de Joui, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Sens, copié au 18e. ſiécle.

5468. Chartes de l'Abbaye de Vauluiſet, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Sens, copiées au 18e. ſiécle.

5469. Cartulaire du Monaſtere de Prully, Diocèſe de Sens, copié au 18e. ſiécle.

5470. Cartulaire du Monaſtere de Long-Pont, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Sens, copié au 18e. ſiécle.

5471. Cartulaire du Monaſtere de Ste. Marie de Froid-

mond, Ordre de Cîteaux, dans le Diocèse de Beauvais.

5472. Cartulaire du Monastere de Royaumont, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Beauvais, copié au 18e. siécle.

5473. Cartulaire du Monastere de Ourcamp, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Noyon, copié au 18e. siécle.

5474. Cartulaire de Ste Marie de Perseigne, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, copié au 18e. siécle.

5475. Cartulaire du Monastere de Fontaine-Daniel, Ordre de Cîteaux Diocèse du Mans, copié au 18e. siécle.

5476. Chartes de l'Abbaye de la Vieuville, Diocèse de Dol, Ordre de Cîteaux, copiées au 18e. siécle.

5477. Chartes accordées par Innocent IV & Clément VI à l'Ordre des Cîteaux, transcrites au 14e. siécle.

5477. A. Autres Chartes accordées aux Moines de Miremond, Ordre de Cîteaux, par Blanche & Theobaldus son fils, Comte de Champagne, écrites au 14e. siécle.

5478. Cartulaire de l'Abbaye du Mont-Saint-Martin, Ordre de Prémontrés, Diocèse de Cambrai, écrit au 14e. siécle.

5479. Cartulaire de St. Evode de Braine, Ordre de Prémontrés, Diocèse de Soissons, copié au 18e. siécle.

5480. Cartulaire du Monastere de Fontevrauld, Diocèse de Poitiers, copié au 18e. siécle.

5481. Cartulaires des Monasteres de St. Cheron & St. Jean en Vallée, Ordre de St. Augustin, Diocèse de Chartres, copiés au 18e. siécle.

5481. A. Chartes du Monastere de St. Pierre de Lierru, Ordre St. Augustin, Diocèse d'Evreux,

depuis l'an 1475, jusqu'en 1523, avec les Sceaux.

5482. Cartulaire du Monastere de Jard, Ordre St. Augustin. Dioc. de Sens, copié au 18e. siécle.

5483. Histoire des Abbés du Monastere de Hennin, Ordre de St. Augustin, dans le Diocèse d'Arras, écrit au 17e. siécle.

5484. Cartulaire du Monastere de Saint Launi de Thouars, Ordre de St. Augustin, Diocèse de Poitiers, copié au 18e. siécle.

5485. Diverses Chartes des Ordres de St. Benoît, de Cluni, de Cîteaux, de St. Augustin & de Prémontrés.

5486. L'origine des Freres Prêcheurs, & les fondations anciennes faites dans plusieurs Couvents dudit ordre, Manusc. écrit au 17e. siécle.

5487. } Actes des Chapitres des Dominicains de Pro-
5488. } vence, depuis 1220, jusqu'en 1342, Manusc. du 17e. siécle.

5489. Constitution du Pape Clément X, faite par testament, aux Capucins de Paris, Manusc. écrit en 1609.

5490 Chartes des Chevaliers du Temple, depuis 1200, jusques 1346, avec les sceaux.

5491. Chartes du Prieuré de Corbeil, de l'an 1224.

5492. Chartes de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, depuis l'an 1215, jusqu'en 1404 avec les sceaux.

5493. }
5494. } Manuscrits concernant la Sorbonne, la fa-
5495. } culté de Théologie, l'Université, les Collé-
5496. } ges de Paris, &c.
5497. }

5494. A. Regiſtre écrit par les Prieurs du Collége de Sorbonne, depuis l'année 1430, jusq. 1483.

5506. A. Différent des Freres de la Rose-Croix.

5526. Cartulaire des Archevêques de Paris, du 13 & 14e. siécle.

5527. Histoire des fondations des Eglises de Chartres, du 16e. siécle.

5528. Cartulaire des Eglises de Meaux, du 14e. siécle.

5529. Visites des Eglises, Monasteres, &c. de la Ville & du Diocèse de Lyon, de l'an 1468.

5529, A. Cartulaire de l'Eglise de St. Denis de Vergiace, Diocèse d'Autun, du 14e. siécle.

5529. B. Les Droits, Héritages, Coutumes de l'Eglise Paroissiale de Thoisy, au Diocèse d'Autun, écrit l'an 1380.

5530. Chronique de l'Eglise de Rouen, commençant à l'année 1380, manusc. du 16e. siécle.

5533. Statuts de l'Evêque Thomas de Toul, ou Charte de la Commune de Toul, donnée au mois de Janvier 1330.

5533. A. Chronique d'Arras, de Cambray & des Eglises desdites Villes, du 14e. siécle.

5525. Catalogue des Bénéfices & Archidiaconats de la ville d'Amiens & du Comté de Ponthieu, du 16e. siécle.

5535. A. Cartulaire des Doyens & du Chapitre de Saint Martin de Tour, &c. écrit au 16e. siécle.

5537. Priviléges accordés par les Papes & Empereurs à l'Eglise d'Arles; du 10 & 11e. siécle.

5540. Cartulaire de l'Eglise de Glascow en Ecosse, copié en 1697.

5645. 5646. L'origine & les progrès, &c. de la Congrégation de Ste. Justine de Padoue, Ordre St. Benoît, depuis l'an 1409, jusqu'en 1619, écrit au 15e. siécle.

5648. Cartulaire de l'Abbaye de Morigny, Ordre St. Benoît, proche Estampes, Diocèse de Sens, depuis l'année 1085, jusqu'en 1258, écrit au 13e. siécle.

5649. Cartulaire de l'Abbaye de Tenailles, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Laon, écrit au 14e. siécle.

5650. Cartulaire du Monaſtere de la Ste. Trinité de Caen, écrit au 14e. ſiécle.

5651. Chronique des Abbés & des Bienfaiteurs du Monaſtere de St. Benigne de Dijon, au 16e. ſiécle.

5652. Hiſtoire du Monaſtere de Condome, ordre de St. Benoît, écrite au 14e. ſiécle.

5654. Catalogue des Monaſteres & des Bénéfices dépendans de l'Ordre de Cluni, du 16e. ſiécle.

5657. Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe, à 5 l. — de Paris, du 14e. ſiécle.

5657. Regiſtres de la faculté de Théologie de Paris, A.B.C.D. depuis l'an 1030, juſqu'en 1694.

5657. Priviléges accordés au titre de Docteur en E. Médecine de l'Univerſité de Padoue, par Gabriël Naudé, en 1633.

5661. Collation & taxe des Bénéfices de la Ville & du Diocèſe de Tours, écrite au 15e. ſiécle.

5674. Catalogue des Abbés & Prieurs de l'Ordre de Grammont, écrit au 15e. ſiécle.

5682. Catalogue de tous les Monaſteres, & des Religeux de l'Ordre de Cîteaux, écrit en 1639.

5683. Cartulaire de l'Egliſe d'Acey, Diocèſe de Beſançon, Ordre de Cîteaux, au 14e. ſiécle.

5684. Abrégé des fondations du Monaſtere de Jonvilliers, Ordre des Prémontrés, Diocèſe de Toul, écrit au 16e. ſiécle.

5685.
5686. } Regiſtre d'Actes publiques, &c. de la Fa-
5687. } culté de Théologie de Paris, depuis l'année
5688. } 1604, juſqu'en 1622.
5689.

5940. La Décime des Egliſes de tout le Royaume de France; extrait du Greffe de la Chambre des Comptes, *fol.* 280. & ſuiv.

5943. Catalogue des Monaſteres dépendans de St. A. Martial de Limoges.

1954. Bulle de sécularisation des Religieux du Monastere de St. Millau, Diocèse de Bordeaux, accordée par Clément V.

1956. Bulle d'Urbain V, contenant la fondation du A. prieuré de Ville-claire.

Priviléges accordés par le Pape Clément V à l'Eglise de Bordeaux.

Divers Priviléges accordés au Monastere de Vendôme, par les Papes Alexandre II, Gregoire VII, Urbain II & Honoré II.

FONDS DE DOAT (1).

Notices des copies collationnées des Titres, Chartes & Cartulaires, faites par ordre de M. Colbert par le Président Doat, d'après les Titres originaux trouvés dans les Chambres des Comptes & Archives des Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés, &c. des Provinces de Guyenne, Languedoc & Pays de Foix.

1, 2. INVENTAIRE des Titres des Archives du Château de Pau. 2 *vol.*

3 Inventaire des Titres des Diocèses de Narbonne & Beziers, 1 *vol.*

4 Inventaire des Titres de Carcassonne, 1 *vol.*

5 Inv. des titres des Dioc. de Toulouse, Montauban, Lavaur, Mirepoix, Ausch & Tarbe, 1 *v.*

6 Inventaire des Titres des Diocèses d'Alby & Cahors, 1 *vol.*

(1) Tous les volumes qui composent le Fonds de Doat, sont de forme *in-fol.* & presque tous reliés en maroq. aux Armes de Colbert. *V.* ci-après, p. 205, art. Fonds de Doat.

Affaires générales de France.

7-10 Affaires de France, depuis 811 jusqu'en 1585, 4 *vol.*

Affaires Ecclésiastiques en général.

11-15 Affaires Ecclésiastiques de France, depuis 1170, jusqu'en 1584, 5 *vol.*

Croisades & Ordres Religieux.

16 Croisades, depuis 1245, jusqu'en 1405.
Ordres Religieux en général, depuis 1321, jusqu'en 1553, 1 *vol.*

17 Ordres de Cîteaux & Clairvaux, depuis 1088, jusqu'en 1488.
Ordre de Cluny, en 1181, 1162 & 1289.
Ordre de Gramont, en 1092 & 1317. 1 *vol.*

18, 19 Ordre des Freres Prêcheurs, depuis 1225, jusqu'en 1629.
Ordre des Freres Mineurs, depuis 1265, jusqu'en 1523.
Ordre des Religieuses de l'Annonciade de Bourges & d'Alby, en 1514, 2 *vol.*

20 Ordre des Augustins, depuis 1243, jusqu'en 1565.
Ordre des Carmes, depuis 1267, jusqu'en 1533. } 1 *vol.*

Mémoires, &c. concernant les Hérétiques Albigeois.

21-26 Interrogatoires & Sentences, depuis 1165, jusqu'en 1278, 6 *vol.*

27, 28 Sentences des Inquisiteurs, depuis 1318, jusqu'en 1329, 2 *vol.*

29, 30 Formules des Lettres, Sentences & autres Actes de l'Inquisition, 2 *vol.*

31-35 Diverses Pieces concernant les Hérétiques Albigeois, depuis 1209, jusqu'en 1635, 5 *vol.*

Divers Traités contre les Albigeois.

36-37 Pieces concernant les Juifs, depuis 1242, jusqu'en 1315, 2 *vol.*

Contrats de Mariages & Testamens.

38, 39 Contrats de Mariages, depuis 1157, jusqu'en 1489, 2 *vol.*

40-46 Testamens, depuis 930, jusqu'en 1634, 7 *vol.*

Provinces Ecclésiastiques.

Narbonne.

47 Vicomté de Narbonne, homages & fermens de fidélité de Narbonne, depuis 1110, jusqu'en 1432, 1 *vol.*

48-49 Vicomté de Narbonne, ventes & échanges, depuis 1035, jusqu'en 1655, 2 *vol.*

50-54 Ville de Narbonne, depuis 1166, jusqu'en 1561, 5 *vol.*

55-56 Cathédrale de Narbonne, depuis 816, jusqu'en 1547, 2 *vol.*

57 Eglise Collégiale de St. Paul de Narbonne, depuis 868, jusqu'en 1616, 1 *vol.*

58 Religieuses de la ville de Narbonne.
Prieuré de St. Benoît, Freres Prêcheurs, Cordeliers, Augustins, Abbaye de Caunes Ordre de S. Benoît, depuis 787, jusqu'en 1468, ville de Limoux, en 1226, 1318 & 1369.
Religieux de la Milice du Temple, du Diocèse de Narbonne, années 1258, 1259, 1261, 1260 & 1292, 1 *vol.*

59 Abbaye de Foinfroide, Ordre de Cîteaux, depuis 1114, jusqu'en 1546, 1 *vol.*

Beziers.

60 Ville de Beziers, Abbaye & Eglise Collégiale de S. Ambroise, depuis 1175, jusq. 1651.
Abbaye de St. Pierre de Joncels, Ordre de St. Benoît, en 1135, 1321 & 1503.
Abbaye de Villemagne, en 1205 & 1210.

Freres Prêcheurs, Carmes, Auguſtins & Cordeliers de Beziers, Religieuſes de Ste Claire, en 1260, 1 *vol.*

61, 63 Evêché & Cathédrale de Beziers, depuis 878, juſqu'en 1616, 3 *vol.*

Carcaſſonne.

64 Ville de Carcaſſone, depuis 876, juſq. 1608.
Freres Prêcheurs, Carmes & Auguſt. de Carc.
Acte ſur la poſſeſſion du St Suaire, 1 *vol.*

65 Evêché & Cathédrale de Carcaſſone, depuis 926, juſqu'en 1607, 1 *vol.*

66-68 Abbaye de la Grace, Ordre de St. Benoît, depuis 802, juſqu'en 1646, 3 *vol.*

69 Ville de Moncolieu, Diocèſe de Carcaſſonne, depuis 1378; juſqu'en 1513.
Abbaye de Moncolieu, Ordre de St. Benoît, depuis 815, juſqu'en 1565, 1 *vol.*

70 Abbaye de Villelongue, Ordre de Cîteaux, depuis 1145, juſqu'en 1428, 1 *vol.*

71 Abbaye de St. Hilaire, Ordre de St. Benoît, depuis 850, juſqu'en 1509.
Ville de Montival, depuis 1310, juſq. 1602.
Freres de la Penitence de Montival, en 1264.
Collégiale de St. Vincent de Montival, depuis 1317, juſqu'en 1542.
Carmes de Mont. en 1294, 1362 & 1590, 1 *v.*

Autres Suffragans de Narbonne.

Agde, Aleth, Lodeve, Montpellier, Niſmes, St. Pons & Uſez.

72 Ville & Evêché d'Agde depuis 1214, juſq. 1444.
Egliſe de St. Jean-Baptiſte & de St. Jean l'Evangéliſte de Pezenas, Diocèſe d'Agde, érigée en Collégiale, en 1600.
Abbaye de Ste. Marie d'Aleth, en 1155 & 1176.

Ville & Evêché de Lodeve, en 1290, 1400 & 1430.
Ville & Evêché de Montpellier autrefois Maguelonne, depuis 1208, jusqu'en 1376.
Evêché de Nismes, en 1228,
Abbaye de Psalmodie, en 1248.
Evêché de St. Pons de Thommieres, depuis, 1078, jusqu'en 1502.
Abbaye de St. Aignan, ou plutôt Aniane, Diocèse de Montpellier, donation faite à l'Evêque d'Uzès, en 1214, 1 *vol.*

Province de Toulouse, Ville & Religieux.

73 Ville de Toulouse, depuis 854, jusqu'en 1553.
Prieuré de Notre-Dame la Daurade, Ordre de St. Benoît, depuis 1077, jusqu'en 1535.
Augustins, Carmes, Freres Prêcheurs, Freres Mineurs & Sœurs Mineures de Toulouse, 1 *vol.*
74 Lettres d'Alphonse, comte de Toulouse, depuis 1229, jusqu'en 1271, 1 *vol.*
75 Reconnoissances des anciens Comtes de Toulouse, & homages rendus depuis 1229, jusqu'en 1303, 1 *vol.*
76-80 Abbaye du grand Selve, Ordre de Cîteaux, depuis 1113, jusqu'en 1514.
Abbaye d'Eaunes, Ordre de Cîteaux, en 1270, 5 *vol.*

Lavaur,

81 Ville & Evêché de Lavaur, depuis 1254, jusqu'en 1526.
Abbaye de Soreze, Ordre de St. Benoît, Château de Puy-Laurens, en 1263, 1 *vol.*

82 Evêché & Cathédrale de Mirepoix, depuis 1317, juſqu'en 1553.
Ville & Seigneurs de Mirepoix, depuis 1207, juſqu'en 1577.
Abbaye de St. Michel de Coxan, Ordre de St. Benoît, Diocèſe d'Elne, aujourd'hui Perpignan, juſqu'en 1263, 1 *vol.*
83-86 Abbaye de Bolbonne, Ordre de Cîteaux, depuis 962, juſqu'en 1605, 4 *vol.*
87,88 Ville de Montauban, depuis 1144, juſqu'en 1601, 2 *vol.*
89,90 Abbaye de St. Theodard, Ordre de St. Benoît, depuis 1121, juſqu'en 1317, qu'elle fut érigée en Evêché.
Evêché & Cathédrale de Montauban, depuis 1317, juſqu'en 1600
Collégiale de St. Etienne de Teſcon, depuis 1248, juſqu'en 1523, 2 *vol.*
91 92 Abbaye de Belleperche, Ordre de Cîteaux, depuis 1164, juſqu'en 1558.
Ville & Prieuré de Caſtel Sarrazins, depuis 1235, juſqu'en 1598, 2 *vol.*

Pamiers, Taraſcon, &c.

93 Ville de Pamiers, depuis 1232, juſq. 1545, 1 *v.*
94, 95 Abbaye de S. Antonin de Pamiers depuis 1111, juſqu'en 1294, qu'elle fut érigée en Evêché.
Evêché & Cathéd. de Pamiers, depuis 1294, juſqu'en 1581.
Ville de Taraſcon en Foix, depuis 1282, juſqu'en 1468.
Baſtide de Seron, dit Monteſquieu en Foix, depuis 1252, juſqu'en 1427, 2 *vol.*

Foix, Lectoure, &c.

96 Ville de Foix, depuis 1244, juſqu'en 1594.

Abbaye de St. Volusien de Foix, Ordre de St. Augustin, depuis 1144, jusqu'en 1549, 1 *v.*

97 Abbaye de St. Etienne du Maz d'Azil, Ordre de S. Benoît, autrefois du Diocèse de Toulouse, puis de Pamiers en 1294, & à présent du Dioc. de Rieux, dep. 1075, jusq. 1372.

Abbaye de Combelongue en Foix, Ordre de Prémontré, Dioc. de Couserans, en 1254, 1272 & 1302.

Abbaye de St. Orens de la Reule, Ordre de St. Ben. Dioc. de Tarbes, dep. 1009, jusq. 1494.

Abbaye des Filles de Salonques, Ordre de Cîteaux, Dioc. de Rieux, fondée en 1353, & depuis ruinée par les Hérétiques.

Ville de Lectoure, depuis 1294, jusq. 1447, 1 *v.*

Saint-Papoul.

98-102 Prieuré de Proüille, Religieuses de l'Ordre de St. Dominique, autrefois du Dioc. de Toulouse, puis de Pamiers, en 1294, & depuis 1317 de St. Papoul, dep. 1207, jusq. 1388.

Rieux.

Abbaye de S. Pierre de Lezat, Ordre de Cluni, autrefois du Dioc. de Toulouse, & depuis 1317 de celui de Rieux, depuis 726 ou environ, jusqu'en 1549, 5 *vol.*

Abbaye du Maz d'Azil, à présent du Dioc. de Rieux, *voyez* ci-dessus n° 96.

Province d'Alby.

103, 104 Ville d'Alby, depuis 1220 jusq. 1615, 2 *vol.*

105-112 Evêché & Cathédrale d'Alby, depuis 924, jusqu'en 1608, 8 *vol.*

113 Collégiale de St. Salvy, d'Alby, depuis 1075, jusqu'en 1591.

Freres Prêcheurs, Cordel. & Carmes d'Alby.
Prieuré de Notre-Dame de Fargues d'Alby, fondé en 1333, & donné en 1506, aux Religieuſes de l'Annonciade, depuis 1333, juſqu'en 1571.
Religieuſes de l'Annonciade établies à Rabaſteens, Dioc. d'Alby, en 1618, 1 *vol.*
114, 115 Abbaye de Candeil, Ordre de Cîteaux, Dioc. d'Alby, depuis 1153, juſq. 1586, 2 *vol.*
116 Ville de Gaillac, depuis 1221, juſq. 1517.
Abbaye de St. Michel de Gaillac, Ordre de St Benoît, depuis 972, juſq. 1537, 1 *vol.*
117 Dioc. d'Alby, Liſle & Rabaſteens, juſq. 1434.
Ville & Egliſe de Caſtres, Dioc. d'Alby, juſqu'en 1317, puis Evêché juſqu'en 1533.
Abbaye des Religieuſes de Vilmur, Ordre de Cîteaux, autrefois du Diocèſe d'Alby, & à préſent de celui de Caſtres.
Evêché de Mende, tranſaction de l'an 1306.
Guiennne & Bourdeaux, depuis 1313, juſqu'en 1515.
Evêché & Egliſe d'Agen, en 1270 & 1306.
Abbaye de Condom, Ordre de Cîteaux, du Dioc. d'Ageri, & puis Evêché en 1317.
Egliſe Cathédrale de Saintes (Province de Bourdeaux) en 1476.
Bourdeaux & Bourges diſputant de la primatie, (elle eſt adjugée à l'Arch. de Bourges.)
Egliſe de Bourges, en 1289 & 1341.
Prieuré de Cabrespines Ordre de St. Benoît, Diocèſe de Rhodez, dépendant de l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu de Clermont, 1290.
Abbaye de la Chaiſe-Dieu, Dioc. de Clermont, Ordre de St. Benoît, en 1306 & 1402.
Abbaye de Grand-Lieu ou Manlieu, Ordre de S. Ben. Dioc. de Clermont, juſq. 1226.

Evêché & Egliſe du Puy ou Vellay, depuis 1080, juſqu'en 1256, 1 *vol.*

Cahors, &c.

118, 119 Ville de Cahors, dep. 1203, juſq. 1509, 2 *v.*

120 Evêché & Cathédrale de Cahors, depuis 1166, juſqu'en 1621, 1 *vol.*

121 Egliſes de Cahors, Collége de Saint-Etienne de Rhodez; fondé à Cahors, par Bernard de Rhodez, Archevêque de Naples, en 1371, juſqu'en 1601.

Auguſtins & Freres Prêcheurs de Cahors, juſqu'en 1483, 1 *vol.*

122 Univerſité de Cahors, dep. 1332, juſq. 1538.

Collége Pellegny, fondé à Cahors, par Raymond & Hugues Pellegrini Freres, depuis 1331, juſqu'en 1530, 1 *vol*

123 Prieuré de Carennac, Ordre de Cluny, depuis 1175, juſqu'en 1442.

Abbaye de Mareillac, Ordre de S. Benoît, depuis environ 1100, juſqu'en 1594.

Prieuré des Filles de l'Hôpital de Beaulieu, Ordre de St. Jean de Jéruſalem, depuis 1250, juſqu'en 1661, 1 *vol.*

124 Pr. des Filles du Val de Paradis d'Eſpagnac, Ordre de S. Aug. depuis 1218, juſq. 1531.

Abbaye des Filles de Leime, autrement de la Grace-Dieu & du Deſert, Ordre de Cîteaux, depuis 1213, juſqu'en 1435.

Prieuré des Filles de l'Iſſac, tiré de l'Abbaye de Leime, depuis 1241, juſqu'en 1493.

Prieuré de S. Antonin, Ordre de St. Auguſt. Dioc. de Rodez, depuis le Roi Pepin, juſqu'en 1521, 1 *vol.*

125 Ville de Figeac, dep. 1318, juſqu'en 1471.

Freres Prêcheurs & Carmes de Figeac.

Ville de Capdinac, depuis 1214, juſq. 1446.

Eglise de Notre-Dame de Roc d'amour, depuis 1193, jusqu'en 1613, 1 *vol.*

126 Abbaye de St. Sauveur de Figeac, Ordre de Cluny, depuis 755, jusqu'en 1556.

Prieuré de Fons, Ordre de Cluny, dépend. de l'Abbaye de Figeac, depuis 959, jusqu'en 1493, 1 *vol.*

127 Ville de Moissac, Diocèse de Cahors, depuis 1197, jusqu'en 1519; 1 *vol.*

128-131 Abbaye de St. Pierre de Moissac, Ordre de Cluny, depuis 673, jusqu'en 1618.

Titres concernant l'Abbaye de Camprodon en Catalogne, dépendant de l'Abbaye de Moissac, depuis 1017, jusq. 1202, 4 *vol.*

Ville de Cajare, Dioc. de Cahors (*voy.* n°. 136.

Rodez.

132 Ville de Rodez depuis 1290, jusqu'en 1589.

Prieuré de S. Aurans de Rodez, depuis 1168. jusqu'en 1489.

Hôpital du Pas, depuis 1190, jusqu'en 1447.

Freres Prêcheurs & Cordeliers de Rodez, jusqu'en 1484.

Abbaye des Filles de St. Sernin de Rodez, Ordre de S. Benoît, depuis Louis le Débonnaire, jusqu'en 1529, 1 *vol.*

133 Evêché & Cathédrale de Rodez, depuis 1051, jusqu'en 1567, 1 *vol.*

134-136 Dormerie ou Hôpital de Ste Marie d'Aubrac, Ordre de St. Augustin, jusqu'en 1635.

Abbaye de Loc-Dieu, Ordre de Cîteaux, depuis 1124, jusqu'en 1532, 3 *vol.*

137 Prieuré ou Eglise Col. de N. D. de Beaumont, Ordre de S. Aug. depuis 1140, jusq. 1607.

Prieuré des S. Aug. de S. Geniez, jusq. 1430.

Prieuré ou Eglise Paroiſ. de N. D. de Senhac.
Ville Cajarc, Dioc. de Cahors, juſq. 1468, 1 *v.*

138, 139 Abbaye de Bonne-Combe, Ordre de Cîteaux, depuis 1168, juſqu'en 1531, 2 *vol.*

140-142 Abbaye de N. D. de Bonneval, Ordre de Cîteaux, depuis 1161, juſq. 1630, 3 *vol.*

143, 144 Abbaye de Ste. Foi de Conques, Ordre de St. Benoît, Dioc. de Rodez, depuis ſa fondation, juſqu'en 1571.

Prieuré de Colommier en Brie, dep. de l'Abbaye de Conques, depuis le tems du Roi Robert, juſqu'en 1488, 2 *vol.*

145 Ville de Millau, Diocèſe de Rodez, depuis 1070, juſqu'en 1587, 1 *vol.*

146 Ville de Nayac en Rouergue, Diocèſe de Rodez, depuis 1255, juſqu'en 1500.

Ville de St. Antonin, Diocèſe de Rodez, depuis 1085, juſqu'en 1601, 1 *vol.*

Prieuré de St. Antonin, *voy.* après le Prieuré d'Eſpagnac, n°. 123.

Prieuré Cabreſpines, *voy.* après l'Egliſe de Bourges, n°. 116.

147 Ville Franche en Rouergue, Diocèſe de Rodez, depuis 1256, juſqu'en 1588, 1 *vol.*

Vabres.

148 Evêché & Egliſe de Vabres, depuis ſa fondation juſqu'en 1560, 1 *vol.*

149 Ville de Ste. Afrique, en Rouergue, depuis 1238, juſqu'en 1453.

Abbaye des Filles de Nonanques, Ordre de Cîteaux, depuis 1139, juſqu'en 1440.

Abbaye de Nant, Ordre de St. Benoît, autrefois du Dioc. de Rodez, à préſent de celui de Vabres, depuis 1096, juſq. 1539, 1 *vol.*

150, 151 Titres concernant l'Abbaye de Salvanes, depuis l'an 1096, juſqu'en 1539, 2 *vol.*

Provinces Eccl. d'Auſch, d'Arles, d'Aix & d'Avignon.

152 Abbaye de la Caſe-Dieu, Ordre de Prémontré, Dioc. d'Auſch, dep. 1284, juſq. 1473
Egliſe de St. Pierre de Vie, Dioc. d'Auſch.
Abbaye de la Grace-Dieu, Ordre de Prémontré, au Dioc. d'Aix.
Abb. Combelongue, au Dioc. de Couſevans.
Ville de Lectoure, *voy.* après l'Abbaye du Maz d'Azil, n°. 96.
Abbaye de St. Sauveur de Bidaſche, Ordre de Prémont. Dioc. de Bayonne, Evêch. & Chap. de Courevans, un Acte de l'an 1256.
Abbaye de St. Ovens de la Reule, Dioc. de Tarbes. *Voy.* après l'Abb. du Maz d'Azil, n°. 96.
Prieuré de Madizan, au Dioc. de Tarbes, uni au Collége des Jéſuites de Toulouſe.
Egliſe de Ste. Quiterie, au Dioc. de Tarbes, en 1324.
Freres Prêcheurs & Religieuſes de St. Barthelemy d'Aix, en 1544.
Abbaye de St. Victore de Marſeille, depuis 1270, juſqu'en 1533.
Don de la moité de la Juſtice de la Ville de St. André-lèz-Avignon, fait au Roi Saint Louis, en 1226, par l'Abbé de St. André.
Ordonnances faites par les Capitaines d'Armes des Florentins, ſur le fait de leur Milice, en 1290, 1 *vol.*

Hommages de Languedoc.

153, 160 Ordonnances, hommages & reconnoiſſances de Languedoc, dep. 1068 juſq. 1569, 8 *vol.*

Bretagne, Lorraine, Catalogne.

161 Bretagne, depuis 1306, juſqu'en 1482.
Bar & Lorraine, depuis 1409, juſq. 1508

Evêché, Eglise & Abbaye d'Urgel en Catalogne, depuis 969, jusqu'en 1215, 1 *vol.*

162 Evêc. & Eglise d'Urgel, dep. 1231 jusq. 1418. Ville & Evêché de Vic en Catalogne, depuis 1224, jusqu'en 1398, 1 *vol.*

Castille, Aragon, Majorque.

163 Castille, Aragon & Majorque, depuis 1178, Jusqu'en 1527, 1 *vol.*

Titres de Foix.

164 Inventaires des Titres du Trésor de Foix & d'Armagnac, 1 *vol.*

165-240 Titres concernant les Comtes de Carcassonne & Vicomtes de Beziers, les Comtes de Foix, d'Armagnac & d'Albret, & les Rois de Nav. dep. 960, jusq. 1612, 76 *vol.*

241 Inv. des Titres de Perigord & de Limog. 1 *v.*

242-246 Titres des Comtes de Perigord & Vicomtes de Limoges, alliés dep. aux Maisons de Foix, d'Albret, depuis 1226, jusqu'en 1574, 5 *v.*

247 Titres des Vicomtes de Lomagne & d'Auvillar alliés aux Maisons de Foix & d'Albret, depuis 1251, jusqu'en 1343, 1 *vol.*

248 Titres des Vicomtes de l'Autrve, depuis 1181, jusqu'en 1557.

Titres des Comtes de Dreux, depuis 1180, jusqu'en 1515, 1 *vol.*

249-251 Inventaire des Titres des Archives de la Trésorerie de Toulouse, 3 *vol.*

252-254 Invent. des Titres & Arch. de Carcass. 3 *vol.*

255-257 Invent. des Titres de la Sénéchaussée de Nismes, 3 *vol.*

258 Registre des délibérations politiques de la Maison Consulaire de Nismes, dep. 1621, jusqu'en 1628, au mois de Juillet, 1 *vol.*

Fonds de Dufourny.

Après la mort de M. Caille Dufourny, Auditeur des Comptes de Lorraine, homme distingué par la parfaite connoissance qu'il avoit des anciens titres & de toutes les pieces historiques de cette Chambre, son Exécuteur testamentaire apporta, à la fin de Décembre 1713, à M. l'Abbé de Louvois, alors Bibliothécaire du Roi, l'inventaire des Titres, Papiers, Actes & renseignemens des Duchés de Lorraine & de Bar, fait & dressé en exécution des Ordres de S. M. par M. Dufourny lui-même, pendant les années 1697 & 1698; il étoit contenu en six grands porte-feuilles ou vol. avec deux autres pour les Tables. Ce recueil joint à ceux que le Roi avoit déja, & qui venoient de Chantereau le Fevre & de M. de Bretonvilliers, ne laissoient presque rien à désirer pour la connoissance des affaires de la Lorraine: mais d'abondantes moissons arrivées depuis environ trente ans, jointes à ce que la Bibl. avoit déja, firent connoître qu'il n'y avoit alors plus rien à desirer sur l'histoire de cette Province; & qu'on étoit parvenu à réunir en titres originaux, scellés, tout ce qui pouvoit y avoir d'intéressant sur l'histoire générale & particuliere, tant civile, politique, qu'ecclésiastique. Ce recueil inappréciable dans toutes ses parties, auquel ont travaillé MM. Lancelot, Duruel & autres, contient en outre un bon nombre de Cartulaires, & titres originaux scellés, bien intéressans pour beaucoup de Familles illustres de cette Province, comme Fiefs, Droits seigneuriaux, Droits domaniaux & autres.

Fonds de Louvois.

L'Abbé de Louvois, mort Bibliothécaire du Roi, légua par son testament ses Livres manusc. à la Biblio-

theque de Sa Majesté, comme une marque du desir qu'il avoit toujours eu de la perfectionner ; il ordonna que l'on y remît aussi ceux d'entre ses Livres imprimés qui pourroient n'y être pas. Ces Manusc. sont au nombre de 300 vol. presque tous récens; ils contiennent environ 100 vol. de Dépêches, Mémoires & Négociations, depuis 1640 jusqu'en 1660, un bon nombre de Procès-verbaux des Assemblées du Clergé, dix vol. de Mémoires concernant les Généralités du Royaume, 32 Porte-feuilles ou boëtes remplis de papiers concernant les affaires d'Etat, depuis l'année 1649 jusqu'en 1699, plusieurs vol. des Regîstres du Châtelet de Paris, originaux écrits sur velin, & plusieurs porte-feuilles & liasses où sont renfermés des papiers de famille & autres.

Fonds de la Mare.

Les Manusc. qui composent le fonds de la Mare, sont au nombre de 600 vol. & plus ; ils viennent de la succession du célebre Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Bourgogne, homme de beaucoup d'érudition, & connu par quelques Ouvrages historiques qu'il a donnés au Public. Après sa mort, son fils, Conseiller au même Parlement, vendit cette Bibliotheque à un Libraire de Paris ; celui-ci mit à part les Manuscrits, & les avoit revendus à un Libraire de Hollande. Le Régent en fut informé, & ne voulant pas permettre que ce recueil de Manuscrits passât dans les Pays étrangers, les fit arrêter par son ordre, presque dans l'instant même qu'on les alloit faire partir. Le dernier acquéreur fut remboursé de ce qu'ils lui avoient coûté, & ils furent remis à la Bibliotheque du Roi en 1718. Ces différens Manuscrits sont tous très-précieux pour l'Histoire de France, & contiennent plusieurs Traités particuliers sur l'origine des charges, offices & dignités de France.

Fonds de Baluze.

En 1719 le Roi fit l'acquisition du précieux cabinet du célebre Baluze, mort l'année précédente : ce Savant avoit eu la direction de la magnifique Bibliotheque de M. Colbert, dès l'an 1662. La passion que M. Baluze avoit naturellement pour les Livres, s'étoit réunie en lui au besoin qu'il eut de faire de grandes recherches pour les Ouvrages qui ont rendu son nom si célebre dans la République des Lettres. Il s'étoit formé une Bibliotheque riche en Livres imprimés, rare & précieuse en Manusc. Les Imprimés furent vendus à l'enchere, & les Manusc. furent achetés pour la Bibl. du Roi. M. l'Abbé Bignon en conclut le marché suivant les intentions & les ordres du Duc d'Orléans, & les engagemens que M. l'Abbé de Louvois avoit pris pour les procurer au Roi ; après que Dom Bernard de Montfaucon, Bénédictin, & le P. le Long de l'Oratoire, chargés de les examiner, en eurent fait l'estimation. Ces Manuscrits sont au nombre de mille, sans compter une très-grande quantité de Chartes originales, Bulles & plusieurs pieces détachées, toutes très-précieuses, parmi lesquelles on distingue :

1°. Environ 258 Bulles des Papes.

2°. Des Chartes originales, des Conciles, & Statuts de l'Ordre de Cluni, au nombre de plus de 220. Des Lettres concernant diverses autres Abbayes, Eglises, Monasteres, &c. avec des quittances des services communs du Pape & des Cardinaux, décimes, affaires ecclésiastiques, depuis le neuvieme siécle jusqu'au quinzieme.

3°. Nombre de Chartes des Rois de France, dont plusieurs regardent les monnoies ; ces Chartes commencent à Louis le Débonnaire & finissent à Louis XI.

4°. Lettres, Actes, Titres, &c. de différens Rois ;

Comtes, Ducs, Abbés & autres, concernant la Catalogne, l'Arragon & Maillorque

5°. Lettres, Actes, Conciles, Réglemens concernant le Languedoc, donnés par des Rois, Ducs, Seigneurs, Abbés & autres.

6°. Titres des Maisons de la Jugie, dans laquelle il y a eu deux Cardinaux.

7°. Un recueil de mélanges contenant Lettres, Décrets, Ordonnances, Testamens, Délibérations, &c. des Rois Philippe le Hardi, Louis Comte de Flandres, des Comtes de Forcalquier, de Charles II, Roi de Sicile, de l'Empereur Henri VII, de Jean, Cardinal de Clermont, de Raoul, Sire de Sendelay, Trésorier d'Angleterre, de l'Empereur Ferdinand au Pape, de Galeas Marie Sforce, Vicomte de Milan, des Universités de Paris, d'Orléans, d'Avignon, de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, & autres.

8°. Plusieurs recueils d'un grand nombre de Lettres originales du Duc d'Orléans Gaston, des Cardinaux de Richelieu & Mazarin, & de plusieurs autres Ministres, Agens & autres.

9°. Onze grands Rouleaux de pieces originales contenant :

1. Des Réglemens pour l'Agennois & le Quercy, faits par Guy, Fulcod & autres Commis d'Alphonse, Comte de Poitiers.

2. Recette de dépense des Domaines du Roi, où il y a beaucoup de choses curieuses pour l'Histoire de ce tems là, en l'année 1304.

3. Mises & dépenses pour le voyage de Charles, comte de Valois, Empereur de Constantinople.

4. Articles sur lesquels les Chevaliers de l'Ordre du Roi doivent être interrogés par ordre du Pape, année 1309.

5. Interrogatoire des Chevaliers Templiers en Auvergne.

6. Autre Interrogatoire des Templiers, au Diocèse de Nîsmes.

7. Lettres de Gilles, Archevêque de Narbonne, de l'an 1309, touchant les biens des Templiers, qui avoient été usurpés.

8 Comptes des taxes levées sur les usuriers.

9. Inventaire des Livres du Roi Charles V, qui étoient au Louvre, en trois chambres, fait & dressé par Gilles Mallet, en 1373.

10. Griefs du Maréchal de Boucicaut, Seigneur de Bourbon en Provence, présentés à la Reine, Comtesse de Provence, en l'année 1394.

10°. Plusieurs gros paquets & vol. des Ouvrages du célebre de Marca, Archev. de Paris, dont quelques-uns sont écrits de la propre main de ce Savant Prélat.

Fonds de de Mesmes.

Au mois de Février 1731, les Manuscrits qui avoient fait partie de la Bibliotheque de M. le premier Président de Mesmes, entrerent dans celle du Roi; Madame la Duchesse de Lorge, & Madame la Marquise d'Ambré, filles & héritieres de M. de Mesmes, les céderent au Roi pour le prix auquel ils furent estimés par M l'Abbé Sallier, alors Garde de la Bibliotheque du Roi. Ces Manuscrits, que l'on peut ranger sous trois classes, sont au nombre de plus de six cents vol. La premiere de ces classes comprend les Traités de Paix & d'Alliance avec les différentes Puissances de l'Europe; des Mémoires sur les forces & sur l'état de chaque Nation, sur les droits & les prétentions du Roi, des Ambassadeurs; des négociations, entr'autres celles de l'illustre Comte d'Avaux, depuis 1628 jusqu'en 1650, avec quelques autres pieces qui ont rapport aux affaires étrange-

Parmi les latins, françois & ceux des autres langues, il y en a d'uniques, & qu'on peut dire sans prix. Dans la seconde classe sont contenus les Manusc. modernes, non moins précieux pour notre Histoire, au nombre de 7601 vol. & plus, y compris 462 vol. du ministere du Cardinal Mazarin (1); le recueil de Doat (2); le recueil formé par les soins de M. Colbert lui même, des Titres, Mémoires, Instructions, Lettres, &c. concernant le Royaume & les affaires étrangeres en 524 vol. *in-fol.* & d'autres (3). La troisieme partie comprend, outre 60 Porte-feuilles de pieces originales sur diverses matieres, des Diplômes de nos Rois, en très-grand nombre, depuis Philippe Auguste jusqu'à François Ier. & une grande quantité d'autres Chartes originales que M. Colbert avoit tirées des Provinces, & principalement de Flandres.

Origine des Manuscrits qui composent le Fonds de Colbert.

Monsieur Colbert n'épargna rien pour se former une Bibliotheque recommandable par la rareté des Livres dont il fit l'acquisition, il en eut aussi beaucoup qui lui furent donnés. Vers l'année 1673, les Consuls d'Alep & de Cypre, pour faire leur cour à ce Ministre, s'empresserent à lui envoyer, du Levant, divers Manusc. grecs & orientaux : le Pere Besson, Jésuite, alors Missionnaire dans ces quartiers, fut

(1) Ce Recueil, appellé communément le Ministere du Cardinal Mazarin, a été porté au Louvre dans le dépôt des affaires étrangeres.

(2) Voyez ci-après à son article.

(3) Ce Recueil est conservé séparément dans la Bibliotheque du Roi, & porte le nom *des cinq cens de Colbert*.

chargé par ce Ministre, de faire la recherche des Manuscrits pour la Bibliotheque du Roi & la sienne ; ce Missionnaire, homme intelligent, fit les plus heureuses découvertes pour ces deux dépôts, & les enrichit par d'importantes acquisitions.

En 1674, M. Colbert fit acheter les Manuscrits de M. Chandelier, & il reçut en 1675, ceux dont Duchêne, fils du célebre André Duchesne, lui fit présent : on acheta pour lui, au mois de Juillet de la même année, tous les Manuscrits qui se trouverent à l'Inventaire de Claude Hardy, célebre Avocat, ensuite conseiller au Châtelet ; il y en avoit d'hébreux & de grecs, d'autres en langues orientales, d'autres en latin, & plusieurs originaux en langue françoise.

Cette même année (1675) la Bibl. de ce Ministre fut encore enrichie des Manusc. du Chapitre de Metz, en petit nombre à la vérité, mais infiniment précieux, n'y eût-il que la Bible originale de Charles le Chauve (1)

(1) Les Chanoines de S. Martin de Tours donnerent en 850. ou 851. cette fameuse Bible à Charles le Chauve. Ce fut Vivien, Abbé Commendataire de cette Abbaye, qui lui offrit ce Livre, accompagné de plusieurs Chanoines de la même Abbaye. Le P. Longueval (*Histoire de l'Eglise Gallic. tom. 6 pag.* 27.) Dom Calmet (*Biblioth. de Lorraine pref. n°. 33 pag.* 9) & le fameux Baluze (*Capit. Reg. Fr. tom. 2. pag.* 1572 *& seq.*) ont prétendu que cette Bible avoit été présentée à ce Prince par les Moines de S. Martin de Metz ; mais c'est une mépriſe corrigée par D. Mabillon (*de re Diplom. lib.* 5. *pag.* 364) & par D. Rivet (*Hist. Litter. tom.* 5, *pag.* 127.

A la tête de ce précieux Manuscrit, au milieu de la seconde page & dans les suivantes, on voit deux médailles en or avec leurs buſtes. La premiere porte cette Inscription : *David Rex Imperator*, & la seconde : *Karolus Rex Franco. (Francorum)*. On voit ensuite quatre pages divisées en deux colonnes renfermées dans des bandes dont le fond est pourpre, & les caracteres sont en or. L'écriture présente un discours en vers adressé au Roi Charlemagne, pour qui ce Livre avoit été probablement fait.

La premiere page de la Genese est à deux colonnes, & les

& les heures (1) mêmes dont se servoit cet Empereur ; monumens précieux de la piété de nos Princes de la première Race. Je crois qu'on ne sera pas fâché de voir

---

sept premières lignes sont sur un fond pourpre. Avant l'Exode, le Mont Sinaï est représenté. Il y a des peintures à la tête des Pseaumes, du Nouveau Testament, de l'Apocalypse, & un Tableau représentant l'Empereur (Charles le Chauve) sur son Trône, qui reçoit d'un air affable le Livre qu'on lui offre : il tient un Sceptre ou une Hafte ; à ses deux côtés sont deux Seigneurs de sa Cour ou deux Comtes, qui portent une Diadême, revêtus d'une courte Tunique, & par-dessus d'une Chlamyde attachée à l'épaule droite, & chaussés à l'antique. Celui qui est à droite est Vivien, qui tend la main vers le Livre qu'il présente au Roi. Deux Ecuyers viennent après, & sont placés un de chaque côté du Trône, remarquables par la forme de leurs casques. L'un d'eux soutient la hafte du Roi & son écu ; l'autre sa grande épée dans le fourreau. Chacun a sous sa Chlamyde l'ancien habit militaire qui avoit passé des Grecs aux Romains. Au haut du Tableau on voit une main ouverte & étendue qui sort d'un nuage, les doigts de laquelle jettent des rayons de lumière vers la tête de Charles. Aux deux angles d'en haut on voit deux Dames voilées, qui tiennent d'une main une palme, & de l'autre une couronne qu'elles présentent au Roi.

Les titres, les premières pages, les initiales de chaque alinea sont en lettres d'or. Il est à présumer que cette Bible avoit été faite pour Charlemagne ; mais ce prince étant mort, l'Abbé Vivien l'aura voulu offrir à Charles le Chauve, comme il est facile d'en juger par sa dédicace qu'il se trouva obligé de placer à la fin du volume, parce qu'il y en avoit une autre au commencement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en général l'écriture & sur-tout la minuscule convient mieux au tems de Charlemagne qu'à celui de Charles-le-Chauve ; elle sent plus la fin du huitième siécle, où le commencement du suivant, que son milieu.

(1) Ce Manuscrit unique est sans prix : la couverture est enrichie de pierreries & de deux bas-reliefs taillés dans l'ivoire, d'un beau travail & d'un fini parfait. Il y a grande apparence que Charles-le-Chauve l'avoit donné à ce Chapitre : ce qu'il y a de certain, c'est que ce Manuscrit a été fait par ordre de ce Prince & pour son usage. Dans des Litanies qui s'y trouvent, parlant à la première personne, il prie Dieu de le conserver lui Charles & sa femme Hirmindrude ; preuve incontestable que ce Manuscrit

ici la Lettre que ce Chapitre écrivit à ce Miniſtre, en envoyant le Livre d'Heures : la voici.

MONSEIGNEUR,

Le profond reſpect que nous avons pour Votre Excellence, & la conſidération du rang qu'elle tient dans le Royaume, nous ont fait recevoir avec joie la demande qui nous a été faite de ſa part des Heures de Saint Charlemagne, par M. de Morangis, Intendant en cette Province; nous vous l'offrons, Monſeigneur, d'autant plus volontiers, que cette piece eſt un des plus précieux joyaux de notre tréſor, & qui a ſon éloge particulier dans l'Hiſtoire des Evêques, compoſée par M. de Madaure. Agréez donc, Monſeigneur, ce Préſent que nous faiſons à votre Excellence de tous nos cœurs, & permettez-nous d'y joindre nos vœux pour ſa proſpérité & ſa conſervation, &c.

GODEFFROY,
Secrétaire.

A Metz, le 24 Octobre 1674.

---

crit fut fait avant l'an 869. où mourut cette Princeſſe. La figure de Charles-le-Chauve eſt à la tête du Livre, il eſt ſur une eſpece de trône fort large, ayant ſous lui un couſſin qui excéde cette largeur : il tient de la main droite un Sceptre qui eſt orné d'une fleur-de-lys au bout : il tient de la gauche un caſque marqué d'une croix ſur le devant. Il porte une chlamyde ou manteau attachée à l'épaule. Sa couronne n'eſt qu'un cercle ſurhauſſé de quelques fleurs-de-lys. Une main ouverte deſcend du ciel, ſur ſa tête. (On prétend que de là pourroit venir cette main de juſtice que nos Rois prennent à leur couronnement ; ces mains ſe voient auſſi quelquefois ſur les médailles des Empereurs de Conſtantinople). Au haut de la figure ſont deux vers latins, qui marquent que Charles, couronné de gloire eſt ſemblable à Joſias, & comparable à Théodoſe. Toutes les lettres de ce beau Manuſc. ſont en or, & parfaitement bien conſervées. Ce Manuſc. eſt de forme *in-4°.* il eſt renfermé dans un étui doublé de velours cramoiſi, & couvert de maroq. rouge, aux armes & avec le chiffre de Colbert.

Après la mort de M. Baleſdens, de l'Académie Françoiſe (en 1676), on acheta pour la Bibliotheque de M. Colbert, tous les Manuſc. que ce Savant avoit ramaſſés pendant toute ſa vie.

L'année ſuivante, il vint encore à M. Colbert des Manuſcrits de toutes les ſortes; ceux de l'Abbaye de Mortemer; ceux que lui vendirent Villery & Aubouyn, Libraires, & ceux de M. Mareſte d'Algé, qui lui furent envoyés de Rouen par M. Pelot, premier Préſident du Parlement de Normandie.

L'année 1678 vit entrer dans la Bibliotheque du Miniſtre, les Manuſcrits tirés des Archives de l'Abbaye de Moiſſac, par M. Foucault, Commiſſaire départi en la Généralité de Montauban, & envoyés à Paris par le même Intendant.

L'année ſuivante, Madame la Ducheſſe de Vivonne donna à M. Colbert un nombre conſidérable de Manuſc. précieux, parmi leſquels il y avoit deux cens quarante-deux vol. grecs. Cette même année M. Bouchu, Intendant du Dauphiné, & l'Evêque de St. Malo en envoyerent un aſſez bon nombre, qui lui furent également donnés.

Le ſieur Boudon, Secrétaire de M. d'Agueſſeau, Intendant de Languedoc, fit remettre en 1680, dans cette même Bibliotheque, cent quarante Manuſcrits, & M. d'Agueſſeau lui-même y envoya de Toulouſe ceux de la Bibliotheque du Collége de Foix, au nombre d'environ trois cens cinquante.

Parmi ces Manuſcrits remis dans la Bibliotheque de ce Miniſtre, pendant les années 1682 & 1683, on compte ceux qui ont été donnés par M. de Rignac, Conſeiller de la Cour des Aydes de Montpellier; ceux qui arriverent de Lille en Flandres, envoyés par M. Godefroy; ceux qui furent achetés des Moines de l'Abbaye de Foucarmont, quelques autres tirés de l'Hôtel de Ville de Rouen & donnés au Miniſtre; ceux qui furent achetés de la Bibliotheque de M. de

Montmort, Maître des Requêtes; ceux que le sieur Boudon envoya encore; ceux de M. Puget, envoyés aussi en 1685 par M. d'Agueſſeau; & enfin ceux de l'Abbaye de Bonport, au nombre de vingt-ſept Manuſcrits, qui y furent réunis l'année ſuivante.

Ce ſont là les ſources d'où s'eſt formé cet amas précieux de Manuſcrits, l'un des plus beaux recueils qu'on ait encore vus, & qui a tout d'un coup augmenté ſi conſidérablement la Bibliotheque de Sa Majeſté.

Fonds de Doat.

M. Colbert ayant conçu le deſſein de faire faire des copies authentiques des Titres & des autres Monumens hiſtoriques, conſervés dans les Archives des Provinces de France, n'épargna rien pour mettre à exécution un ſi beau deſſein. M. Doat, Préſident de la Chambre des Comptes de Navarre, fut chargé en ſon nom (vers l'an 1667) de lui faire copier les anciens Titres qu'il trouveroit en Bearn. Celui-ci s'étant acquitté avec zele de ſa commiſſion, & ayant envoyé à Paris pluſieurs ballots remplis de pieces curieuſes & ſingulieres, le Miniſtre voulut autoriſer, du nom du Roi les opérations du Préſident, non-ſeulement en Languedoc & au pays de Foix, mais encore dans la Province de Guyenne; il fit expédier à cet effet des Lettres-Patentes (1), par leſquelles M. Doat fut auto-

(1) Ces Lettres-Patentes parurent imprimées dans le tems. Voici en abrégé ce qu'elles contiennent.

» Nous vous commettons, eſt-il dit dans ces Lettres, en » parlant de M. Doat, ordonnons & députons, pour vous » tranſporter dans tous les tréſors de nos Chartes, & dans » toutes les archives des Villes & Lieux, Archevêchés, » Evêchés, Abbayes, Prieurés, Commanderies & autres » Communautés Eccléſiaſtiques & ſéculieres..... & dans » les archives des Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs

risé de se transporter dans tous les trésors de Chartes desdites Provinces, ainsi que dans les Archives des Villes, dans les Communautés, Couvens, Abbayes, Prieurés, &c. &c. & généralement par-tout où il le jugeroit convenable, pour le bien de son travail, & de se faire représenter & délivrer tous les titres qu'il croiroit nécessaires, pour la conservation des Droits de la Couronne & pour l'Histoire, de les faire copier, collationner & signer, ensuite d'envoyer lesdites copies au Garde de la Bibliotheque du Roi.

Outre ces Lettres qui regardent le Président Doat, il y en eut encore pour d'autres Provinces. Le sieur Aland, Président à l'Election de Grenoble, fut chargé de visiter les Archives de Dauphiné : M. Godefroy, Garde des Archives de Flandres, ayant reçu des ordres pareils, ne se borna pas à envoyer des copies, mais il y joignit encore un nombre considérable de Titres originaux de cette Province. Cette abondante récolte fait un des plus importans recueils Manusc. de la Bibl. de S. M. il contient environ 109 vol. Une collection si précieuse devient pour les Familles, les Communautés & Abbayes des Provinces de Béarn, de Languedoc, & autres ; une source abondante, où il leur

» Commandeurs, qui en pourroient avoir de *séparées* de » celles de leurs Chapitres, vous faire représenter & délivrer » tous les titres que vous jugerez nécessaires *pour la conser-* » *vation des Droits de notre Couronne, & pour servir à* » *l'Histoire*. pour en faire des copies, que vous ferez col- » lationner en votre présence, par votre Greffier, dont » vous signerez les Actes, ... Voulons qu'à cet effet les » Gardes des trésors de nos Chartes & des archives de nos » Provinces de *Guyenne*, & de *Languedoc & Pays de Foix*, » & tous autres qui seront chargés desdits titres, & qui » les auront en leur pouvoir, soient tenus de vous les re- » présenter, & vous délivrer ceux que vous aurez choisis » pour en faire des copies . . . . *pour ce fait*, est-il ex- » pressément ajouté, *être les copies ainsi par vous extrai-* » *tes, envoyées au Garde de notre Bibliothèque Royale* ».

eſt facile de retrouver une infinité de Titres qui peuvent avoir été égarés, perdus ou incendiés. Ces copies faites & collationnées, en vertu de Lettres-Patentes, tiennent lieu au beſoin des Titres mêmes ſur leſquels ces copies ont été faites.

Fonds de Cangé.

Par un travail aſſidu d'un grand nombre d'années, M. de Cangé s'étoit formé depuis long-tems un cabinet, où il avoit tâché de raſſembler avec choix, preſque tout ce que notre Hiſtoire & notre Poéſie, notre Littérature & nos aménités françoiſes ont de plus ſingulier. Il fut aſſez heureux pour y réuſſir, & de réunir ces différentes parties à un tel point que perſonne avant lui ne l'avoit encore égalé : il en avoit fait imprimer le Catalogue, dans le tems même que le Roi avoit ordonné de vendre les Livres doubles de ſa Bibliotheque. La Cour crut devoir profiter de cette circonſtance, pour mettre dans la Bibliotheque de Sa Majeſté une infinité de vol. imprimés rares, & qu'on ne pouvoit plus trouver, & environ 200 vol. manuſc. également rares & précieux ſur notre Hiſtoire & notre Poéſie ; on traita avec M. de Cangé, & le Roi acquit ce précieux recueil. Le marché en fut conclu au mois de Juillet 1733, & eut ſon exécution dans le mois d'Août ſuivant, que les Livres imp. & manuſc. de M. de Cangé furent tranſportés dans la Bibliotheque Royale. Ces Manuſcrits, tant anciens que modernes, ſont tous très-bien conſervés & proprement reliés.

Fonds de Lancelot.

La capacité & les talens de M. Lancelot lui mériterent la place qu'il rempliſſoit avec honneur dans l'Académie des Belles-Lettres, & la confiance du Miniſtre dans les emplois importans dont il étoit chargé. M.

Lancelot aimoit les Livres & avoit amassé une riche Bibliotheque : l'Histoire de France fut l'objet principal & le triomphe de ses recherches ; il parvint à se former sur cette seule partie d'Histoire, la plus riche collection qu'on eût encore vu. Quelque chere que dût être à M. Lancelot une collection aussi précieuse & qui lui avoit coûté tant d'années de travail, de recherches & de dépenses, il ne balança pas à l'offrir au Roi, dès qu'il sut que Sa Majesté vouloit bien l'accepter ; elle fut remise à la Bibliotheque du Roi, au mois de Mai 1738. Ce recueil consiste en deux cens Manusc. ou environ, presque tous modernes, & en plus de cinq cens Porte-feuilles remplis d'une prodigieuse quantité de Pieces détachées, concernant les Droits du Roi, les Universités, les Charges & Offices, Cours & Juridictions, les Généalogies, les Ordres Militaires & autres, & sur l'Histoire de France en général & en particulier. Ces Porte-feuilles sont conservés dans le dépôt des Livres imprimés, & distribués à leurs matieres à la fin de chaque Lettre.

Fonds de du Cange.

Après la mort de M. du Cange, arrivée le 23 Octobre 1688, ses Livres & Manuscrits, même ses Autographes, passerent à Philippe du Fresne, son fils aîné, homme instruit, & qui mourut quatre ans après, le 22 Juin 1692, sans avoir été marié. François du Fresne son frere, & deux sœurs recueillirent sa succession : la Bibl. fut alors vendue, & les Manuscrits furent achetés par M. l'Abbé de Camps qui n'en fit aucun usage. François du Fresne s'étoit réservé un exemplaire du Ville-Hardouin, préparé pour une seconde édition, le Manuscrit des Comtes d'Amiens & des Comtes de Ponthieu ; un Porte-feuille contenant les titres de l'Histoire de Picardie, & nombre de papiers regardés comme inutiles, & qui resterent dans l'oubli jusqu'à sa mort arrivée le 15 Janvier 1736.

La mémoire de M. du Cange étoit réduite à la célébrité si justement méritée par ses Ouvrages imprimés, lorsque Jean-Charles du Fresne d'Aubigny, son arriere-neveu, parcourant (vers 1735) la Bibl. des Historiens de France du P. le Long, n°. 16236, & la Bibliotheque ecclésiastique de Dupin, tom. 3, p. 42, y trouva l'indication de plusieurs Manusc. de du Cange, conservés dans la Bibliotheque de M. l'Abbé de Camps & autres.

Ces deux indications lui firent penser qu'il restoit encore des Ouvrages inconnus; il apprit que les Manuscrits de M. du Cange avoient été vendus à deux reprises. Vers 1715 ou 1716, M. l'Abbé de Camps, alors vivant, vendit à M. Mariette, Libraire, sa Bibliotheque, avec une portion des Manusc. de M. du Cange, lesquels furent achetés dans le moment même, par ordre de M. le Baron de Hohendorff, pour le Prince Eugene. Après la mort de M. l'Abbé de Camps, arrivée le 15 d'Août 1723, M. l'Abbé Denison son neveu, Chanoine de Notre Dame, trouva dans la maison les restes de ces Manusc: il en proposa l'acquisition au même M. Mariette, qui les revendit à M. d'Hozier. M. d'Aubigni s'adressa d'abord à M. d'Hozier, & après plusieurs conversations, il comprit que sa politesse & sa générosité l'auroient porté à lui remettre le tout, ou partie de ce qu'il possédoit de ces Manusc. s'ils n'eussent été employés sur l'inventaire fait après le décès de son épouse dont il devoit compte à ses enfans. M. d'Aubigni obtint alors par l'intervention de M. le Chancelier, à qui M. d'Hozier remit 3 vol. du recueil de du Cange, marqués sur le dos des lettres C, D, E; un Porte feuille, valeur de deux vol. contenant une grande partie d'un Ouvrage que M. du Cange nommoit *Catalogues Historiques*; plusieurs Pieces détachées, & enfin le précieux Manusc. des Familles d'Orient. M. le Chancelier eut la bonté de remettre tous ces vol. à M. d'Aubigni, l'assurant, avec

cette affabilité qui lui étoit familiere, qu'il pouvoit l'employer sur ce sujet en toute occasion.

L'année suivante 1736, François du Fresne étant décédé le 15 Janvier, M. d'Aubigni acquit à son inventaire, parmi les Livres & Manusc. qui s'y trouverent, tous ceux où il apperçut de l'écriture de M. du Cange. Il eut tout lieu de se féliciter de ses soins: car ayant emporté quantité de choses qui ne sembloient mériter que le rebut, il en a tiré, après un long examen le fond d'un nobiliaire historique de la France, d'un Traité du Droit des Armoiries, & d'autres Ouvrages importans; même les Titres domestiques de la famille de du Cange, & ceux de la famille de Rely, qui étoit le nom de sa mere.

Le Manuscrit des Comtes d'Amiens, avec le Porte-feuille des Titres, demeura encore entre les mains du fils de François du Fresne. M. d'Aubigni informé qu'il écoutoit des propositions que lui faisoient des Anglois pour l'acquisition de ce Manusc. lui offrit beaucoup plus, & en argent comptant, que ce que les Anglois lui proposoient, sous condition expresse & absolue de lui remettre tout ce qu'il auroit de Manusc. & d'Imprimés où se trouveroit de l'écriture de son grand oncle. La proposition fut acceptée, M. du Cange remit le vol. en question, des Comtes d'Amiens, de Ponthieu, le Porte-feuille contenant les titres pour l'Histoire de Picardie, de plus, une Histoire des Evêques d'Amiens jusqu'en 1354, une Histoire de la ville d'Amiens par la Morliere, chargée de notes & corrections de M. du Cange, deux volumes du recueil alphabétique marqués des lettres M & P, plusieurs Pieces détachées de toute nature, & enfin des paquets de velin séparés & en fort mauvais ordre, mais dont la réunion a produit cette grande carte généalogique dont a parlé M. Dupin. Le jeune M. du Cange étant mort l'année suivante 1741, le 8 Septembre, l'on trouva chez lui un exemplaire d'une nou-

velle édition du Villehardouin, inconnu jusqu'alors : M d'Aubigni en fit l'acquisition à son inventaire. Tous ces Manuscrits furent augmentés de trois vol. sur le Blason, donnés par M Guerin, Libraire, & de plusieurs morceaux donnés aussi par M. du Cange, Chanoine Régulier de Saint Victor, frere du défunt; il les tenoit de M. l'Abbé Dénison, & de M. Perruquier, sous-Bibliothécaire de S. Victor. Enfin les Manusc. de M. du Cangè ont souffert une telle dispersion, que M. d'Aubigni en a recouvré des lambeaux dans presque toute sa famille, tant à Paris qu'à Amiens; & malgré les récherches les plus exactes & les soins qu'il a pris pour réunir, soit à force d'argent ou autrement, tous les Manuscrits de M. du Cange, il est à présumer qu'on n'est pas sans espérance d'en recouvrer encore.

Il manquoit à cette collection la réunion de ce qui avoit été acquis pour le Prince Eugène : M. d'Aubigni fit sur cela, même durant la guerre, des perquisitions qui ne furent pas inutiles; il apprit que cette portion de Manuscrits contenant onze vol. étoit passée dans la Bibliotheque Impériale : il obtint d'abord différentes notices & quelques Catalogues, par Monsieur Laugier, Médecin de Sa Majesté Impériale la Reine de Hongrie & de Bohême, ensuite par M. le Comte de Richecourt, son Ministre en différentes Cours, & enfin par son Eminence Monseigneur le Cardinal Passionei, & par M. Duval, Bibliothécaire de S. M. Impériale à Florence, lequel étant allé à Vienne depuis la paix, pour répondre à l'empressement de M. d'Aubigny, voulut bien prendre la peine d'examiner ces Manusc. & eut la bonté d'en envoyer un Catalogue circonstancié. Ce fut d'après la lecture de ce Catalogue, que M. le Chancelier d'Agueſſeau se détermina de faire imprimer dans le Journal des Savans (mois de Déc. 1750 & Janv 1751), une notice des Manusc.

de M. du Cange, dont on a tiré séparément nombre d'exemplaires.

M. Duval ayant reconnu, par l'examen de ces Manusc. qu'ils ne pouvoient être dans la Bibliotheque Impériale qu'un objet de pure curiosité, & que réunis à leur tout, ils en pouvoient devenir un d'utilité universelle, M. d'Aubigni en prit occasion de recourir à Monseigneur le Chancelier, pour engager par son entremise une négociation. Ce grand Magistrat chargea M. Langlois d'en conférer au plutôt, en son nom, avec M. le Marquis de *Puisieulx*, & cette conférence eut son effet. Ce Ministre écrivit à M. le Marquis de Stainville (connu depuis sous le nom du Duc de Choiseul au nom du Roi, pour obtenir au moins la communication de ces Manusc. M. le Marquis de Stainville en instruisit la Cour de Vienne, & reçut en réponse à peu-près ce qui suit : *Leurs Majestés Impériales, qui sont charmées de toutes les occasions qui se peuvent présenter d'obliger la Cour où vous êtes, ont donné ordre que les Manusc. du célebre du Cange fussent envoyés incessamment : la caisse est préparée, & ils doivent partir, &c.* Lorsque ces Manusc furent arrivés, M. le Marquis de Puisieulx & M. le Comte d'Argenson en rendirent compte au Roi : Sa Majesté entendit avec plaisir le rapport qu'ils lui en firent, les chargea de faire passer par le même canal ses remercîmens à leurs M. I. & consentit que la caisse fût remise au neveu de M. du Cange. Celui-ci, après avoir examiné à loisir ce que contenoient ces onze Manusc. & satisfait d'avoir presque tout réuni, signala sa reconnoissance, en les offrant au Roi qui voulut bien les accepter pour sa Bibliotheque ; en conséquence, le 11 Février 1756, ces différens Manusc. au nombre de cinquante vol. furent remis à la Bibliotheque du Roi par M. du Fresne d'Aubigni, à qui S. M. accorda 3000 l. de rente viagere, dont 1000 livres réversibles à un neveu, Officier dans les Gardes Françoises, pour le

récompenser & le dédommager de ce que lui avoit coûté la réunion de ces précieux Manusc. & des soins qu'il avoit pris pour y parvenir.

Ces Manusc. peuvent être divisés en trois classes; la premiere concerne l'Histoire de France en général; la seconde, l'Histoire générale de la Picardie; la troisieme, tout ce qui se trouve n'avoir aucun rapport ni à l'histoire de France, ni à l'histoire de Picardie. L'importance de ce beau recueil nous a engagés à entrer dans ces détails, peut-être trop longs, mais nécessaires pour connoître tout le prix des différens Manusc. d'un des hommes les plus célebres que la France ait jamais eus.

Par une lettre de M. Bigot, du 14 Septembre 1685, on apprend que M. du Cange a travaillé sur les Manusc. grecs de la Bibl. du Roi; M. Bigot lui en parle en ces termes: *Avez-vous achevé le Catalogue de tous les Manuscrits grecs de la Bibl. du Roi?* En effet, presque tous les Manusc. grecs de ce vaste dépôt sont enrichis de notices écrites de la main du célebre du Cange.

Fonds de Serilly.

Quoique les Manuscrits qui composent le fonds de Serilly, soient confondus parmi ceux des nouvelles acquisitions, leur importance nous a engagés d'en faire un article séparé. Ces Manusc. au nombre de plus de 400 vol. furent apportés à la Bibliotheque du Roi vers l'année 1756; c'est le plus beau recueil de Jurisprudence qu'il y ait peut-être en Europe, par rapport aux différentes collections qu'il renferme, parmi lesquelles sont;

1°. Soixante-six vol. extraits des Registres du trésor des Chartes, qui sont à la Ste. Chapelle du Palais, faits par ordre de M. Colbert. Les pieces de ce recueil sont extraites en entier, à l'égard du choix

il a été fait relativement aux vues de ce Ministre : on en a extrait par préférence les Statuts des Communautés, les priviléges & exemptions accordées aux Particuliers, aux Communautés & aux Villes. Ces Actes commencent au regne de Philippe Auguste, & à l'année 1202, & finissent au regne de Charles IX, & à l'an 1566 : à la suite de ce recueil est l'inventaire en sept vol. de toutes les pieces qui y sont compriſes. Cet inventaire a été fait par MM. Dupuy & Godefroy, & suit l'ordre des Regiſtres. Une copie de l'inventaire général des Chartes dudit Tréſor, dreſſé par M. Godefroy, écrit de ſa main en neuf vol. à la ſuite deſquels eſt un vol. contenant la table générale, par ordre alphabétique, de toutes les Chartes compriſes dans ledit inventaire.

2°. Pluſieurs recueils des Ordonnances des Rois de France, de la premiere, ſeconde & troiſieme race, avec des commentaires aux Edits, Ordonnances qui avoient beſoin d'être commentés. Ces Edits, Ordonnances, &c. ne ſont pas rapportés ſimplement, on y a joint des Tables chronologiques & des Tables des matieres.

3°. Une copie exacte des Regiſtres de la Cour des Aydes, depuis 1514 juſqu'en 1717, avec l'Inventaire & la Table chronologique deſdits Regiſtres (1).

4°. Pluſieurs recueils de Mémoires, Arrêts, Réglemens, &c. concernant ladite Cour des Aydes & les Chambre des Comptes de Paris, de Montpellier, Provence, Dijon, Guyenne, Rouen & autres.

(1) Lors de l'incendie du Palais, les originaux ſur leſquels avoient été faites ces copies ont été en partie brûlés ou très-endommagés ; de ſorte que cette copie tient lieu maintenant des originaux ; & devient par ce funeſte accident d'un prix inestimable. Il ſeroit à deſirer qu'on fît encore dans l'uſage de faire comme autrefois des copies, de les dépoſer dans un dépôt ſûr, afin d'y avoir recours en cas d'accident : on éviteroit par-là bien des inconvéniens funeſtes.

5°. Des copies des Regiſtres du Conſeil, des Parlemens, Chambres des Comptes, Préſidiaux & Tréſoriers de France, enſemble les Proviſions des Officiers deſdites Cours, & différends ſurvenus entre leſdites Cours & les Parlemens, & autres Cours pour droits de préſéances & autres. Ces Mémoires, Arrêts & Réglemens ſont rangés par ordre chronologique avec des Tables des matieres.

6°. Copies des Regiſtres du Conſeil, du Parlement de Paris par ordre chronologique & de matieres depuis 1364 juſqu'en 1664, & pluſieurs recueils d'Arrêts, Edits, Réglemens, qui concernent ledit Parlement, & qui y ont été enregiſtrés.

7°. Copies & Extraits des Regiſtres ſecrets & autres, avec les Arrêts, Edits, Réglemens, &c. des Parlemens de Bordeaux, Provence, Rouen, & autres Parlemens du Royaume, depuis leur origine juſqu'en 1660.

8°. Pluſieurs Traités de Juriſprudence, ſoit ſur diverſes matieres en général ou en particulier; avec pluſieurs autres Traités auſſi de Juriſprudence, propres ou à l'uſage de quelques Tribunaux du Royaume, ſoit pour l'adminiſtration de la Juſtice, ſoit pour les droits, priviléges & fonctions des Magiſtrats qui les compoſent.

9°. Pluſieurs Mémoires & autres Ouvrages concernant les Conſeils du Roi, & les Magiſtrats qui les compoſent, comme Conſeillers d'Etat, Maîtres des Requêtes, &c.

10°. Quelques autres Ouvrages ſur différentes matieres, ſavoir, les Mémoires du célebre Talon, en quatre vol. *in-fol.* divers Traités ſur les Finances des anciens & des modernes, ſur les monnoies en général, & ſur celles de France en particulier; ſur l'Hiſtoire de France en général & en particulier. Ce fonds eſt ſans contredit un des plus précieux & des plus complets qu'il y ait dans cette Bibl. pour l'Hiſ-

toire de la Jurisprudence, & de la Magistrature du Royaume de France.

Fonds de Huet.

Les Manuscrits que M. Huet, Evêque d'Avranche, avoit légués (avec ses Livres imprimés) aux Jésuites de la rue St. Antoine, & qui depuis ont passé dans la Bibl. du Roi, sont au nombre de 200, presque tous précieux par leur objet; entre lesquels il y en a près de moitié en langues Arabe, Turque & Grecque: une bonne partie de Manuscrits Grecs sont de la main de ce Savant Prélat, & contiennent divers fragmens d'ouvrages de sa composition, ou variantes commentaires & annotations d'Auteurs Grecs. Parmi ceux écrits en latin, il y en a aussi plusieurs de sa propre main, & qui sont de sa composition. Entre ces différens ouvrages sont, 1°. l'original du fameux Livre intitulé *Demonstratio Evangelica*, imprimé à Paris, en 1690, *in-fol.* 2°. l'original d'un recueil de Poésies, intitulé *Petri-Danielis Huetii Carmina*, imprimé plusieurs fois; & plusieurs autres Ouvrages tant en prose qu'en vers. Les Manusc. François sont en petit nombre, ils sont presque tous du dix-septieme siécle; il y en a qui sont aussi de la composition de ce Savant Prélat. Parmi les Manusc. écrits en cette langue, l'on remarque un recueil considérable de Lettres adressées à cet illustre Savant, sur différens points importans de Littérature, entre lesquelles il y en a plus de 75 du célebre Leibnitz au Reverend P. des Fosses de la Compagnie de Jésus, & de plusieurs autres Savans connus.

Les Manuscrits qui composent le fonds de M. Huet, seront toujours très-aisés à reconnoître parmi ceux du Roi; outre qu'ils sont presque tous reliés avec ses armes dessus la couverture, elles sont encore en dedans gravées avec cette inscription.

Ex

Ex Libris Bibliotheca quam Illustr. Eccl. Princeps D. Pet. Daniel Huetius Episcopus Abrincensis Domui Professæ Paris. P. P. Soc. Jesu integram vivens donavit anno 1692.

Et sur le frontispice du Livre on lit encore cette autre inscription :

Ne extrà hanc Bibliothecam efferatur ex obedientiâ.

On remarque encore que lorsque ces Livres manusc. & autres furent, après l'expulsion des Jésuites, adjugés, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, aux héritiers de M. Huet, & par conséquent remis à M. l'Abbé de Fontenay, déclaré son héritier, on eut soin d'écrire sur le premier feuillet de chaque vol. manusc. cette disposition de l'Arrêt :

Paraphé au desir de l'Arrêt du 15 Juillet 1763. *Signé*, MESNIL.

Fonds de Fontanieu.

En vertu d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 Août 1765, la Bibliotheque du Roi fit l'acquisition des Livres imprimés, manusc. & Estampes qui formoient celle de M. de Fontanieu, Conseiller d'Etat. Cette Bibl. étoit composée d'environ 6000 vol. imprimés, & de plus de 1200 vol. manusc. tant anciens que modernes.

M. de Fontanieu s'étoit appliqué à rendre sa Bibl. une des plus complettes sur l'Histoire de France, & y avoit réussi en partie, sur-tout en manusc. il étoit parvenu à se former un recueil de plus de 800 Portefeuilles remplis de titres, sur l'Histoire de France.

(dont quelques-uns sont originaux). M. de Fontanieu avoit joint aux titres ou pieces beaucoup de notes ou observations, & même des dissertations sur celles qui avoient besoin d'être discutées ou éclaircies ; il y avoit aussi joint quelques pieces imprimées, lesquelles avoient rapport à la matiere contenue dans les portefeuilles. Ces différentes pieces ainsi réunies devenoient d'une grande valeur ; mais on a distrait de chaque portefeuille ces différentes pieces, pour être réunies au dépôt des Livres imprimés, où elles doivent se trouver actuellement.

Ce précieux recueil contient plus de 60000 titres & pieces sur l'Histoire de France, & forme la premiere partie des Manusc. du fonds de Fontanieu, que l'on peut diviser en quatre parties. Ce recueil est divisé lui-même en deux parties ; la premiere consiste en une collection très-nombreuse de titres & pieces, tant originales que copies, sur l'Histoire générale & particuliere de France, rangées par ordre chronologique sous chaque Regne de nos Rois ; la seconde partie contient des titres & pieces sur le Droit public du Royaume, rangées par ordre de matieres, & chacune des matieres par chapitres & par ordre chronologique.

La Bibliotheque du Roi est la source la plus abondante dans laquelle a puisé M. de Fontanieu ; & quand il n'y auroit que ce qu'il en a tiré, sa collection seroit toujours précieuse, parce qu'il a mis en ordre tous les titres & pieces que lui ont fourni les Manusc. des différens fonds qui composent cette immense Bibl. M. de Fontanieu, plein de zele pour un travail si utile au Public, ne s'est pas borné là, il a compulsé les titres de la Chambre des Comptes de Paris & de celle de Dauphiné, le trésor des Chartes, le cabinet de St. Martin-des-Champs, formé par Dom Pernot, les Manuscrits de l'Abbé de Camps, & même les archives des Pays étrangers.

La seconde partie consiste en un recueil de 366 vol.

de forme *in*-4°. composé de pieces tant manuscrites qu'imprimées sur toutes les matieres possibles, particuliérement sur ce qui peut avoir rapport à l'Histoire de France : ce recueil précieux, par la réunion de tant de pieces, est relié en veau marb. & contient une Table en quatre vol. *in*-4°. il a été réuni aux Livres imprimés.

La troisieme comprend tous les Ouvrages manusc. de M. de Fontanieu, tant sur l'Histoire & le Droit public de France, que sur diverses autres matieres, formant environ 200 vol. tant *in-fol.* qu'*in*-4°. y compris les papiers de ses Intendances de Dauphiné & de l'Armée d'Italie. On distingue parmi ces Manusc. 1°. une Histoire du Dauphiné, en trois vol. *in-fol.* 2°. environ cent vol. de Lettres originales des Secrétaires d'Etat & Controleurs-généraux des Finances & autres concernant l'Intendance de la Province du *Dauphiné* ; 3°. douze porte-feuilles de forme *in*-4°. contenant un Cartulaire de la même Province 4°. cinq vol. de forme *in-fol.* de Mémoires sur l'administration des Colonies ; 5°. plusieurs Traités de Droit public, & différens Mémoires sur l'origine des Charges & Offices de France ; 6°. plusieurs Etats de la France ; 7°. l'histoire & origine des Parlemens du Royaume ; 8°. un recueil d'Ordonnances des Rois de France des trois Races. (Il y a dans ce recueil plusieurs Ordonnances qui ne se trouvent point dans le recueil du Louvre ni autre part).

La quatrieme est formée de tous les Manuscrits particuliers de différens siécles, tant sur papier que sur vélin ; plusieurs de ces Manusc. sont antérieurs à l'Imprimerie, & n'ont jamais été imprimés ; ils sont au nombre de plus de 166 vol. sur diverses matieres, tant *in-fol.* qu'*in*-4°. & *in*-12°.

Fonds de Sautereau.

Inventaire des Titres du Dauphiné.

Le 19 Juin 1688, M. Pelletier, Controleur-général, adressa les Ordres du Roi à M. Sauterau, premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, pour faire travailler à l'inventaire des Titres de ladite Chambre, qui comprennent 800 Registres, & plus de 20000 Chartes ou parchemins détachés les uns des autres. Le sieur Marcellier, Maître de la Chambre des Comptes de Chamberri, & son fils, Conseiller au Parlement de Toulouse, furent chargés de ce travail, & ils l'entreprirent à l'aide de plusieurs Commis qu'ils employerent, soit au déchiffrement, soit aux copies qu'il fut ordonné de faire.

M. de Pontchartrain, qui fut depuis Controleur-général, & ensuite Chancelier de France, ne prit pas moins d'intérêt à cet ouvrage, que n'en avoit pris M. Pelletier, il en pressa la continuation avec zele: l'Ordre du Roi portoit qu'il seroit fait deux copies de cet inventaire; que l'une seroit déposée à la Chambre des Comptes de Grenoble, après avoir été vérifiée par des Officiers que la Chambre commettroit à cet effet; & que l'autre seroit apportée à Paris: ces deux copies ont duré 22 ans à faire. La premiere a été remise en bonne forme & authentique à la Chambre des Comptes de Grenoble; la seconde fut apportée à Paris en 1714, sur un ordre de M. *Desmarets*; mais au lieu d'être déposée dans un dépôt du Roi où elle auroit dû être naturellement placée, elle passa, on ne sait comment, entre les mains d'un particulier, & après sa mort, entre les mains d'un autre; ce second possesseur offrit de la céder à la Bibl. du Roi pour la somme de 1200 livres, payable en un année ou en deux, si l'on vouloit.

La copie de la Chambre des Comptes de Grenoble

n'eſt que de 34 vol. celle-ci eſt de 35, & le dernier vol. eſt une inſtruction étendue ſur les droits négligés ou uſurpés par des particuliers, que le Roi peut recouvrer dans cette Province, à la faveur des autres titres rapportés, Bailliage par Bailliage, Châtellenie par Châtellenie; il y a auſſi beaucoup d'éclairciſſemens ſur le Domaine du Roi, & ſur l'état des familles.

Des autres fonds en général.

Outre les différens fonds dont nous venons de rendre compte, il en exiſte encore pluſieurs conſervés ſéparément dans ce dépôt, qui ſans être auſſi nombreux en vol. que les précédens, ſont néanmoins compoſés de quelques Manuſc. rares & précieux: ces fonds portent le N°. de l'ancien fonds du Roi, & ſont:

1°. Celui de Verſailles, compoſé de Manuſc. originaux ſur l'Hiſtoire de France & en particulier du Regne de Louis XIV: preſque tous ces Manuſc. ſont dédiés ou ont été préſentés à ce Monarque; ce fonds contient auſſi tous les Livres de themes, verſions, &c. de Louis XV, écrits de ſa main.

2°. Le fonds de l'Abbé de Targny, autrefois Garde de la Bibliotheque, compoſé de Manuſc. ſur la Théologie & ſur diverſes autres matieres.

3°. Celui de l'Abbé Drouin, Conſeiller au Parlement & Docteur de Sorbonne, conſiſtant environ en 50 vol. manuſc. théologiques & hiſtoriques, preſque tous récens.

4°. Environ trente boëtes contenant des matériaux diſpoſés par ordre chronologique, par M. Joly, pour un cérémonial françois, dont la Table eſt imprimée ſous le titre *d'Eſſai d'un Cérém.* &c.

5°. Les manuſc. de l'Hiſtorien Mézerai, preſque tous ſur l'Hiſtoire de France; on y voit ſon teſtament écrit de ſa propre main.

6°. Ceux de M. de Boze, célebre Antiquaire, tous récens, sur notre Histoire & notre Littérature.

7°. Ceux de feu Monseigneur le Duc d'Orléans, mort à Ste. Geneviève : ces manusc. sont au nombre d'environ 100 vol. en liasses, conservés dans des boëtes de carton ; presque tous ces manusc. roulent sur des matieres de théologie, une bonne partie sont écrits de la main de ce Prince.

8°. Une partie de ceux d'Haudiquer du Chesne, tous récens, sur l'Histoire de France en général.

9°. Ceux de M. Fourmont sur la langue Chinoise, & un recueil d'inscriptions grecques, latines & autres apportées de ses voyages.

10°. les Manusc. de M. le Maréchal de Noailles.

11°. Ceux de M. Secousse, contenant un recueil assez complet des Ordonnances de nos Rois des trois races, pour la Police, &c. des différentes Villes du Royaume, & en particulier pour la ville de Paris.

12°. Le Recueil que M. Morel de Thoisy, Lieutenant-général du Baillage & Présidial de Troyes, remit gratuitement en 1725, à la Bibl. du Roi, au nombre de plus de 600 volumes *in-fol. in-4°. & in-12.* Cette collection, qu'on dit être de plus de 60000 pieces fugitives, dont le plus grand nombre consiste en Factums Mémoires, &c. tant imprimés que manuscrits, est divisée en quatre parties ; la premiere regarde les matieres de Droit, & est de 385 vol. la seconde, de 172 vol. est pour les Matieres Ecclésiastiques ; il y a 86 vol. pour les Matieres Historiques, ou Négociations, parmi lesquelles se trouvent celles de M. de Refuge. Les Belles-Lettres forment la quatrieme partie, & contiennent 14 vol. Presque tous ces vol. sont conservés dans le dépôt des Livres imprimés & placés à la fin des Lettres relatives aux matieres qu'ils renferment. Ce Recueil est très-précieux par rapport à son objet, & est peut être unique en ce genre.

13°. Les Manusc. de l'Eglise de Paris, au nombre

de 300 & plus, acquis par le Roi en 1756, & remis cette même année à la Bibl. du Roi, par Messieurs Malherbe, Bibliothécaire, & Thierry, Chancelier de l'Université. Les Manuscrits qui composent ce fonds, sont tous rares, précieux & très-anciens; plusieurs, entre autres, sont de la plus haute antiquité : tel que le fameux Manuscrit de Grégoire de Tours, écrit sur vélin dans le septieme ou huitieme siécle; il est en lettres onciales & très-bien écrit. On croit que Dom Ruinart s'est servi de ce Manuscrit pour son édition, & que c'est celui qu'il cite sous le nom de *Codex Sancti Petri Bellovacensis.* En effet on lit au bas du *folio* 53, *verso*, d'une écriture du douzieme siécle : (*Sancti Petri Belvacensis*).

Il y a encore un autre Manusc. de Grégoire de Tours, aussi écrit sur vélin, parfaitement bien conservé, d'une écriture du huitieme ou neuvieme siécle, que Dom Ruinart a aussi eu en communication. On trouve à la fin de ce manusc. des vers latins sur le Cantique des Cantiques, écrits à peu près dans le même tems.

Dans le même fonds se trouve le manusc. contenant le Procès de la Pucelle d'Orléans : c'est le Procès fait pour parvenir à la réhabilitation de sa mémoire; la Sentence de réhabilitation qui est à la fin de ce manusc. est du 7 Juillet 1456, & a été rendue par Jean, Archevêque de Reims, Guillaume, Evêque de Paris, Richard, Archevêque de Constance, & Jehan Brehal, Jacobin. L'expédition de l'instruction de ce Procès est authentique & a été délivrée juridiquement par le Greffier, qui a signé sur toutes les pages : ce manusc. est en papier & d'une écriture du tems.

La plus grande partie des Manusc. qui composent ce fonds, sont presque tous aussi précieux que ceux que nous venons de citer; ils sont pour la plupart du 10 & 12e. siecle, & d'une parfaite conservation.

14°. Un recueil de plus de 80 vol. *in-fol.* & *in-4°.* de Lettres originales de plusieurs Hommes illustres

dans les Lettres, des célebres Gassendy, Bouillaud, Portener, Spinosa, de Thou, Lomenie, Peyresc, Dupuy & autres. Toutes ces Lettres contiennent des éclaircissemens sur différens points de Littérature, gr. lat. & fr.

15°. Plus de 45 boëtes & plusieurs liasses de man. de M. l'Abbé le Grand sur l'Hist. du Regnede Louis XI.

16°. Les manusc. de M. Begon cédés au Roi, composés de manusc. orientaux, grecs, latins & autres, avec plusieurs vol. d'Inscriptions, poids, monnoies, & Lettres sur ces matieres.

17°. Les Manusc. de nouvelles acquisitions, venus de tous les pays, & sur toutes les matieres possibles, lesquels sont divisés par langues, & chaque langue par ordre des matieres. Ces Manuscrits, survenus depuis l'impression du Catalogue, font maintenant l'objet d'un supplément considérable; lequel est fait de maniere que les Ouvrages portés sur ce supplement répondent à la matiere & aux nos. du Catal. imprimé.

Parmi ces acquisitions l'on distingue, 1°. environ 150 vol. manusc. Indiens, Malabares, Siamois, Arabes, &c. venus du Bureau des affaires étrangeres, & acquis de Messieurs Scherer & Leclair; 2°. plus de 300 Manusc. Arabes, Samscretans, &c. nouvellement acquis, parmi lesquels il y en a de très-précieux. Parmi les manusc. François, &c. l'on distingue ceux acquis à la vente des Jésuites; environ 30 vol. sur la Bretagne, achetés en 1778, dans une vente; ceux acquis de M. le Duc de la Valiere; ceux donnés par M. de la Condamine; environ une vingtaine de porte-feuilles contenant divers papiers & inscriptions de M. Fourmont mort en 1780, & remis à la Bibl. du Roi en Juin de la même année; enfin, un grand nombre d'autres donnés ou acquis pour la Bibl. mais dont l'énumération seroit trop longue à faire.

CABINET

DES ESTAMPES ET DES PLANCHES GRAVÉES, SON ORIGINE ET SES ACCROISSEMENS.

M. JOLY, GARDE.

Le Cabinet des Eſtampes eſt ouvert à tout le monde, les mêmes jours & aux mêmes heures que la Bibliotheque.

CE Cabinet eſt placé dans des entreſols, & y occupe pluſieurs pieces décorées d'objets relatifs à l'Art du deſſein & de la gravure; c'eſt un des plus riches & des mieux compoſés qu'il y ait dans l'Europe: il doit ſon origine à Louis XIV. Aucun de nos Rois, avant ce Prince, n'avoit encore ſongé à recueillir les productions de l'Art de la gravure, inventé ſous Louis XI (1), vers 1470: il étoit réſervé au beau ſiè-

(1) Ce Prince eſt le premier de nos Rois qui ait été témoin de l'origine de l'Imprimerie & de la Gravure en Taille-douce; immortelles découvertes, qui toutes deux dérivent de l'ancienne gravure en bois.

La gravure en taille-douce, contemporaine de la Typographie, non-ſeulement orna les opérations de l'Imprimerie en caracteres, elle y mit encore le diſcours en action; & depuis, ces deux heureuſes inventions ſe ſont portées un mutuel ſecours, pour toutes les belles éditions qui ont paru juſqu'à préſent.

cle de Louis-le-Grand, de réunir les productions d'une découverte si utile aux Sciences, si glorieuse pour les Arts, & si intéressante pour répandre de la clarté sur l'antiquité, comme sur une infinité de points d'Histoire. Ce jeune Monarque aimoit les Arts, il fit des dépenses vraiment royales pour se procurer tout ce qui avoit paru depuis l'origine de ce bel Art jusqu'à son regne, & s'en forma un Cabinet qui devint bientôt un des plus précieux en ce genre, & qui fait aujourd'hui l'admiration de l'Europe, par le soin tout particulier qu'ont eu les différens Ministres, d'avoir porté nos Rois à faire de ce Cabinet, par les acquisitions immenses dont on l'a enrichi, un trésor inappréciable, utile & agréable; la collection la plus vaste & la plus précieuse qu'il y ait au monde, & qui s'augmente tous les jours par de nouvelles richesses.

Cet Art qui, depuis son origine jusqu'au Regne de François I, n'avoit encore fait que de médiocres progrès, sembla se dégager tout à-coup des liens de son enfance; les Estampes qui, avant ce Prince, n'étoient que de petits ouvrages de patience & de propreté, devinrent les premieres pensées des grands Artistes; plusieurs porterent leur Art à un point de perfection inimitable: tels furent les *Marc-Antoine*, les *Albert-Durer* & les *Lucas-Leyde*; dont jusqu'à présent aucun Graveur n'a pu encore atteindre à la perfection & au gracieux de leur burin.

Ce Prince, que l'on appelle à juste titre le Restaurateur des Lettres & des Arts, ne se contenta pas de les voir fleurir dans son Royaume; il protégea les Savans & les Artistes étrangers, les *Leonard de Vinci*, les *André del Sarte*, & successivement *Il Rosso*, le *Primatice* & *Nicolo del Abbate*, qu'il voulut avoir à sa Cour, enrichirent son Château de Fontaine leau de Magnifiques Peintures.

Les productions de ce bel Art se rangerent naturellement sous trois genres; le premier, fut l'incompara le & gracieux burin de ces étonnans Graveurs; le second, la Gravure à l'eau-forte, & celle en clair obscur, que les premiers Peintres estimoient comme des idées à remettre sur la toile; le troisieme & dernier, la Gravure servant d'intelligence & d'ornement à la Typographie. V. *Disc. sur les Mon.* p. XXXIX.

Gaston, Duc d'Orléans, oncle du Roi, avoit, comme nous l'avons déja dit, légué à Sa Majesté, parmi le nombre des raretés de son Cabinet, une suite d'Histoire naturelle que ce Prince faisoit peindre en miniature & sur velin, d'après les plantes de son jardin de botanique & les animaux de sa ménagerie à Blois, par le célebre *Nicolas Robert*; Louis XIV la fit augmenter considérablement par *Jean Joubert* & par *Nicolas Aubriet*, qui l'un & l'autre se rendirent les émules du fameux Robert: & sous Louis XV, cette collection précieuse & unique a été continuée par le même *Aubriet* & *Magdeleine de Basseporte* son Eleve. L'objet du Roi est de faire peindre l'empire de la nature dans ses trois regnes, végétal, animal & minéral. Déja soixante vol. richement reliés, *in-fol.* renferment ces peintures, partie en gouache & partie en miniature, dont chaque morceau a été payé dans son principe cent francs la piece: cette belle collection est composée maintenant de plus de six mille dessins (1).

C'est à l'usage de la broderie, qui sous Henri IV & Louis XIII, étoit très à la mode dans les meubles & les habits, qu'on doit le commencement de ce beau recueil. La nécessité d'avoir des modeles de

(1) Le Roi voulant que ce Trésor si utile à l'humanité & si précieux par son exécution, passât à la postérité, trois célebres Graveurs, savoir, N. Robert, le même qui en a peint une grande partie, A. P. Bosse & L. de Chatillon, gravetent, par ordre du Roi, depuis 1670 jusqu'en 1682, plus de 300 planches seulement sur la Botanique, de la même grandeur que les originaux, & sur des desseins à la sanguine, très-soignés & très-intelligens, qu'ils en avoient fait pour éviter tout accident; le Savant M. Dodart donna la description des 2 premieres planches qui parurent sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes.* Imprimerie R. 1678, *in-fol.*

belles fleurs pour les peindre en soie de diverses couleurs, avoit fait naître la curiosité de rechercher & de cultiver les plantes rares, sur les desseins desquelles les Brodeurs de ce tems-là pussent travailler.

Ce recueil fut long-tems sous la garde de M. Marchand, de l'Académie R. des Sciences; mais M. Fagon, premier Médecin du Roi, voulant avoir ce précieux trésor sous ses yeux, engagea Louis XIV à se le faire apporter à Versailles; il y étoit resté tant que M. Fagon avoit été en place, & c'est de là que M. de Louvois, sur l'ordre qu'il en avoit obtenu du Régent, le fit retirer, & remit à la Bibl. ces admirables peintures: ce fut vers l'année 1717.

M. Colbert, informé du mérite de la collection des Estampes de M. l'Abbé de Marolles, & persuadé que le Roi prendroit plaisir à jeter les yeux sur les témoignages d'un Art & d'une découverte qu'on devroit nommer le Type universel, en fit l'acquisition pour le Roi en 1667; on le fit magnifiquement relier en 224 vol. couverts de maroquin rouge aux Armes de France. M. *de Marolles*, Abbé de *Villeloin*, d'une Famille noble de Touraine, joignoit à un goût décidé pour les Lettres, qu'il a beaucoup cultivées, celui des beaux Arts & particuliérement de la *Gravure*, dont il recueillit, à grands frais, ce que cet Art avoit créé depuis son berceau, en 1470, jusqu'à son siécle, en 1660. De toutes ces productions il avoit formé deux cent soixante-quatre Portef. presque tous de la forme du grand Atlas, rangés sous trois divisions: la premiere contient l'origine de la Gravure, qu'il nomme Vieux-Maîtres & Petits-Maîtres, à cause de la petitesse de la planche de cuivre sur laquelle ils gravoient; la seconde renferme les Grands-Maîtres, c'est-à-dire, les œuvres de ceux qui sont les chefs de chaque Ecole dans leur Patrie, & de suite leurs Successeurs, qui souvent les ont égalés; dans la troisieme & derniere, les Estampes sont rangées méthodiquement, & subdivisées par Hist-

toire Universelle, Sciences, Arts & Métiers (1).

Vers l'année 1670, Louis XIV augmenta encore son Cabinet d'Estampes d'une richesse qui n'a point d'égale; ce sont les Planches gravées en taille-douce, dont Sa Majesté fit exécuter la majeure partie, & fit faire acquisition de l'autre; toutes ces Planches, au nombre de plus de treize cens, rappellent les événemens militaires de ce Monarque, la magnificence des Fêtes, & les vues des diverses Maisons Royales qu'il avoit fait bâtir ou embellir, &c. telles sont les maisons royales, châteaux, parcs, jardins, fontaines, bassins, tableaux, plafonds, galeries, statues, va-

(1) Parmi cette précieuse collection, dit M. l'Abbé de Lubersac (*Disc. sur les Mon. p. XXXIX*) » l'on remarque » entr'autres une note de la main de cet amateur & Savant » Abbé qui apprend qu'en l'année 1660, M. *l'Abbé de Marolles* acheta seize louis d'or une piece rare, composée & » gravée par *Lucas de Leyde*, dite *Ulespiegle*; elle repré» sente une Scene triviale, où l'on voit une de ces Famil» les, que l'on connoît sous le nom de Bohémiens, voya» geant à pied, sous la sauve-garde de leur chien, d'un âne » chargé de bagages & de leurs petits enfans dans une hotte » & sur l'épaule de la mere: le prix de cette Estampe, » (ajoute le même Auteur) paroîtra moins exhorbitant, » lorsque l'on saura que feu M. Mariette possédoit une » lettre du célebre *Rembrandt*, par laquelle il prie un de ses » amis, vers 1630, de lui faire l'emplette de quatre Es» tampes gravées par le même *Lucas de Leyde*, & d'en don» ner jusqu'à seize cens florins (environ deux mille quatre » cens livres) à la vente du Cabinet de M. le *Comte de Cha» bannes*, Major du Régiment des Gardes Françoises: il s'y » trouva deux épreuves rares du Portrait du Bourguemestre » de Hollande, *Jean Sixte*, ami des Lettres, & Protec» teur de *Rembrandt*, l'une imprimée sur papier de Chine, » épreuve parfaite; l'autre moins belle d'épreuve, avec des » variations: elles furent adjugées pour cinquante louis » d'or. Deux Curieux de distinction, piqués d'avoir laissé » adjuger ces deux morceaux à un prix si modique, (car » on leur avoit caché qu'ils étoient destinés pour le Cabi» net du Roi) offrirent au Commissionnaire trente pisto» les en sus, seulement pour l'épreuve la moins belle.

ſes, médailles antiques, plans de guerre, places fortes, camps, campagnes militaires, ſur terre & ſur mer; les Fêtes que ſa Majeſté donna, au retour de ſes conquêtes, aux Tuileries, à Verſailles & à Fontainebleau : ces Planches ſont exécutées par les plus célebres Artiſtes du tems, dont les principaux ſont Edelink, Gerard Audran, Sébaſtien Leclerc & autres, & forment un recueil connu ſous le titre de Cabinet du Roi, en vingt-quatre grands vol. dont Sa majeſté gratifie qui il lui plaît.

En 1699, les planches gravées de la Bibl. furent tout-à-coup augmentées d'un grand nombre d'autres, qui rappellant les événemens militaires de Louis XIV, faiſoient un aſſortiment convenable avec celles que l'on avoit déja.

Le Chevalier de Beaulieu, brave Officier, bon Ingénieur & excellent Deſſinateur, ayant perdu un bras dans le Service, employa celui qui lui reſtoit à deſſiner les batailles, les ſiéges des Villes, & tout ce qu'il avoit vu de mémorable dans les différentes Campagnes où il avoit ſervi le Roi; il mourut en 1674. M. des Roches, qui avoit épouſé la niece de M. de Beaulieu, deſſina auſſi, & fit graver pluſieurs autres planches dans le même goût; après ſa mort, ſa veuve & M. l'Abbé des Roches ſon frere, voulurent continuer le même travail; mais n'en pouvant ſoutenir la dépenſe, ils prirent le parti d'offrir au Roi tout ce qu'il y avoit de fait : ils s'adreſſerent à M. de Pontchartrain, alors Contrôleur-général des Finances, qui n'accepta pas toutes les Planches de la Dame des Roches; il en retint ſeulement cent ſoixante-neuf, qu'il fit remettre à la Bibl du Roi. Il ſeroit à deſirer que le ſurplus de ces Planches, & beaucoup d'autres, gravées aux dépens du Roi, fuſſent réunies au chef-lieu, c'eſt-à-dire, avec celles de ce recueil, comme viennent de l'être depuis quelques années, les trois cens ſoixante - quatorze Planches de Botanique dont il eſt parlé ci-deſſus,

En 1711, une autre collection unique & non moins précieuse que les Planches gravées, fut léguée au Roi par M. de Gaignieres, Gentilhomme, qui avoit été l'un des Instituteurs des Enfans de France. Ce Savant, craignant que son riche Cabinet, qui faisoit l'admiration des Curieux, ne fût dispersé après sa mort, crut avec raison que la Bibl. du Roi étoit le seul lieu digne de ce qu'il avoit rassemblé avec tant de soins & de dépenses. Quoique la donation soit de 1711, la partie concernant le Cabinet des Estampes, n'y fut déposée qu'en 1715. La France n'a presque pas d'Eglises, d'anciens Edifices, de Tombeaux, Tableaux, &c. qu'il n'ait fait dessiner ou peindre en tout ou en partie, lorsqu'il y a trouvé quelque chose de remarquable par rapport à la Topographie, à l'Histoire, aux anciens usages, principalement aux habillemens, & à ce que nous appellons modes, tout entroit dans son plan. Ce recueil est précieux pour notre Histoire, principalement pour ce qui concerne le costume & la maniere de s'habiller dans tous les tems de la Monarchie Françoise, depuis Clovis jusques & compris le Regne de Louis XIV. Ce sont des dessins, partie peints en miniature, à gouache, & partie coloriés ou lavés à l'encre de la Chine, ils sont conservés dans 30 porte-feuilles ou boëtes couvers de maroq. rouge aux armes de France. Tous ces dessins ont servi au Savant *Dom Bernard de Montfaucon*, pour son grand Ouvrage des Monumens de la Monarchie Françoise, préservés de l'injure des tems, publié en 1715. Le Savant Falconnet avoit pris des notices de ce précieux recueil, qui ayant été communiquées à feu M. *Fevret de Fontette*, n'ont pas peu contribué à orner sa nouvelle édition des Historiens de France du P. le Long.

Parmi ce nombre considérable de dessins, l'on distingue un recueil en dix Porte-feuilles *in-fol.* de plus de 1250 Portraits des Rois & Reines de France, des Princes & Princesses, Seigneurs & Dames, & des Per-

sonnes de toutes sortes de professions : ces Portraits sont également dessinés à la main, ou peints en miniature, & pris sur les monumens, pour faire connoître les différens habillemens de chaque Regne. Ce beau recueil se trouve dans le Cabinet, sous le n°. 442.

M. de Gaignieres avoit ajouté à son legs un recueil de portraits, gravés par divers Auteurs, qu'il avoit rassemblés au nombre de douze mille. M. de Clairambault, Généalogiste, traita de la partie des Portraits qu'il avoit aussi, montant environ à huit mille : ces deux parties se sont tellement accrues, que maintenant le nombre passe celui de cinquante mille Portraits, qui sont autant de titres honorifiques pour les Familles distinguées, tant par leur naissance & leurs dignités, que par leur mérite dans les Lettres & dans les Arts. Ces Portraits sont rangés par pays & par état, à commencer depuis le sceptre jusqu'à la houlette.

L'année suivante, M. Clément, Garde de la Bibl. étant venu à mourir, légua au même Cabinet un autre recueil de Portraits gravés au nombre de dix-huit mille, distribués dans un bel ordre, & renfermés dans pluade cent porte-feuilles.

En 1712, le sieur Mortain, Marchand Imager, ayant eu à un encan les vingt-neuf Planches gravées du Livre intitulé, *Description des Invalides*, par le sieur de Boulancourt (1), offrit à M. de Louvois d'en accommoder la Bibl. du Roi : ce Ministre saisit avec

(1) Le sieur de Boulancourt n'est pas l'Auteur de cette Description des Invalides ; il l'avoit achetée avec les Discours qui accompagnent les Estampes des héritiers du sieur de *la Perte*, Commissaire des Invalides, qui avoit fait graver les Plans, les faces & les coupes de cet Hôtel, avec les explications, par ordre de M. de Louvois, & aux dépens de ce Ministre : le Commissaire en avoit fait tirer cinq cens Exemplaires, & étoit mort avant que d'avoir pu jouir du Privilége de les débiter. Boulancourt, en possession de toutes ces Impressions, n'avoit fait que mettre son nom à la tête du Livre, avec une Epître Dédicatoire.

empreſſement cette occaſion d'augmenter encore le recueil des Planches gravées du Cabinet du Roi, & en fit payer le prix au Sr. Mortain. Ces 29 Planches n'étoient pas tout ce qui devoit compoſer la Deſcription des Invalides ; on s'apperçut dans la ſuite qu'il falloit encore les plans & profils de l'Egliſe, en quatorze morceaux, dont on avoit eu à la Bibl. cent aſſortimens, en 1687, & dont il ne reſtoit plus rien depuis long-tems : c'eſt ce qui fait que de tous ceux à qui le Roi a, juſqu'à cette époque, fait préſent du recueil de ſes Eſtampes, il n'y en a pas un ſeul qui puiſſe avoir eu l'aſſortiment entier des pieces qui appartiennent à la Deſcription de l'Hôtel des Invalides, Sa Majeſté, dans les premiers tems, n'ayant donné que les plans & profils de l'Egliſe, dont on n'avoit pas les quatorze Planches, & depuis n'ayant pu donner que la partie qui vient du ſieur Mortain.

En 1731, Louis XV enrichit ce cabinet en acceptant l'offre que fit M. l'Evêque du Puy de remettre au Roi le magnifique Cabinet d'Eſtampes de M. le Marquis de Berinqhen ſon pere. Il n'eſt point de Curieux qui ne ſache avec combien de ſoin & d'attention feu M. le Premier, grand amateur de cette ſorte de curioſités, s'étoit appliqué à former ce Cabinet. Après ſa mort, M. l'Evêque du Puy en fit imprimer le Catalogue, qui conſiſte en quatre cens ſoixante articles, où les matieres ne ſont énoncées qu'en général, & ſans ſpécifier le nombre des Eſtampes compriſes dans chaque article. Un ſi beau recueil ne pouvoit guere convenir qu'au Roi, & il ſembloit en quelque façon que ce Seigneur eût prévu qu'un jour ſa collection feroit ſuite à celle de *l'Abbé de Marolles* : en effet, celle de M. de Beringhen reprend, pour ainſi dire, à l'année 1660, époque à laquelle *l'Abbé de Marolles* en étoit reſté ; elle renferme principalement des Maîtres de l'Ecole de France, juſqu'à l'année 1730. M. l'Abbé Bignon, inſtruit du deſſein où étoit M. l'Evêque du

Puy, de le vendre au Roi, & connoissant la conséquence dont il étoit de joindre cette acquisition à celle que M. de Colbert avoit faite autrefois de l'Abbé de Marolles, pour faire des unes & des autres le corps le plus complet d'Estampes qu'on eût encore vu, sollicita vivement M. le Cardinal de Fleury & M. Orry, Contrôleur-général, d'être auprès du Roi favorables au succès de cette affaire; il y réussit. M. l'Evêque du Puy n'en démandoit à Sa Majesté que la somme à laquelle le Cabinet de M. le Premier avoit été porté dans l'inventaire qui avoit été fait de ses biens: c'étoit à la vérité beaucoup, mais la Cour ne balança pas, & au mois de Juillet 1731, M. le Contrôleur-général manda à M. l'Abbé Bignon que le Roi avoit accepté la proposition que M. l'Evêque du Puy avoit faite; en conséquence le Recueil de M. le Premier fut apporté à la Bibl. & déposé au Cabinet des Estampes, à la fin de Septembre de la même année. Il consistoit en cinq cens soixante-dix-neuf vol. *Carta maxima*, le plus grand nombre reliés aux Armes de France & en maroquin rouge, comme les Livres de la Bibl. Royale, & sur-tout comme ceux de la collection des Estampes de l'Abbé de Marolles, & en cinq grands Porte-feuilles, outre quatre-vingt-dix-neuf paquets, renfermant le tout ensemble, bien au-delà de quatre vingt mille Estampes de toutes grandeurs.

En 1756, ce Cabinet fut enrichi de quatre-vingts vol. d'Estampes, qui avoient appartenu au Maréchal d'Uzelles, & de là avoient passé à feu M. Lallemant de Betz, Fermier-général. Cette collection cédée au Roi par échange, est divisée sous deux points de vue; le premier est une suite de Portraits d'hommes de toutes conditions, rangés chronologiquement, ou à l'époque de leur mort, depuis les Philosophes Grecs & Latins, jusqu'au milieu du Regne de Louis XIV; la seconde partie contient des pieces géographiques, topographiques, & le Costume de chaque Royaume,

dans les quatre parties du monde : on a ajouté à ces deux parties les éloges *d'André Thevet*, & la description du monde de *Pierre Davity*.

En 1770, M. *Fevret de Fontette*, Conseiller du Parlement de Bourgogne, traita pour déposer dans ce Cabinet son recueil sur l'Histoire de France, par Estampes, contenu en soixante Porte-feuilles, *Carta maxima*, rangées par époque, commençant par le Peuple Gaulois, sous Jules César, & finissant avec le Regne de Louis XV, (jusqu'en 1768). Toutes ces Estampes, bien ou mal exécutées, ont servi pour ce bel ensemble ; & si quelque chose doit suppléer au manque de perfection dans le détail, ce qui n'eût pas été possible autrement, en s'assujettissant à ne vouloir choisir que des Estampes supérieurement gravées, c'est que cette défectuosité inévitable a été remplacée par des annotations de la main du Rédacteur.

M. de Fontette traita également de son beau recueil de Portraits des François & Françoises illustres ; beaucoup de ces Portraits sont dessinés à la main. M. de Fontette n'a traité que d'une partie, il a gardé presque tous ceux qui étoient dessinés.

Cette même année, Sa Majesté fit aussi l'acquisition du Cabinet d'Estampes de M. Begon, Intendant de la Marine du Roi à Dunkerque : cette collection avoit été formée par son aïeul, mort en 1710, connu par ses services dans les Intendances de la Rochelle & de Rochefort, & par les bienfaits qu'il aimoit à répandre sur les Lettres & sur les Arts. Dans le nombre considérable de vol. que contient cette estimable collection, il en est un entre autres du plus rare mérite; ce sont des oiseaux peints à gouache, d'une exécution admirable par le dessin, la couleur & la touche spirituelle : on ignore le nom de l'Auteur, mais on seroit tenté de le croire de la main de la *Virtuose Marie Sybille Merian*, fille célebre par l'universalité de ses talens, & par son héroïsme dans le voyage qu'elle entreprit pour

Surinam, & qui nous a produit un excellent Livre qu'elle a dessiné, gravé, colorié & écrit elle-même en latin. Chaque dénomination des oiseaux de ce vol. est écrite par la plus belle main Hollandoise qui fut alors; il provient de l'Inventaire du *sieur Aubriet*, Peintre du Jardin du Roi.

Quelques années après, vers 1775, ce Cabinet s'accrut encore par l'acquisition d'une partie de celui de feu M. Mariette, qui étoit dans son genre un des plus précieux qu'il y ait jamais eu en France: on n'en acheta que les objets rares & précieux qui manquoient dans celui du Roi, & on en acquit pour plus de 50000 livres.

M. le Comte de Caylus a aussi enrichi ce Cabinet, par un nombre considérable de morceaux détachés qu'il prenoit plaisir d'y déposer de tems en tems; dans ce nombre est un vol. sans prix, intitulé *Peintures antiques* que le célebre *Pietre Sante Bartoli* avoit imitées à la gouache (1), pour la Reine Christine de Suede, pendant le séjour qu'elle s'étoit choisi à Rome: ces Peintures sont si précieuses, que M. le *Comte de Caylus*, après les avoir fait graver, voulut ne faire tirer de ces Planches que trente Exemplaires, ainsi que du savant Discours imprimé qu'il y joignit. Cet Ouvrage a pour titre: *Recueil des Peintures antiques, imitées fidèlement pour les couleurs & pour le trait, d'après les dessins coloriés faits par* Pierre Sante Bartoli; *par MM. le* Comte de Caylus & Mariette. *Paris* 1757 *in-fol.* Chacun de ces Exemplaires est si supérieurement enluminé, qu'ils le disputent de beauté aux dessins originaux.

(1) A la priere de M. *le Comte de Lignerac*, aujourd'hui *Duc de Caylus*, le Roi a bien voulu lui laisser la jouissance, sa vie durant, de ces magnifiques Peintures, que M. le Comte de Caylus donna au Cabinet des Estampes du Roi, en 1764, ainsi qu'un portrait du Roi François I. peint en miniature par *Nicolo del Abbate*.

C'eſt peut-être, dit M. le Beau, » le Livre d'antiquités » le plus ſingulier qui paroîtra jamais; toutes les » pieces en ſont peintes avec une préciſion & une pu» reté inimitables; c'eſt la vivacité, les nuances, la » fraicheur du coloris qui charma les yeux des » Ceſars (1).

(1) Il nous paroît que les opinions ſont partagées ſur l'origine de ces précieux deſſins, & que l'on ignore encore pour qui ils étoient deſtinés, & même le nom du Peintre qui les a faits : voici ce qu'en rapporte M. Debure l'aîné, dans le Catalogue de M. Goutard, p. 208, d'après une note écrite de la main de M. Mariette, Auteur de cet Ouvrage, ſur l'Exemplaire qui lui a appartenu, & qui a paſſé après ſa mort dans le beau Cabinet de Livres d'antiquités & de Médailles de M. d'Ennery.

» On ne ſera pas ſans doute fâché de ſavoir d'où ſont » venus les deſſins originaux & coloriés dont on produit ici » des copies exactes : ils ont été faits à Rome, & il n'y a » certainement que Pietre Sante Bartoli à qui on puiſſe rai» ſonnablement les attribuer. Suivant toutes les apparen» ces, ils ont été envoyés en France pour être préſentés à » Louis XIV, comme un eſſai d'ouvrages qui, s'ils plai» ſoient, pourroient être portés plus loin.

M. de Louvois étoit alors Sur-Intendant des Bâtimens, & ces deſſins lui étant demeurés, il les oublia bientôt, ſort qu'éprouve ordinairement tout ce qui paſſe entre les mains des Grands : un Chirurgien attaché à ce Miniſtre, & demeurant dans ſon Hôtel, profita de cette négligence, il s'en empara; & ce ne fut qu'après ſa mort, arrivée en 1750, que ces deſſins reparurent & coururent une ſeconde fois riſque d'être perdus pour toujours. Ses héritiers, gens ſans connoiſſances, alloient en effet en faire le jouet de leurs enfans, ſi quelqu'un, par un heureux & pur hazard, ne leur eût ſuggéré de venir me trouver pour en avoir mon avis; & j'étois ſur le point d'en faire l'emplette, lorſque M. le Comte de Caylus, plus heureux, obtint ſur moi la préférence : ſon intention étoit de les faire graver tout ſimplement, & d'en enrichir un de ſes volumes d'antiquités; mais avant que de s'y déterminer, il crut devoir me conſulter & aviſer enſemble s'il ne ſeroit pas poſſible d'en tirer un plus grand parti.

On n'avoit abſolument rien qui pût fixer les idées ſur la façon dont les anciens diſtribuoient leurs couleurs; le ſeul George Turnbull avoit imaginé un moyen qui, tout imparfait qu'il étoit, pouvoit en quelque façon conduire à

Quoique le Cabinet du Roi fût déja porté, par tant d'acquisitions, à ce dégré de magnificence qui n'a point d'égal, il y manquoit cependant un des objets

---

cette connoissance ; c'étoit de donner seulement les contours des objets, & d'indiquer par des lettres de renvoi la nature des couleurs qui rempliſſoient ces vuides ſur quelques-unes des Peintures antiques qu'il produiſoit. Ce moyen m'en fit imaginer un autre, il me vint alors dans l'eſprit de ſuivre le plan qu'avoit tracé Turnbull, par rapport aux traits que l'on feroit graver, & de peindre ſur ce trait les épreuves que les Planches donneroient, conformément aux deſſins coloriés, dont il étoit queſtion de faire part au Public.

On lui fourniſſoit par-là le moyen de connoître plus particuliérement la méthode qu'avoient ſuivie les Anciens dans l'emploi & la diſtribution de leurs couleurs : on lui préſentoit un ouvrage neuf dans ſon genre, & qui auroit avec cela le mérite d'être très-rare : car M. le Comte de Caylus, qui gouta ma propoſition, ne voulût pas que le nombre d'Exemplaires qui ſe repandroient, ſurpaſſât celui de *trente* ; & de mon côté je ne jugeai pas à propos d'étendre plus loin mes ſoins, M. le Comte de Caylus ayant exigé de moi que je préſidaſſe à cette opération, qui, j'oſe le dire, ne ſe feroit jamais exécutée ſi je ne m'en fuſſe mêlé, & qui exigeoit un travail aſſidu de plus de quatre années. J'ajouterai que non-ſeulement les diſcours qui donnent l'explication de chaque ſujet ſont de ma compoſition, mais que le Diſcours en forme d'avertiſſement qui les précede, eſt pareillement un fruit de ma plume.

Nous obſerverons (dit M. Debure, Bibliogr. n°. 5904) que M. le Comte de Caylus, ayant fait tirer les 30 Exemplaires de cet Ouvrage, fit rompre les cuivres devant lui. Il diſtribua ce petit nombre à des amis particuliers, & à quelques Biblioth. qui conſentirent à prendre ſur leur compte les frais de l'enluminure : chaque Exemplaire fut enluminé par des perſonnes que M. le Comte de Caylus avoit choiſies à cet effet, & le prix en étoit de 300 livres. Quand à la partie Typographique, elle eſt magnifiquement exécutée, & les Imprimeurs (Meſſieurs L. Guerin, & L. Fr. de la Tour) qui en furent chargés, n'ont rien épargné pour la rendre auſſi recommandable dans ſon genre, que l'étoit dans le ſien celle des Peintures. Un de ces Exemplaires a été vendu dernièrement, à l'Inventaire de M. Goutard, 221 livres. On ſe diſpoſe actuellement à donner au Public une nouvelle édition de ces belles Peintures antiques. Il exiſte un de ces Exemplaires au dépôt des Livres imprimés, lettre J. n°. 835. *Voy. auſſi D. Sacles, mon. p. XLII.*

les plus précieux : c'étoient les différentes Estampes, ou les premiers essais de la Gravure en taille-douce, trouvés, suivant quelques Auteurs, par *Maso Finiguera*, Orfevre de Florence, en 1460.

L'œuvre de ce premier Graveur consiste environ en soixante Estampes, dont plusieurs ont été faites pour orner une Edition du Dante, de 1481. Cet Ouvrage a la singularité d'être le premier dans lequel l'Art de la Gravure en taille-douce ait été employé.

Les autres représentent les Prophetes, les Sybilles, &c. ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elles ont été trouvées & achetées à Constantinople par un Amateur, qui les a apportées en France; & après sa mort, ses héritiers les ont vendues au Cabinet du Roi, la somme de 500 livres. Cette acquisition est la derniere qu'on ait faite pour ce Cabinet, elle est du mois de Mars 1781. Ces différentes Estampes qui sont de la plus grande rareté, réunies, pour ainsi dire, dans leur sanctuaire, deviennent bien plus précieuses par cette réunion. Jamais M. l'Abbé de Marolles & M. de Beringhen ne purent se les procurer, malgré toutes les recherches & les dépenses qu'ils firent pour cela.

Ordre & Arrangement des Livres d'Estampes.

Ce précieux cabinet contient cinq mille vol. & plus, rangés en douze Classes, ou divisions, auxquelles on a affecté des chiffres ou numéros.

Les Estampes qui composent ces différentes Classes ou divisions, sont non-seulement précieuses par leur immensité, mais encore par la beauté & le choix des épreuves. On s'est aussi attaché à y réunir les eaux fortes, & quand il y a eu pour certaines Estampes des marques distinctives pour les reconnoître, soit par rapport à la beauté des épreuves, soit que le Graveur eût quelque prétexte pour faire ces remarques, &c. on les a toutes rassemblées, & il est très-commun de voir dans

le Cabinet du Roi, cinq à six épreuves d'une même Estampe, à laquelle on apperçoit des différences sensibles; c'est ce qu'on est à portée de remarquer dans plusieurs œuvres, entr'autres dans l'œuvre de Rembrant que l'on voit dans ce Cabinet, c'est peut-être le mieux choisi & le plus complet qu'il y ait en France. Ce Peintre, qui étoit d'une avarice extrême, usoit de toutes sortes de ruses pour vendre fort cher & plusieurs fois les mêmes Estampes: tantôt il les faisoit débiter par son fils, comme si celui-ci les avoit dérobées; tantôt il feignoit de vouloir quitter la Hollande; il les vendoit lorsque la Planche étoit à moitié terminée, en tiroit un nouveau prix après qu'elle étoit finie; enfin il la faisoit paroître une 3.e fois, & quelquefois une 4.e, en la retouchant. Ces petites supercheries se remarquent presque dans chaque œuvre des grands Maîtres: & c'est de la réunion de ces différentes épreuves que dépend la perfection & la rareté de l'œuvre de tel ou tel Maître. Voici la distribution des douze divisions.

La premiere Classe comprend les Sculpteurs, Architectes, Ingénieurs, Graveurs, depuis l'origine de la gravure (en 1470) jusqu'à nos jours: ce recueil est distribué par écoles, & chaque école par œuvres de Maîtres. Les recueils d'Estampes entieres ou Portefeuilles rélatifs aux arts sont aussi de cette premiere Classe.

Cette premiere Classe ou division comprend aussi les Estampes gravées sur bois. Le Cabinet des Estampes du Roi en possede environ 14000, que l'on nomme ordinaires, & plus de 600 en clair obscur ou camayeu, toutes en tailles de bois: sur quelques-unes de ces Estampes on voit le nom ou la marque de ceux qui les ont faites, avec l'année; il y en a d'autres avec des marques seulement, que l'on ne peut appliquer à aucun

cun Graveur connu ; enfin les plus anciennes sont sans aucunes marques quelconques, qui puisse désigner le tems, le lieu & l'Artiste qui les a faites : on a été par cette raison obligé de distinguer ces Graveurs en deux Classes, dont l'une contient ce qu'on appelle les vieux Maîtres, les uns connus, les autres distingués par quelques lettres initiales de leurs noms, ou quelques marques particulieres, comme *une pelle*, *des chandeliers*, *une bague*, *une licorne*, *une étoile*, & autres figures semblables ; l'autre Classe comprend les Grands Maîtres connus par leurs noms ou leurs œuvres (1).

---

(1) C'est dans cette même Classe que se voit l'œuvre de MM. Papillon pere & fils, célebres Graveurs en bois, morts, l'un en 1744, & l'autre en 1776 : ce dernier, digne héritier des talens de son pere, a donné une histoire de la gravure en bois, en 1766, 2 vol. *in* - 8°. il a été long-tems attaché à l'Imprimerie Royale, en qualité de Graveur en taille de bois. M. Papillon fils, qui a donné ce recueil au Cabinet des Estampes du Roi, a joint à l'œuvre de son pere & au sien plusieurs morceaux d'une grande rareté, même uniques, & qui n'étoient pas dans le Cabinet du Roi. Parmi ces morceaux, l'on remarque entr'autres une Estampe gravée en bois par Marie de Médicis, Princesse de Toscane, & ensuite femme de Henri IV. Il y a deux de ces Estampes au Cabinet du Roi, l'une donnée par M. Papillon avec son œuvre, l'autre qui y étoit auparavant, mais qu'on ne savoit pas y être ; ces deux Estampes représentent le buste d'une femme coiffée à la Romaine : ce buste a huit pouces de haut, avec ces mots au-dessous, *Maria Médicis E.* 1587.

Au bord du papier de l'Estampe donnée par M. Papillon, il y a ces mots : *gravé par la Reine Marie Anbouest*, qui ont été écrits d'une main ignorante Ce buste est de profil, & le contour est assez correct ; la gravure est au-delà de ce qu'on pourroit raisonnablement attendre d'une personne de cette qualité : elle est chargée de contretailles & de quelques tripletailles, à la vérité un peu inégales & coupées à quelques-unes de leurs croisées, mais cependant assez bien gravées pour persuader qu'elle avoit fait plusieurs autres gravures en bois, avant que d'entreprendre cette piece.

La seconde comprend les Livres d'Estampes, de piété, de morale, emblêmes & devises sacrées.

La troisieme comprend les Livres qui traitent de la Fable & des antiquités Grecques, Romaines, &c. &c.

La quatrieme comprend les Livres qui traitent de la Généalogie, de la Chronologie, du Blazon des Armoiries, des Médailles & des Monnoies.

La cinquieme comprend les Estampes représentant des fêtes publiques, entrées de Villes, cavalcades, tournois & carousels, qui se sont donnés en divers pays.

La sixieme comprend les Livres & Estampes qui traitent de la Géométrie, des Machines, des Mathématiques, des Exercices militaires de terre & de mer, & d'autres pieces touchant les Arts & Métiers.

La septieme comprend quelques Romans & Portefeuilles de faceties, plaisanteries & bouffoneries, &c.

La huitieme comprend la Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, Oiseaux, Quadrupedes, Poiss-

---

On a douté long tems que ce buste ait été gravé par Marie de Médicis, mais la pareille Estampe trouvée depuis dans le Cabinet du Roi, & qui est placée au commencement du Recueil des Amateurs Artistes, prouve bien certainement que la planche a été gravée par cette Princesse; voici la note qui est écrite au bas :

La Planche de cette Estampe a été gravée par la Reine Marie de Médicis, qui la donna à M. Champagne, dans le tems qu'il la peignoit, lequel Champagne a écrit derriere la Planche ce qui suit :

Le Vendredi 22 de Février 1629, la Reine Mere, Marie de Médicis, m'a trouvé digne de ce rare Présent fait de sa propre main. Champagne.

Voyez Traité Hist. de la Grav. en bois, par Papillon, tom. premier, pag. 261.

sons, Insectes, &c. &c. (on a fait un Catalogue à part, suivant le système de Tournefort, des vol. de Plantes peintes en miniature, attendu qu'ils augmentent d'année en année;) l'Anatomie est comprise dans cette Classe.

La neuvieme comprend une suite considérable de Porte-feuilles de Cartes Géographiques les plus exactes, & faites par les plus savans en ce genre si utile.

La dixieme comprend une superbe collection de plus de 300 vol. où l'on voit les plans & les élévations d'un grand nombre d'édifices anciens & modernes, sacrés & profanes, des Palais Gothiques de nos Rois, de leurs Châteaux, de ceux des Seigneurs contemporains, ou de riches Particuliers, enfin des Villes les plus célebres, gravées ou dessinées à la main : ce corps Topographique contient aussi plusieurs Monumens Grecs & Romains.

La onzieme comprend une collection immense (environ quarante mille) des Portraits des Hommes célebres dans l'Europe, de tous états, de tout sexe, divisée par pays, &c. la plus grande partie a rapport à l'Histoire de France.

La douzieme & derniere comprend un recueil très-précieux de modes ou d'habillemens, coëffures, en général pour tout ce qui concerne le costume de chaque Royaume dans les quatre parties du monde, & en particulier du fameux recueil de modes, &c. de la Monarchie Françoise, depuis Clovis jusqu'à Louis XIV.

Outre les Livres & Porte-feuilles composés d'Estampes seulement, ce précieux Cabinet contient encore un bon nombre de Livres mixtes, c'est-à-dire, qui sont nécessaires pour l'intelligence de

l'ouvrage : ces Livres traitent de l'Histoire sacrée & profane, des antiques, &c. & sont placés dans les différentes Classes, selon la matiere qui y est traitée.

Après ces différentes Classes suivent les Planches gravées, (que l'on peut regarder comme celle qui doit précéder toutes les autres :) ces Planc. sont au nombre de près de 2000, presque toutes gravées aux dépens du Roi ; elles sont également, comme les Estampes de ce Cabinet, divisées par Classes, & l'on a suivi dans leur arrangement le même ordre que celui que l'on a donné au recueil des Estampes : en voici l'énumération.

Ordre & Arrangement des Planches gravées du Cabinet du Roi.

I.

Tableaux du Roi.

41 *Planches*

Représentant sept sujets de l'ancien Testament, vingt-deux du nouveau, sept de la Fable, un de l'Histoire, & quatre allégoriques, formant le tom. premier de la collection du Cabinet du Roi.

II.

15 *Planches*

Représentant cinq sujets de l'Histoire d'Alexandre le Grand, gravées d'après M. le Brun, (savoir les Batailles d'Alexandre) formant le tom. II.

III.

56 *Planches*

Des Médaillons antiques du Roi, gravées par de la

Boiſſiere, commençant à Auguſte, & finiſſant aux enfans de Conſtantin; & 48 Monnoies & Médailles, gravées en onze Planches par Seb. le Clerc, rélatives à l'Hiſtoire de France, commençant à Charles VII juſqu'à Louis XIII, incluſivement, de différentes grandeurs (1), formant le tom. III.

(1) Nous apprenons par une note qui nous eſt tombée par hazard entre les mains, que cette ſuite de Med. & Monn. eſt improprement connue ſous le titre de *Médailles* du Cab. de Ste. *Géneviève*; on ignore, (ajoute l'Auteur de cette note) ſur quelle autorité cette tradition peut être fondée; ce qu'il y a de certain, c'eſt que bien loin que ces Medailles ſe trouvent dans le Cabinet de cette Bibl. les Religieux qui en ont la direction, en connoiſſent à peine les Eſtampes. C'eſt donc à tort qu'on les a appellées Médailles de Ste. Géneviève: ce ſont des Monnoies anciennes de France, qui ſe trouvent dans le Cabinet des Médailles du Roi, en or, en argent ou en cuivre, telles qu'elles ont été frappées; elles ont été deſſinées & gravées par le célebre Séb. le Clerc, d'après ces originaux, aux dépens de Sa Majeſté, pour quelque ouvrage ſur les Monnoies anciennes de France, que l'on avoit alors en vue, & qui n'a pas eu lieu; & l'on en conſerve les Planches gravées au Cabinet des Eſtampes du Roi, avec celles de la collection de ſon Cabinet.

Sans révoquer en doute ce qu'avance l'Auteur de cette note, nous croyons qu'il eſt très-poſſible que ces 48 Monn. ou Médailles ſoient ſorties du Cabinet de Meſſieurs de Ste. Géneviève, & qu'on leur ait toujours conſervé le nom de leurs premiers Propriétaires: voici ſur quoi nous nous fondons. Il eſt certain que Meſſieurs de Ste. Géneviève vinrent offrir à M. de Louvois plus de 300 Méd. de petit bronze, pour les réunir à celles que le Roi avoit déja: ne ſeroit-il pas poſſible qu'ils y ayent joint une quarantaine d'autres Méd. ou Monn. ſur l'Hiſt. de France, dont le Cabinet du Roi étoit très-peu fourni, & dont on faiſoit alors une exacte recherche? Il peut auſſi ſe faire qu'on ſe ſoit contenté de faire mention des 300 Médailles de petit bronze, & qu'on ait oublié de parler des 48 autres Médailles modernes, comme peu de choſe en comparaiſon des autres, & qu'elles ayent toujours été appellées *Médailles* du *Cabinet* de Ste. *Géneviève*, ſans s'embarraſſer d'où on les avoit tirées.

IV.

40 *Planches*

Représentant les plans, élévations, vues, ornemens de peinture & de sculpture des Châteaux du Louvre & des Tuileries, formant le tom. IV.

V.

29 *Planches*

Représentant les plans, élévations & vues du Château de Versailles, formant le tom. V.

VI.

89 *Planches*

Représentant la Grotte, le Labyrinthe, les Fontaines & Bassins de Versailles, formant le tom. VI.

Grotte

Vingt Planches gravées par le Pautre & autres.

Labyrinthe.

Quarante-une Planches gravées par Séb. le Clerc.

Fontaines.

Vingt-une Planches gravées par le Pautre & Simoneau.

Bassins.

Sept Planches gravées par le Pautre.

VII.

48 *Planches*

Des Statues antiques & modernes du Roi, gravées par G. & J. Edelinck, G. Audran, le Pautre, Fr. Chauveau, Mellan & Baudet, formant le tom. VII.

VIII.

51 *Planches*

Des Termes, Buſtes, Sphinx & Vaſes du Roi, gravées par le Pautre, Mellan & Baudet, formant le tom. VIII.

IX.

48 *Planches*

Des Tapiſſeries du Roi, gravées d'après le Brun, par Séb. le Clerc, formant le tom. IX.

X.

97 *Planches*

Repréſentant des Carouſels, courſes de têtes & de bagues, formant le tom. X.

XI.

20 *Planches*

Repréſentant les Fêtes données à Verſailles, formant le tom. XI.

XII.

29 *Planches*

Repréſentant les plans, élévations, coupes & profils de l'Hôtel Royal des Invalides, gravées par le ſieur de la Porte, Commiſſaire des Invalides, par ordre & aux dépens de M. de Louvois; ces Planches forment le douzieme vol. du Cabinet.

XIII.

29 *Planches*

Des plans, profils, élévations & vues de différentes Maiſons Royales, formant le tom. XIII.

XIV.

29 *Planches*

Des profils & vues de quelques lieux de remarque, avec divers plans détachés des Villes, Citadelles & Châteaux, gravées par le Pautre & Audran, formant le tom. XIV.

XV.

40 *Planches*

Des plans & profils appellés communément les petites conquêtes, servant à l'Histoire de Louis XIV, gravées par le Clerc & autres, formant le tom. XV.

XVI.

26 *Planches*

De vues, marches, entrées, passages & autres sujets servant à l'Histoire de Louis XIV, gravées d'après Wandermeulen, formant le tom. XVI.

XVII.

30 *Planches*

Des vues, entrées & autres sujets servant à l'Histoire de Louis XIV, gravées d'après le même, formant le tom. XVII.

XVIII.

98 *Planches*

De payſages, morceaux d'étude, &c. gravées d'après le même, formant le tom. XVIII.

XIX.

28 *Planches*

De plans, profils & vues de Camps, Places, Siéges & Batailles, servant à l'Hiſtoire de Louis XIV, des années 1643 & 1644, gravées d'après Beaulieu, par F. Colignon, N. Gochin, G. Perelle & autres, formant le tom. XIX.

XX.

32 *Planches*

Repréſentant auſſi des plans, profils, &c. ſervant à l'Hiſtoire de Louis XIV, gravées d'après le même, année 1645, formant le tom. XX.

XXI.

32 *Planches*

Repréſentant les mêmes ſujets, gravées d'après le même, depuis l'année 1646 juſqu'en 1648, formant le tom. XXI.

XXII.

29 *Planches*

Repréſentant également divers ſujets de même nature, gravées d'après le même, pour les années 1650, 1654, juſques & compris 1659.

XXIII.

30 *Planches*

Auſſi de plans, profils & vues de Camps, Places, &c. ſervant à l'Hiſtoire de Louis-le-Grand, & gravées d'après le même, pour les années 1662, 1668, 1673, 1674, 1676, 1677, 1684, 1685, 1688, 1691, 1692, 1693, 1694, & 1697.

XXIV.

374 *Planches*

Représentant des Plantes de Botanique, gravées par ordre du Roi, par les célebres N. Robert, Abrah. Bosse, & L. de Chatillon: cette collection forme trois gros vol. *in-fol.* forme d'Atlas.

Outre ce beau recueil de Planches, que rien n'égale & n'égalera peut-être jamais, il en existe encore un grand nombre d'autres gravées par les meilleurs Maîtres; toutes ont été (comme nous l'avons déja dit) gravées ou acquises aux dépens de S. M.

Description des différens morceaux peints, dessinés ou gravés, conservés sous verre, & placés dans ce précieux Cabinet.

Premiere piece.

On remarque dans la premiere piece de ce riche cabinet plusieurs dessins curieux, savoir,

Une grande Carte de l'Amérique, portant ce titre:

America, sive novi orbis nova descriptio. Florentiæ Pecciolen Cosmogr. A. D. 1604.

Un dessin précieux de la mer Caspienne, mesurée par l'ordre du Czar Pierre-le-Grand, pendant les années 1719, 1720 & 1721, déposé par S. M. Czarine, lors de son séjour en France, entre les mains de M. l'Abbé Bignon, pour le cab. du Roi. Les anciens Géographes, à commencer par Ptolémée, qui florissoit sous l'Empereur Marc-Aurele, l'an 176, ensuite Ismaël Abulfeda, Prince de Syrie, & Auteur d'une Géogr. universelle, environ l'an 1300, & de nos jours Jean

Struys, tous en un mot avoient tant fait varier les mesures & la forme de cette Mer, que Pierre Ier. se détermina à en prendre une connoissance exacte pour des vues savantes & utiles au commerce de son Empire. Ce grand Prince chargea de cette opération l'un de ses plus habiles Ingénieurs M. Carl-von-Werden, lequel étant accompagné de Navigateurs intelligens, mit trois années pour remplir les intentions du Czar.

La même Mer placée à côté (à gauche) & que Gerard van-Keulen, Hydrographe estimé, publia vers l'an 1680, prouve clairement qu'il étoit réservé à ce Prince surnommé le Grand, d'embrasser un projet si utile & si dispendieux. Guillaume de l'Isle a publié en 1721, un savant mémoire à ce sujet, que l'Académie Royale des Sciences a publié dans le recueil de ses Mémoires.

A droite est la magnifique Mosaïque de Palestrine, expliquée par M. l'Abbé Barthelemi, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.

Cette Mosaïque a été trouvée dans un Temple de la Fortune, dans la ville de Palestrine, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome; elle avoit dix-huit pieds de long, sur quatorze & quelques pouces de large. Vers l'an 1660, le Cardinal Barberini voulant la soustraire aux accidens, la fit transporter dans le Palais des Princes de Palestrine, & la fit placer dans une espece de niche, au fond du vestibule, en face de la porte d'entrée. Les fragmens de marbre dont cette Mosaïque est composée, sont communément de trois à quatre lignes en quarré; ceux qui forment les fig. sont encore plus petits.

Pour faciliter à M. l'Abbé Barthelemi l'explication de cette Mosaïque, M. le Comte de Caylus en envoya prendre sur le lieu même le dessin & les couleurs.

Au-dessous est un beau dessin représentant la Maison d'Autriche en 62 figures; ce sont les premiers Souve-

rains qui ont successivement gouverné la Baviere, pendant environ 1000 ans, depuis Norix (*Noricum*) Regens purg, Fondateur de Ratisbonne, & Bavarus, venus de l'Armenie avant Jesus-Christ. D'autres disent dans le cinquieme siécle, jusqu'au dernier qui est Sigismond, Comte Palatin, Duc de Baviere, qui vivoit dans le quatorzieme siécle. Cette Peinture à gouache a été faite vers l'an 1400, d'après un monument conservé à Ratisbonne: elle représente ces Princes dans l'habillement exact au costume du tems de Charlemagne, dont parle Eginhard son Historien, c'est-à-dire, en guerre avec l'armure de fer, le sabre, & la chaussure en brodequin, qui depuis a été remplacée par la chaussure à la Poulaine, ou les botines garnies d'éperons dorés & longs; de la cotte de maille, & de l'arbalêtre. L'habit de Cour consistoit en une robe à la maniere des Gaulois, garnie de fourure, moins longue & moins ample que la toge Romaine, avec le Sayon sur l'épaule; le pourpoint de peau de loutre par-dessus la tunique de laine, bordée de soie, le tout recouvert d'une chappe très-riche, quand ils parvenoient au titre d'Empereur. Les épigraphes en rimes & en vieux allemand, caractérisent le génie & les mœurs de ces Princes. Ce précieux morceau a douze pieds de longueur, il a été donné, en 1756, au Cabinet des Estampes du Roi, par M. de Fontenu, Abbé Commendataire, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Plus bas on remarque une Estampe représentant l'une des Maisons de Campagne de l'Empereur de la Chine, aux environs de Pékin, gravure Chinoise, imitant le méchanisme d'un dessin qui seroit fait à la plume, & qui n'est décélé que par les lignes monotones formant les eaux.

Cette Estampe a été donnée, en 1779, à ce même Cabinet, par M. Beguillet le Jeune, de Dijon.

Seconde Piece.

Dans la seconde piece à droite en entrant, sur un des pilastres de la boiserie formant le corps d'armoires qui reçoivent les Livres d'Estampes, on voit la copie gravée d'un Monument en peinture, à la gloire de François Ier. dont l'original a été donné au Cabinet des Estampes du Roi en 1765, par M. le Comte de Caylus; ce tableau porte, ainsi que l'Estampe, neuf pouces de haut sur six pouces de large.

François Ier. y est représenté debout & emblématiquement, peint en miniature par *Nicolo dell'Abbate*, élève du Primatice. Cet Artiste a voulu, sous cinq emblêmes différents, réunir dans une seule & même figure les principales vertus & traits de François Ier. comme dans les vers qui se lisent au bas, le Poëte *Ronsard* a tenté d'exprimer ce que le Peintre montroit aux yeux; ils ont uni leurs talens, pour mieux caractériser ce Héros, qui fut le Pere des Lettres & des Arts en France; voici les vers:

Françoys en guerre est un Mars furieux,
En payx Minerve & Diane à la chasse,
A bien parler, Mercure copieux,
A bien aimer, vray amour plein de grâce.
O France heureuse, honore donc la face
De ton grand Roy qui surpasse nature!
Car l'honorant, tu sers en même place
Mincrve, Mars, Diane, Amour, Mercure.

Le Monarque est debout; le casque de Minerve, orné de plumes blanches, couvre sa tête: il tient du bras droit, armé de fer, son épée la pointe en haut; son bras gauche est nud, dans la forme & dans le caractere de l'adolescence, ou du Dieu de l'Eloquence,

portant le Caducée, symbole qui désigne que le Héros s'occupoit des Lettres, dans les momens où Mars le laissoit reposer; il a sur la poitrine l'Egide de Minerve, chargée de la tête de Méduse; son habillement, à la maniere de Diane, est négligemment agraffé sur l'épaule par un musle de Lion, & retroussé sur la hanche par une ceinture; sur l'autre épaule il porte le carquois avec un cornet de chasseur, & s'appuie sur un arc: ces attributs rappellent le goût que ce Prince avoit pour la chasse, plaisir digne du loisir des Rois: sa parure est de couleur rouge, soyeuse & frangée d'or; elle retombe avec grace sur ses jambes chaussées de brodequins, auxquels sont attachées les talonnieres de Mercure, pour achever d'exprimer que ses qualités dominantes étoient l'activité, la valeur & l'amour des Muses.

Plus bas est un dessin à la plume, fait & donné au cabinet des Estampes, le 12 Octobre 1773, par Madame Clotilde de France; ce dessin représente un ancien Château à tourelles, environné d'eau avec un pont de pierre.

Le Mardi 12 Octobre 1773, Madame Clotilde de France, née le 23 Septembre 1759, sœur de Monseigneur le Dauphin, depuis Louis XVI, étant arrivée, vers les deux heures après midi, de Versailles à la Bibl. du Roi, où cette Princesse étoit attendue, comme l'avoit été Madame la Dauphine huit jours auparavant, accompagnée de Madame, Madame la Comtesse d'Artois & de Mesdames de France ses tantes, fut conduite par M Bignon, Maître des Requêtes, & grand Maître de la Bibl., aux Manusc. aux Imprimés & aux Médailles, & ensuite au Cabinet des Estampes. Cette Princesse étoit accompagnée de Madame Elisabeth sa sœur, de Mademoiselle de Bourbon Condé, de Madame de Marsan, & d'une Cour nombreuse: M. Bignon reçut des mains de Madame ce dessin qu'elle dit être de sa composition & dessiné de sa main, & qu'elle donna comme un gage de son amour pour les Arts.

On remarque au-dessous une Estampe imprimée sur de l'écorce d'arbre : singularité qui constate la maniere d'écrire des anciens sur le papyrus, usage qui n'est plus pratiqué que parmi quelques peuples barbares, entr'autres chez les Malabares. Cette Estampe, en outre, offre le sceau d'une Abbaye fondée par la Maison d'Autriche, depuis son élévation à l'empire d'Occident & au Trône d'Espagne.

On croit ce curieux morceau de la main de Mathieu Merian, aussi savant Cosmographe qu'habile Graveur, mort en 1650.

On remarque encore dans les embrasures des fenêtres qui donnent sur la Cour, plusieurs morceaux précieux, savoir :

Le Portrait de Jean, Roi de France, surnommé le Bon, mort en 1364, *Monument de peinture du 14e. siécle*. Le peu d'usage où l'on étoit dans ce tems de peindre en grand, a déterminé le Peintre à représenter le Roi dans la proportion d'un buste, de profil, & sans mains : ce Prince est vêtu d'un manteau bleu foncé avec un colet d'hermine, la tête découverte & ses cheveux flottans ; le champ du tableau est d'or, & le tout est peint à gouache, sur toile collée sur bois : le verni dont il a été couvert depuis, avoit fait penser qu'il étoit peint à l'huile.

On ne connoit rien de plus ancien en peinture moderne que ce portrait, attribué à Jean de Bruges, que Charles V, dit le Sage, fils du Roi Jean, avoit décoré du titre de son Peintre. Il a 22 pouces de hauteur sur 12 pouces de largeur ; au-dessus de la tête on lit en caracteres du tems, *Jean Roi de France*. La bordure paroit être du Regne de Louis XII, environ 150 ans après le tableau.

Charles V, par amour pour la mémoire du Roi son pere, avoit placé ce Portrait parmi ses Livres ; & depuis, ce tableau est demeuré dans la Bibliotheque des Rois ses successeurs : cependant M. de Gaignieres, cé-

lebre Antiquaire & possesseur d'un riche cabinet, l'avoit obtenu de M. Colbert, dont le cachet est appose derriere, pour le placer au nombre de ses raretés; mais M. de Gaignieres, en léguant son cabinet au Roi, fit rentrer dans la Bibliotheque Royale ce reste précieux du commencement de la Peinture en France.

Au-dessous de ce précieux portrait est celui de Jeanne d'Autriche, née à Prague en 1547, peint d'après nature; elle étoit fille de Ferdinand Ier., Empereur, & fut mariée en 1565, à François Ier. Grand Duc de Toscane; cette Princesse fut mere de Marie de Medicis, femme de Henri IV, & mourut en 1578, âgé de 32 ans.

Cette belle miniature a été donnée le 10 Juin 1765, au cabinet des Estampes du Roi, par M. le Marquis de TOST, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, chargé des affaires de la Cour de France en Crimée, (il est le Vauban de la Cour Ottomane).

Dans une autre embrasure de fenêtre, l'on voit le Portrait de l'Amiral de Coligni, assassiné par le nommé Resme, en 1572, (il fut la premiere victime de la S. Barthelemi). Catherine de Medicis voulant noircir cet Homme célebre dans l'esprit du Duc d'Alençon son fils, ce Prince lui répondit: *Madame, il est un homme très-fidele au Roi & très-zélé pour l'Etat.* Ce précieux tableau a été tiré de la collection de M. de Thou (1).

(1) Toutes ces Descriptions sont les mêmes (à quelques changemens près) que celles qu'on trouve écrites en tête de ces différens morceaux.

CABINET
DES TITRES ET GÉNÉALOGIES.

M. L'ABBÉ DE GEVIGNEY, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BESANÇON, GARDE.

On y reçoit le Public les mêmes jours que la Bibliotheque est ouverte : on ne communique pas indistinctement à tout le monde les Titres & Généalogies.

CE Cabinet est placé au second étage, & y occupe cinq grandes pieces, toutes garnies de tablettes propres à recevoir les cartons & boëtes dans lesquels sont renfermés les titres. Il contient environ 5000 Portefeuilles ou boëtes, &c. remplis de titres Généalogiques, tous très-précieux, non-seulement pour les Familles de France, mais encore pour les plus illustres de l'Europe.

Son Origine & ses Accroissemens.

Le Cabinet des Titres & Généalogies commença à se former d'une partie de celui qui fut donné au Roi en 1711, par M. de Gaignieres, & placé après sa mort, en 1715, dans la Bibliotheque de Sa Majesté; ce cabinet, composé d'un précieux recueil de Titres originaux scellés, de montres militaires, Manuscrits & Généalogies des Maisons & Familles nobles du Royaume, parut demander un Garde particulier; peu de tems après il fut confié aux soins de M. Guiblet, alors Généalogiste de la Maison d'Orléans, & des Ordres de N. D. du Mont-Carmel & de St. Lazare.

En 1717, ce même Cab. fut augmenté de celui que M. Charles d'Hozier, Juges d'Armes, Garde de l'Armorial général de France, & Généalogiste de Sa

Majesté, céda au Roi par Acte passé en présence de M. Baudry, Maître des Requêtes, nommé par le Roi pour l'accepter. C'étoit en son genre le plus curieux qui fût en Europe; il consistoit en Manuscrits, Généalogies, preuves de Noblesse des Pages du Roi, & des Demoiselles de St. Cyr, Titres originaux, Armoriaux, extraits de Titres, Mémoires de Familles, l'Armorial général, Lettres d'anoblissemens, Réglemens d'Armoiries, recherches de Noblesse, &c. c'étoit le fruit d'un travail continuel de plus de cent ans, auquel ce Savant & le célebre Pierre d'Hozier son pere, qui avoit occupé les mêmes charges, s'étoient livrés successivement, soit pour la Maison du Roi, soit pour différens Princes, Maisons & Familles illustres, tant du Royaume que des Pays étrangers.

L'année suivante, M. de Clairembault, Généalogiste des Ordres du Roi, fit, par ordre du Régent, l'inventaire de ce cabinet, conjointement avec M. Guiblet, & sur la requisition de M. l'Abbé de Louvois, Bibliothécaire de Sa Majesté. Les Généalogies de M. de Gaignieres furent jointes à celles de M. d'Hozier dans l'ordre alphabétique; ce qui forma 217 boëtes *in-fol.* qui sont restées depuis dans le même ordre.

Vers l'année 1720, M. l'Abbé Bignon ayant succédé à M. l'Abbé de Louvois, obtint du Régent de partager les différentes richesses qui composoient la Bibl. du Roi en plusieurs portions; en conséquence des Ordres de ce Prince, il fit distraire du dépôt des Livres imprimés, & de celui des Manusc. de l'ancien fonds du Roi, des fonds de Baluze, de Dupuy & autres, tout ce qui en étoit purement généalogique, pour être joint aux Titres & Généalogies de Messieurs de Gaignieres & d'Hozier, & la garde en fut de nouveau confiée à M. Guiblet, en même tems l'on y joignit les Titres généalogiques amassés par Jean Haudiquer de Blancour, gendre de François Ducheſne, qui, suivant l'exemple de son beau-pere, s'étoit appliqué à l'étude des Généalogies. Il fut accusé d'avoir fabriqué de faux titres, &

condamné en 1701, à une prison perpétuelle, par Arrêt du Conseil, du 10 Juillet 1702. Le Roi disposa en faveur de sa Bibliotheque, des Titres & autres pieces précieuses que l'on trouva chez Haudiquer, lors de la levée du scellé : en 1716, en vertu d'un autre Arrêt, le Roi disposa également en faveur de sa Bibliotheque, de cinq grands coffres remplis de Titres & Papiers, venant du même Haudiquer, mais qu'on avoit fait mettre en dépôt au Louvre jusqu'à nouvel ordre.

Le Roi agréa par la suite d'unir à son cabinet des Généalogies celui que M. Guiblet s'étoit formé ; il étoit composé de liasses, porte-feuilles & cartons, & entr'autres de 105 boëtes remplies de Généalogies & mémoires rangés alphabétiquement.

Le sieur Blondeau céda à Sa Majesté, en 1754, une collection de 12700 Titres originaux & copies collationnées ; & quatre ans après, il céda également au Roi un autre recueil de 4800 Titres.

En 1762 & 1763, M. l'Abbé de Gevigney remit à M. le Duc de la Vrilliere, pour être déposées à la Bibliotheque du Roi, deux collections choisies ; l'une de Testamens originaux de Gentilshommes des Duchés & Comtés de Bourgogne, des 13, 14 & 15e. siécles ; l'autre de Titres concernant les Duchés & la Noblesse de Lorraine & de Bar.

Cette derniere année, M. de la Cour, successeur de M. Guiblet dans les places de Garde des Titres & Généalogies, & de Généalogiste de la Maison d'Orléans, voulant s'occuper entiérement du travail immense & de l'ordre qu'exigeoit le dépôt qui venoit de lui être confié, traita pour l'augmenter d'une collection de plus de 129600 tant Titres originaux, que Généalogies & Mémoires, qu'il s'étoit procurés par ses soins & par un travail assidu, dont il a jusqu'à sa mort conservé l'amour & la louable habitude. Il se fit un devoir de contribuer gratuitement à l'accroissement de son dépôt, comme avoit fait M. Guiblet son prédécesseur, en y remettant ses travaux relatifs à la Maison d'Or-

léans, tels que les preuves de noblesse, des Officiers, des Pages, & celles des Gentilshommes admis, sur la nomination du Prince, dans les Séminaires de Joyeuse à Rouen, & dans le Col. de Beaumont en Auge.

Trois ans après, (en 1766), le Cabinet du Roi reçut encore de nouveaux accroissemens, par les acquisitions que fit le Roi, de la collection de Généalogies de feu M. du Rocheret, Président en l'élection d'Epernay & de celle de feu M. le Chevalier Gougnon, composée de Titres, extraits de Titres & Généalogies des Maisons & Familles de la Province du Berry.

En 1770, S. M. acquit du sieur du Buisson une nombreuse collection de Titres, Manusc. & Généalog.

En 1777, ce dépôt fut beaucoup augmenté par le cabinet du sieur Jault, consistant en 142 porte-feuilles de Titres, & par celui de feu M. Blondeau, composé de 640 porte-feuilles & boëtes de Titres, Mémoires & Généalogies.

En Décembre 1780, le Roi acquit encore du sieur Jault plus de 8000 titres originaux en parchemin, depuis 1150 jusques à ce siécle, pour être réunis à ceux de son cabinet des titres & généalogies.

Tant de richesses jointes à ce que S. M. avoit déja, firent bientôt connoître à M. de la Cour, de quelle importance il étoit d'incorporer ces différentes acquisitions de Titres, &c. à ceux de ce Cabinet, afin d'établir un seul & même ordre dans cette vaste collection.

Occupé depuis quelques années de ce travail pénible & desagréable, & secondé dans ces travaux par le sieur Aubron son commis, aussi intelligent que versé dans cette partie, il étoit presque parvenu au but qu'il s'étoit proposé, lorsque tourmenté des douleurs de la pierre, il se résolut à souffrir l'opération, dont il mourut le 7 Avril 1779; il eut pour lui succéder dans la place de Garde des Titres & Généalogies, M. l'Abbé de Gevigney, Généalogiste; qui eut la survivance avec adjonction en 1773.

Ordre & Arrangement des Titres & Généal.

Cette immenſe collection eſt diviſée en quatre Claſſes ; la premiere comprend les titres originaux dans l'ordre alphabétique des noms de Familles, contenus dans environ 2500 boëtes, ſur le dos deſquelles on a eu ſoin de mettre les noms, ſurnoms, &c. des Familles dont les Titres ſont renfermés dans leſd. boëtes ; la ſeconde contient 576 boëtes de Mém. & Généal. rangés dans le même ordre ; dans la troiſieme eſt compris le Cabinet des Titres & Généalogies de M. d'Hozier, formant 217 boëtes *in-fol.* comme nous l'avons déja dit ; & la quatrieme eſt formée d'environ 1400 vol. manuſc. dont entr'autres 80 porte-feuilles de Rolles originaux, de montres militaires, depuis 1344 juſqu'à la fin du dix-ſeptieme ſiécle, & 7 vol. *in-fol.* forme d'Atlas, de preuves originales ſur velin, des Pages de la petite écurie du Roi, depuis 1680 juſqu'en 1765, qui, ſuivant l'intention de M. de Beringhen, furent dépoſés après ſa mort dans le cabinet des Titres & Généalogies de la Bibliotheque du Roi.

Ce précieux Cabinet, que pluſieurs Particuliers ſe ſont fait honneur d'enrichir, peut maintenant paſſer pour le plus riche de l'Europe, tant par l'immenſité des Titres & autres Pieces qui le compoſent, que par leur ancienneté & originalité.

Marque diſtincte pour connoître les Livres de la Bibliotheque du Roi.

Quoique les vol. de la Bibliotheque de Sa Majeſté ſoient preſque tous reliés aux Armes de France, & que l'on ſuive toujours cet uſage, on applique encore en dedans des vol. ſur la premiere feuille ou frontiſpice du Livre, l'eſtampille (empreinte en rouge) auſſi aux Armes de France, avec ces mots autour : *Bibliothecæ Regiæ*, & à d'autres *Bibliotheque Royale*. Les Livres manuſcrits ſont ordinairement eſtampillés au commencement & à la fin ; & quand il y a pluſieurs pieces

dans un même vol. on estampille chaque piece également au commencement & à la fin.

Dans les acquisitions de parties de Bibliotheque ou de Bibliotheques entieres, lorsqu'il se trouve des doubles, & que les Exemplaires rendus doubles sont d'une conservation plus parfaite que ceux du Roi, alors on les échange; & au moyen d'une seconde estampille, également aux Armes de France, avec ces mots autour, *double échangé*, ou *double de la Bibl. du Roi*, que l'on applique sur le même feuillet du Livre où se trouve l'ancienne, le Livre est censé avoir été examiné, il est réputé double ces différens vol. rendus ainsi doubles, sont destinés (ainsi que les doubles d'une autre nature) à être vendus ou échangés pour d'autres qui peuvent manquer.

Remarques sur les différentes Reliures que l'on a employées depuis François Ier. jusqu'à présent.

Pierre Duchastel, Grand Aumonier de France, & qui fut Bibliothécaire du Roi, fut le premier qui songea à pourvoir à la conservation des Livres de la Bibl. du Roi, en faisant relier ceux qui étoient venus en blanc des Pays étrangers, & ceux de l'ancien fonds qui avoient besoin de nouvelles reliures.

Reliures sous François Ier.

Avant le Regne de François Ier. la plupart des Livres de la Bibliotheque du Roi étoient couverts de velours, ou d'autres étoffes précieuses, de toutes façons & de toutes couleurs. Les couvertures de cuir y étoient fort simples, & différentes selon les pays où les Livres avoient été reliés: les Relieurs de François Ier. n'employoient, pour couvrir ses Livres, que des peaux de cuir ou de maroquin: on remarque que tous ses manusc. latins, italiens & françois, excepté quelques Livres de présent & un petit nombre de Livres favoris, n'ont que des couvertures de cuir noir, peu façonnées. Quant aux Manusc. grecs, outre qu'ils sont reliés à

l'orientale, ayant tous le dos uni & sans nerfs, leurs couvertures sont de maroquin de différentes couleurs; les Armes de France avec les emblêmes de François Ier. comme la salamandre & la lettre F. y sont empreintes en or & en argent : les Dauphins ajoutés aux salamandres, marquent que le Livre a été relié du tems de François Ier. non pour le Roi, mais pour le Dauphin.

Sous Henri II.

Il s'en faut de beaucoup que tous les Livres acquis par François Ier. ayent été reliés sous son regne. Pendant les premieres années de Henri II, il y eut, par les ordres de Pierre Duchastel, un grand nombre de vol. reliés à neuf, aux Armes du fils, lesquels avoient été amassés par le pere ; c'est ce qui empêche qu'on ne demêle facilement, du moins pour les Manusc. grecs, les acquisitions faites en ce genre par Henri II.

Les Livres reliés pour ce Prince se reconnoissent à ses emblêmes, ou à ses chiffres, formés des lettres H. & D. entrelassés avec des croissans, des arcs, des carquois, & autres symboles de la chasse : il y a dans la Bibliotheque du Roi près de huit cens vol. reliés de cette sorte, avec beaucoup plus de propreté que ne le sont ceux de François Ier.

Sous François II.

On ne voit gueres plus de 15 vol. manusc. reliés à la marque de François II, c'est la lettre F. couronnée & suivie du nombre II, elle est quelquefois sans chiffre, & quelquefois accompagnée de la marque de Charles IX, laquelle y a été ajoutée apparemment par le Relieur, chez qui le Livre étoit encore lorsque François II mourut.

Sous Charles IX.

Les Livres qui portent sur la couverture le chiffre ou l'emblême de Charles IX, sont en bien plus grand nombre : on en compte environ cent quarante de manusc. sans les imprimés, & il est aisé de les reconnoître aux deux C. renversés & entrelassés, quelques-uns

ont aussi des K. couronnés: mais de tous ces Manusc. il n'y en a qu'un que l'on sache certainement avoir été mis dans la Bibliotheque de Fontainebleau du tems de Charles IX; c'est l'histoire de France de du Tillet.

Sous Henri IV.

Jacques-Auguste de Thou, qui fut Maître de la Librairie sous Henri IV, signala son zele pour la Bibl. du Roi, en faisant relier une grande partie des Livres de nouvelle acquisition, & une autre partie de ceux de l'ancien fonds, qui avoient besoin de reliure. Presque tous les Livres reliés pendant le Regne de Henri IV, sont en maroquin rouge, aux Armes de France, avec la lettre H. aux quatre coins de la couverture, & suivie du nombre IIII; quelquefois sans ce nombre, & & même sans la lettre; alors les Armes de France sont d'un côté & de l'autre, ou au lieu des Armes cette Inscription, *Henrici IIII Parisi Patriæ virtutum Restitutoris.* A quelques vol. la lettre H le nombre IIII & l'Inscription se trouvent réunis.

Sous Louis XIII & les Regnes suivans.

Sous Louis XIII & les Regnes suivans, l'on s'occupa à faire relier les Livres de nouvelle acquisition & autres; mais on ne prit plus le soin de distinguer les reliures par regnes, on se contenta seulement d'y faire mettre les Armes de France avec le chiffre du Roi & quelques fleurs de lys parsemées au hasard sur le dos des Livres, quelquefois sur toute la couverture, selon la fantaisie du Relieur. On a toujours suivi cette maniere, soit pour les Livres de nouvelle acquisition, soit pour ceux tirés de différens fonds du Roi qui ont besoin de reliure; de sorte qu'on ne distingue de Livres reliés sous ces différens regnes que ceux qui ont été donnés ou dédiés à ces Rois, lesquels sont ou ornés de leurs Portraits, ou richement reliés, avec leurs chiffres ou attributs.

CABINET

CABINET
DES MÉDAILLES ET ANTIQUES.

M. L'ABBÉ BARTHELEMY, DE L'ACADEMIE DES BELLES-LETTRES, &c. GARDE.

Ce Cabinet n'eſt pas public, & l'on n'y admet pas indiſtinctement tous ceux qui demandent à le voir, mais les Savans & les Artiſtes y trouvent toujours un accès facile.

DESCRIPTION
DU CABINET DES MEDAILLES.

CE Cabinet fait aujourd'hui une des principales curioſités de la Bibliotheque du Roi; on y entre communément par l'eſcalier d'un Bâtiment appartenant à Sa Majeſté, rue Colbert: mais, pour le rendre de plein-pied avec la Bibliotheque, on a voûté un grand arc en plein ceintre dans la rue Colbert, ce qui procure une communication de niveau à ces deux Bâtimens; & au moyen d'une porte percée dans la principale galerie du dépôt des Livres imprimés, on paſſe dans ce ſuperbe Cabinet.

Cette piece eſt éclairée par huit croiſées, dont quatre donnent ſur la rue de Richelieu, & quatre ſur la rue Colbert; elle eſt décorée par un lambris enrichi de ſculptures, d'un beau travail & dont les principaux ornemens ſont dorés.

Dans les trumeaux & entre les portes, à hauteur d'appui, ſont diſtribuées des tables de marbre en conſoles, d'un plan chantourné, qui ſoutiennent de grand

médailliers ou armoires d'une belle menuiserie, enrichies de dorures. Chaque armoire a deux cens tiroirs, dans lesquels sont rangées sur des tablettes de maroquin rouge, à fleurs de lys d'or & à fond de velours verd, les différentes suites de médailles d'or, d'argent, & de bronze, qui composent cette riche collection.

Au-dessus de ces médailliers & en divers endroits de ce Cabinet, sont placés de très-beaux tableaux renfermés dans la boiserie : ces tableaux sont,

1°. Quatre dessus de portes peints par le célebre Boucher, représentant autant de Muses.

2°. Six tableaux en hauteur sont placés dans les trumeaux, dont trois de Carle Vanloo ; savoir, la Poésie amoureuse, ou Psyché conduite par l'Hymen ; l'Inventrice de la flute, ou Pan & Syrinx, les trois Protecteurs des Muses, Apollon, Mercure & Hercule Musagete. Ceux de M. Natoire sont Thalie, Muse de la Comédie, Terpsicore qui caractérise la danse, & Calliope qui préside à l'Histoire.

Aux deux extrémités de ce Cabinet, entre les portes, se voient deux copies d'après Rigault, l'une représentant Louis XIV, & l'autre Louis XV, en pied de grandeur naturelle, & avec tous les ornemens de la royauté.

Origine & accroissement de ce Cabinet.

Aucun de nos Rois, avant François Ier. n'avoit encore songé à se former un cabinet de Médailles : ce Prince, si utile aux Sciences & aux Arts, en fit remettre plusieurs dans le garde-meuble de la Couronne ; ces Médailles, selon le P. du Moulinet (1), étoient renfermées dans un certain bijou de vermeil doré ; il y en avoit environ vingt en or, distribuées sur les côtés, & une centaine d'autres Médailles d'argent enchassées

(1) *Voy. Merc. de Fr.* 1719, *Mai*, *p.* 46.

dans un service aussi d'argent, dans des bassins, des aiguieres, des salieres & d'autres pieces, pour y servir d'ornement. Ce Prince en eut encore plusieurs, qu'il fit aussi remettre au Garde-meuble, excepté quelques-unes qu'il garda auprès de lui.

Le goût que François Ier. fit paroître pour les médailles & antiquités, devint bientôt celui de la nation entiere : la France se trouva en peu d'années remplie de Curieux, & ces Curieux furent tout ce qu'il y avoit de grand & de distingué dans le Royaume ; chacun à l'envi l'un de l'autre formerent des cabinets précieux en médailles & antiquités.

Ce goût fut également en vigueur, & même augmenta sous Henri II ; ce Prince acheva de perfectionner ce que son digne Pere avoit commencé, il ne laissa pas long-tems sa Bibl. privée d'un si bel ornement, il y mit celles de François Ier. & les siennes, & y fit bientôt réunir la belle collection que Catherine de Médicis avoit apportée en France avec les rares Manuscrits de la Bibliotheque de Florence, qu'on regardoit comme les restes de celle de Constantinople. Cette Princesse n'avoit pas peu contribué à exciter cette émulation générale ; elle étoit d'une Maison qui s'étoit distinguée dans tous les tems par son amour pour les Sciences & pour les Arts, & il ne lui étoit pas permis de les regarder avec indifférence ; aussi n'oublia-t-elle rien pour inspirer le même goût aux Princes ses enfans.

Charles IX fut celui qui parut répondre le mieux à ses vues, il se montra partisan de l'antiquité : ayant résolu de donner une forme à ce qui avoit été déja rassemblé précédemment, & à ce qu'il avoit lui-même recueilli en médailles & antiques, il destina un lieu particulier dans le Louvre pour les y arranger & les conserver, & créa exprès une place de Garde particulier de ces médailles & antiques.

Ce Prince ayant appris que le cabinet de médailles

TAYLORIAN OXFORD

du célebre *Grostier*, mort en 1565, avoit été transporté à Marseille pour le faire passer de là à Rome, l'acheta & en fit payer le prix à ses héritiers; il joignit ces nouvelles richesses à celles qu'il avoit déja (1).

Les troubles dont la France fut agitée durant les guerres civiles, ne permirent pas à ce Prince de continuer ce qu'il avoit si heureusement commencé; ce précieux cabinet qui, au rapport du *P. Louis Jacob*, passoit pour une merveille du monde par ses *raretés & antiquités*, outre *ses pierreries*, fut presqu'entiérement dissipé. Dans ces tems de malheurs, il eut le chagrin de voir enlever, sous ses yeux & en peu de tems, presque toutes ses médailles & antiques, au moment même qu'il venoit de leur assigner un endroit fixe.

A peine restoit-il encore quelques vestiges de ce précieux cabinet, lorsque Henri IV, commençant à jouir de ses victoires, conçut le dessein, autant pour l'honneur & l'utilité de sa Nation, que pour sa propre satisfaction, de rétablir le cabinet que les Rois ses prédécesseurs avoient eu intention de former: le sieur de Bagarris, Gentilhomme Provençal, le plus propre par sa science profonde dans les médailles & antiquités à seconder le projet de Henri IV, fut choisi par ce Prince pour l'exécution de ses ordres; il le fit venir à sa Cour en 1608, le prit à son service, & lui accorda dans la suite le titre de Garde de ses médailles & antiques, qu'il devoit loger dans son Château de Fontainebleau proche sa Biblioth. & y réunir celles qu'on avoit sauvées durant les guerres civiles.

Bagarris eut plusieurs entretiens avec Henri IV, sur l'utilité des médailles: le Roi acheta presque toutes celles qu'il avoit apportées avec lui, il consentit aussi d'acheter tout ce qu'il lui présenteroit en médailles &

(1) Selon M. de Thou, la garde en fut confiée à Jean de Chaumont, mais c'est une erreur.

antiques propres à enrichir son nouveau cabinet. Bagarris travailloit à l'exécution des ordres de Sa Majesté, lorsqu'une mort cruelle & fatale au bonheur de la France empêcha l'exécution d'un si beau dessein.

Au commencement du Regne de Louis XIII, Bagarris fit tout ce qu'il put pour faire réussir ce que Henri IV avoit projeté ; mais la grande jeunesse du Roi, son peu de goût pour l'étude des médailles, & les guerres de religion qui survinrent, ne lui permirent pas de s'en occuper. Bagarris, voyant qu'il ne pouvoit réussir, repartit pour la Provence avec les pierres gravées & une partie des médailles qu'il avoit apportées avec lui.

L'heureux rétablissement de ce cabinet étoit réservé à Louis XIV, dont le Regne devoit être marqué par des événemens glorieux en tout genre. Ce Prince fit réunir au Louvre tout ce qu'il y avoit de médailles & d'antiquités éparses çà & là dans ses Maisons Royales, & s'en forma un cabinet qui devint bientôt l'un des plus précieux de l'Europe, par le don que lui fit J. B. Gaston, Duc d'Orléans, oncle de ce Monarque, de celui qu'il s'étoit fait un plaisir de former pendant sa retraite à Blois. Ce cabinet étoit non-seulement composé de médailles précieuses, mais encore de Livres tant imprimés que manuscrits, de mignatures, d'estampes & de toutes sortes de raretés. Ce Prince étant mort vers la fin de Février 1660, M. de Louvois écrivit dès le 4 Mars à l'Abbé Bruneau, Bibliothécaire du Duc d'Orléans, pour lui ordonner de la part du Roi de veiller soigneusement à la conservation de tout ce qu'il avoit en sa garde, & d'en envoyer un inventaire exact. Sa fidélité & son zele lui mériterent (1) la place d'Intendant du cabinet des médailles & antiques, vacante en 1664, par la retraite de Jean de Chau-

(1) *Voyez* Essai Hist. p. 51.

mont, Conseiller d'Etat, qui en avoit été pourvu après que Bagarris se fût retiré.

L'Abbé Bruneau ayant été assassiné dans le Louvre par un voleur, au mois de Novembre 1666, l'Intendance du cabinet des médailles fut réunie à la charge de Garde de la Librairie qu'avoit alors Nicolas Colbert, qui de l'Evêché de Luçon avoit passé à celui d'Auxerre, & les clefs furent remises à M. de Carcavi, Commis à la garde.

Le genre de mort de l'Abbé Bruneau fit penser à M. de Carcavi que le cabinet des Médailles n'étoit pas en sureté où il étoit, & qu'il seroit mieux dans la nouvelle Bibl. c'est-à-dire, dans la Bibl. du Roi, nouvellement transférée dans la rue Vivienne. M. Colbert à qui il en écrivit, lui répondit qu'il en avoit parlé au Roi, & que S. M. n'avoit pas voulu que ses médailles & antiquités fortifient du Louvre, mais qu'il en parleroit encore. Il paroît que Louis XIV se rendit aux raisons du Ministre, & les médailles avec le tombeau de Childeric & quelques autres antiquités qui étoient au Louvre en 1667, furent transportées dans la Bibl. celles de Gaston d'Orléans, avec ses Livres & raretés, y furent également placées.

M. Colbert, satisfait d'avoir réuni à la Bibl. le cabinet des Médailles, ne négligea rien pour le rendre digne de la grandeur du Roi, qui de tems en tems se plaisoit à consulter ces restes de l'antiquité savante: ce Ministre, pour répondre & satisfaire un goût si honorable aux Lettres, l'enrichit en peu de tems par des acquisitions immenses, qui le rendirent bientôt le plus célebre de l'Europe.

M. de Monceaux fut envoyé, en 1667, dans le Levant, pour y rassembler des Manusc. avec ordre d'y rechercher aussi des médailles. Tous ceux qui entreprirent de semblables voyages, reçurent de pareils ordres, & pas un n'en est revenu sans en apporter de rares & précieuses.

M. Colbert, informé du mérite de M. Vaillant dans la connoiſſance des médailles, engagea ce Savant à aller en Italie, en Sicile & en Grèce, pour en faire la recherche, & d'y acheter toutes celles qu'il croiroit les plus propres à enrichir la ſuite que feu M. le Duc d'Orléans avoit donnée au Roi : M. Vaillant, ravi de pouvoir ſatisfaire ſon goût par une ſemblable recherche, & flatté du choix qu'on avoit fait de lui, partit & revint au bout de quelques années, chargé d'une abondante moiſſon ; le nouveau cabinet du Roi en fut preſque augmenté de moitié, & ſe trouva dès-lors au-deſſus de tous ceux que l'on connoiſſoit en Europe.

Les cabinets particuliers ſe reſſentirent auſſi des ſoins de M. Vaillant, & ſe remplirent à ſon retour d'une infinité de médailles qu'on n'avoit pas encore vues, ou que l'on croyoit uniques.

Le Miniſtre, perſuadé que M. Vaillant feroit toujours dans ſes voyages d'importantes découvertes, le détermina une ſeconde fois à paſſer la mer ; il partit de Paris en Octobre 1674, & alla s'embarquer à Marſeilles ; mais ce célebre Antiquaire fut moins heureux dans ce dernier, ayant été pris par des Algériens, qui ne lui rendirent la liberté qu'après quatre mois d'eſclavage : il ne rapporta de ce funeſte voyage qu'une vingtaine de médailles d'or qu'on lui rendit en partant, & revint à Paris après avoir encore couru pluſieurs autres dangers, qui le porterent juſqu'au point d'avaller les médailles qu'on lui avoit reſtituées, de crainte qu'elles ne lui fuſſent enlevées de nouveau, s'il venoit à être repris.

Après quelque ſéjour à Paris, ayant pris de nouvelles inſtructions, il en repartit & fit un voyage des plus heureux ; il pénétra dans le fond de l'Egypte & de la Perſe, où il trouva tout ce qui pouvoit récompenſer les peines d'un Antiquaire & le dédommager de ſes fatigues.

Les nouveaux trésors qu'il en rapporta, enrichirent tellement le cabinet du Roi, qu'à voir cet amas prodigieux de médailles, on eût dit que la terre y avoit exprès restitué tous ces dépots en faveur d'un Prince qui se plaisoit à consulter ces restes vénérables de l'antiquité savante. Parmi le nombre immense de médailles remises au cabinet du Roi par M. Vaillant, on remarque une *Titiana* femme de Pertinax, en moyen bronze, & un jetton d'argent le plus rare de la collection des jettons, c'est celui de la ligue du *Duc de Mayenne*, qui a pour inscription, *Vacante Lilio, me regit Dux optimus.*

Tandis que M. Vaillant enrichissoit ainsi par ses voyages le cabinet du Roi, Messieurs Vansleb, Petis de la Croix, Antoine Galland, de Nointel Ambassadeur de France à Constantinople, & autres, avoient également ordre de rechercher dans leurs voyages tout ce qu'ils pourroient se procurer en médailles pour le cabinet de S. M. Le célebre Paul Lucas, chargé des mêmes ordres, l'enrichit aussi de plusieurs médailles rares & antiquités précieuses (1).

L'attention de M. Colbert à perfectionner la collection des médailles du Roi, ne se borna pas à faire faire des recherches chez l'étranger, il donna ordre à M. de Carcavi d'en acquérir le plus qu'il pourroit : le nouveau Garde seconda en cela le zele du Ministre, & accrut en peu de tems le cabinet de plusieurs belles suites de médailles, acquises après la mort de plusieurs Curieux.

1°. Les premieres furent celles amassées par M. Seguin (2), Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois ; elles étoient au nombre de plus de 5000 médailles, & furent vendues 48000 liv. il y en avoit beaucoup en or & en argent, de grand & moyen bronze, plu-

(1) Voy. *Voyages de Paul Lucas*, in-12.
(2) Voy. *Merc. de France* 1719, *Mai*, *p.* 51.

sieurs grecques, & un assez bon nombre d'une grande rareté.

2°. Celles qui furent trouvées après la mort de M. Tardieu, Lieutenant-général, & que M. Ferrier son beau-frere avoit amassées, entrerent dans la collection du Roi; parmi ces médailles étoit le *Pescennius niger* en grand br. & plusieurs autres aussi d'une grande rareté.

3°. Le fameux cabinet de M. de Sere, Conseiller d'Etat, composé de médailles rares & précieuses, entre lesquelles il y en avoit beaucoup en or & de grand bronze, fut acquis pour celui du Roi après sa mort.

4°. La suite de moyen bronze qu'avoit M. le Comte de Brienne, passa après sa retraite aux P. de l'Oratoire, dans le même cabinet: cette suite étoit nombreuse & très-singuliere.

5°. La suite des médailles d'argent fut tout-à-coup augmentée par celles de M. le Charron, Auditeur des Comptes: on en acquit encore d'autres de plusieurs particuliers, soit par argent ou par échange de médailles doubles.

6°. Un particulier de qualité voulant bien dépouiller son cabinet d'une cinquantaine de médaillons extrêmement rares, les fit remettre dans celui du Roi; & chaque Médaillon lui fut payé 50 livres piece.

7°. La mort de deux Curieux, M. le *Charron* (dont nous venons de parler) & M. de Trouenne, Intendant de M. d'Epernon, fournirent l'occasion d'enrichir considérablement la collection des jettons & médailles modernes, que M. le Duc d'Orléans n'avoit point été curieux d'amasser. La collection de M. le Charron consistoit en une très-belle suite de médailles des Papes, & beaucoup de jettons d'argent; celle de M. de Trouenne étoit toute composée de médailles & jettons aussi d'argent, des Rois de France & d'autres Princes étrangers.

Ces deux acquisitions, que l'on peut regarder comme

le premier fondement des médailles modernes du cabinet du Roi, furent par la suite augmentées par M. de Carcavi, qui avoit ordre d'en acheter à mesure qu'il s'en présentoit.

On ne négligea pas non plus l'augmentation des agathes; on réunit aux 24 boëtes de M. le Duc d'Orléans, dont la plupart étoient en relief, celles qu'avoit amassées M. le Procureur-général de Harlay, qui s'en priva volontiers pour enrichir le cabinet du Roi; on y ajouta aussi celles de M. Ourfel, premier Commis de M. de la Vrilliere, & celles de Messieurs le Comte & le Cointe.

Les guerres de Hollande & de Flandres étant survenues, M. Colbert fit suspendre pour quelques années les dépenses extraordinaires, tant de la Bibl. que du cabinet des Médailles, devenu par tant d'acquisitions l'admiration de la France & de l'Europe; il resta sans recevoir aucune augmentation jusqu'à la mort de ce Ministre, arrivée en Septembre 1683.

M. de Louvois, ayant été pourvu de la charge de Sur-Intendant des Bâtimens, prit d'abord connoissance de l'état du cabinet des Médailles, & le fit l'année suivante, conformément aux ordres du Roi, transférer à Versailles, sous la conduite de M. Rainsant, Antiquaire, à qui on en donna la garde, à la place de M. de Carcavi que ses infirmités & son grand âge mettoient hors d'état de pouvoir la remplir: on plaça ces Médailles dans un magnifique cabinet près de l'appartement de S. M.

M. Rainsant, voyant qu'il y avoit beaucoup à travailler, tant à l'arrangement des suites de médailles dans le nouveau cabinet, que pour en faire des Catalogues, s'attacha M. Oudinet son parent, & engagea M. Vaillant à lui aider à les mettre en ordre dans les tablettes qu'on avoit faites exprès dans le nouveau cabinet.

Pendant qu'on arrangeoit ainsi ces médailles dans leurs tablettes, le Roi prenoit plaisir à venir presque

tous les jours au sortir de la Messe dans ce cabinet, pour les voir arranger, & témoignoit la plus grande satisfaction à les étudier & à les admirer: comme autrefois Auguste, ce Monarque aimoit à contempler l'antiquité dans ces restes précieux, rassemblés par ses ordres, de l'Italie, de la Grèce & des extrémités de l'Orient.

Sa Majesté ordonna à M. Morel, Suisse de nation, qui dessinoit les médailles parfaitement bien, de dessiner toutes celles de son cabinet, sur des cartons ajustés aux tablettes; M. Rainsant eut ordre en même-tems d'en faire les explications, à quoi il travailla sans rèlâche avec un de ses amis, & fit tout le grand bronze, tout l'or & la plus grande partie des médailles: le Roi lut presque le tout, & témoigna à M. Rainsant & à son ami combien il étoit flatté de ce qu'ils avoient fait pour lui plaire.

M. de Louvois, voyant que le Roi prenoit plaisir à cette savante curiosité, seconda ses inclinations, & recommanda de chercher de tous côtés des médailles propres à enrichir celles du cabinet de S. M. il écrivit même à tous les Ambassadeurs & à tous les Résidens auprès des Princes étrangers, pour les engager à en rechercher: plusieurs Savans voyagerent aux dépens de ce Monarque pour en faire aussi la recherche.

Ce Ministre, pour avoir une entiere autorité sur la Bibl. & sur le cabinet des Médailles, traita de l'intendance de ce cabinet avec Louis Colbert, qui en avoit été revêtu après la mort de l'Evêque d'Auxerre son oncle; il en fit expédier les provisions en 1684, en faveur de Camille le Tellier, depuis Abbé de Louvois, alors âgé de neuf ans.

Messieurs de Ste. Geneviève, pour seconder les vues de M. de Louvois, tirerent de leur cabinet plus de 300 médailles presque toutes de petit bronze, & les lui offrirent généreusement pour être jointes à celles de Sa Majesté: on est aussi redevable à M. de *Harlay*,

Procureur-général, de 200 pieces de monnoies très-rares & très-singulieres.

M. de Camps, Abbé de Signy, connu par son goût pour les médailles & antiquités, étoit dans l'usage d'offrir tous les ans au Roi des étrennes assez singulieres ; c'étoient quelques méd. qui pouvoient manquer dans le cabinet de S. M. qui les recevoit avec plaisir.

Outre les différentes moissons qui arrivoient de tems-en-tems des pays étrangers, toutes très-propres à enrichir le cabinet du Roi, M. de Louvois n'en faisissoit pas moins les différentes occasions qui se présentoient dans le Royaume, & ce fut par ses soins que le Roi fit les acquisitions suivantes.

1°. Celle du cabinet de M. le Duc de Verneuil, composé d'une très-belle suite de médailles en bronze & en or. Mde. de Verneuil voulut avoir l'honneur de présenter au Roi la plus belle & la plus rare : cette médaille étoit d'or, à quatre têtes de *Posthumes*, pesant six louis d'or,

2°. D'une belle suite de 200 médailles des Rois de Syrie, estimée l'unique qui étoit alors en Europe. Cette belle suite a servi au célebre Vaillant pour en composer l'histoire, qu'il a publiée, avec des gravures.

3°. La collection des méd. d'or amassées par M. de Monjoux, la plus belle & la plus rare qui fût alors en France, fut réunie à celle du Roi. M. Vaillant fut chargé de dresser un Catalogue particulier de toutes ces belles suites.

Malgré tant d'acquisitions, & un grand nombre d'autres, que la nature de ce petit ouvrage ne nous permet pas de détailler, le cabinet ne se trouvoit que médiocrement fourni de médailles modernes : M. l'Abbé Bizot, qui se connoissoit le mieux en cette partie de médailles, & qui avoit le plus de correspondances dans les pays étrangers, fut chargé par M. de Louvois d'en faire la recherche : les soins qu'il apporta à se conformer aux ordres du Ministre, ne

furent pas infructueux, & il procura en peu de tems au Cabinet, presque tout ce qu'il étoit possible de desirer dans cette classe.

Le peu de tems que M. Rainsant eut la garde des médailles, ne lui permit pas de donner à ce cabinet tout l'ordre qu'il s'étoit proposé de lui donner : se promenant un jour dans le Parc de Versailles, le long de la piece d'eau qu'on appelle *la Piece des Suisses*, il y tomba malheureusement & s'y noya, le 7 Juin 1689.

M. Oudinet, qui n'avoit point cessé de lui être attaché, alla dans le moment reporter les clefs du cabinet à M. de Louvois ; mais ce Ministre, dont il étoit déja fort connu, lui dit de les garder, ajoutant qu'il savoit qu'elles étoient en de très-bonnes mains, & il ne fut pas long-tems sans lui procurer l'agrément du Roi pour cette place.

Il n'est gueres possible de rendre compte de tout ce que M. Oudinet y a fait pendant 22 ans qu'il en a eu la garde, il faudroit pour cela comparer l'état où il a trouvé le cabinet à celui où il le laissa ; encore ne jugeroit-on que très-imparfaitement de l'ordre qu'il y a mis, & des découvertes qu'il y a faites. Ce fut sous sa garde qu'on fit par ordre de M. de Louvois les Inventaires ou Catalogues de ce grand amas de médailles modernes, auxquels travaillerent M. l'Abbé Bizot & le P. D. M. ils en formerent six vol. *in-fol.* contenant leurs descriptions, inscriptions & explications (1).

Le Roi, à qui le mérite, l'exactitude & l'application de M. Oudinet étoient connus, & pour recom-

(1) Le P. D. M. fit les trois premiers vol. savoir les médailles, 1°. de la France, 2°. des Papes, 3°. des Cardinaux & des Princes d'Italie ; & M. l'Abbé Bizot fit celles, 1°. de l'Empire & de l'Espagne, des Electeurs & des Princes d'Allemagne, 2°. des Rois du Nord, de la Pologne, de la Suede, du Dannemarck & même de l'Angleterre, 3°. des Etats de Hollande.

penser ses travaux, ajouta à ses appointemens ordinaires une pension de 500 écus.

Un jour que S. M. faisoit voir elle-même son cabinet des Médailles à Jacques II, Roi d'Angleterre, ce Prince lui demanda si l'emploi de M. Oudinet n'étoit pas une charge des plus considérables de sa Cour. Ce n'en est pas une, répondit le Roi, en montrant M. Oudinet, mais, une place distinguée qui ne se donne qu'au vrai mérite.

M. Oudinet, étant mort en Janvier 1712, fut remplacé par M. Simon, habile Antiquaire, homme d'un grand mérite: cette place ne pouvoit être en de meilleures mains, mais une mort prompte ne lui laissa pas le tems de faire pour le cabinet du Roi ce que son amour pour les belles choses lui eût fait entreprendre; il mourut au mois de Décembre 1719, peu de tems après M. de Louvois son illustre Protecteur.

M. de Boze, l'un des plus grands hommes qu'il y ait eu pour la connoissance des médailles, fut choisi pour remplacer M. Simon dans ce poste important.

Le nouveau Garde, à l'exemple du célebre Abbé Bignon, qui venoit de succéder à M. de Louvois, se défit des suites de médailles qu'il avoit formées avec tant de peines & de succès, pour se livrer tout entier au dépôt dont on venoit de lui confier la garde. Il les vendit au Maréchal d'Estrées, après la mort duquel il les fit entrer dans le cabinet du Roi: elles en sont encore aujourd'hui l'un des principaux ornemens, aussi bien que celles de grand bronze du Marquis de Beauveau, acquises vers 1746, pour le Roi, par M. le Comte d'Argenson. Ce dépôt s'accrut presque du double entre les mains de ce Savant Antiquaire; il n'a cessé pendant 34 ans de l'enrichir par des augmentations successives que lui procuroient ses correspondances, soit dans l'intérieur du Royaume, soit avec les étrangers; quelques-unes de ces augmentations ne sont même dues qu'à l'estime personnelle dont il jouis-

soit. Le célebre M. Mead, premier Médecin du Roi d'Angleterre, lui ayant fait présent de plusieurs médailles singulieres, que leur rareté rendoit précieuses, entre autres, d'un *Allectus* en or, d'une *Helene* du même métal, qu'on chercheroit peut-être en vain dans les plus célebres cabinets de France, & d'un *Carausius* en argent, dont le revers paroît représenter la femme de ce Prince, médaille inconnue jusqu'alors. M. de Boze aussi desintéressé que son ami, se montra digne de pareils dons, en ne les acceptant que pour les placer dans le cabinet du Roi. L'accroissement produit par tant d'acquisitions, lui fit bientôt sentir la nécessité de travailler à un nouvel Inventaire ou Catalogue; il le commença presque aussitôt que le cabinet du Roi fut transféré, par ordre de S. M. de Versailles à Paris, pour être placé dans un sallon attenant à sa Bibl., & il eut la satisfaction de le voir finir avant sa mort.

Ses soins n'étoient pas moindres pour la partie des antiques, & ce fut sur ses représentations réitérées qu'on acheta la nombreuse suite de fig. de bustes, de vases, d'instrumens pour les sacrifices, & d'autres monumens en tout genre, que M. Mahudel avoit rassemblés.

Ce dernier trait prouvera combien M. de Boze avoit à cœur de completter le cabinet du Roi, & de le rendre le plus riche qu'il y eût en Europe. Ayant acheté le cabinet de M. Foucault, celui-ci excepta de la vente deux figures d'une grande rareté, l'une la Déesse *Isis*, & l'autre un *Nain d'Auguste*, & les légua par son testament à M. de Boze. Ce dernier, dans le sien, supplia le Roi de les accepter pour son cabinet, où elles sont encore aujourd'hui.

M. de Boze mourut en Septembre 1754, dans la 74e. année de son âge. Il fut remplacé par M. l'Abbé Barthelemi, de l'Académie des Inscriptions, que sa grande connoissance dans la science des médailles,

& une érudition profonde appelloient naturellement à une place que plusieurs années de travail dans ce cabinet lui avoient bien méritée.

M. l'Abbé Barthelemi chercha toutes les occasions de procurer au cabinet du Roi de nouvelles richesses: environ un an après sa nomination à la place de Garde, il eut ordre d'aller en Italie pour y faire des recherches sur les médailles qui manquoient au cabinet du Roi; il partit en Août 1755, & se rendit à Rome, où le crédit dont jouissoit M. le Comte d'Estainville, qui étoit alors Ambassadeur de France auprès du St. Siége, & qui prenoit le plus vif intérêt à un voyage dont il avoit eu la premiere idée, & dont il avoit facilité l'exécution, lui rendit tous les cabinets accessibles, & lui procura les moyens de faire des acquisitions pour celui du Roi.

Ce Savant acheta, pendant son séjour à Rome, près de trois cens médailles, la plupart précieuses par leur rareté; de ce nombre étoient trois médaillons d'or, l'un de *Gallien*, l'autre de *Constance*, le troisieme du jeune *Constantin*; plusieurs médailles impériales en or, & entre autres celle de *Vetranio* qui manquoit non-seulement au cabinet du Roi, mais encore dans presque tous les cabinets du monde; quantité de médailles impériales en bronze, dont les unes très-propres à éclaircir des points de Chronologie, & les autres à remplir plusieurs lacunes dans les suites du Roi: on y remarque sur-tout deux médailles d'*Annia Faustina*, troisieme femme de l'Empereur *Elagabale*: on n'avoit alors de cette Princesse, au cabinet, qu'une médaille si mal conservée, qu'on y distinguoit à peine les traits du visage.

Le Roi acquit, il y a quelques années, (vers 1776) & réunit à son cabinet la collection formée par M. Pellerin, célebre Antiquaire. Cette collection composée de plus de trente mille médailles,

étoit une des plus belles que l'on connût : celle du Roi, qui étoit déja la plus diſtinguée de l'Europe, a été portée par cette augmentation à un dégré de perfection & de magnificence, que toutes les autres, priſes enſemble, ne pourroient peut-être pas atteindre. L'attention de M. l'Abbé Barthelemi à veiller à l'enrichiſſement & à la conſervation de ce précieux tréſor, eſt digne des plus grands éloges.

Il n'eſt pas poſſible de voir ce ſuperbe cabinet ſans être pénétré d'admiration à la vue de tout ce que nos Rois ont fait pour le porter au dégré de perfection & de magnificence où il eſt aujourd'hui, & ſans ſe rappeller tout ce que le zele des Miniſtres leur a inſpiré pour ſeconder de ſi nobles vues par des acquiſitions nombreuſes, & par des voyages au Levant, en Italie, en Angleterre, &c. entrepris ſous les ordres des Colbert, Louvois, Fleury, Maurepas, d'Argenſon, Choiſeuil, noms précieux aux Lettres, dont ils partageront à jamais la reconnoiſſance.

Ordre & Arrangement des Médailles.

Cette immenſe collection eſt diviſée en deux claſſes principales, l'antique & la moderne. La premiere comprend pluſieurs ſuites particulieres, celle des Rois, celle des Villes grecques, celle des Familles Romaines, celle des Empereurs, & quelques-unes de ces ſuites ſe ſubdiviſent en d'autres relativement à la grandeur des médailles & au métal : c'eſt ainſi que des médailles des Empereurs on a formé deux ſuites de médaillons & de médailles en or ; deux autres de médaillons & de médailles en argent ; une cinquieme de médaillons en bronze, une ſixieme de médailles de grand bronze, une ſeptieme de celles de moyen bronze, une huitieme enfin de médailles de petit bronze. La moderne eſt diſtribuée en trois claſſes, l'une contient les médailles frappées dans les différens

Etats de l'Europe, l'autre, les monnoies qui ont cours dans presque tous les Pays du monde, & la troisieme, les jettons. Chacune de ces suites, soit dans la moderne, soit dans l'antique, par la conservation, le nombre & la rareté des médailles, monnoies, &c. qu'elles contiennent, forment par leur réunion un dépôt inestimable, digne de la magnificence du Roi & de la curiosité des Amateurs. C'est dans ce précieux Trésor, ouvert à tous les Savans de l'Europe, que les Vaillant, les Morel, les Spanheim & presque tous ceux qui ont travaillé sur les médailles, ont puisé la plus grande partie des connoissances répandues dans leurs ouvrages.

Cabinet des Antiques.

Au-dessus du cabinet des médailles est celui des antiques, qui, au rapport du P. Louis Jacob (comme nous l'avons déja dit) passoit, du tems de Charles IX, pour une merveille du monde, tant pour ses raretés que pour ses antiquités, outre ses pierreries. C'est dans ce cabinet que l'on voit un très-grand nombre de fig. de bustes, de vases, d'instrumens de sacrifices, de marbres chargés d'Inscriptions, & enfin tous les monumens de cette espece qu'on a pu rassembler avec choix & avec goût.

Feu M. le Comte de Caylus, si connu par son amour pour les Arts & pour le bien public, s'est plu à enrichir ce superbe cab. d'un grand nombre d'antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques & Romaines, en bronze, qu'il avoit rassemblées avec beaucoup de soin & de peine, & dont il a donné au Public un recueil contenant 26 Planches, sans les vignettes & culs de lampes. Ce recueil est accompagné de dissertations & de notes d'un style clair, & d'une érudition très-profonde.

Description de différens objets curieux conservés dans le Cabinet des Médailles & Antiques.

Description du Tombeau de Childeric.

Un grand Bureau magnifiquement orné & entouré de fauteuils, occupe le milieu du cabinet des Méd. C'est dans les tiroirs de ce Bureau que se conservent les précieux restes du tombeau de Childeric, pere de Clovis, découvert en 1653, à Tournay, par des ouvriers qui travailloient à la réparation de l'Eglise de St. Brice, au-delà de l'Escaut. Cet endroit, lors de la mort de ce Roi, c'est-à-dire, l'an 481, n'étoit pas encore renfermé dans l'enceinte de cette Ville : il fut inhumé près d'un grand chemin, selon la coutume des Romains, qui étoit aussi celle des Barbares.

A peine avoit-on creusé sept pieds en terre, que l'on trouva premiérement une boucle, ensuite on découvrit une cache dans laquelle étoient environ cent méd. d'or. L'ouvrier qui fit cette découverte, quoique sourd & muet de naissance, fit de si grands cris, que plusieurs Particuliers accoururent aussi-tôt, pour savoir ce qui avoit donné occasion à ce Maçon de crier de la sorte : outre ces cent médailles d'or, qui étoient des premiers Empereurs Romains, on trouva au milieu environ 200 médailles d'argent, aussi des premiers Empereurs, dont quatre étoient percées, mais toutes tellement rouillées, qu'à peine pouvoit-on en déchiffrer les caracteres. On découvrit ensuite un squelette d'une grande personne, & tout auprès un crâne qui paroissoit être d'un jeune homme ; enfin, après avoir fouillé on trouva une épée, dont l'acier se réduisit en poudre aussi-tôt qu'il prit l'air. Le pommeau avec la garniture du fourreau qui étoit d'or, n'avoit point été endommagé : on y trouva aussi une hache ou francisque, un javelot, un *Graphium* avec son stilet, & des tablettes, le tout garni d'or ; des agraffes & des

attaches pareillement d'or ; de filamens aussi d'or, qui étoient des restes d'habits ; une figure en or d'une tête de bœuf, avec quantité d'abeilles ou mouches aussi toutes d'or & émaillées, au nombre de plus de 300, & un globe de cristal.

Tout le monde fut convaincu que ce tombeau étoit de quelque personne très-considérable, mais jusques-là on ne voyoit encore aucun indice de qui il pouvoit être : enfin, on trouva un anneau de fin or qui leva toute difficulté, dont l'Inscription prouvoit qu'il étoit du *Roi Childeric*. Cet anneau représente un Prince assez jeune sans barbe, avec des cheveux flottans sur les épaules, & un javelot en main, marque de la Puissance Royale, avec cette Inscription autour de l'anneau, *Childerici Regis*.

Comme l'on trouva aussi au même endroit un fer de cheval avec des restes de housse, des boucles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crâne qui étoit auprès du squelette du Roi, ne fût de celui qui avoit soin de son cheval. La figure en or de la tête de bœuf étoit vraisemblablement celle d'Apis adoré par les Egyptiens, & que ce Prince, qui étoit Idolâtre, adoroit aussi. Les abeilles d'or étoient sans doute son symbole, &c.

Cette riche dépouille fut donnée à l'Archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, qui étoit alors Gouverneur des Pays-Bas ; & après sa mort, Jean-Philippe de *Schonborn*, Electeur de Mayence, l'obtint de l'Empereur par le moyen de son Confesseur : comme cet Electeur avoit de très-grandes obligations au Roi, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner sa reconnoissance à Sa Majesté, qu'en lui faisant présent de ces précieux restes du tombeau d'un de ses Prédécesseurs. Il les fit présenter à Louis XIV par le sieur Dufresne, qu'il envoya exprès l'an 1665. On les mit d'abord dans le cabinet des médailles, qui étoit encore au Louvre, & on les en retira pour les placer à la Bibl. du Roi ; mais, le Cabinet des Médailles ayant été en-

suite placé à côté de la Bibliotheque, on remit ces précieux restes dans le dépôt d'où on les avoit tirés. *Voy. Mém. de l'Acad. des Inscriptions, tom. II, pag. 637.*

Vase trouvé à Rennes; autre vase d'une seule dent d'Elephant.

On conserve encore dans d'autres tiroirs de ce même bureau plusieurs chaînes d'or, une agraffe antique de même métal, & quelques autres raretés, toutes très-précieuses, entre lesquelles on remarque un vase en forme de soucoupe, trouvé à Rennes en 1774, dans des fouilles que l'on faisoit pour la reconstruction d'une maison du Chapitre de la Cathédrale; il est d'or à double fond, & orné d'une quarantaine de médailles Impériales avec des revers très-rares & à fleur de coin: ce beau vase est aussi enrichi de deux bas reliefs, dont l'un représente le repos d'Hercule, & l'autre une Bacchanale. Le travail, la matiere, la conservation & l'antiquité de ce vase, le mettent au rang des monumens les plus précieux. Lorsqu'on le découvrit, il renfermoit encore une centaine de médailles très-curieuses & très-bien conservées, parmi lesquelles il y en avoit quelques-unes d'uniques. Ces médailles ont été inserées dans la belle collection de ce cabinet.

Le Chapitre de Rennes en fit hommage au Roi peu de tems après la découverte.

Le dessus de ce bureau est orné d'un vase en forme de calice, fait d'une seule dent d'Eléphant, montée & doublée en vermeil enrichi de pierres de diverses couleurs. Ce vase porte avec son couvercle de vermeil dix-huit pouces de haut sur six pouces de large; il représente en bas relief un combat entre les Turcs & les Polonnois, lorsque Jean Sobieski les obligea de décamper de devant Vienne qu'ils avoient assiégé: ces bas-reliefs en occupent tout le pourtour, & sont supérieurement bien exécutés; il a été trouvé par M. de Lovendal.

Aux deux extrémités du bureau sont placées deux

commodes destinées à renfermer des médailles, elles sont à dessus de marbre, & ornées magnifiquement.

Description de deux Boucliers votifs placés dans ce Cabinet.

Ier. Bouclier, de Scipion.

On remarque dans ce même cabinet deux magnifiques boucliers d'argent, destinés à être suspendus dans les Temples; le premier fut trouvé dans le Rhône, en 1656, par des Pêcheurs d'Avignon : ce fameux bouclier votif (1) que M. Spon a fait graver dans ses recherches d'antiquités, représente une action mémorable de la continence du jeune Scipion, qui ne lui a pas fait moins d'honneur que toutes ses Conquêtes. Lorsque ce jeune Héros eut pris d'assaut Carthage la Neuve, l'an 210 avant J. C. on lui amena parmi les captives une jeune personne d'une rare beauté : quoique sensible aux traits de l'amour, il n'abusa point de son triomphe ; dès qu'il sut qu'elle étoit

(1) On donne ordinairement le nom de *Bouclier votif* à ceux qui, par leur forme ou par leur grandeur, & plus encore par la richesse de leur matiere, paroissent n'avoir jamais été d'aucun usage dans les combats, mais avoir uniquement été faits dans l'intention de les offrir aux Dieux, & de les suspendre dans leurs Temples, pour les remercier d'une Victoire remportée, ou pour immortaliser une action. Cet usage de consacrer des Boucliers, étoit en grande vénération chez les Grecs & chez les Romains, dès les premiers tems de la République, & jusques sous les Empereurs. L'ignorance, l'avidité, le besoin, l'esprit d'économie, la richesse même de ces offrandes, tout a concouru à faire disparoître ces précieux restes d'antiquités : la soif de l'or n'a pu se résoudre à laisser inutiles pendant plusieurs siécles, des masses considérables d'un métal, dont les portions les plus légeres sont d'un si grand usage : & ce n'est que par un très-grand hasard que l'on peut espérer de découvrir des monumens de cette espece.

Ce hasard s'est cependant présenté deux fois depuis environ un siécle, & elles ont toutes deux tourné à l'enrichissement du cabinet du Roi. *Voy. Hist. de l'Académie des Belles-Lettres, tom. IX, p. 152 & suiv.*

promise en mariage au jeune Allutius, Prince des Celtibériens en Espagne, il respecta les prémices de leur union, & n'usa des droits de la Victoire, que pour joindre aux charmes & à la dot de la Princesse, tout ce que ses parens avoient apporté pour le prix de sa rançon; il la remit entre les mains de son pere & de son amant, & dit à ce dernier: *Je vous l'ai gardée avec soin, pour que le présent que je voulois vous en faire, fût digne de vous & de moi: soyez ami de la République; voilà toute la reconnoissance que j'exige de vous.*

Les Peuples témoins d'une action si vertueuse & si pure, la consacrerent sur un bouclier votif, & Scipion ne put refuser ce monument de leur reconnoissance & de leur admiration, où la gloire de Rome même étoit intéressée. Il y a bien de l'apparence qu'au retour de l'expédition, le bouclier de Scipion périt dans le passage du Rhône.

Ce bouclier s'est très-bien conservé sous le sable de ce Fleuve, & peut-être mieux que s'il eût été placé dans aucun des Temples auquel il pouvoit être destiné; il est d'argent pur, & parfaitement rond; il a vingt-six pouces de diamètre & pése quarante-deux marcs. Le goût naïf & tout uni qui regne dans le dessin, dans les attitudes & dans les contours des figures, fait connoître la maniere simple de ce siécle, qui ne s'attachoit qu'aux beautés naturelles, & s'éloignoit de tous les ornemens trop recherchés dans le siécle présent.

Comme ce bouclier étoit couvert d'un limon endurci, qui l'avoit rendu extrêmement noir, les Pêcheurs qui le trouverent le crurent de fer: un Orfevre, à qui ils le firent voir, les entretint dans cette erreur pour en tirer un meilleur parti, & en effet, ils le lui donnerent pour peu de chose. L'Orfévre l'ayant nettoyé & poli, n'osa le produire en entier, il le coupa en quatre, & fit passer chaque morceau en différentes villes: celui qu'il envoya à Lyon, y fut porté à un curieux

nommé M. Mey, qui fit revenir & fouder les trois autres. Après la mort de M. Mey, le bouclier passa à son gendre, fameux négociant de la même ville, mais qui par la suite éprouva tant de disgraces dans le commerce, que ce même bouclier, qu'on qualifioit alors de médaillon, devint une de ses plus grandes ressources; il l'adressa au P. de la Chaise (en 1697) qui le fit acheter au Roi(1).

Description du second Bouclier.

Bouclier d'Annibal.

Ce second bouclier votif semble avoir appartenu à Annibal, il est très-entier & très-bien conservé, exactement rond, à-peu-près de la même grandeur & du même poids que le précédent; il a vingt-sept pouces de diamètre, & pèse quarante-trois marcs; mais il n'est pas à beaucoup près aussi chargé de figures & d'ornemens. On y a seulement représenté au centre un lion sous un palmier, & au bas, dans une espece d'exergue les membres épars de divers animaux, sur-tout de Sangliers. De ce centre partent des rayons d'une cizelure simple & noble, qui s'élevant & s'élargissant dans une juste proportion, viennent aboutir à la circonférence de tout le bouclier, & forment en ce genre un très-agréable coup-d'œil.

En 1714, un Fermier de la Terre de Passage en Dauphiné, Diocèse de Vienne, faisant ses labours au lever du soleil, eut sa charrue accrochée par une grosse pierre, dont l'ébranlement rendit quelque son; il employa le reste de la journée à l'enlever, & en étant enfin venu à bout, il trouva au-dessous le bouclier dont il est ici question; il le porta le soir même au Seigneur du lieu (2), qui, ravi d'une aussi belle dé-

(1) Voy. *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tom. I*, *p.* 183. *tom. IX*, *p.* 154.

(2) M. Gallien de Chabons, Conseiller au Parlement de Grenoble, Seigneur de la Terre de Passage.

couverte,

couverte, donna sur le champ à son Fermier quittance d'une année entiere de sa ferme, lui recommandant seulement le secret de la découverte & de la récompense; ensuite il renferma précieusement ce bouclier, qu'il appelloit une *table de Sacrifice*, dans une armoire de la sacristie de sa Chapelle, & l'on n'en eut connoissance qu'après sa mort. Alors ses héritiers apprirent toute l'histoire par son livre de raison, où il avoit écrit que si jamais on se défaisoit de cette antiquité, il falloit que ce fût pour avoir en échange un fonds capable d'entretenir honnêtement un Chapelain au Château de Passage: ils résolurent de suivre cette vue; ils envoyerent le bouclier, toujours appellé *table de Sacrifice*, à M. de Boze, pour savoir s'il conviendroit au cabinet du Roi; Sa Majesté l'agréa, & le fit payer le double de sa valeur intrinseque, & il fut placé à côté de celui de Scipion (1).

(1) M. de Boze l'ayant fait voir à l'Académie, on ne balança pas à y reconnoître un ouvrage Carthaginois: le rapport de la gravure de ce bouclier avec celle des médailles de Carthage l'auroit seul indiqué, mais le Lion & le Palmier, symboles ordinaires de cette Ville fameuse, achevoient de le déterminer. Delà les conjectures prenant leur essors, on alla jusqu'à soupçonner que le bouclier pourroit bien avoir appartenu à Annibal, & être une offrande qu'il auroit faite après son passage du Rhône, à quelques divinités des environs, comme à celle des Vocontiens, *Dea Vocontiorum*, si célebre dans l'Histoire, & dont on trouva un si grand nombre de monumens en Dauphiné. On observa que son Temple étoit précitément dans le Canton où la découverte s'étoit faite. & que suivant l'ancienne tradition du Pays, la Terre de *Passage* avoit retenu ce nom, du Passage d'Annibal avec son Armée, lorsqu'il l'amenoit en Italie: on remarqua encore que si le Lion étoit un des symboles de Carthage, il étoit devenu par excellence celui d'Annibal, à qui on en avoit donné le surnom, & qu'Amilcar son pere avoit coutume de dire à ses enfans, que c'étoient des Lions qu'il nourrissoit pour la destruction de Rome & de ses Alliés *Voy. Hist. de l'Académie des Belles-Lettres, tom. IX, p. 156.*

Il paroît bien étonnant que deux monumens de cette espece, si rares aujourd'hui, les deux seuls même que l'on connoisse, l'un fait en Afrique, l'autre en Espagne, l'un pour le plus redoutable des Carthaginois, l'autre pour le Vainqueur de Carthage, se fussent comme rassemblés dans un même canton des Gaules si éloigné, & y eussent été trouvés au bout de près de deux mille ans, pour être réunis dans un des cabinets du monde le plus digne de les posséder, & le plus propre à les conserver.

Description historique de plusieurs Médailles rares & curieuses du Cabinet du Roi.

On ne peut disconvenir que les différentes suites qui composent la Collection des Médailles du Roi, ne soient également précieuses & intéressantes, en quelque genre que ce soit; il n'est même pas possible d'en voir de plus complettes. C'est dans ce précieux trésor que se trouve exactement rassemblé ce qu'il y a de plus rare & de mieux conservé dans les différentes parties de la science numismatique. Les suites des Médailles grecques & romaines sur-tout, y sont aussi immenses que bien choisies: enfin les richesses que renferme ce Cabinet, sont si précieuses, qu'il n'en existe pas un dans le monde qui puisse lui être comparé.

Chez les Antiques, les Médailles des Rois, celles des Républiques & des Villes servent au développement ou au débrouillement des Arts, & aux recherches sur la Mythologie, la Géographie, la Chronologie & l'Histoire; elles procurent des secours que la lecture seule des Auteurs anciens, malgré la sagacité de leurs Interprêtes, ne sauroient procurer: chez les modernes, les Médailles servent à fixer ou à constater l'époque de l'établissement des Empires, leur accroissement, leurs alliances, en un mot à nous retracer d'une maniere

simple & ingénieuse ces événemens qui firent alors tant d'éclat, & qui servirent à distinguer du reste des hommes tant de grands personnages.

Afin de ne pas confondre ce qu'on entend par Médailles, il est essentiel de savoir en quoi elles consistoient & à quel usage on les destinoit alors; car excepté quelques pieces qui sont depuis long-tems de la plus grande rareté, & d'une grandeur remarquable, tout ce que nous appellons Médailles étoit monnoïes chez les Anciens. Ces monnoies étoient également en usage de regne en regne, & jamais Prince ou Magistrat ne s'avisa d'en interrompre le cours. Comme l'on n'employoit dans ce tems-là aucun autre moyen pour transmettre à la postérité les événemens remarquables qu'en les faisant graver sur les monnoies, en arrêter le cours eût été les livrer à l'oubli; par ce moyen aucun Prince ni Magistrat n'eut garde de supprimer telle ou telle monnoie frappée sous ses prédécesseurs, de crainte qu'il n'arrivât que celui qui lui succéderoit, ne fît la même chose à l'égard de celles qu'il auroit fait frapper sous son regne & à sa gloire, &c.

Il n'en est pas de même des médailles & des monnoies modernes; ces dernieres ne sont en usage que dans le commerce, on se contente seulement d'indiquer sous quel Prince & dans quel pays elles ont été fabriquées; elles reçoivent ou sont sujettes à toutes les Loix qu'on leur impose, & cedent, par cette variation, l'honneur aux premieres d'instruire le monde des événemens remarquables qui peuvent l'intéresser.

Comme le plan de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans un plus grand détail sur cette matiere, nous nous contenterons de donner la description historique de plusieurs Médailles rares & singulieres, prises parmi celles appellées Médailles impériales antiques, soit en or ou en argent & autres, dont la plupart sont uniques, & ne se voient que dans le riche Cabinet du Roi.

Médailles de César.

Tant que la République exista, toutes les monnoies dédiées aux Dieux de la Patrie ne porterent l'effigie d'aucun de ses Magistrats ; mais après que César eut asservi le monde, admis au rang des Dieux, il participa à tous leurs honneurs, & entre autres à celui de faire graver sa tête sur les monnoies ; s'étant apperçu de quelle conséquence il étoit pour lui de ne pas trop effaroucher ses concitoyens par cette marque de la souveraine puissance, il n'en usa qu'avec modération. Les pieces de monnoie avec la tête de César étant devenues très-rares, Trajan lui en restitua (1) quelques-unes : malgré la précaution de cet Empereur, il est très-difficile d'en trouver.

Il y a des Médailles de ce Prince en or, en argent, &c. elles sont très-rares avec la tête de Marc-Antoine au revers, ainsi que celles restituées par Trajan avec une Victoire au revers.

Celles également restituées, qui ont au revers la figure de Vénus, sont les plus rares de toutes ; on les estime au-delà de 300 livres.

M. J. Brutus.

Après la mort de César, M. J. Brutus, l'un de ses assassins, fit graver sa tête sur une monnoie qui porte au revers celle de L. J. Brutus, premier Consul, faisant par-là entendre qu'à l'exemple de son ayeul il cherchoit à détruire la tyrannie.

Cette Médaille est de la plus grande rareté, sa valeur est de plus de 500 livres.

Marc-Antoine pere.

Parmi les pieces, toutes très-curieuses, frappées

(1) Les Antiquaires appellent Médailles restituées toutes les pieces de monnoies, qui, frappées sous tel ou tel Prince, portent au revers l'empreinte de l'un de ses prédécesseurs.

sous Marc-Antoine, celles qui portent la tête de Cléopatre, sont sur-tout remarquables, mais on n'y distingue aucun de ces traits dignes de captiver les maîtres de l'Univers. Entre les autres Médailles ou Pieces de ce Prince qui sont au Cabinet du Roi, les plus remarquables sont celles des Légions, de la 19e. en or, une autre également en or, des Cohortes Prétoriennes, & celles d'Octavie quatrieme femme de Marc-Antoine, les unes frappées à Pella, à Thessalonique, & les autres fabriquées en Afrique & à Tyr : ces dernieres & celles des Cohortes viennent du Cabinet de M. Pellerin.

Marc-Antoine le Fils & Polemon Ier.

Marc-Antoine le fils fit frapper des Médailles ; celle qui est au revers de son pere, est de la plus grande rareté, elle est en or, on ne la voit que dans le Cabinet du Roi & dans celui de Vienne ; elle est estimée plus de 600 livres : celles qui sont en argent & en bronze n'ont point le même revers.

Les Médailles du Roi Philemon Ier. sont naturellement suite à celles d'Antoine, puisque la tête de cet Empereur se voit au revers des Médailles de ce Triumvir : le Roi en possede plusieurs en or avec des revers différens ; elles sont toutes très-rares, & viennent du Cabinet de M. Pellerin.

Auguste.

Tout le monde sait les grands avantages que recueillit Auguste de la Comete qui parut à la mort de Jules-César son grand oncle, qui l'avoit fait son héritier & adopté pour son fils ; aussi voulut-il éterniser sa reconnoissance en faisant graver sur ses Médailles ce corps lumineux & bienfaisant.

Cette Monnoie ou Médaille est très-rare ; elle porte en or : *Cæsar Augustus.* La tête d'Auguste

couronnée de Laurier : (au revers) *Divus Julius*, une Comete.

Elle porte en argent :

M. Sanguinius III Vir. Une tête naturelle couronnée de laurier, au-dessus de laquelle est une Comete ou un astre ; au revers, *August. Divi F. ludos Sae.* Un Salien debout tient de la main droite un Caducée ailé, & de la gauche un Bouclier.

Parmi les Médailles en or frappées par Auguste, on distingue celles qui portent :

1°. *Augustus Divi F.* la tête d'Aug. sans couronne, au revers, *Imp. X. Sicil.* Diane debout en habit de chasse, tenant de la droite une lance & de la gauche un arc, un chien est à ses pieds.

2°. *Imp. XII. Sicil.* autre Médaille à-peu-près du même type.

3°. La tête d'Auguste couronnée de laurier, *Imp. XII. Act.* au revers, Apollon debout en habit de femme, tourné de l'autre côté, tient de la main droite une panthere, & de la gauche sa lyre.

4°. *Divus Augustus.* La tête d'Auguste avec une couronne rayonnée, au revers.

Hispania, une femme debout en habit court, tient de la main droite des épis, & de la gauche des javelots.

5°. La tête d'Auguste couronnée de feuilles de chêne sans légende, au revers. *Fort. Red. Caes. Aug. S. P. Q. R.* écrit sur un autel.

6°. La même Médaille, la tête tournée de l'autre côté.

7°. *Augustus Divi F.* la tête d'Auguste couronnée de laurier, au revers.

Imp. XIIII. Un Parthe qui offre un enfant qu'il tient de ses deux mains en l'air à Auguste, il est assis sur une tribune, & lui tend la main.

8°. *Augustus.* La tête d'Auguste sans couronne. *Armenia Capta.* Une Victoire pose le genouil sur un Taureau abbatu qu'elle tient par les cornes.

(Un Sphinx sans légende.

Armenia Capta. Un Sphinx.

9°. *Cæsar. Divi. F. Pat. Pat.* La tête d'Auguste sans légende, au revers.

Vota publica. Cinq figures pour le sacrifice ; Auguste voilé sacrifie sur un trepied ; un jeune homme est devant lui, & deux flûteurs derriere le jeune homme, à côté est le victimaire prêt à assommer un Taureau.

10°. *Augustus. Divi. F.* La tête d'Auguste couronnée de laurier, au revers.

Tr. Pot. XVII. Une Victoire assise sur un globe.

11°. *Cæsar. Augustus. Divi F. Pater Patriæ.* La tête d'Auguste couronnée de laurier, au revers.

Ti. Cæsar Aug. F. tr. Pot. XV. L'Empereur dans un char de triomphe tiré par quatre chevaux.

M. Pellerin possédoit une Médaille d'Auguste, représentant d'un côté sa tête rayonnée, avec cette légende *Divo Augusto*, & au revers la Déesse Junon dans un Temple de forme ronde, avec cette légende, *Junoni Martiali.* Cette Médaille, que l'on voit maintenant dans le Cabinet du Roi, a été trouvée en Bretagne il y a quelques années.

Julie.

Parmi les Médailles frappées pour Julie fille d'Auguste & de Scribonie, troisieme femme de cet Empereur, on en remarque en moyen bronze, dont les légendes sont en caracteres africains.

Néron, Agrippine.

Les Médailles servent ordinairement à rectifier l'Histoire, mais sous l'Empereur Néron ce n'est plus cela ; elles induisent au contraire à l'erreur, presque toutes portent l'emblême de la liberté & de la libéralité,

tandis que l'avarice & la cruauté de ce tyran réduisirent les peuples au plus honteux esclavage.

Quelques unes des Médailles de cet Empereur ont pour légende :

Nero. Claud. Cæs. Drusus. Germ. Princ. Juvent. La tête de Néron sans couronne ; au revers *Sacerd. coopt. in omn. conl. suprà, num. ex. S. C.* Un trepied, une patere, une simpule, & le bâton augural.

Nero. Cæsar. Augustus. La tête de Néron couronnée de laurier, au revers, *Roma* ; Rome casquée, assise sur une cotte d'armes, tient de la main droite une Victoire, & de la gauche le Parazonium.

Nero. Cæsar. La tête de Néron couronnée de laurier, au revers, *Germanicus Augustus.* Néron debout vétu de long la tête rayonnée, tient de la main droite une branche de laurier, & de la gauche un globe, sur lequel est une Victoire qui tient de ses deux mains un trophée.

Nero. Cæsar. Augustus. La tête de Néron couronnée de laurier, au revers, *Augustus. Augusta.* Néron debout vétu de long la tête rayonnée, tient de la main droite une patere, & de la gauche une haste ; à sa gauche est Agrippine debout voilée, tenant de la main droite une patere, & de la gauche une double corne d'abondance.

Nero. Claud. Divi. F. Cæs. Aug. Germ. Imp. tr. P. Cos. Les têtes de Néron & d'Agrippine l'une sur l'autre, au revers, *Agripp. Aug. Divi Claud. Neronis Cæs. Mater. ex. S. C.* Néron & Agrippine assis sur un char tiré par quatre elephans.

Agripp. Aug. Divi. Claud. Neronis Cæs. Mater. Les têtes de Néron & d'Agrippine qui se regardent, au revers.

Neroni. Claud. Divi. F. Cæs. Aug. Germ. Imp. tr. P. Une couronne de feuilles de chêne, dans laquelle est écrit, *ex. S. C.*

Nero. Claudius Cæs. Aug. La tête de Néron couron-

née de laurier, au revers *Libertas*; la tête de la Liberté.

Outre les différentes Médailles de Néron, qui portent en partie l'emblême de la Liberté, plusieurs Empereurs lui en restituerent quelques-unes avec des légendes à sa gloire, telles sont celles d'argent frappées par Poppée au revers de Néron, &c.

Parmi les Médailles restituées à Néron, on en voit une venant du Cabinet de M. Pellerin, qui a pour légende, *Octaviæ. Aug. C. J. F. Colonia Julia felix*, au revers la tête de Néron couronnée de laurier, avec cette légende, *Nero. Claud. Cæs. Aug. ann. C. IIII.* cette Médaille est unique dans le Cabinet du Roi.

Celles frappées par Poppée portent pour legende: ΠΟΠΠΑΙΑ. ΝΕΡΩΝΟC. ΣΕΒΑΣΤ. la tête de Poppée, au revers.

ΝΕΡΩΝ. ΚΑΙΣΑΡ. ΣΕΒΑΣΤΟC. La tête de Néron couronnée de laurier.

Britannicus.

Britannicus, victime de la basse jalousie de son frere, eut aussi ses Médailles ou Monnoies; il est représenté sur plusieurs avec la qualité d'Auguste; on en remarque une entr'autres dans le Cabinet du Roi, que l'on croit unique; cette Médaille précieuse en petit bronze latin, vient de la collection de M. Pellerin.

Galba.

Après le regne de Néron, les Romains sous Galba virent quelques beaux jours, & ils s'empresserent de les constater sur les monnoies du Prince, auquel ils en étoient redevables; elles portent presque toutes au revers *Libertas Augusti. Libertas restituta*; une d'entr'elles a pour revers la ville personifiée avec cette légende, *Roma renascens.* Les Provinces, à l'imitation

de la Capitale, s'empresserent aussi de célébrer sur des Médailles ou Monnoies qu'ils firent frapper à la gloire de ce bon Empereur, l'époque du recouvrement de leur liberté.

Le Roi possède une Médaille grecque de Galba, avec le type de la Liberté & le mot ΕΛΕΤΘΕΡΙΑ.

Trajan & quelques-autres Empereurs lui restituerent plusieurs Médailles.

Othon.

On sait que les Médailles de l'Empereur Othon ne sont pas très-rares, & qu'il s'en trouve dans tous les Cabinets, mais qu'elles sont introuvables en bronze de coin Romain. Les Empereurs & le Sénat se partageoient alors l'autorité de faire frapper la monnoie; les premiers avoient le département des monnoies d'or & d'argent; les seconds avoient celui du cuivre. Comme Othon ne fut pas reconnu du Sénat, il n'a jamais existé aucune monnoie de bronze de coin Romain avec la tête de cet Empereur. Celles qui nous sont parvenues en bronze avec sa tête, ont été frappées dans les colonies: on en voit de la colonie d'Antioche, d'autres frappées à Césarée, en G. B. M. & P. B. où il y a au revers le *Mont-Argée*; celles en G. B. sont estimées plus de 300 livres. Ces Médailles sont toutes difficiles à trouver, sur-tout celles en G. B. qui sont de la plus grande rareté.

Titus, Julie sa fille & Domitien son Successeur.

Titus surnommé de son vivant l'amour & les délices du genre humain, eut aussi ses médailles ou monnoies, & médaillons; on en voit en or, & au revers de Domitia sa femme, & d'autres aussi en or, grec, avec la tête de Rhescuporide, & en G. B. qui portent au revers cette légende ΖΕΥΣ. ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ.

Trajan & quelques autres Empereurs lui reſtituerent des Médailles ; lui-même en reſtitua à ſes prédéceſſeurs.

On conſerve auſſi dans le Cabinet du Roi un Médaillon d'argent fort rare, de Julie, fille de cet Empereur ; & un autre en or, de Domitien ſon ſucceſſeur à l'Empire.

Trajan.

Le Regne de Trajan eſt fécond en médailles, nous en rapporterons quelques-unes.

A certains jours du mois, ſous les Empereurs, de même qu'encore aujourd'hui ſous les Pontifes, on donnoit au Peuple Romain, de l'huile, du ris, du froment & d'autres denrées néceſſaires à la vie. Un Officier avec quelques Soldats préſidoit à ces libéralités : les médailles étoient chargées d'en perpétuer le ſouvenir ; mais une d'elles au revers de Trajan, porte ſous un type à-peu-près ſemblable un caractere bien différent ; l'Empereur accompagné de ſes principaux Officiers, fait la diſtribution ; il aſſigne à pluſieurs Candidats les Royaumes qu'il vient de conquérir, & en poſe lui-même les couronnes ſur leurs têtes : on y lit pour légende *Regna aſſignata*. Cette médaille dit beaucoup ; mais celle que nous allons citer dit encore davantage.

Les Parthes, ces dangereux ennemis, qui maſſacrerent onze légions que commandoit Craſſus, & qui s'emparerent de leurs Enſeignes, réſiſterent à l'habilité de Ventidius, & au bonheur d'Auguſte, mais non pas à la puiſſance de Trajan ; ils ſe ſoumirent enfin l'an 115 aux loix qu'il voulut bien leur impoſer. Sur une des médailles de cet Empereur, on le voit repréſenté, remettant au maître qu'il deſtinoit à ces peuples vaincus le ſceptre & la couronne de Coſroès leur Roi, qu'il avoit détrôné. On y lit pour légende, *Rex Parthus*.

Pour éterniſer la mémoire de ce bon Empereur, les Romains éleverent à ſa gloire une colonne où ſont gravés tous ſes exploits. Les voyageurs & les curieux la revoient avec plaiſir au revers de quelques-unes de ces médailles.

Les revers ſur leſquels on voit la colonne trajanne, ſont autant de chefs-d'œuvres; les moindres détails qui y ſont répréſentés, le ſont également ſur ces médailles, dont le fini précieux ſe remarque ſur les plus petites comme ſur les plus grandes; il y en a qui ſont moindres qu'une piece de douze ſols.

Hadrien & Antinoüs.

Juſqu'au Regne de Trajan, il n'y avoit encore que très-peu de médaillons en bronze, ils commencerent à ſe multiplier ſous l'Empereur Hadrien; on en voit de coin romain de ce Prince, & quelques-uns qui ſont grecs. Le Roi en poſſede une ſuperbe collection: c'eſt ſans contredit ce qu'il y a en ce genre de plus beau & de plus précieux dans le monde. On en remarque pluſieurs grecs de bronze, d'Antinoüs Favori d'Hadrien: celui où l'on voit ce Favori enlevé par un Grifon, eſt un des plus rares. On voit également dans le Cabinet du Roi pluſieurs Médailles ou Monnoies en or & en argent, d'Hadrien & d'Ant.

Antonin le Pieux & Fauſtine.

Antonin le Pieux, ſurnommé le Pere des vertus, jouit des mêmes honneurs qu'Auguſte; ſes monnoies nous le repréſentent avec cette légende *Divo Pio S. C. Senatu Conſulto.*

On voit beaucoup de Médaillons latins, de bronze, de cet Empereur; quelques-uns grecs, d'argent, & pluſieurs en G. B. de coin romain, en M. B. au revers de Fauſtine & au revers d'Hadrien, mais ils ſont plus rares avec les têtes de Marc Aurele & de Fauſtine.

Un établiſſement à-peu-près ſemblable à celui fondé par Madame de Maintenon à St. Cyr, fait honneur à Galeria Fauſtina femme d'Antonin, ſi décriée d'ailleurs par ſes débauches & déréglemens. On la voit ſur ſes médailles d'or, faiſant lecture de ſes conſtitutions en préſence des Pontifes, & ſur ſes médailles d'argent recevant pluſieurs enfans qu'on lui préſente : ces médailles portent pour légende *Puellæ Fauſtinianæ.*

Comme l'établiſſement de St. Cyr eſt à-peu-près le même que celui créé par Fauſtine, nous croyons ne pouvoir mieux placer qu'ici l'explication de la médaille frappée à cette occaſion ; cette médaille en or porte pour légende *C. c. c. Puellæ Nobiles Sancirianæ.* La Piété devant un grand édifice eſt environnée des Dames & Demoiſelles de St. Cyr, on lit dans l'exergue *Pietas.* M. D. C. LXXXVII.

Il y a des médaillons de Fauſtine, en potin, au revers d'Antonin, avec la figure de cette Princeſſe debout, au revers du même Prince, & en G. B. au même revers.

On en voit également en G. B. & M. B. de Colonnies, avec ſa tête & celle d'Antonin, en G. B. grec, en M. & P. B. & en médailles de bronze d'Egypte.

Il y a auſſi des médaillons latins de Fauſtine.

Commode.

Les Médailles d'or de l'Empereur Commode ſont extrêmement rares ; le Cabinet du Roi en poſſede néanmoins plus de quarante, toutes différentes entre elles, malgré leur apparente conformité.

On voit dans le même Cabinet pluſieurs médaillons d'or du même Empereur, ils ſont de la plus grande rareté ; il y en a qu'on eſtime plus de 800 liv. la piece. Il y a auſſi des médailles grecques d'or, au revers la tête du Roi Sauromate, elles coûtent plus de 300 livres.

En G. B. avec la tête de Fauſtine au revers de Commode, & en M. B. au revers des têtes de Marc-Aurele & de Fauſtine. On connoit plus de cent vingt médaillons latins & grecs de ce regne.

C'eſt ici le moment d'obſerver (par rapport au grand nombre de médailles & médaillons qui ſe trouvent dans le Cabinet du Roi) que quelque rares que ſoient certaines médailles, &c. on n'en admet jamais deux ſemblables dans ce Cabinet. La ſuite Impériale en or, la plus belle & la plus riche qu'il y aura jamais dans le monde, a été augmentée par M. l'Abbé Barthelemy de plus de 800 médailles, depuis que ce Savant & zélé Antiquaire eſt à la tête de ce riche dépôt.

Pertinax.

Les Médailles de Pertinax ſont très-rares; le Roi en poſſede pluſieurs en or, ſavoir, celles avec ſa conſécration, & au revers l'aigle, & avec le bûcher. Ces deux médailles ſont eſtimées près de 400 livres la piece.

Celles d'argent en med. ſont auſſi de la plus grande rareté, telles que celle de ſa conſécration, *Libertas Civibus*, & celle qui a pour légende, *Menti laudandæ*.

Il y a auſſi des médaillons d'argent d'Egypte, d'une extrême rareté, & en G. B. de coin romain; celui de la liberté de pluſieurs figures, & celui de ſes conſécrations, ſont eſtimés plus de 200 livres la piece.

Peſcennius Niger.

De tous les Empereurs Romains du haut Empire, il n'en eſt aucun de qui les médailles ſoient plus rares que celles de Peſcennius Niger; celui qui diſputa l'Empire à Septime Séveré: ces médailles ſont un peu

moins rares en argent (1) qu'en bronze ; mais elles le sont tellement en or, que le sentiment général des Antiquaires étoit qu'il n'en existoit aucune : depuis, on en a trouvé une qui est celle que l'on voit au Cabinet du Roi ; cette médaille est regardée comme l'unique qui soit vraie, elle a coûté 1200 & est estimée plus de 3000 livres. On en voit aussi en grand bronze, &c.

Elle représente d'un côté la tête de Pescennius Niger couronnée de laurier, avec cette légende abrégée, *Imperator Cæsar Caius Pescennius Niger Justus Augustus.* On voit au revers la Déesse de la Concorde, représentée sous la figure d'une femme debout, dont la tête est ceinte du Diadême, & qui élevant une de ses mains vers le ciel, tient de l'autre deux cornes d'abondance. On ne lit autour que ce seul mot, *Concordia* ; car les deux P. P. placés plus bas dans le champ, aux deux côtés de la figure, sont l'abrégé ordinaire de *Pater Patriæ*, & doivent être regardés comme une suite de l'inscription gravée autour de la tête de Pescennius.

Malgré le préjugé & l'opinion des plus célebres Antiquaires à soutenir qu'il n'existoit aucune médaille vraie, en or, de Pescennius Niger, M. de Boze pendant plus de trente années ne cessa de rechercher des Pescennius en or, avec toute l'ardeur d'un homme persuadé qu'il n'étoit pas impossible d'en trouver ; d'ailleurs, convaincu que dès qu'un Prince ou un Général étoit proclamé Empereur, n'importe en quel lieu ou par quel parti, le premier usage qu'il faisoit de son autorité étoit de faire frapper, dans son propre Palais,

(1) C'est néanmoins la plus rare des têtes Impériales en argent, le Roi en possédoit douze, avant que la collection de M. Pellerin, qui en avoit plusieurs, fût incorporée dans la sienne.

de la monnoie d'or & d'argent à son coin, n'ayant besoin de l'aveu du Sénat que pour les monnoies de bronze latines qui avoient cours à Rome, & qui devoient porter l'empreinte ordinaire du Senatus-Consulte, S. C.

Dans le cours des années 1726 & 1727, on annonça à M. de Boze une même médaille d'or de Pescennius, d'abord comme venant d'Espagne, ensuite de Sicile, puis de Malthe, & enfin d'Angleterre : » je la trouvai fausse, dit M. de Boze, & tous ceux à qui elle fut portée, en jugerent de même, elle avoit été moulée sur une médaille d'argent de ce Prince, au revers de laquelle on voit le type de l'Espérance avec cette inscription, *Bonæ Spei.*

» Environ dix ans après, ajoute M. de Boze, un savant Anglois, qui venoit de Montpellier, m'ayant dit qu'il avoit vu dans une collection peu nombreuse, formée par M. Veissières, Conseiller à la Cour des Aides, deux Pescennius d'or, dont l'un étoit visiblement faux, & l'autre méritoit d'être examiné, je m'adressai à un connoisseur qui vit les deux médailles, autant que la délicatesse du Possesseur le lui permit ; car il ne vouloit pas qu'on les touchât, il craignoit qu'on n'y fît quelque tort en les regardant de trop près. Sa réponse fut qu'il les croyoit toutes deux également fausses, l'une grossiérement montée sur l'argent, l'autre réparée avec soin, & empruntant du mauvais état de la premiere un air de bonté qu'on ne lui trouveroit pas séparément ; qu'elles avoient toutes deux le revers *Bonæ Spei*, & qu'au surplus, telles qu'elles étoient, le propriétaire ne vouloit s'en défaire pour aucun prix. M. Veissières étant mort, & l'examen de ses médailles étant devenu plus facile, il ne servit qu'à confirmer le jugement qu'on en avoit porté ».

Au mois de Juillet 1749, M. de Boze eut une nouvelle lueur d'espérance, & qui eut aussi une meilleure issue que les précédentes. Le pere Elisée de St. Benoît,

Carme-Déchaussé de la Maison de Paris, apporta tout naturellement à M. de Boze, une lettre que lui écrivoit de Marseille un Religieux de son Ordre, arrivé depuis peu du Levant, où il étoit employé dans les Missions : il lui marquoit qu'il avoit une médaille d'or de Pescennius Niger ; que les Curieux de Marseille, à qui il l'avoit fait voir, s'empressoient de l'acquérir, & lui en offroient même une somme assez considérable ; que cependant, comme il espéroit en avoir encore plus à Paris, sur-tout si elle manquoit au Cabinet du Roi, il le prioit de s'en informer, & de savoir combien l'estimoit. M. de Boze. Ce Savant répondit qu'il la prendroit certainement, & à un très-bon prix si elle étoit antique, mais qu'il n'en pouvoit rien offrir qu'il ne l'eût vue. Cette réponse détermina ce Religieux à venir à Paris pour y apporter sa médaille. M. de Boze l'ayant examinée, la trouva pure, nette, & n'y ayant trouvé rien qui pût la faire soupçonner le moins du monde, en fit l'acquisition pour le Cabinet du Roi (1).

Médaillon Grec, d'argent, de Pescennius.

Il y a environ 110 ans que M. Vaillant célebre Antiquaire acquit pour le Cabinet du Roi, à Londres, de M. Fackner, un médaillon grec d'argent, du même Empereur, que l'on regarde aussi comme unique en son genre.

Ce médaillon représente également le buste de Pescennius Niger, la tête couronnée de laurier ; l'inscription grecque abregée, qui regne autour de ce buste, est conçue en ces termes : ΑΥΤΟΚ ϛαστοτ. ΚΑΙΚΑΡΙ, Γαΐω ΠΕϹΚΕννίω ΝΙΓΡω Δικαίω, *Impe-*

(1) *Voyez* Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres *tom.* 24, *pag.* 108 & *suiv.* Cette médaille est gravée à la *pag.* 109.

ratori Cæsari Pescennio Nigro Justo. On voit au revers un aigle posé sur une massue, avec cette légende, ΠΡΟΝΟΙΑ ΘΕΩΝ *Providentia Deorum*, qui se trouve aussi sur les médailles de Pertinax son prédécesseur. Il a été frappé dans le courant de l'année 193, qui étoit la premiere du regne de Pescennius, ou dans le commencement de la suivante (1).

Ce médaillon est estimé au-delà de 600 liv. il y en a d'un coin faux, que l'on voit également dans le même cabinet, parmi la belle collection connue sous le nom des médailles, mon. jett. &c. du Padouan (2).

Diadumenien.

Parmi les médailles de l'Empereur Diadumenien, il y en a de très-rares, on en remarque une en or dans le Cabinet du Roi, qui a couté 1000 liv. On voit aussi cette médaille dans le beau Cabinet de Ste. Genevieve de Paris.

Elagabale.

Les Médaillons latins de bronze de ce Prince sont de la plus grande rareté, mais moins en grec; il en existe un latin, dans le Cabinet du Roi, composé de deux cuivres, sur lequel on voit au revers de la tête de ce Prince, le triomphe de son Dieu Elagabale, représenté en forme de cône, sur un char traîné par quatre chevaux.

Sévere Alexandre.

Parmi les Médaillons de Sévere Alexandre, on voit avec plaisir celui où est la tête de ce Prince, avec

(1) La description & la gravure de ce médaillon se trouvent également dans le 24e. vol. des Mém. de l'Académie des Belles-Lettres, p. 109 & suiv.

(2) Nous expliquerons à la fin de cet article ce qu'on entend par médailles du Padouan, &c.

celle de Mamée en regards, & au revers *Felicitas temporum.* Ce médaillon eſt eſtimé plus de 800 livres ; il y en a d'autres auſſi en or, avec la tête de ce Prince, où l'on voit au revers celle de Mamée, ils valent 200 livres.

Orbiana.

On doit à la recherche que les modernes ont faite des médailles antiques, la connoiſſance que nous avons de l'Impératrice *Saluſtia Barbia Orbiana*, & la certitude qu'elle a été la derniere femme de Sévere Alexandre. Cette Princeſſe eſt repréſentée ſur ſes médailles, (principalement ſur le grand bronze) comme une femme qui a la phyſionomie agréable, & quelque choſe de fin dans la vue.

On voit dans le Cabinet du Roi une médaille d'or de cette Princeſſe, elle eſt très-rare & eſt eſtimée 600 livres ; on en voit auſſi en argent : le revers qui a pour légende *Pudicitia*, eſt le plus rare.

Il y a auſſi des médaillons latins de bronze d'une grande rareté.

Uranius ſurnommé Antonin.

On ne connoît juſqu'à préſent, dit M. de Beauvais (*Hiſt. abrég. des Empereurs, tom. I.er p.* 360.) qu'une médaille d'Uranius, l'un des tyrans qui prirent la pourpre ſous le regne de Sévere Alexandre. Cette médaille eſt d'or, & a paſſé du cabinet du ſieur de Cleves dans celui du Roi : elle repréſente la tête d'un jeune homme ; il eſt couronné de laurier & a une cotte d'armes, & pour légende *Lucius Julius Aurelius Sulpicius Uranius Antoninus*, ſans aucun des titres de Céſar, d'Auguſte ou d'Empereur. La légende du revers eſt *Fecunditas Aug.* avec la Fortune debout, qui touche de la main droite un gouvernail, & tient de la gauche une corne d'abondance. Cette piece unique (ajoute M.

de Beauvais) est une des plus rares qui soient connues, elle est estimée au moins 1500 livres.

Gallien.

Gallien, au lieu de chercher à venger l'affront que les Perses faisoient à la Majesté Romaine, au lieu d'employer les moyens possibles de tirer de leurs mains son pere Valerien, qui mourut dans une dure captivité, se livra à la débauche la plus honteuse, à la tyrannie la plus cruelle, & devint par ses excès la honte de l'Empire. Tous ses Généraux se soulevèrent contre lui, & prirent, avec le commandement absolu des troupes, le nom d'Auguste & d'Empereur: ces Généraux sont connus dans l'Histoire sous le nom des Trente Tyrans. Nous avons vu sous Néron des médailles flatteuses & mensongeres; celle-ci porte les livrées de la plus amere satyre. Cette médaille représente d'un côté la tête de Gallien, avec une coëffure de femme couronnée d'épis de blé; ce qui surprend, c'est que la légende contient le nom d'une femme, elle est conçue en ces termes: *Gallienæ Augustæ*; mais ce qui surprend davantage, c'est qu'elle porte au revers une Victoire ailée, qui avec un fouet conduit un char traîné par deux chevaux attelés de front, avec cette légende autour, *Ubique Pax.*

Il y a toute apparence que cette médaille aussi curieuse que singuliere a été frappée par les ennemis de Gallien, en dérision, par ordre de quelqu'un de ceux qui s'étoient révoltés contre lui, & pour lui reprocher sa vie molle & efféminée.

La tête de Gallien couronnée d'épis de blé, désigne assez clairement un Prince plus adonné à la bonne chere qu'à l'exercice des armes, & le revers montre que cet Empereur languissoit dans une honteuse oisiveté, pendant que toutes les Provinces de l'Empire étoient désolées par une guerre cruelle.

Le Roi possede également deux médaillons latins de

bronze de la plus grande rareté ; l'un eſt avec ſa tête & le nom de Gallien, ſous la figure de la tête d'Hercule, l'autre ſous la figure de la tête de Mercure.

M. Pellerin poſſedoit une médaille unique, avec la conſécration d'Auguſte au revers du Temple de Junon Martiale ; cette médaille eſt maintenant au Cabinet du Roi : elle fait partie des médailles d'argent que Gallien fit frapper, pour perpétuer la mémoire des conſécrations de ſes prédéceſſeurs.

Carauſius & Oriuna ſa femme.

Les médailles de cet Empereur ſont très-rares en or ; leur valeur eſt de 600 livres, & même davantage, avec la légende de *Virtus Carauſii* du côté de la tête.

Il en exiſte une en argent dans le Cabinet du Roi, qui eſt unique ; cette médaille, que l'on peut également appliquer à *Oriuna* femme de cet Empereur, a été donnée (comme nous l'avons déja dit pag. 279) par M. Mead, premier Médecin du Roi d'Angleterre, à M. de Boze, qui l'a remiſe tout de ſuite dans le Cabinet du Roi, auſſi bien que deux autres médailles également rares qui faiſoient partie du beau préſent de M. Mead, ſavoir, un *Allectus* en or, & *une Helene*.

Nous nous contenterons de rapporter ſur cette rare & ſinguliere médaille, l'article qu'en a donné M. Beauvais, dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire des Empereurs Romains & Grecs, tom. II, pag 170.

» L'Hiſtoire n'a point parlé de la femme de Carauſius, & le nom de cette Princeſſe ſeroit encore dans l'oubli ſans une médaille d'argent qu'on trouva il y a quelques années en Angleterre, & qui paſſa dans le cabinet d'un Médecin de Londres, nommé Mead. Elle repréſente, d'un côté, la tête de Carauſius avec ſa légende ordinaire : (*Carauſius Auguſtus*), & de l'autre, la tête d'une femme, autour de laquelle on lit :

position heureuse, & l'objet de l'allégorie si naturel, qu'elle pourroit se passer de la légende qui acheve d'en déterminer l'application. Le relief des figures est remarquable, pour un tems où les médaillons se frappoient au marteau (1).

Les Turcs, entre les mains de qui tomba ce médaillon, l'ayant apporté à Constantinople, le proposerent à M. le Comte Desalleurs, qui fut charmé d'en faire l'acquisition, & qui l'envoya aussi-tôt à M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat, pour le présenter au Roi: Sa Majesté chargea M. Rouillé (en 1751) de le faire remettre à M. de Boze, pour le placer dans son cabinet des Médailles.

Comme cette note est déja fort longue & que ce seroit nous éloigner du but que nous nous sommes prescrit en lui donnant plus d'étendue, & plus que tout cela, l'impossibilité de détailler toutes les médailles curieuses des suites des Empereurs, qui se trouvent dans le Cabinet du Roi (2), nous terminerons cet article par une indication pure & simple de quelques-unes des plus rares & des plus curieuses..

---

[1] La machine du balancier, dont la force & la justesse font bien supérieures à tous les efforts de la main, est une invention toute moderne, & dont on n'a commencé à faire usage pour les monnoies que sous Louis XIII.

[2] On peut consulter sur les suites des médailles impériales qui sont au Cabinet du Roi, le savant ouvrage de M. Beauvais, intitulé: *Histoire abrégée des Empereurs Romains & Grecs, &c. in-12. 3 vol. Paris*, de Bure, quai des Augustins.

Cette histoire offre un catalogue des médailles impériales & médaillons, avec leurs prix, soit en or, argent, bronze &c. qui se trouvent dans les principaux cabinets de l'Europe, sur-tout dans celui du Roi de France. La description historique de celles que nous donnons, est en partie faite d'après cet excellent livre.

Alexandre.

Alexandre.

M. Pellerin possédoit une médaille en M. B. d'Alexandre (tyran en Afrique). On la croit unique, elle est actuellement dans le Cabinet du Roi.

Artavasde.

La médaille d'or d'Artavasde n'est connue que dans le Cabinet du Roi : comme Artavalde est représenté au revers de Constantin Copronyme, il faut, puisqu'on a gravé leurs têtes sur une même piece de monnoie, qu'il y ait eu entre eux une treve dont l'Histoire n'a point parlé.

Cette médaille est estimée 600 liv.

Voyez Hist. abr. des Emp. par M. B. tom. III, pag. 121.

Il y a aussi dans le Cabinet du Roi, des médailles fort rares de l'Empereur Nicéphore au revers d'Artavasde.

Aurélien.

Le Roi possede un petit médaillon en or de cet Empereur ; un médaillon d'Egypte, où Aurelien est en regard avec la tête d'Athénodore : M. Pellerin en possédoit aussi un que l'on voit maintenant dans le Cabinet du Roi.

Constance III.

On ne connoît que trois médailles en or de cet Empereur ; il y en a une dans le Cabinet du Roi, elle est estimée 400 livres.

Constant.

J'ai procuré au Cabinet du Roi (dit M. Beauvais) une médaille d'or de Flavius Julius Constans, qui a

pour légende au revers : *Victor omnium gentium*, avec des captifs aux pieds de l'Empereur.

Le Roi possede plusieurs médaillons d'or de ce Prince, dont deux sont plus grands que le volume ordinaire. On en voit aussi un bon nombre en argent.

Constantin le Jeune.

On voit dans le Cabinet du Roi un grand & un petit médaillon en or de cet Empereur.

Cornelia Supera.

Les médailles de *Gneia Cornelia Supera Augusta* sont rares, la tête ne se voit point sur celles en or; on en connoît plusieurs en argent : il y en a dans le Cabinet du Roi, elles valent 300 livres. Les médailles en M. B. Gr. de cette Princesse, sont de la plus grande rareté. M. Pellerin en avoit une en P. B. latin, qui est unique. Cette médaille, que l'on voit à présent dans la Collection du Roi, a été frappée dans la colonie de *Parsicus*.

Emilien.

Les médailles en or de C. ou M. Julius Æmilius Æmilianus Augustus, sont très-rares; on en voit dans le Cabinet du Roi, il en existe de plusieurs revers.

Helene.

Le Roi possede une médaille unique en or, de Flavia Julia Helena Augusta, mere de Constantin; elle est estimée plus de 1000 liv.

Cette médaille est une de celles qui furent envoyées d'Angleterre par M. Mead à M. de Boze.

Hérennius.

Les médailles d'Hérennius sont toutes très-rares; le

Roi en poſſede deux en or, il y en a une qui vient du cabinet de M. Pellerin.

Les médaillons grecs de ce Prince ne ſont pas communs.

Hoſtilien.

Les médailles de Caius Valens Hoſtilianus Meſſius Quintus Auguſtus, ſont eſtimées plus de 600 livres piece; il y en a deux dans le cabinet du Roi, dont une vient de la collection de M. Pellerin.

Magnia Arbica.

Les Médailles & médaillons que l'on a de cette Impératrice, nous ont appris qu'elle a été la femme de Marcus Aurelius Carus Auguſtus. Ces médailles nous la repréſentent avec un viſage agréable, & un air ſpirituel.

Le Roi en poſſede deux en or, eſtimées 400 livres la piece.

Marius.

Il y a deux médailles en or, de cet Empereur, au Cabinet du Roi, dont les revers ſont, *Concordia Militum*, & *Sæculi Felicitas*. Chaque médaille eſt eſtimée 400 liv.

Philippe le Fils.

Parmi les médailles que le Roi poſſede de Philippe le Fils, on en remarque une grecque en P. B. où Philippe le Fils eſt appellé *Julius Severus Auguſtus*, ce qui ne ſe trouve ſur aucune autre médaille de ce Prince. Cette médaille vient du cabinet de M. Pellerin.

Les Médaillons latins & grecs de Philippe ſont très-rares.

Ptolémée.

Le Roi possede une médaille en M. B. de Colonies de Ptolémée, sa tête y manque : on lit *Rex Ptol.* au milieu d'une couronne, autour de laquelle il y a *C. Lætilius Apalus.* II. V. Q. de l'autre côté est la tête d'Auguste, avec la légende, *Augustus Divi F.*

Cette médaille vient du cabinet de M. Pellerin.

Romulus.

Un médaillon d'or de cet Empereur, il est unique & ne se voit que dans le Cabinet du Roi. M. Pellerin, à qui il appartenoit, en avoit refusé 1200 liv.

Tranquilline.

Les médailles de Tranquilline sont fort rares ; il y en a deux en argent au Cabinet du Roi, avec des revers différens, l'une avec une figure assise, l'autre avec deux figures qui se donnent la main.

Trebonianus Gallus.

Les médailles en or de ce Prince sont très-rares. M. Pellerin en possédoit une en argent, qui peut passer pour unique : on y voit la tête de Volusien en revers de Gallus. Cette médaille est actuellement dans le Cabinet du Roi.

Les médaillons latins & grecs de Gallus sont aussi fort rares ; celui en latin, où l'on voit les têtes de Gallus & de Volusien & au revers le Temple de Junon Martiale, est sur-tout très-rare ; il est dans le Cabinet du Roi.

Valentinien II.

Parmi les médailles d'or de ce Prince, qui sont

dans la collection du Roi, il y en a une de forme ordinaire, mais sans le titre de *Junior*.

Valerien le Jeune.

Le Roi posséde une médaille en G. B. de Valerien le Jeune, avec ce titre *Pietas sæculi*, & au revers *Jovi crescenti*, Jupiter encore enfant, assis sur une chevre.

Outre les belles suites des médailles antiques Impériales du Cabinet du Roi, dont nous venons de parler, on y admire également une des plus riches collections qui ayent jamais existé sur la Mythologie; savoir, les Déités ou les suites de médailles d'argent & de bronze, des Dieux du Paganisme (1). Les Padouannes ou méd. médaillons, &c de coins modernes, dont la plupart sont connues sous le nom du Padouan (2), offrent aussi, soit en or, soit en argent, bronze, &c. la plus magnifique & la plus nombreuse collection qu'on ait jamais vue dans aucun Cabinet de l'Europe (3);

(1) M^r. le Comte de Caylus, connu par son amour pour les Arts, non-seulement a contribué à l'enrichissement du Cabinet du Roi pour la partie des antiques, mais encore pour celle des Déités & autres. Plusieurs particuliers, animés d'un même zéle, & par un sacrifice dont des curieux seuls peuvent connoître l'étendue, se sont fait honneur de déposer volontairement dans ce dépôt, ce qu'ils avoient de plus précieux en médailles, soit antiques ou modernes.

(2) Louis Léon, surnommé le Padouan. Peintre, natif de Padoue, mort âgé de 75 ans, sous le Pontificat de Paul V, se consacra au Portrait, genre dans lequel il a excellé. Il a aussi gravé sur l'acier & sur l'argent, des médailles fort recherchées des curieux connoisseurs. On a gravé d'après lui. Il eut un fils qui se faisoit appeller *le Padouan*, quoique né à Rome, où il mourut âgé de 52 ans. On confond souvent les ouvrages du pere & du fils, qui sont dans le même goût & dans le même genre.

(3) Les médailles qu'on appelle en général du Padouan, sont des médailles frappées dans des coins modernes, que les plus habiles ouvriers, soit d'Italie, soit d'ailleurs, ont gra-

il n'est même gueres possible de voir de plus belles médailles en ce genre, ni de mieux conservées ; l'antique comparé peut seul effacer, par sa beauté & sa

---

vées avec beaucoup d'art & de goût, en tâchant, autant qu'il étoit possible, d'imiter l'antique qu'ils copioient d'après les véritables méd. Elles sont si nombreuses qu'on en peut former d'assez belles collections, soit en médaillons, soit en médailles grecques, d'or, d'argent & de bronze, soit en médailles romaines également dans les trois métaux, mais sur-tout dans les médailles de cuivre & dans le grand bronze. La plupart des médaillons de cuivre de l'Empire Romain, qui sont faux, ont été copiés d'après l'antique : on y a même gravé plusieurs revers nouveaux qui n'ont jamais paru sur les médailles antiques, & qu'on a eu soin de fonder sur des faits historiques.

Les douze premiers Empereurs ont été contrefaits une infinité de fois en grand bronze : on s'est principalement attaché à imiter les têtes les plus rares en ce genre, tels que le *Tibere*, l'*Othon*, qu'on ne trouve antique latin, que de la colonie d'Antioche ou de l'Afrique Egyptienne dans les trois grandeurs de bronze ; le *Vitellius*, le *Pertinax*, & les deux *Gordiens* d'*Afrique*, l'*Agrippine* de *Claude*, la *Domitia*, qui ne se trouve presque point ; les trois femmes de la famille de Trajan, l'*Annia Faustina*, la *Tranquillina* & autres.

Maniere de distinguer les Médailles fausses du Padouan d'avec celles qui sont vraies.

Médailles de grand bronze de coin moderne.

1°. Toutes les Médailles de grand bronze, qu'on appelle *du Padouan*, sont ordinairement d'un flanc bien moins épais que les antiques.

2°. Elles ne sont ni usées ni rognées.

3°. Les lettres en paroissent modernes, c'est-à-dire, du même caractere que celui des médailles de notre tems.

4°. Elles n'ont jamais de vernis, à moins qu'il ne soit faux, & alors il est fort aisé de le reconnoître ; car il est pour l'ordinaire noir, gras & luisant, & tendre à la piquure, au lieu que le vernis antique est exactement brillant, & aussi dur que la médaille même.

5°. Les rebords en ont toujours été limés, ce qui se reconnoît d'une façon plus ou moins sensible, pour peu qu'on y fasse attention.

noblesse, cette apparente vérité qu'offre la plupart de ces médailles modernes, sur-tout quand elles sont d'un beau choix, telles que celles que l'on voit dans la Collection du Roi.

6°. Ces médailles sont toujours fort rondes, au lieu que les antiques ne le sont jamais si régulièrement, sur-tout depuis le regne de Trajan.

Médaillons de G. B.

Les médaillons de G. B. sont également aisés à discerner, & cela par les mêmes régles; tous ceux qui se présentent depuis Jules César jusqu'à Hadrien, doivent être regardés comme infiniment suspects; on n'en trouve presque point de véritables pendant ces quatorze premiers regnes de l'Empire Romain: ainsi tous ceux de ce tems peuvent être regardés comme des pieces supposées, à un très-petit nombre près, qui ne se trouvent véritablement antiques que dans les premiers Cabinets.

Ceux des regnes suivans ne sont pas plus difficiles à distinguer, ils portent les mêmes marques de fausseté que ceux du grand bronze: c'est la même fabrique, le même vernis, le même coup d'œil, &c.

Médailles d'argent & d'or, & Médailles grecques.

Les médailles Impériales d'argent ou d'or, & les médailles grecques de coins modernes, de quelques métaux qu'elles soient, sont aussi aisées à reconnoître. Si les rebords en imposent quelquefois davantage, les lettres décelent aisément la médaille.

Outre les médailles fausses restituées par le Padouan ou autres Graveurs, on en distingue encore d'autres, savoir, les médailles moulées sur celles qui sont de coins modernes, celles moulées sur les antiques, les antiques refaites, & dont on change les têtes & les types, les martelées & encastées, celles qui ont des fentes & des contremarques, les fourées & celles qui sont incuses, les moulées qui sont antiques & les médaillons composés de plusieurs cuivres; enfin les médailles que les fauſſaires ont inventées, celles fabriquées dans les Colonies Romaines, les Quinaires, les Cormiates & médailles antiques de plomb, contrefaites. Voy. *Maniere de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites, par M. Beauvais. tom. 3, pag. 383 & suiv. de son Histoire abregée des Empereurs. Voy. aussi la Science des Médailles*, in-fol. 1 *vol.*

Si les différentes suites des médailles antiques du Cabinet du Roi, soit Impériales, soit Consulaires & autres, en or, argent, bronze, &c. vraies ou fausses, sont regardées comme uniques & d'un prix inestimable, les suites des médailles, monnoies & jettons modernes ne le sont pas moins, & ne le cédent en rien aux premieres; & l'on peut assurer que la collection du Roi en ce genre de médailles, est pareillement unique, pour le nombre & pour le beau choix des différentes suites qui la composent & la rendent la plus belle de l'Europe.

Nous ne citerons aucune médaille ni monnoie moderne, quoiqu'il en existe de très-rares, d'infiniment curieuses, & même quelques-unes qui sont uniques; mais cela nous meneroit trop loin, il suffit qu'on sache qu'il en existe de toutes les nations, de tous les pays, pour tous les tems, & pour tous les événemens mémorables, arrivés dans les différens Etats du monde.

SUPPLEMENT
Aux Notices des Cartulaires, &c. des Égliſes de France & autres.

ANCIEN FONDS.

6765. CHartes & Actes ſur les Monaſteres de Long-Pont, de Luxeu en Champagne, ſur la fondation & la dotation de la Chapelle du Palais; (bon nombre d'Actes) ſur le Monaſtere de Cluny, ſur ceux de Corbie, de la Graſſe, ſur l'Égliſe de Beauvais, ſur le Monaſtere de Bonneval, ſur le College de Navarre de Paris, ſur le Monaſtere de Fontevrault, ſur celui de St. Pierre des Foſſés.

Tous ces Actes & Chartes, &c. ſur ces différentes Abbayes & Egliſes ſe trouvent dans l'inventaire des Chartes, fait par ordre de Louis XI, par Louis Louet Conſeiller au Grand Conſeil.

Cet Inventaire des Chartes du Roi, fait par ordre de Louis XI, par Louis Louet, en 1482, indique une infinité d'autres Actes, Titres, Fondations, Hommages, &c. qui regardent les Provinces, les Princes, les Ducs, les Comtes, les Villes, les Evêques, les Monaſteres & les Seigneurs particuliers.

Ce vol. dit le P. Montfaucon, doit être ſouvent conſulté; on y fait un abregé du contenu de chaque Acte & de chaque Lettre,

tantôt plus long, tantôt plus court. Les Chartes & les Lettres sont en latin.

8357. 14 Bulles des Papes en faveur des Ducs & des Evêques de Bretagne, tom. Ier.

Fondations de plusieurs Abbayes & bénéfices de Bretagne, tom. II, savoir, aux Abbayes & Couvens de Buse, de Villeneuve, de S. Martin de Verton, de Kemperlé, de la Joye, de Prieres, de l'Hôpital de la Chaussée, de Ste. Croix de Guimpamp, de l'Eglise de Leon, de l'Abbaye de Mahé, du Couvent de St. Mathieu, de l'Eglise de St. Michel près Avray, des Carmes du Pont, de Notre-Dame de Folgoët, des Cordeliers de Savanet, de la Chapelle de St. Antoine Ploërmel, de la Chapelle du Champ d'Avray, de la Chapelle de St. François, de Fontevrault, de Lilledever, du Couvent des Chartreux de Nantes, du Couvent du Mont-Saint-Michel, du Couvent St. Morice, de St. Antoine de Pade ès Fauxbourg de Nantes, de la Chartreuse d'Avray, de la Grande Chartreuse, de l'Abbaye de Saint Gildas de Rays, de la Chapelle du Fauxbourg de Château-Briant.

Toutes ces Bulles, Actes, Titres, &c. se trouvent dans le Manuscrit qui a pour titre Registre de divers Actes & Titres, &c. copiés sur les originaux qui sont dans les Archives du Duché de Bretagne au Château de Nantes, vers 1683, *in-fol.* 12 v. n°. 8357. 2-13.

8357. 15-33 Plusieurs Inventaires avec leurs Tables, des Chartes de Lorraine, Barrois & Evêchés de Metz, Toul & Verdun, 19 vol. *in-fol.*

8357. 47 Affaires Ecclésiastiques de l'Eglise de N. D. de Paris, Templiers, Reliques & autres matieres, *in-fol.*

8406. Rentes que le Prieuré & le Couvent de la Saulçaie ont & prennent chacun an en l'Hôtel du Roi & de la Reine.

Noms des Archevêques, Abbés & Abbeſſes qui ont payé ce qu'ils doivent à Meſſire Jean d'Acre, Bouteiller de France.

Noms des Abbayes qui doivent charroi au Roi, toutes les fois qu'il va en guerre.

Teſtament d'Abbon Patrice Romain, par lequel il a baillé de grands biens à l'Abbaye de Noualis en la Vallée de Suze.

Deux Chartes des Rois Çlotaire & Louis, en faveur de l'Egliſe de St. Etienne de Lyon, remarquables par leur ancienneté; autre Charte en faveur de la même Egliſe, de l'Empereur Charles-le-Chauve.

Ces articles ſe trouvent dans un Manuſc. qui a pour titre, Regiſtre original de la Chambre des Comptes, contenant pluſieurs Ordonnances & autres Pieces, depuis environ 1229.

9481. 2 Dénombrement des Elections & Paroiſſes de Normandie.

9496. Regiſtre des Bénéfices du Diocèſe de Nevers, en 1441, & autres Pieces.

9570. Fondation du Prieuré de Basville, au Diocèſe d'Auxerre, en 1328.

9872. Regiſtre de pluſieurs Chartes & Privileges pour l'Egliſe de Lyon.

9873. Copies des Titres de l'Egliſe de Lyon.

9879. Statuts de l'Egliſe de la Dunciade de Toulouſe.

9879. 3 Conſtitutions des Religieuſes de Ste. Magdeleine nommées Repenties, à Toulouſe.

9889. Registre des droits des Evêchés de Nice, de Grasse, d'Avignon & autres.

10391. 5 Registre des fondations de l'Eglise de St. André, hors la porte de Rouen.

10391. 6 Antiquités & dignités du Prieuré de St Lo de Rouen, par Thom. Avice Curé dud. Prieuré, en 1636.

10392. 2 Recueil de Contrats de l'Abbaye de Cerisy.

10392. 3 Collateral ou Pouillé de l'Abbaye de la Couture.

10394. 3 Statuts & Regle de l'Abbaye des Moniales de St. Etienne près de Soissons, de l'Ordre de St. Augustin.

Fonds de Dupuy.

673. Extrait d'un vieux Cartulaire de l'Eglise de Paris.

Fonds de Tellier Louvois.

9608. 6. 7. Pouillé des Bénéfices des Abbayes de Doulas, Lagny, Bretueil, St. Benigne de Dijon, St Arnould de Crepy, de l'Abbaye de Saint Etienne de Caen, Cluny, Moissac, St. Vaast d'Arras, Vauluisant & Bonnecombe, *in-fol.* 2 *vol.*

9608. 8. Registre contenant en détail les revenus & pouillés des Abbayes de St. Benigne de Dijon, St. Pierre de Lagny, Notre-Dame de Doulas, St. Etienne de Caen, Notre-Dame de Breteuil, & du Prieuré de St. Arnould de Crespy.

Dans le même vol. est un état des gages & revenus de la charge de Grand Maître de la Chapelle du Roi.

10413. 11-12-13-14. Dénombrement des Cures & des Curés de tout le Diocèse de Rheims, *in-fol.* 4 *vol.*

Fonds de de Boze.

9597. 8. Chartes de fondation de l'Abbaye de N. D. de Bonport & de St. Desir de Lizieux.

Charte de fondation de l'Abbaye de N. D. de Lepiney & de St. Pierre-sur-Dive.

Cartulaire de l'Abbaye de Fontenelle près Honfleur, Diocèse de Rouen.

Cartulaire de l'Abbaye de Taillefontaine, Diocèse de Châlons-en-Champagne.

Monumens de l'Abbaye de St. Tourin d'Evreux.

Mémoires concernant le Prieuré de St. Lo de Rouen.

Mémoires, antiquités & choses plus mémorables de l'Abbaye de St. Pierre de Jumieges, Ordre de St. Benoît, Congrégation de Saint Maur, Diocèse de Rouen.

9597. 9. Cartulaire de l'Abbaye de Blanche-lande, Ordre de Prémontré, Diocèse de Coutances.

Monumens de l'Abbaye de Montebourg, & Mémoires pour l'Histoire de cette Abbaye, Diocèse de Coutances.

Mémoires de la fondation de l'abbaye de la Bloutiere, Diocèse de Coutances.

Monumens dessinés au Crayon, du Monastere de la Perrine, même Diocèse.

Monumens de l'Eglise Cathédrale de Coutances, & Mémoires sur quelques Paroisses dudit Diocèse.

9597. 10. Recueil de pieces & extraits de divers Cartulaires des principales Eglises de Normandie.

Cartulaire de l'Eglise de Langres.

Titres & Monumens de N. D. de Silly, Ordre de Prémontré, Diocèse de Seez.

Chartrier de la Terre & Seigneurie du Gripon, Diocèse d'Avranches, avec des monumens enluminés.

Monumens des Eglises de N. D. de Savigny & de N. D. de Cherbourg, Diocèse de Coutances & d'Avranches.

Monumens de l'Abbaye de St. Sauveur le Vicomte, Diocèse de Coutances.

Anciennes Epitaphes & Armoiries enluminées, avec le plan & élévation du frontispice de l'Eglise Paroissiale & Collégiale de St. Malo de Valogne en Basse-Normandie, & des Cordeliers de la même Ville, Diocèse de Coutances.

Noms des Seigneurs & Evêques, qui ont occupé le Siege de Coutances, tirés du livre noir des Archives du Chapitre.

9597. II. Cartulaire, Monumens & Tombeaux de l'Abbaye de Fontenay, Diocèse de Bayeux.

Titres concernant l'Abbaye d'Aulnay, même Diocèse.

Monumens & Armes enluminées de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, Diocèse d'Avranches, avec des Mémoires pour servir à l'Histoire du même Monastere.

Monumens de l'Abbaye de la Luzerne, Ordre de Prémontrés, même Diocèse.

Monumens, Tombeaux & Titres de l'Abbaye de Trovart, Diocèse de Bayeux.

Armes enluminées telles qu'on les voit dans l'Eglise Paroissiale de Ver, avec un extrait d'un des comptes du trésor de ladite Eglise, même Diocèse.

Monumens & Tombeaux de l'Abbaye d'Ardennes près de Caen, même Diocèse, avec un Reglement de ladite Abbaye.

Titres concernant l'Abbaye de Barbery, même Diocèse.

Fonds de Lamarre.

4283. 4. Taxe des Bénéfices de France, tant consistoriaux qu'autres.

9364. 3. Inventaire des Archevêchés, Evêchés, Bénéfices de France, Ordre Religieux & Taxes en Cour de Rome.

9433. A. Inventaire des Chartes de la Ste. Chapelle de Paris.

9496. 4. Mémoires de l'Abbaye de la Charte-Dieu, contenant des Pieces originales.

9852. 8. Cartulaire du Prieuré de Belleval, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Toul.

10396. 3. Mémoires de l'Abbaye de Rosey, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Sens.

Fonds de Baluze.

8408. 2. Extrait du Cartulaire de l'Eglise de Pont-Audemer.

Dans le même vol. se trouvent des extraits d'un regiſtre du Roi Charles-le-Bel, & de Philippe de Valois, dont l'original est à la Chambre des Comptes de Paris, & des extraits d'un Régiſtre de Louis XI, qui se trouve à la même Chambre.

9496. 3. Papier terrier & livres de cens & redevances du Prieuré de Lieu-Dieu, Diocèse de Bourges, dépendant de l'Abbaye de N. D. de Font-Doule, Diocèse de Xaintes, en 1549.

10394. 4. 4. Hiſtoire de l'Eglise & du Diocèse de Verdun, composée en l'année 1663.

Fonds de Colbert.

7840. 3. 3. Les Constitutions des Sœurs Religieuses Hospitalieres de Ste. Elisabeth, Princesse de Hongrie, sous la régle de St. François.

7841. 3. Le Livre de dubitations & définitions de l'Ordre de Cîteaux.

8191. 3. 3. Constitutions des Religieuses de l'Ordre de Fontevrault.

8316. 7. Histoire des Evêques de Rhodez, par Antoine Bonal.

8353. 2. 2. Cartulaire du Monastere de St. Jean du Jart, près Melun, écrit au 13e. siécle.

8380. 3. Chronique de la Cité & des Evêques de Liege, jusqu'en 1575, écrite au 16e. siécle.

7481. 22. Pouillé des Bénéfices de la Province de Normandie.
Roolle de la cotisation d'une décime sur tous les Bénéfices du Diocèse de Limoges, en l'an 1556.

9493. 5. 5. A. Cartulaire de la Chapelle de Mielville en Hes, du 14e. siécle. Ce Cartulaire se trouve dans un Man. qui a pour titre, Registre des Fiefs & arriere-Fiefs de la Comté de Clermont en Beauvoisis.

9822. 5. Ordonnances touchant les Marguilliers Laïcs de l'Eglise de Paris, du 15 & 16e. siécle.

9852. 3. 3. Cartul. de l'Eglise de Langres, du 14e. siécle & suiv.

9861. 2. 2. Reprises des Fiefs de l'Evêché de Metz.

9897. 3. Procès-verbal de la saisie du temporel de l'Evê-

ché de Pamiers, en l'année 1547, après la mort de Bernard de Lordat.

10392. 4. 4. Histoire des Evêques de Metz jusqu'en l'an 1483, *in-fol.*

Manuscrits de Flandres.

Notices des copies collationnées des Titres, Chartes, &c. de Languedoc & de Flandres, concernant les Eglises, Monasteres, &c. de cette Province.

44-45. Inventaire de diverses Pieces, Titres, Bulles des Papes, &c. concernant les affaires ecclésiastiques dans les Pays-Bas, depuis 1343 jusqu'en 1595.

47. Priviléges & amortissemens des Eglises & Hôpitaux de Flandres, &c.

48-49. Recueil de plusieurs Lettres d'amortissement, des quittances de Finances, &c. des années 1515 & 1516, au sujet de diverses fondations acquises en faveur de plusieurs Eglises Paroissiales & Abbayes situées dans les Pays & Places cédées au Roi par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668.

49. Subsides Ecclésiastiques des Pays-Bas, depuis l'an 1436, jusqu'en 1659.

63. Amortissement des Eglises & Beguinages de Lille, Exemption du Clergé du Diocèse de Tournay, en 1537.

64. Temporel de l'Evêché de Tournay, de l'Eglise Cathédrale & des Couvens de la même Ville.

65-66. 67-68. Recueil historique ecclésiastique de plusieurs Pieces & Actes concernant les Evêques & l'Evêché de Tournay, transcrites sur les

originaux gardés parmi les archives du trésor des Chartes de l'Evêché de Tournay, depuis l'an 1077, jusqu'en 1672.

69-70. Fondations faites dans les douze Doyennés de l'ancien Diocèse de Tournay, depuis le 13e. siécle, &c.

71. Amortissement des Eglises du Diocèse de Tournay, Eglise de Seclin & autres du même Diocèse.

72. Recueil concernant les preuves de la Juridiction des Evêques de Tournay sur l'Abbaye de St. Amand.

73. Recueil des Titres de l'Abbaye de Sisoin, depuis le 9e. siécle, jusqu'au 15e. inclusivement.

85. Amortissement des Eglises d'Arras, depuis 1423.

86. Priviléges & Amortissemens du Diocèse d'Arras, depuis 1265, jusqu'en 1621.

Fonds des 500 de Colbert.

77. Minute de l'Inventaire des Papiers & Titres de l'Evêché de Metz, fait à Vicques, l'an 1634, par un Commissaire du Roi. *in-fol.*

78. Mémoires concernant les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, *in-fol.*

164. Mémoires touchant l'Université de Paris, & les Colléges qui en dépendent, les Universités de Rheims, Richelieu & Leiden, *in-fol.*

181. Pouillé des Bénéfices de l'Archevêché de Rouen. A la fin de ce vol. se lit un dénombrement des Archevêchés, Evêchés, Abbayes & Bénéfices qui sont à la disposition du Roi, avec leur valeur.

190. Inventaire général des Titres de l'Abbaye du Bec en Normandie, dressé en l'an 1670, avec une Table alphabétique des Titres.

191. Inventaire général des Titres du Prieuré de N. D. de la Charité sur Loire, Ordre de Clugny, contenant les droits, tant au spirituel qu'au temporel, dressé par Ordre de M. Nicolas Colbert, Archevêque de Rouen.

287. Table des choses ecclésiastiques contenues dans les Titres de Nevers.

Les Titres de Nevers sont n°. 281, 282, 283, 284, 285, 286.

314. Actes de la conférence faite en l'Abbaye de St. André-aux-Bois, en 1579, entre les Députés des Rois très-Chrétien & Catholique, touchant la propriété & la feudalité de la Châtellenie de Beauren, &c.

425. Mémoires d'Alsace & des Evêchés de Metz, Toul & Verdun, par M. Charles Colbert, depuis l'année 1656, jusqu'en 1663.

440. 441. Mémoires concernant les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & des Bénéfices qui en dépendent, depuis 1184 jusqu'en 1654.

500. Recueil de diverses Pieces, dont quelques-unes très-anciennes & originales. Bulle du Pape Alexandre IV, de 1259, aux Religieux de l'Abbaye de St. Denis en France. Fondation du Collége des Jésuites à la Fleche, par Henri IV, &c.

Fonds de Cangé.

8316. 7. Pouillé royal de l'Archevêché de Tours, avec les onze Evêchés qui en sont Suffragans.

Fonds de Lancelot.

E. 2621. Diverſes Pieces ſur les Ordres Religieux de France. Voy. Portef. de Fontanieu, 526-531.

8316. 7. Uſages & Coutumes de l'Egliſe de St. Pierre de Remiremont.

9481. 2. 2. Hiſtoire de l'abbaye de St. Etienne de Caen, ſes Abbés & leurs Blazons enluminés, des Moines & leurs blazons, & des Monumens qui y ſont, le tout deſſiné par Jacques Deſtouches, ſous les ordres de M. Foucault.

9483. 5. Epoque de l'Egliſe & des Evêques d'Avranches, &c.

9495. 3. Déclaration du temporel de l'Abbaye de N. D. du Pont-aux-Dames, Diocèſe de Meaux, depuis 1226.
Extrait original des Regiſtres de la Chambre des Comptes, en 1673.

9868. 2. 2. Hiſtoire de l'Egliſe de Chartres, par le ſieur Duparc.

Fonds de Ducheſne.

9612. A. A. Mémoires concernant les Evêchés & Abbayes de France, commençant par un extrait d'un manuſc. de l'Abbaye de St. Benoît-d'Origny, &c.

9612. L. Anciens Statuts & autres Pieces concernant l'Egliſe & les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale de St. Pierre de Rennes.

9612. V. Extraits de Cartulaires de l'Abbaye de Longuay. Dans le même vol. ſont des Titres de pluſieurs Maiſons de Champagne, & des Titres de l'é-

change fait entre Thibaut, Comte de Champagne, & Hugues, Comte de Rhetel.

9512. X. Extraits de divers Titres, Cartulaires des Eglises de France, & autres Titres parmi lesquels est l'Extrait du Cartulaire de l'Eglise de Marciennes.

Fonds de Ducheſne & d'Oyenart (1).

Les vol. qui composent ces deux fonds sont au nombre de 61 vol. ou porte-feuilles; ils contiennent une grande quantité de Pieces tirées de différens Cartulaires des Eglises & Abbayes de France, des Chartes entieres ou des extraits d'anciens manusc. sur l'Histoire de France, sur les Eglises particulieres du Royaume, avec plusieurs généalogies de nos Rois & de quelques grandes Maisons du Royaume.

Une partie de ces Extraits & pieces se trouvent dans la collection des cinq premiers vol. des Historiens de France, publiés par Ducheſne, & dans les différens vol. de Généalogies qu'il a aussi publiés.

4. Extraits de Cartulaires de diverses Abbayes de Bourgogne, dont plusieurs écrits de la main de Ducheſne.

---

(1) Ce Recueil de Manusc. se trouve dans le Cabinet des Titres & généalogies; il y a été placé comme étant purement généalogique, quoiqu'il contienne quantité de Pieces historiques; mais on a préféré de le placer dans ce cabinet, à cause que cette partie y est dominante; on trouve dans ce Recueil une infinité de Pieces qui n'ont pas encore été employées & qui peuvent servir utilement à ceux qui travaillent à l'Histoire de France & à celle des Eglises du Royaume.

La plus grande partie des Extraits faits par Oyenart, regardent le royaume de Navarre & le pays de Fau: il est aisé de voir par le Livre qu'a publié ce savant Auteur (*Vasconia illustrata*) combien il avoit fait de recherches sur notre Histoire, & en particulier sur celle de ces Provinces.

7. Porte-feuille contenant des copies de beaucoup de Pieces anciennes & de Chartes tirées des anciens Monasteres de France, comme de Corbie & autres.

8. Extraits de Cartulaires de l'Eglise d'Amiens & des Archives de la Comté d'Artois, avec un recueil de plusieurs pieces concernant l'histoire de France.

12. Porte-feuille contenant des copies d'anciens Titres des Eglises de Champagne & d'Artois, tom. II.

13. Vol. contenant des copies des Titres de la fondation de plusieurs Monasteres, & des donations faites à différentes Eglises & Abbayes.

14. Porte-feuille contenant quelques copies de Bulles & autres pieces concernant l'Eglise de Tours.

15. Un vol. contenant des extraits de plusieurs Cartulaires & Martyrologes des Eglises de Champagne, & en particulier l'extrait du Cartulaire de l'Abbaye d'Andesly proche Epernay, Diocèse de Chartres. Autre extrait du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Rheims, autre extrait du Cartulaire du Prieuré de Senuques, Diocèse de Rheims. Catalogue des Evêques d'Amiens, &c.

16. Catalogue des Evêques d'Angers, extrait d'un Cartulaire de l'Eglise du Mans, Fondation du Monastere de Chassagne au Fauxbourg de Poitiers. Fondation du Prieuré de Mirebeau. Copie d'une Charte de 942 en faveur de l'Eglise de St. Hilaire de Poitiers.

17. Extraits des Cartulaires de St. Denys en France, & de celui de St. Loup de Troyes.

18. Extraits de divers Cartulaires, entr'autres de l'Abbaye de St. Jean du Jarre, de celui de Ste. Marie de Barbeau, & beaucoup d'autres Pieces anciennes.

21. Extraits de quelques Cartulaires, savoir, du Cartulaire de St. Benigne de Dijon, &c.

60. Vol. intitulé sur le dos, Actes Ecclésiastiques. Recueil de plusieurs extraits de différens Cartulaires, comme de Moissac, Bolbonne, Mas d'Azile, &c.

Fonds de Notre-Dame de Paris.

D. 5. Pouillé de Bénéfices de Marmoutiers.

E. 5. Cartulaire de l'Eglise de Meaux, écrit sur velin, dans le 14e. siécle. *in-fol*

E. 5. Cartulaire du Monastere de Foisin, dans le Diocèse de Laon, Ordre de Cîteaux, depuis l'an 1221, jusqu'en l'année 1300, au mois de Mai, écrit sur velin en différens tems, *in-4°*.

E. 8. Cartulaire du Monastere de St. Crepin de Caves, Diocèse de Soissons, depuis 1142, jusqu'en 1266, écrit sur velin, dans le 13e. siécle, *in-4°*.

Il y a un acte à la fin concernant Chavigni, de l'an 1166.

H. 2. Cartulaire du Monastere de Foysin, Diocèse de Loudun, Ordre de Cîteaux, *in-8°*.

Archevêques & Evêques de France.

Liasse contenant des Papiers concernant l'Abbaye de St. Benigne de Dijon, &c.

Titres & Papiers concernant les Abbayes de St. Benigne de Dijon, du Grand Vicariat d'Este, de l'Abbaye de Notre-Dame de Breteuil, de Notre-Dame Doulas, de St. Pierre de Lagny, de St. Etienne de Caen, de l'Archevêché de Rheims, de l'Abbaye de la même ville & de celle de Bonnefontaine.

Plusieurs vol. & Pieces des Actes du Consistoire de l'Eglise réformée de Nismes, depuis 1560, jusqu'en 1663, *in-fol.*

Mémoires concernant le Prieuré de Poiffy.

Plusieurs Titres, &c. des Chapitres, &c. de St. Severin de Bordeaux, Prieuré de St. Livrade, Dioc. d'Agen, Cure de Bordeaux, Cure de Boureze, Sarlat, &c.

Porte-feuille concernant les Communautés Religieuses & les Paroisses de la ville & du Diocèse de Rheims.

Deux Liasses de Parchemins, contenant, l'une, des Titres & Papiers de l'Archevêché de Rheims, depuis 1642, jusqu'en 1701; l'autre, trente-trois Pieces & plus sur le Diocèse & les Doyennés de Rheims, des années 1681, 1682, 1683, 1684 & 1685.

Collection de Chartes concernant la ville de Perpignan, &c. partie du 13e. siécle, partie du 14e. vol. *in-4°.* parchem. rel. en bazane marbrée.

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUES
PUBLIQUES ET PARTICULIERES
DE PARIS.

ON doit mettre ces sortes de Bibliotheques au nombre des secours que l'on trouve à Paris, pour se perfectionner dans les Sciences, ou pour éclaircir les doutes des Savans : on les appelle publiques, parce que tout Particulier y a un libre accès aux jours & heures où elles sont ouvertes, & qu'il peut demander les Livres qu'il veut consulter, & y faire les recherches dont il a besoin, pendant tout le tems de la séance.

L'ordre qui regne dans ces précieux dépôts des connoissances humaines, en facilite les recherches ; le savoir de ceux à qui ils sont confiés, accélere les découvertes, & leur honnêteté envers le Public en augmente le prix.

Bibliotheque de l'Abbaye St. Victor, rue du même nom.

Bibliothécaire, M. MULOT, Chanoine Rég.

La Bibliotheque de cette Maison est publique depuis 1652, c'est la premiere qui ait été publique dans Paris ; on y entre les Lundis, mercredis & Samedis, à l'exception des Fêtes ; ses vacances sont depuis le 15 Août jusqu'à la St. Luc.

Selon plusieurs Auteurs, cette Bibliotheque doit son principal lustre au Roi François Ier. & selon Claude Hemeré, Pierre C. Evêque de Paris, allant au voyage

de la Terre-Sainte, fit son testament l'an 1208, & légua sa Bibl. à cette Abbaye. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit déja très-considérable sur la fin du 15e. siécle, & que l'on fit construire un corps de bâtiment particulier, pour y placer les Livres qui la composoient. Ce fut sous *Nicaise de l'Orme*, 33e. Abbé.

Cette Bibliotheque est devenue, par les différens legs qu'on y a faits, & par le choix des Livres dont elle est composée, une des plus belles & des plus riches de Paris. M. Boucher de Bournonville fut un de ses premiers Bienfaiteurs. M. Cousin, Président de la Cour des Monnoies, mort en 1707, légua sa Bibl. à cette Maison, & y joignit 20000 liv. pour faire un fonds dont le revenu doit être employé à l'augmentation de cette Bibliotheque, à condition qu'elle sera publique. M. du Tralage lui a aussi légué le plus beau recueil de Cartes & de Mémoires Géographiques qu'il y ait peut-être au monde. « Le goût que ce savant » homme (dit Piganiol) avoit pour cette sorte d'é» rudition, l'étude solide qu'il en avoit faite, & les » grands secours que ses recherches & ses dépenses ex» traordinaires lui avoient fournis, rendoient ce re» cueil digne de Louis-le-Grand.

Parmi les Manuscrits que l'on conserve dans cette belle Bibliotheque, on y voit un recueil de tout ce qui a été fait pour & contre Jeanne d'Arc, lorsqu'on lui fit son procès: ce recueil fut fait par ordre de l'Abbé de St. Victor de ce tems-là. On y voit aussi une Bible donnée à cette Abbaye par la Reine Blanche de Castille, & un Manusc. sur des tablettes de bois enduites de cire.

Ces tablettes sont composées de quatorze gros feuillets, y compris la couverture, dont la partie intérieure fait le commencement & la fin; elles sont plus longues & plus larges que celles que l'on voit ailleurs: leur conservation est parfaite, & l'on n'y rencontre

preſque point de lacunes. Elles contiennent les dépenſes faites par Philippe-le-Bel, pendant une partie de ſes voyages, depuis le 28 Avril 1301, juſqu'au 31 Mars 1302.

Bibliotheque Mazarine, au Collége du même nom.

Bibliothécaire, M. l'Abbé Hoock.

On y entre le Lundi & le Jeudi; ſes vacances ſont depuis le premier Août juſqu'à la Touſſaint.

Cette Bibl. eſt placée dans un des Pavillons du Collége des Quatre-Nations, elle eſt publique depuis 1688. Dans tout le pourtour ſont diſtribués ſur les murs des corps de tablettes ornés de colonnes d'une belle menuiſerie, & enrichis de ſculptures d'un beau travail.

La Bibliotheque du Cardinal Mazarin étoit une des plus belles qu'on ait jamais vues; elle a été compoſée de plus de 40000 vol. & avoit été amaſſée par Gabriel Naudé: il avoit fait, par ordre de ce Cardinal, des voyages en Flandres, en Hollande, en Angleterre, en Italie & en Allemagne, pour y acheter tout ce qu'il trouveroit de plus rare & de plus curieux en fait de Livres; elle avoit été auſſi conſidérablement enrichie par l'envie que les Princes & les Miniſtres étrangers avoient de faire plaiſir à cette Eminence & de ſatisfaire ſa curioſité.

Cette Bibliotheque étoit placée dans une Galerie qui régnoit ſur la rue de Richelieu. Le Cardinal Mazarin avoit réſolu de la rendre publique, mais les troubles qui s'éleverent contre cette Eminence renverſerent ce deſſein; les Livres les plus curieux & les plus rares furent en partie vendus ou détournés. Il exiſte à la Bibl. du Roi une eſpece de procès-verbal contenant les

noms de ceux qui les ont volés ou détournés, avec le détail des manœuvres qu'ils employoient pour y parvenir; il y a auſſi pluſieurs mémoires de Livres vendus, avec les prix & les noms des perſonnes qui les ont achetés.

Après que ces troubles furent diſſipés, on recueillit le plus que l'on put de ſes membres diſperſés, & on la rétablit de nouveau; mais après la mort du Cardinal la meilleure partie fut portée à la Bibliotheque Royale, pour y être échangée avec les doubles de cette Bibl. ce qui fut exécuté conformément aux Ordres du Roi: le reſtant de cette fameuſe Bibliotheque, & ce qui revenoit de l'échange fait avec la Bibliotheque du Roi, fut placé dans le Collége des Quatre-Nations. On aſſure qu'il y avoit dans cette Bibliotheque plus de ſix mille vol. compoſés par des Auteurs Proteſtans. La Bibliotheque de M. Deſcordes fut le premier fonds de celle du Cardinal, qui l'acheta environ 20000 livres. M. Deſcordes l'avoit en partie achetée de Simon Boſſius. Ainſi cette Bibliotheque fut le fondement de celle de M. le Cardinal Mazarin, comme celle de ce Miniſtre le fut également de celle que l'on voit aujourd'hui au Collége des Quatre-Nations.

On voit dans cette Bibl, une Bible latine imprimée avant 1462; cette Bible eſt unique, & ne ſe trouve que là; elle tient le premier rang ſur toutes les Bibles, c'eſt de tous les Livres imprimés le plus rare, & celui qui doit le plus exciter la curioſité des Amateurs.

Bibliotheque des Avocats.

Bibliothécaire, M. THOUVENOT.

Meſſieurs les Avocats & autres Savans ont le droit d'y entrer les Mardis & Vendredis après midi ſeulement.

C'eſt dans une des galeries de l'Archevêché qu'on a placé la Bibliotheque qu'Etienne *Gabriau*, Seigneur

de Riparfond, Avocat au Parlement, diſtingué par ſa naiſſance & par ſa profeſſion, légua en 1704, ſa nombreuſe Bibliotheque aux Avocats ſes confreres, avec des fonds pour l'entretenir, à condition qu'elle ſeroit ouverte à tout le monde certains jours de la ſemaine.

L'ouverture s'en fit avec beaucoup de ſolemnité, le 5 Août 1708. La cérémonie commença par une Meſſe qui fut célébrée par le Cardinal de Noailles, dans la Chapelle haute de l'Archevêché : le Corps des Avocats y aſſiſta ; Son Eminence, & tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée ſe rendirent enſuite dans la Bibl. où le Bâtonnier des Avocats prononça un diſcours, pour prouver l'utilité de cet établiſſement. Cette Bibl. eſt ornée des Portraits de pluſieurs Magiſtrats, & de ceux de quelques Avocats fameux : celui de M *Riparfond* eſt au milieu ; à droite ſont ceux de Gilles *Bourdin*, de *Jerôme Bignon*, de *Jacques Talon*, de *Denys Talon*, de *Chrétien-François de Lamoignon* & de *Joſeph Omer Joly de Fleury* ; les Portraits des Avocats ſont de l'autre côté, & l'on y voit ceux de *Mathias Maréchal*, de *N..... Gorillon*, de *Jean-Marie Ricard*, de *Germain Billard*, de *Jean Iſſalis*, de *Bonaventure de Fourcroix*, de *Louis Dupré* & de *Denys le Brun*.

Les fonds légués par M. de Riparfond ne pouvant pas ſuffire à l'entretien de la Bibliotheque, pour y remédier, on augmenta, par Arrêt du Parlement, du 31 Août 1712, d'un cinquieme la ſomme de 20 l. qui ſe payoient pour droit de Chapelle par les Officiers, Avocats & Procureurs, à leur réception, & on attribua cette augmentation du cinquieme à l'entretien de cette Bibliotheque.

Depuis cet établiſſement, on y fait des conſultations gratuites toutes les ſemaines, en faveur des pauvres. Le nombre des Avocats eſt diſtribué de façon que chacun d'eux y va une fois l'an : c'eſt le premier Avo-

cat-Général qui regle cette distribution. L'ordre en est si sagement établi, qu'il se trouve toujours huit ou neuf Avocats dans cette Biblioth. aux jours marqués pour ces Consultations gratuites : des Avocats choisis & distingués dans leur profession, y font tous les 15 jours des Conférences sur des matieres de Jurisprudence; ceux qui doivent y parler, sont nommés & invités par celui qui doit présider, & chacun des autres qui s'y rencontrent, y donne son avis : ordinairement c'est un de MM. les Gens du Roi, ou le Bâtonier, qui y préside. On y tient deux ou trois fois l'année d'autres Conférences pour la discipline du Bureau, & pour les regles nécessaires au bon ordre de cette Bibliotheque : ce sont les Gens du Roi, les anciens Avocats, & quelques Députés d'entre les autres, qui y donnent leurs suffrages.

Les conférences de charité s'y tiennent le Mercredi, & celles de la Doctrine le Samedi.

Bibliotheque des Prêtres de la Doctrine, dans le haut de la rue des Fossés-Saint-Victor.

Cette Bibliotheque s'ouvre le Mardi & le Vendredi depuis la Saint Martin jusqu'à la Saint Louis.

M. Miron, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, a légué à cette Maison Religieuse sa Bibl. à condition qu'elle seroit ouverte au Public certains jours de la semaine. L'ouverture s'en fit le 24 Novembre de l'an 1718, par un discours qui fut prononcé par le Pere *Baizé*, Bibliothécaire, en présence du Cardinal de Noailles & de plusieurs personnes de distinction.

Cette Bibliotheque est très-belle & bien choisie ; on y remarque plusieurs belles Editions, & quelques Manuscrits précieux.

Bibliotheque de la Ville, rue St. Antoine, Maison de Saint Louis.

Bibliothécaire, M. AMEILHON, de l'Académie des Belles-Lettres, Censeur-Royal, & Historiographe de la Ville.

On y entre les Mercredis & Samedis l'après midi, depuis deux heures jusqu'à cinq en Été, & depuis deux heures jusqu'à quatre en Hiver. Les vacances commencent le premier Septembre, & finissent à la St. Martin.

En 1763, la Ville de Paris a rendu publique la Bibliotheque que lui a léguée M. *Moriau*, Procureur du Roi & de la Ville, décédé le 20 Mai 1759. Ce Magistrat, respectable par sa probité, par son goût pour les Sciences, & par son attention continuelle au bien, a voulu être encore utile à ses concitoyens après sa mort.

Il avoit toujours desiré qu'il y eût à l'Hôtel de Ville une Bibliotheque publique à l'instar de celle de Lyon, & il s'est efforcé toute sa vie à faire acquisition d'un grand nombre de vol. en tout genre de littérature, de beaucoup de Manusc. curieux, de Portefeuilles remplis de Cartes Géographiques, Plans de Villes, Estampes, Médailles & Jetons. MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, sentant combien un pareil établissement formé sous leur autorité, étoit glorieux pour eux & digne de leur amour pour les Lettres, se sont empressés de concourir aux vues de feu M. Moriau; mais n'y ayant pas de vaisseau à l'Hôtel de Ville capable de contenir cette Bibl. & ce qui pourra y être ajouté par la suite, on l'a transportée de l'Hôtel de Lamoignon, rue Pavée, à la Maison de St. Louis, rue St. An-

toine, & elle a été ouverte pour la premiere fois au nouvel établiſſement, le Mercredi 16 Juin 1773, après midi, & continue de s'ouvrir les mêmes jours.

On remarque dans cette Bibliotheque preſque tous les Manuſcrits du célebre Denys Godefroi.

L'eſcalier par où l'on monte à cette Bibl. eſt vaſte & très-bien éclairé, le plafond eſt décoré de Belles Peintures; on y remarque un Tableau allégorique, peint par M. Hallé au ſujet de la Paix derniere. Minerve annonce la paix à la Ville de Paris, & conduit elle-même cette Déeſſe, qui tient une corne d'abondance; elle en fait ſortir des fleurs qui ſe répandent ſur les Génies des Sciences & des Arts, & ſur leurs attributs; ce Tableau a 14 pieds de large ſur 10 de haut. La Galerie où ſont les Livres eſt très-belle; le plafond eſt orné de ſuperbes Peintures.

Bibliotheque de l'Univerſité, au Collége de Louis-le-Grand.

Bibliothécaire, M. MALTOR.

Elle eſt ouverte trois jours de la ſemaine, les Lundis, Mercredis & Samedis, depuis neuf heures juſqu'à midi, & depuis deux heures & demie après midi juſqu'à cinq heures.

Cette Biblioth. eſt recommandable par la rareté des Editions & par le nombre des Livres qui la compoſent.

Bibliotheque de la Faculté de Médecine.

Bibliothécaire, M. DUBERTRAND, rue & vis-à vis le Temple.

Elle eſt ouverte les Samedis après midi.

Cette Bibliotheque eſt compoſée de Livres de Chirurgie & de Médecine; on l'augmente journellement

avec le revenu annuel que M. de la Peyronie, premier Chirurgien du Roi, a légué pour cet objet : elle a 94 pieds de long, & 18 pieds de largeur.

Il y a auſſi un Cabinet d'Anatomie curieux à voir, il renferme toutes les pieces extraordinaires & ſingulieres en ce genre ; on y conſerve les inſtrumens de Chirurgie, tant anciens que modernes. Ce Cabinet a 35 pieds de long ſur 18 de large, & eſt décoré du Portrait du feu Roi, donné par lui-même.

Bibliotheques particulieres.

Quoique ces Bibliotheques ne ſoient pas déclarées publiques, les Savans, les Artiſtes & les Amateurs y ont un facile accès.

Bibliotheque de St. Germain-des-Prés.

Bibliothécaires, les R. P. D. PATER & D. LIEBLE.

La Bibl. de St. Germain-des-Prés eſt publique de droit un jour de la ſemaine, depuis que cette Maiſon a hérité de la Bibl. du Cardinal de Gevres ; mais on l'ouvre tous les jours à neuf heures juſqu'à onze, & l'après midi à trois juſqu'à cinq.

Cette Bibliotheque eſt une des plus conſidérables de Paris, tant par le nombre des Livres & anciennes Editions, que par les Manuſc. précieux qui la compoſent ; elle a été enrichie en 1718, de la Bibl. de M. L'Abbé d'Eſtrées, nommé à l'Archevêché de Cambrai, & en 1720, de celle de M. l'Abbé Renaudot, ſi connu parmi les Savans. M. le Cardinal de Gevres a légué à la même Abbaye ſa Bibliotheque entiere, dans le deſſein que le Public en jouiroit une fois la ſemaine, le matin & de relevée, M. l'Evêque de Metz, Duc de Coaſlin,

a légué à ces mêmes Religieux un nombre de Manuſc. qui appartenoient ci-devant à M. le Chancelier Seguier, & qu'ils avoient en dépôt depuis 1715. Cette Bibl. augmente tous les jours par de nouvelles richeſſes ; elle eſt décorée de Tableaux, bas-reliefs, Buſtes en marbre, bronze, terre, &c. on y voit un bas-relief en marbre de Girardon, ſur lequel on a gravé une Inſcription deſtinée à apprendre à la poſtérité l'époque des découvertes du Comte de Caylus, au ſujet de la Peinture à l'encauſtique.

Un Buſte en marbre du grand Arnauld, ſculpté par *Girardon*, & un autre auſſi en marbre, de Boileau dans ſa jeuneſſe.

Un Tableau de le *Brun*, repréſentant Caïn qui tue Abel.

Le modele de la tête du feu Roi, fait par *Bouchardon* pour la Statue Equeſtre de ce Prince. Le Comte de Caylus en a fait préſent à cette Abbaye, & l'a fait élever d'après ſes deſſeins, ſur un cippe avec une Inſcription.

Entre les Manuſc. de cette célebre & riche Bibl. on remarque quelques Ouvrages de St. Auguſtin, écrits ſur le papyrus ou papier d'Egypte. L'âge de ce Manuſc. ne ſauroit être reculé au-delà du 6e. ſiécle : pour en garantir les cahiers, on les a renfermés dans autant de feuilles de parchemin. La France n'a rien en ce genre de plus précieux ni de mieux conſervé. Ce précieux Manuſc. n'eſt pas le ſeul morceau en papier d'Egypte conſervé dans la Bibl. & dans les archives de cette célebre Abbaye : on y voit pluſieurs autres Man. précieux, ſavoir, les œuvres de Pierre Lombard, Maître des Sentences ; la Bible dont on dit que le Cardinal de Lorraine & Théodore de Beze ſe ſervirent au colloque de Poiſſy ; un Livre plein de chiffres, qu'on attribue à Ciceron, & dont on croit que St. Cyprien s'étoit ſervi ; un Livre de Pſeaumes qu'on aſſure avoir été donné à St. Germain par l'Empereur Juſtin ; un

Pseautier de l'Evêque St. Germain, environ de l'an 542, lequel est écrit en lettres d'argent sur du parchemin pourpré ou violet, où les noms *Deus* & *Dominus*, selon l'occurrence du texte, sont écrits en or. Childebert Ier. du nom, apporta ce beau Manuse. des dépouilles de la ville de Tolede en Espagne.

On y voit aussi des Tablettes enduites de cire, sur lesquelles l'on écrivoit anciennement.

Le Cabinet des antiquités est un des plus beaux de Paris; il a été commencé, quant aux morceaux antiques, par le célebre Dom Bernard de Montfaucon, & à l'égard des autres curiosités, par le Frere Mathurin Geneſt; il renferme une collection d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Etrusques, Romaines, Gauloises, des Monumens Ecclésiastiques, des Bronzes Indiens & Chinois, & une grande quantité de Pieces curieuses qui appartiennent à l'Histoire Naturelle.

Bibliotheque de l'Abbaye Ste. Génevieve.

Bibliothécaire, M. PINGRÉ, Chanoine-Rég.
Sous-Bibliothécaire, M. VIALON, Chanoine Régulier.

Cette Bibl. est une des plus belles de Paris; elle renferme un grand nombre d'anciennes Editions, dont plusieurs sont extrêmement rares.

Quoiqu'elle ne soit pas publique, MM. de Sainte-Génevieve se font un honneur & un devoir d'en communiquer les richesses aux Savans: ceux qui veulent y étudier, peuvent s'y présenter les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis deux heures jusqu'à cinq, excepté les Fêtes & le tems des Vacances. Le corps de bâtiment de cette Bibl. forme une croix, au milieu de laquelle est un dôme qui en éclaire les quatre parties. Celle du côté de l'Eglise étant plus courte que les trois autres, Lajoue y a peint,

en 1732, une perſpective qui repréſente un Salon ovale, éclairé par une grande croiſée au milieu: à l'entrée de ce Salon paroiſſent deux urnes de marbre antique; ſur le devant eſt une ſphere ſuivant le ſyſtême de Copernic.

Dans la coupole qui eſt au milieu de cette Bibl. on voit St. Auguſtin revêtu d'une chaſuble antique, entouré de pluſieurs Anges & Chérubins qui l'enlevent au Ciel: il tient d'une main un Livre, & de l'autre cette victorieuſe plume qui toujours défendit la vérité & la religion; un peu plus bas ſont deux Anges qui portent ſa croſſe & ſa mître; on voit partir de la nuée qui ſoutient l'Egliſe, un dard de feu ſerpentant qui tombe impétueuſement ſur les ouvrages de Pélage, de Manès, de Donat & autres Hérétiques, leſquels paroiſſent dévorés par les flammes, & répandre une épaiſſe fumée.

Le pourtour de cette Bibl. eſt orné de quantité de Buſtes en plâtre, d'Hommes illuſtres, parmi leſquels on remarque ceux de Jules Hardouin Manſard, de Robert de Cotte, du Chancelier le Tellier, & de l'Archevêque de Rheims du même nom, faits par Coyzevox, & celui d'Antoine Arnauld, ſculpté par Girardon; ces derniers ſont de marbre & d'une grande beauté.

Le Cabinet de cette Abbaye eſt un des plus beaux de l'Europe; il renferme une magnifique collection d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques & Romaines, de très-beaux morceaux d'Hiſtoire Naturelle, & une ſuite auſſi nombreuſe que riche de Médailles d'or & autres, données en partie par feu M. le Duc d'Orléans.

Ce Cabinet eſt ouvert les mêmes jours & aux mêmes heures que la Bibl. excepté le Mercredi.

Bibliotheque de Sorbonne.

Cette Bibl. eſt très-conſidérable, & paſſe pour une des plus riches de Paris en Manuſc. précieux, en Livres rares & anciennes Editions; elle a été conſidérablement augmentée par celle que lui a léguée le Cardinal de Richelieu ſon Fondateur, laquelle paſſoit pour une des plus conſidérables de ce tems, & par celle que Michel le Maſle, Prieur des Roches, Chantre de l'Egliſe de Paris & Secrétaire de cette Eminence, donna en 1646 à cette Maiſon, avec un contrat de rente ſur l'Hôtel de Ville de Paris pour l'entretien du Bibliothécaire, & pour acheter des Livres nouveaux. La Maiſon de Sorbonne, par reconnoiſſance de ce bienfait, accorda à Michel le Maſle le droit d'hoſpitalité ou de Société honoraire, par lequel il avoit un appartement dans la Maiſon, qu'il a gardé juſqu'à ſa mort. Les Rois Louis XIV & Louis XV ont fait préſent à cette Bibl. de tous les Livres ou Eſtampes qu'ils ont fait imprimer ou graver à leurs frais. Cette Bibliotheque eſt placée dans un lieu vaſte & très-bien éclairé, qui occupe le deſſus de deux grandes Salles deſtinées pour les Actes publics, & forme une galerie de vingt toiſes de longueur ſur cinq de largeur, décorée à ſes extrémités d'une cheminée, ſur l'une deſquelles eſt le portrait en pied du Cardinal de Richelieu, & ſur l'autre celui de Michel le Maſle ſon Secrétaire. Sur le devant de celle qui eſt du côté de la porte, on a mis un buſte en bronze du même Cardinal, qui eſt de la main du célebre *Varin*: ce précieux morceau a été donné à cette Maiſon par la Ducheſſe d'Aiguillon, niéce du Cardinal. A l'extrémité de cette galerie eſt une armoire dans laquelle on conſerve une ſphere de bronze, dont le travail eſt très-eſtimé.

Parmi les Livres qui compoſent cette riche Bibl. on remarque toutes les éditions des premiers Livres imprimés à Paris. Ce fut en effet dans la Maiſon de Sor-

bonne que l'Imprimerie de Paris prit naissance : *Guillaume Fichet* & *Jean de la Pierre*, tous deux Docteurs, y firent venir d'Allemagne, en 1470, trois Imprimeurs habiles, *Ulrich Gering*, *Martin Crantz* & *Michel-Friburger*, auxquels ils procurerent tous les secours possibles pour leur établissement, en leur indiquant les Manuscrits qui méritoient d'être donnés au Public, & prirent soin d'en corriger eux-mêmes les épreuves. On sait qu'environ vingt ans auparavant, l'art d'imprimer avoit été découvert à Mayence par *Jean Fauſt* & par *Pierre Schoeffer*, & que ces Imprimeurs apporterent à Paris une édition de la Bible, qui causa, dit-on, tant d'admiration, qu'on les accusa de magie, & qu'ils furent obligés de prendre la fuite pour se mettre à l'abri des poursuites de la Justice.

Les Livres de Théologie y dominent, & l'on y remarque comme une chose unique, plus de huit cens Bibles différentes, Recueil qui n'a pu se faire qu'avec des soins infinis & une dépense considérable : de ce nombre est celle de 1462, dont voici le titre : *Biblia Sacra Latina vulgatæ editionis : Moguntiæ per Johannem Fuſt, & Petrum Schoeyſſher, de Gernsheim, anno Incarnationis Dominicæ.* 1462, 2 vol. in-fol.

La rareté de cette Bible, connue sous le nom de la *Bible de Mayence*, est très-grande : cette fameuse production de l'art de l'imprimerie, qui est en lettres gothiques, est d'une exécution fort belle pour une des premieres productions de cet art naissant ; elle ne laisse pas d'avoir des beautés particulieres, qui se font aisément remarquer par les gens de l'Art. Cet Exemplaire est sur vélin, ainsi que ceux qui existent dans les Bibliotheques suivantes, savoir, dans celle du *Roi*, du Collége de *Navarre*, de *Ste. Génevieve*, de *St. Victor*, de *M. le Duc de la Valliere*, & de l'Hôtel de *Soubiſe*. Les Exemplaires sur papier sont

beaucoup plus rares, mais cependant leur valeur n'eſt pas ſi conſidérable.

On y conſerve encore un petit vol. *in-fol.* qui a pour titre : *Speculum humanæ Salvationis.* C'eſt un petit *in-fol.* compoſé de 63 feuillets marqués & imprimés d'un côté ſeulement, où ſont repréſentés les Myſteres de notre Foi par 58 Eſtampes, ſous chacune deſquelles l'on remarque deux colonnes de latin rimé, en lettres gothiques : ces 58 Eſtampes ſont en forme de vignettes, ſéparées au milieu par un ornement gothique, & chargées de quelques mots, pour faire parler les figures, ou les expliquer. On connoit trois Exemplaires de cet ouvrage fameux, un dans la Bibl. du Roi, un autre qui étoit dans la Bibl. des Céleſtins, & celui que nous annonçons, lequel avoit appartenu à M. de Baleſdens de l'Académie Françoiſe. Les Libraires qui ignoroient que ce fût un Livre rare & curieux, le mirent dans un paquet coté 99, & priſé 4 livres. M. Chevillier, Bibliothécaire de la Maiſon de Sorbonne, paſſant un jour ſur le quai de la Tournelle, le trouva ouvert ſur une table qui ſervoit de montre à une boutique ; il l'acheta auſſi-tôt, & le mit dans la Bibliotheque qui étoit confiée à ſes ſoins.

M. Theſnard, avocat de Macon, fit préſent à cette Maiſon d'un Ouvrage intitulé, *Corpus Juris civilis, cum commentariis Accurſii. Pariſiis Nivellius* 1576, *in-fol.* 5 vol. en grand papier, à la charge d'une Meſſe de *Beata* tous les ans. Ce Livre eſt un chef-d'œuvre d'Imprimerie, & l'édition paſſe pour la plus correcte ; elle eſt rare & très-recherchée.

Parmi les Livres d'Eſtampes eſt une ſuite des plus belles, que le Roi Louis XIV a fait graver d'après ſes Tableaux, ſes Statues, ſes buſtes & ſes tapiſſeries ; le Carrouſel de 1662 ; l'hiſtoire des plantes, & les diſſections anatomiques des animaux.

Parmi les Manuſc. il y en a beaucoup en langues orientales, Hébr. Syriaq. Arabe, Turque, Perſ. &c.

On y remarque un beau Tite-Live en 2 v. *in-fol.* c'eſt une traduction françoiſe, qu'on croit avoir été faite ſous le regne du Roi Jean : Pierre *Berchoir* ou *Bercheur*, Bénédictin François, & Prieur de St. Eloy à Paris, fit cette traduction par ordre de ce Prince. Ce précieux Manuſc. eſt enrichi de miniatures à la tête de chaque chapitre, & de vignettes ſur les marges, qui ſont peintes très-proprement. On y voit un autre Manuſc. en parchemin, lequel eſt un catalogue des Livres manuſc. qui étoient dans cette Maiſon l'an 1289, avec le prix & l'eſtimation qui en fut faite alors, & qui monte à 4000 liv. ſomme très-conſidérable pour ce tems.

Outre cette grande Bibliotheque, il y en a une autre dans un appartement qui donne ſur le jardin, laquelle, quoique moins nombreuſe que l'autre, ne laiſſe pas d'être compoſée de beaucoup de Livres rares & ſinguliers : on y en voit pluſieurs où le nom des Bourſiers de divers pays qui les ont donnés eſt écrit, & prouve qu'il y en avoit autrefois dans ce Collége de toutes les nations.

Les Chartreux de Paris enrichirent cette Bibl. particuliere d'un manuſc. des Œuvres de *Raimond Lulle*, qu'on dit être écrit de la main de ce Savant, ſurnommé le Docteur *Illuminé*, qui étoit né dans l'Iſle de Majorque, en 1236.

Bibliotheque du Collége de Navarre.

Les Exécuteurs Teſtamentaires de la Reine Jeanne, en fondant cette Maiſon, la fournirent de tout ce qui étoit néceſſaire à un Collége; ils y établirent une Bibliotheque qu'ils compoſerent des meilleurs Manuſcrits qu'ils purent trouver, car l'Imprimerie n'étoit pas encore inventée.

Pendant les troubles qui arriverent ſous le regne de Charles VI, le Collége de Navarre fut preſque ruiné, auſſi-bien que la Bibl. Charles VII ordonna, en 1459, de les rétablir, mais ce projet ne fut exécuté qu'en 1464, ſous Louis XI.

Le rétabliſſement de la Bibl. & l'Ecole de Théologie furent commencés par Jean Raulin, Grand-Maître de ce Collége, qui dans la ſuite ſe fit Moine à Cluny. Charles VIII, en 1496, donna deux mille quatre cens livres pour achever les édifices. Raimond Pérault, Cardinal de l'Egliſe Romaine & Légat du Saint-Siége en Allemagne, qui avoit été autrefois Bourſier de ce Collége, lui fit préſent, en 1502, de pluſieurs Reliques qui furent placées dans la Chapelle. En 1511, Louis de Bourbon, Evêque de Laon & depuis Cardinal, donna cent livres pour lambriſſer le cloître, & cent autres livres en reconnoiſſance des ſoins qu'on avoit pris de ſon éducation pendant les quatre ans qu'il avoit demeuré dans ce Collége. Après la mort de M. de Peireſc, arrivée le 24 Juin de l'an 1637, ſa Bibl. ayant été apportée à Paris, le Collége de Navarre l'acheta pour augmenter la ſienne, & cette augmentation eſt ce qu'il y a de plus curieux. La Bibl. de ce Collége eſt recommandable par d'anciens Manuſcrits.

Parmi les Livres dont elle eſt compoſée, l'on remarque preſque toutes les anciennes Editions, & une grande quantité de Manuſc. authentiques.

Bibliotheque des Auguſtins de la Place des Victoires.

La Bibl. de ce Couvent eſt très-curieuſe par le nombre aſſez conſidérable de Livres dont elle eſt compoſée; on y remarque une collection complette de preſque tous les Journaux, & pluſieurs belles Editions.

Au-deſſus de la porte de la grande Galerie de cette Bibl. eſt placé le Portrait du Pere Euſtache, par *Rigaud.*

Au milieu eſt un morceau de Peinture à freſque, exécuté en dix-huit heures par *Mathei*: la Religion y paroît accompagnée de la Vérité, qui avec un fouet chaſſe l'Erreur.

A côté de la Bibl eſt un Cabinet d'Antiquités, dans lequel on conſerve de très-belles choſes en tout genre,

savoir, une jolie collection de Bronzes antiques & de Médailles, Médaillons, &c. on y remarque plusieurs bons Tableaux peints par de grands Maîtres. Ces Tableaux sont :

Un grand morceau, du *Guerchin*, représentant Bélisaire après sa disgrace.

Une Ste Famille, d'*André del Sarte.*

Deux vues de la Tamise, par le *Gentil-homme d'Utrecht.*

Deux belles Cuisines, de *Schalken*, dont une a été transportée du bois sur toile.

Deux *Vander-Meulen*; dans l'un, des Soldats pillent un Village, & dans l'autre, ils battent des Payfans.

Une tête, de *Porbus.*

David tenant la tête de Goliath, par *le Caravage.*

Un Berger, du même.

Six morceaux, de *Ribera.*

Quatre Tableaux, de *Wouwermans*, représentant différens sujets champêtres.

Deux ruines, du *Panini*, & deux autres sujets, dont l'un représente un concert, & l'autre, un banquet.

Le Portrait du Pere Jacques de S. Gabriel, par *Rigaud.*

Diogene & Héraclite, du *Valentin.*

Deux Vierges, l'une de *Cazes*, & l'autre de *Stella.*

On y remarque encore plusieurs autres bons Tableaux.

Bibliotheque de Soubise.

Bibliothécaire, M. DUPUY, Secrétaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & Censeur Royal

En 1706, le Cardinal de Rohan acheta de M. de Menars, Président à Mortier au Parlement de Paris, la Bibl. de MM. de Thou, composée d'environ quinze mille vol. remarquables par les reliures & les belles éditions en beau papier. Dès que M. de Thou étoit averti qu'on imprimoit quelque bon Ouvrage dans les Pays étrangers, aussi-tôt il y envoyoit du grand papier,

afin d'en avoir quelques Exemplaires plus beaux & mieux conditionnés que ceux des autres. Depuis que cette Bibl. a passé au Cardinal de Rohan, elle a été tellement augmentée, que celle de M. de Thou en fait aujourd'hui la moindre partie.

Bibliotheque des Prêtres de l'Oratoire, rue St. Honoré.

Cette Maison est la principale & comme la mere des autres Maisons de cette Congrégation. *Pierre de Bérulle*, que sa grande vertu éleva dans la suite à la dignité de Cardinal, institua en France, le 11 Novembre 1611, la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C.

La Bibl. de cette Maison est composée d'environ trente mille volumes, & est une des plus curieuses de Paris. M. *de Bérulle* commença par y mettre un petit nombre de Livres bien choisis, & sur-tout de bons Livres de controverse : il en mit aussi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Espagne, lesquels sont fort rares en France. Plusieurs personnes ont contribué depuis à augmenter cette Bibl. mais elle ne possede rien de plus curieux & de plus rare que les Manuscrits qu'*Achille de Harlay*, Marquis de *Sancy*, & Ambassadeur à Constantinople, apporta de son ambassade. Parmi ces Manusc. l'on remarque un beau Pentateuque Samaritain que *Pietro della valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Ministre, & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui sont d'un très-grand prix : l'on y voit aussi un Exemplaire Grec des Œuvres de St. Ephrem, une Chaîne Grecque sur Job, & une autre sur l'Evangile de St. Jean, écrite en grands caracteres grecs, & qui sont liés ensemble comme des caracteres arabes.

Bibliotheque des Feuillans, rue St. Honoré.

La Bibliotheque de ce Couvent, sans être des plus

nombreuſes, eſt cependant très-curieuſe. Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand, mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie : au-deſſus des armoires on a mis de ſuite les Portraits de tous les Généraux de la Congrégation, à commencer depuis *D. Jean de la Barriere*, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent.

Parmi les Livres imprimés, on remarque un Exemplaire du Catholicon, imprimé en 1460, &c.

Entre les Manuſcrits, il y en a qui méritent une attention particuliere.

Le plus ancien eſt un *in*-4°. écrit ſur vélin, en très-beaux caracteres, & bien conſervé : il contient 44 Sermons de St. Bernard, traduits en françois de ce tems-là. Le P. *Mabillon*, dans ſa Préface ſur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuſcrit, & en vante l'antiquité & la ſingularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere ; car dans le titre on lui donne la qualité de Saint. On trouve dans ce Manuſc. un nombre infini de termes & de tours qui nous font connoître l'état où étoit notre langue dans le douzieme ſiécle. Ce curieux Manuſc. fut donné à D. *Goulu*, par Nicolas Lefevre, Précepteur du Roi Louis XIII.

On y voit encore un Recueil manuſc. en trois vol. *in*-4°. de tout ce qui ſe paſſa dans la Congrégation de *Auxiliis* : toutes ces pieces ont été recueillies par Jacques le Boſſu, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de St. Denys, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris ; il avoit été Précepteur du Cardinal de Guiſe, qui fut tué à Blois; il étoit célebre par ſa piété, par ſa doctrine, & par le talent de la prédication.

Les Livres des Calviniſtes, des Proteſtans & des autres Hérétiques ont été diſtraits de cette Bibl. & ont été placés dans une eſpece de petit grenier, que l'on a nommé l'Enfer : ces Livres ſont peu conſidéra-

bles, & ont été donnés pour la plupart à ce Monaſtere par Dom *Jean de St. Paul Vaſſan*, Religieux de cette Maiſon, mort le 2 Février 1652.

Bibliotheque des Jacobins Réformés de la rue St. Honoré.

La Bibliotheque de cette Maiſon a eu de foibles commencemens. En 1638, à la naiſſance du Dauphin, qui a régné depuis ſous le nom de Louis XIV, ces Religieux s'aviſerent, pour l'augmenter, d'une ruſe qui ne leur réuſſit pas; ils la dédierent au Dauphin par cette Inſcription, qu'ils firent mettre ſur la porte:

Hæc Principi Delphino Bibliotheca dicata fuit, Die natali ejus 5 Septembris, 1638.

Cette Bibl. eſt aujourd'hui aſſez nombreuſe & très-curieuſe. En 1699, M. *Piques*, Docteur de Sorbonne, leur légua la ſienne, qui étoit compoſée de bons Livres imp. & manuſc. la plupart concernant l'érudition & les Langues orientales: elle peut être compoſée d'environ trente mille vol. & plus; on y voit le Manuſc. original du Catéchiſme des Jéſuites, compoſé par *Eſtienne Paſquier*, & écrit de ſa main.

Avant que de ſortir de cette Bibl. on doit faire attention à un Tableau ſingulier & allégorique, qui eſt ſur la porte: ce Tableau, (ſelon Piganiol de la Force) eſt de *Nicolas Ninet de Leſtain*, Peintre natif de Troyes, & Eleve de Simon Voüet. Au milieu de ce Tableau eſt une fontaine ornée d'architecture, ſur laquelle eſt aſſis St. Thomas, ſurnommé l'*Ange de l'Ecole*: cette fontaine jette de l'eau par pluſieurs tuyaux, & l'on voit les Moines de différens Ordres, & des Eccléſiaſtiques qui s'empreſſent tous d'aller remplir leurs taſſes de cette liqueur angélique; ſur le

devant du Tableau eſt un Jéſuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau ; mais ſon attitude eſt d'ailleurs ſi diſtraite, & ſi peu empreſſée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

Le Cabinet d'hiſtoire naturelle eſt très-curieux, & très-bien compoſé. On garde très-précieuſement dans ce Cabinet la Chaire qui a ſervi à St. Thomas, l'Ange de l'Ecole.

Bibliotheque des Jacobins, rue St. Jacques.

La Bibliotheque de ces Religieux eſt très-riche en Livres imprimés & en Manuſc. précieux.

Bibliotheque des Jacobins du Noviciat-général, rue St. Dominique.

La Bibliotheque de cette Maiſon eſt très-conſidérable, ſur-tout depuis qu'elle a hérité de la Bibliotheque de M. le Duc d'Orléans.

Bibliotheque de l'Académie d'Architecture, au Louvre.

C'eſt au fameux Colbert, le Mécene des Arts & l'ami des Artiſtes, que nous devons l'établiſſement de l'Académie d'Architecture. (en 1671.)

L'endroit où eſt placée cette Académie eſt immédiatement au-deſſus du paſſage du Louvre, vis-à-vis du Bâtiment des Peres de l'Oratoire. Un eſcalier magnifique, où l'on arrive par-deſſous le portique, rue du Coq, conduit à un beau veſtibule diviſé en deux grandes pieces : une porte en face de cet eſcalier, donne entrée dans la Salle de l'Académie ; cette Salle eſt éclairée par une vaſte croiſée circulaire qui y répand un beau jour ; elle doit être ornée des portraits des Rois qui ont concouru à cet établiſſement, des portraits des Directeurs-généraux des bâtimens, & des

bustes des plus célebres Artistes qui ont illustré cette Compagnie. Par une porte opposée à celle d'entrée on arrive dans une très-belle Salle, dans laquelle est la Bibl. de cette illustre Académie; elle est composée des meilleurs Livres d'Architecture, & autres relatifs à la pratique de cet Art: les Eleves ont la permission d'y consulter tous les Livres dont ils peuvent avoir besoin pour leur instruction particuliere.

Bibliotheque du Monastère & Prieuré-Royal de Saint-Martin-des-Champs.

La Bibliotheque est au rez-de-chaussée du Jardin, elle est fort bien tenue; elle n'est pas considérable, mais elle est propre & bien choisie; il y avoit autrefois un grand nombre de Manusc. qui sont aujourd'hui dans celle du Roi; il en reste cependant quelques-uns, parmi lesquels il y en a un qui est extrêmement curieux, c'est celui qui contient les Evangiles selon la version de la Vulgate: ce Man. est écrit en lettres d'or sur vélin, il est parfaitement bien conservé: on croit qu'il est du tems de Charlemagne, ou du moins de Charles-le-Chauve. Le fameux Richard Simon a parlé de ce Manusc. dans l'Histoire qu'il a faite des versions du Nouveau Testament, *page* 111, colonne 2.

Dans cette Bibliotheque sont deux tables magnifiques par leur grandeur; elles sont de pierre de liais, & d'un seul bloc qu'on a scié dans son épaisseur: on les a fait peindre en noir, & cette peinture tient lieu de tapis.

Bibliotheque des Petits Augustins, autrement dits de la Reine Marguerite.

La Bibliotheque de ce Couvent est dispersée en quatre ou cinq chambres différentes, & n'est néanmoins composée que de 11 à 12 mille vol. tant imprimés que

manuſcrits, qui ont été donnés à ce Couvent par M. Mauguin, Préſident de la Cour des Monnoies.

Parmi ces derniers eſt le Manuſcrit original de l'ouvrage que le Préſident *Mauguin* mit au jour en 1650, ſous le titre de *Vindiciæ Prædeſtinationis & Gratiæ.*

M. Pontas l'a auſſi enrichie d'environ deux cens cinquante vol. de Livres choiſis. Quelques autres perſonnes affectionnées à ces Religieux leur en ont encore donné, & le reſte a été acheté des épargnes de ces Peres.

On y voit un Buffet, qui leur fut donné par L'Électeur de Baviere, dans lequel ſont les Portraits de tous les Papes en médailles, de métal d'Angleterre.

Ceux qui aiment les beaux Livres de Chant, doivent voir dans le Chœur treize ou quatorze gros vol. qui ont été écrits, notés & peints par un Religieux de ce Couvent, nommé *Antoine Trochereau*, natif de Moulins. Les Connoiſſeurs regardent ces treize ou quatorze vol. comme autant de Chefs-d'œuvres, & en admirent la netteté, la beauté des caracteres, le feu & la délicateſſe des vignettes & des miniatures.

On eſt ſurpris qu'un ſeul homme, qui ne s'eſt jamais diſpenſé de la moindre obſervance réguliere, ait encore pu trouver le tems pour écrire, noter & peindre tant de vol. dont le moindre ſeroit un long & pénible travail pour un homme : ce Religieux mourut en 1675, âgé de 73 ans.

Bibliotheque des religieux Picpus, Fauxbourg Saint-Antoine.

La Bibliotheque de ce Couvent eſt conſidérable, & mériteroit d'être plus connue qu'elle ne l'eſt. Le Cardinal du Perron ayant ordonné qu'après ſa mort ſes entrailles fuſſent inhumées dans l'Egliſe de ce Couvent, légua à cette Maiſon une partie de la Bibliotheque qu'il avoit à ſa Maiſon de Bagnolet. *Le P.*

P. Heliot, qui étoit Chanoine du Sépulcre, avant que d'entrer dans l'Ordre de St. François, donna ses Livres au Couvent des Picpus, où il prit l'habit, & où il vécut d'une maniere fort édifiante : il étoit oncle du feu P. Heliot, Auteur de l'Hiſtoire des Ordres Religieux.

Bibliotheque des Recolets, Fauxbourg Saint-Martin.

Il y a peu de Bibliotheques en France dont la ſituation puiſſe être comparée à celle-ci par la richeſſe & l'étendue des points de vue que l'on y apperçoit; le vaiſſeau a 100 pieds de longueur ſur 28 de largeur & 20 de hauteur; il y a deux cabinets de 30 pieds de longueur ſur 23 de largeur & 20 de hauteur chacun; la façade expoſée à l'orient a neuf grandes croiſées, qui lui donnent le jour, & la vue ſur le village de Pantin, &c. trois autres grandes croiſées au midi ouvrent la vue ſur le centre de Paris : les deux cabinets ſont au couchant, éclairés par cinq grandes croiſées. Le vaiſſeau & le premier cabinet ſont remplis de Livres ſur les quatre faces, au nombre d'environ vingt-cinq mille vol. les deux premieres tablettes ſont de format *in-4°.* les quatre ſuivantes de format *in-fol.* & les trois autres de format *in 8°. in-12*, &c. On a ſuivi pour l'arrangement des Livres l'ordre des claſſes ou diviſions de la Bibliotheque du Roi : toutes les claſſes ne ſont pas également fournies; les plus complettes ſont, l'Ecriture Sainte, les Interpretes & Commentateurs, les Saints Peres, les Théologiens, les Canoniſtes & les Hiſtoriens; chacune de ces claſſes renferme quelque collection rare; on y voit pluſieurs Ouvrages du commencement de l'Imprimerie, de P. Schoyffher & autres.

Cette Bibliotheque eſt peu riche en Manuſc. on y conſerve deux Bibles du 13e. ſiécle, un Catéchiſme Chinois, un Manuſcrit en caracteres Ethiopiens,

donné à un Religieux de ce Couvent par **Zaga Christ**, Prince d'Ethiopie, fils du Prêtre Jehan; & un Ouvrage intitulé, *Neustria Sancta*, *Neustria Pia*, *Neustria Micellanea*, en 5 vol. *in-fol.* compolé par le Pere Artus du Montier, Recolet: cet ouvrage a été souvent consulté par les Auteurs du Gallia Christiana; l'Académie des Belles-Lettres de Rouen desire le faire imprimer: on y conserve encore plusieurs autres Manusc. entr'autres deux Livres d'Eglise sur velin, ornés de magnifiques Peintures avec des lettres en or, &c. &c.

On est redevable aux soins du R. P. Jean Dumasiene le Bret, & du R. P. Fortuné Lantier, de l'accroissement de cette nombreuse Bibliotheque, généralement composée de bons Livres.

Bibliotheque des Minimes de la Place-Royale.

La Bibliotheque de cette Maison est d'environ 24 mille volumes tant imprimés que manuscrits. Parmi les premiers on estime principalement un recueil de Rituels, amassés par M. de Launoy, qui les donna à ce Monastere. Ce recueil est regardé comme unique. Cette Bibliotheque possede un nombre assez considérable d'Ouvrages de Rabins, & un Livre intitulé, *Ruthenica.*

Entre les Manusc. sont les Originaux des Lettres qu'on écrivoit de toutes parts au R. P. Mersenne, le Correspondant & l'ami intime de Descartes.

On voit aussi dans cette Bibl. un précieux Manusc. intitulé, *Herbarium Vivum*, lequel contient une Description de toutes les Plantes que le R. P. *Charles Plumier*, Religieux Minime, (qui avoit un goût déterminé pour la Botanique,) avoit vues en différentes parties du monde, sur-tout en Amérique: rien de plus exact que les Descriptions qu'en donne ce savant Religieux. Les figures sont toutes de sa main, & sont

très-bien dessinées. Ce Manusc. composeroit environ 15 ou 16 vol. *in-fol.*

Bibliotheque des Carmes de la Place-Maubert.

La Bibliotheque de ce Couvent est aujourd'hui très-peu de chose : il y avoit autrefois d'anciens Manusc. entr'autres un des *Œuvres de S. Augustin*, qui, dit-on, avoit huit cens ans d'antiquité. Tous ces Manusc. sont à présent dans la Bibl. du Roi, qui leur donna en échange six minots de sel par an, à perpétuité. Ce fut M. Colbert qui eut leur Bible de Mayence, de l'an 1462, &c.

Bibliotheque de la Maison de l'Institution de l'Oratoire, passé la barriere au-delà des Chartreux.

La Bibl. de cette Maison est peu nombreuse, mais composée de Livres bien choisis & de quelques Manusc. précieux ; on y remarque entr'autres celui des œuvres de St.-Léon Pape Ce Manusc. avoit anciennement appartenu au Cardinal Grimani ; mais ayant été apporté de Venise à Paris, il fut donné à cette Maison par le R. P. du Berziau. C'est d'après ce précieux Manusc. que le texte des œuvres de St. Léon a été revu, & qu'ont été faites les dernieres Editions de ce Pere de l'Eglise, revues par le P. Quesnel.

Bibliotheque des Cordeliers.

Le Roi St. Louis légua par testament à cette Maison Religieuse une partie de la Bibl. qu'il avoit amassée pour son usage, & qu'il tenoit renfermée dans le trésor de la Ste. Chapelle. Il légua également une partie de cette même Bibl. aux Jacobins de Paris. (*Voy. l'Essai historique*, *p.* 4.)

La Bibl. de ce Couvent est belle & bien choisie ; on y remarque beaucoup de Manusc. précieux, dont la

plupart ont eté imprimés par Alde Manuce & par les Etiennes. Presque tous les Manusc. grecs de cette Bibl. ont été donnés à cette Maison par Catherine de Médicis.

Bibliotheque des Chartreux.

La Bibl. de ce Couvent doit son origine au Roi St. Louis, Fondateur de cette Maison : les différentes augmentations qu'elle a reçues, en ont fait un Bibl. recommandable par les choix des Livres qui la composent.

Bibliotheques des Capucins de la rue St. Honoré.

Cette Bibliotheque est considérable & bien choisie.

Bibliotheque des Capucins de la rue St. Jacques.

La Bibl. de cette autre Maison n'est pas de moindre valeur que la précédente ; on y remarque de très-belles Editions.

Bibliotheque du Séminaire de St. Sulpice.

La Bibliotheque du Séminaire de St. Sulpice est assez considérable ; elle est composée de Livres destinés pour l'usage des Séminaristes.

Bibliotheque de la Paroisse Sainte-Marguerite, Fauxbourg St. Antoine.

M. Goy, Curé de la Paroisse de Ste. Marguerite, aima son Eglise & son troupeau jusqu'au dernier moment de sa vie ; par son testament du 26 Novembre 1737, il légua à la Fabrique de cette Eglise deux Bibliotheques, l'une nombreuse & bien choisie, consacrée à l'utilité des Ecclésiastiques de sa Paroisse, & à être ouverte tous les Lundis, Mercredis & Vendredis aux Personnes studieuses, auxquelles on prêtera les Livres qu'elles demanderont, sans les déplacer ; & l'autre, composée uniquement de Livres de Piété en langue vulgaire, destinés à être prêtés aux pauvres Paroissiens qui seront dans le cas d'en avoir besoin.

F I N.

TABLE
DES MATIERES.

AVERTISSEMENT. page 1

Etat ou Tableau de la Bibl. du Roi. XVII.

Essai Historique sur la Bibliotheque du Roi. 1

Droits & autorités de la Bibliotheque de S. M. concernant la fourniture que les Auteurs, Imprimeurs Libraires, Grav. & autres, doivent faire de trois Exemplaires de tout ce qu'ils impriment & gravent, tant à Paris que dans le Royaume. 113

Article CVIII du Réglement de la Librairie, du 28 Février 1723. ibid.

Exemplaires de tout ce qui s'imprime pour le Clergé, donnés à la Bibliotheque du Roi. 118

Assemblée générale du Clergé de France, tenue extraordinairement à Paris, au Couvent des Grands Augustins, en l'année 1748. ibid.

Article VII, Livres & Impressions. ibid.

Lettre de M. Bignon, aux Syndic & Adjoints de la Librairie & Imprimerie de Paris, au sujet de la fourniture des Exemplaires dûs à la Bibliotheque du Roi. 119

Avertissement de Messieurs les Syndic & Adjoints, aux Libraires & Imprimeurs de Paris, au sujet de la fourniture des Exemplaires. 120

Dépôt des Livres imprimés.

Description des Bâtimens de ce Dépôt. 121
Premier étage de la Bibliotheque. 122
Description du Parnasse François. 124
Description particuliere des Figures avec leurs attributs & symboles. 125
Description de deux Tableaux peints par M. Touzé. 133
Bustes de Jérôme Bignon & de l'Abbé Bignon. 138
Description de deux Globes de Coronelli. 139
Ordre & Arrangement des Livres imprimés. 140
Table des Divisions des Livres imprimés. 142

Salon des Globes.

Description des Globes. 145
Mesure juste des Globes. 147
Description du Globe celeste. 148
Description du Globe terrestre. 149

Dépôt des Manuscrits.

Description des Bâtimens de ce dépôt. 151
Ordre & Arrangement des Manuf. (Manusc. de diverses langues orientales & autres.) 154
Essai Historique sur les différens Fonds conservés séparément dans ce Dépot. (Manuscrits François, Italiens & autres.) 155
Ancien Fonds du Roi. 156
Fonds de Dupuy. ibid.
Fonds de Bethune. 161
Fonds de Brienne. 162
Fonds de Gaignieres. 166

Notices des Chartes, &c. des Églises de France et autres, tirées des différens Fonds qui composent le dépôt des Manuscrits.

Notices des Manuscrits Latins. 169
Notices des Manusc. du Fonds de Doat. 180
Fonds de Dufourny. 193
Fonds de Louvois. ibid.
Fonds de la Mare. 194
Fonds de Baluze. 195
Fonds de de Mesmes. 197
Fonds de Colbert. 198
Origine des Manuscrits qui composent le Fonds de Colbert. 200
Fonds de Doat. 205
Fonds de Cangé. 207
Fonds de Lancelot. ibid.
Fonds de Ducange. 208
Fonds de Serilly. 213
Fonds de Huet. 216
Fonds de Fontanieu. 217
Fonds de Sautereau (Inventaire des Titres du Dauphiné). 220
Des autres Fonds en général. 223

Cabinet des Estampes & Planches gravées.

Origine & Accroissemens de ce Cabinet. 225
Ordre & Arrangement des Livres d'Estampes. 239
Ordre & Arrangement des Planches gravées du Cabinet du Roi. 244

De Severe Alexandre. ibid.
D'Orbiana. 307
D'Uranius. ibid.
De Gallien. 308
De Carausius & d'Oriuna sa femme. 309
Médaillon d'or de Justinien. 311
D'Alexandre. 313
D'Artavasde. ibid.
D'Aurelien. ibid.
De Constance III. ibid.
De Constant. ibid.
De Constantin le jeune. 314
De Cornelia Supera. ibid.
D'Emilien. ibid.
D'Helene. ibid.
D'Hérennius. ibid.
D'Hostilien. 315
De Magnia Arbica. ibid.
De Marius. ibid.
De Philippe le fils. ibid.
De Ptolemée. 316
De Romulus. ibid.
De Tranquilline. ibid.
De Trebonianus Gallus. ibid.
De Valentinien II. ibid.
De Valerien le jeune. 317
Médailles du Padouan & autres, (à la note) ibid.
MANIERE DE DISTINGUER LES MÉDAILLES FAUSSES DU PADOUAN D'AVEC CELLES QUI SONT VRAIES, 318
MÉDAILLES DE GRAND BRONZE DE COIN MODERNE,

Médaillons de grand bronze. 319
Médailes d'argent et d'or, et Médailles grecques. ibid.

Supplément aux Notices, Cartulaires, &c. des Églises de France & autres.

Ancien Fonds. 321
Fonds de dupuy. 324
Fonds de Tellier Louvois. ibid.
Fonds de de Boze. 325
Fonds de la Marre. 327
Fonds de Baluze. ibid.
Fonds de Colbert. 328
Manuscrits de Flandres. 329
Fonds des 500 de Colbert. 330
Fonds de Cangé. 331
Fonds de Lancelot. 332
Fonds de Duchesne. ibid.
Fonds de Duchesne & d'Oyenart. 333
Fonds de Notre-Dame. 335
Nouvelles acquisitions. 336

Bibliotheques publiques & particulieres de Paris.

Bibliotheque de Saint Victor. 337
B. Mazarine. 339
B. des Avocats. 340
B. des Prêtres de la Doctrine Chrétienne. 342
B. de la Ville. 343
B. de l'Université. 344
B. de la Faculté de Médecine. ibid.

Bibliotheques particulieres.

B. de St. Germain des Prés. 345
B. de Ste Genevieve. 347
B. de Sorbonne. 349
B. du College de Navarre. 352
B. des Auguſtins de la Place des Victoires. 353
B. de Soubiſe. 354
B. de l'Oratoire. 355
B. des Feuillans. ibid.
B. des Jacobins, rue St. Honoré. 357
B. des Jacobins, rue St. Jacques. 358
B. des Jacobins, rue St. Dominique. ibid.
B. de l'Académie d'Architecture. ibid.
B. de St. Martin des Champs. 359
B. des Petits Auguſtins. ibid.
B. des Picpus. 360
B. des Recolets. 361
B. des Minimes. 362
B. des Carmes. 363
B. de l'Inſtitution de l'Oratoire. ibid.
B. des Cordeliers. ibid.
B. des Chartreux. 364
B. des Capucins, rue S. Honoré. ibid.
B. des Capucins, rue St. Jacques. ibid.
B. du Séminaire St. Sulpice. ibid.
B. de la Paroiſſe Ste. Marguerite, Fauxbourg St. Antoine. ibid.

Fin de la Table.

71721954